SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2026_08

PUBLICATION DU MARDI 4 AOUT 2026

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2026_08

Publication du mardi 4 août 2026

SOMMAIRE

Arrêtés

Numéro	Objet	Pages
3306	Arrêté fixant la liste d'aptitude à l'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au titre de l'année 2026	**4**
3307	Arrêté fixant la liste d'aptitude à l'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2026	**5**

Délibérations

Numéro	Objet	Pages
26_59	Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 25 juin 2026	**7**
26_60	Approbation du Procès-Verbal de la séance du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 29 juin 2026	**27**
26_61	Composition du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var	**54**
26_62	Election des membres du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var	**57**
26_63	Délégation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de secours (CASDIS) au Bureau	**63**
26_64	Délégation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) à la Présidente	**66**
26_65	Indemnités du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var	**70**
26_66	Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var	**73**
26_67	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SDIS du Var	**83**
26_68	Election des représentants du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var au sein du conseil d'administration de l'Entente	**87**
26_69	Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement	**91**
26_70	Budget supplémentaire pour l'exercice 2026	**94**
26_71	Marchés publics	**161**

ARRETES

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260612-3306-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la GPEAC,
du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : 3306

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Arrêté fixant la liste d'aptitude à l'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au titre de l'année 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-201 en date du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

VU l'arrêté n°957 en date du 23 février 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1er : Le fonctionnaire suivant est inscrit sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, établie au titre de l'année 2026 :

- Monsieur Patrick PORTIGLIATTI

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 24 Allée de Vaugrenier, ZA Les Ferrières – 83490 LE MUY).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

LE MUY, le 12 JUIN 2026

Pour le Président du CASDIS
La 1ère Vice-Présidente du CASDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS VAR

Madame Françoise LEGRAIEN

Transmis au représentant de l'Etat le :

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue Racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260612-3307-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Groupement des Ressources Humaines, de la GPEAC, du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : 3307

Arrêté fixant la liste d'aptitude à l'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S DU VAR

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction Publique territoriale,

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU l'arrêté n°957 en date du 23 février 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,

Considérant qu'au moins 2 recrutements dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux sont intervenus depuis 2022,

Considérant qu'aucun agent n'a été nommé par la voie de l'examen professionnel promotion interne, au titre des années 2022 à 2025,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1er : Le fonctionnaire suivant est inscrit sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au grade de technicien, établie au titre de l'année 2026 :

- Monsieur Lionel BARRAS

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 24 Allée de Vaugrenier, ZA Les Ferrières – 83490 LE MUY).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

LE MUY, le 12 JUIN 2026

Pour le Président du CASDIS
La Vice-Présidente du CASDIS

Madame Françoise LEGRAIEN

Transmis au représentant de l'Etat le :

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue Racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_59

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental

Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé

Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Nicolas POITEVIN

Adjudant-chef Guillaume CIVRAY

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :

Adjudant-chef François DE LA OSA

Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_59** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration en date du 25 juin 2026 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 25 juin 2026.

Adopté à l'unanimité

ip
Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

PROCES VERBAL

Séance du Conseil d'Administration : le 25 juin 2026
Date d'envoi des convocations : 12/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative
Membres élus Titulaires présents :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX (arrivée à 10h00), Robert BENEVENTI, Priscilla BRACCO, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Thomas DOMBRY, Marie-José GUIDICELLI, Grégory LOEW (arrivé à 9h45), Blandine MONIER, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Brigitte GENETELLI représentée par Martine BERARD

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Martine ARENAS, Christophe CHIOCCA, Françoise DELAUNAY-KAIDOMAR, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Philippe LEONELLI, Christine NICCOLETTI, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Louis REYNIER, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Rachida AMAR

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général représentant M. le Préfet du Var
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental

Absent excusé :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var
Madame Joséphine GUIGLIANO-BOUTONNET, Directrice de Cabinet de M. le Préfet du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :
Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Sergent-chef Hanen AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Attachée territoriale Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Absents excusés :

Membres élus avec voix consultative :
Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjudant-chef Laurent INNOCENZI
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Adjudant Thierry IGNAM
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

ORDRE DU JOUR

	N° de projet
A. DELIBERATIONS	
Approbation du Procès-Verbal de la séance du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 4 mars 2026	**26_41**
Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 4 mars 2026	**26_42**
B. RAPPORT INFORMATIF	
Programme d'équipement : 1ere information sur les virements de crédit pour l'exercice 2026	**RAPPORT INFORMATIF**
C. DELIBERATIONS	
Modifications et adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)	**26_43**
Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025	**26_44**
Reprise sur provision pour litiges et contentieux de l'exercice 2026	**26_45**
Programmes individualisés d'investissement - Millésimes 2006 à 2026 - Modifications	**26_46**
Contrat de redevance spéciale d'enlèvement des déchets entre la Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF) et les Centres d'Incendie et de Secours du même périmètre, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var	**26_50**
Conventions particulières de redevance spéciale d'enlèvement des déchets entre la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez (CCGST) et les Centres d'Incendie et de Secours du même périmètre, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var	**26_51**
Aide financière pour travaux de mise en conformité des aires de lavage du bassin de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM)	**26_52**
Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Montauroux	**26_53**
Modification du tableau des emplois et des effectifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var	**26_54**
Approbation et signature des conditions générales d'adhésion et de l'accord de sous-traitance au sens du Règlement Général sur la Protection des Données entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et le C.O.S. Méditerranée	**26_55**
Autorisations d'ester en justice (contentieux administratif)	**26_56**
Autorisations d'ester en justice (contentieux administratif)	**26_57**
Sorties d'actif - Réforme et aliénation de matériels logistiques et techniques acquis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var	**26_58**
D. QUESTIONS DIVERSES	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

La séance s'est ouverte dans un contexte solennel, marqué par le récent décès d[illegible], Monsieur Dominique LAIN.

La première Vice-Présidente lui rend un émouvant hommage. Elle salue sa mémoire, son engagement, sa vision et son humanité, qui ont profondément marqué le SDIS du Var. Elle souligne que le plus bel hommage sera de poursuivre les projets qui lui tenaient à cœur.

L'assemblée a ensuite observé une minute de silence en son honneur.

La première Vice-Présidente, assurant l'intérim dans le cadre de la gestion des affaires courantes, jusqu'à la désignation d'un nouveau Président, annonce des modifications importantes à l'ordre du jour avec le retrait des délibérations suivantes :

- Délibérations 26_33 à 26_40 : relatives à la composition et l'organisation du Conseil d'administration.
- Délibérations 26_47 et 26_48 : liées à l'affectation du résultat et au budget supplémentaire.
- Délibération 26_49 : relative aux marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'ayant pu se tenir faute de quorum.

Ces délibérations seront présentées lors du prochain Conseil d'Administration d'installation.

DELIBERATION N° 26_41

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 4 mars 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_41** en date du 25 juin 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, 1ère Vice-Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

Madame la première Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du bureau du conseil d'administration en date du 4 mars 2026 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration en date du 4 mars 2026.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_42

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 4 mars 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_42** en date du 25 juin 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, 1ère Vice-Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

Madame la première Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration en date du 4 mars 2026 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 4 mars 2026.

Adopté à l'unanimité

INFORMATION

OBJET : Programme d'équipement : 1ère information sur les virements de crédit pour l'exercice 2026

Rapport Informatif

Exposé des motifs

EXERCICE 2026 : 1ère information sur les virements de crédit à l'intérieur des programmes individualisés

Chapitre - Article	Budget total 2026 ouvert : Crédits de Paiement (hors RAR2025)	Virements 2026 (1ère information)		Budget total 2026 ouvert : Crédits de Paiement après virements (hors RAR2025)
		Section d'investissement		
		(origine)	(destination)	
Programme n° 23 - Caserne Draguignan				
Chapitre n° 00032	**3 600 000,00**	**-132 880,00**	**132 880,00**	**3 600 000,00**
Article 2031 Frais d'études	0,00		131 630,00	131 630,00
Article 2033 Frais d'insertion	0,00		1 250,00	1 250,00
Article 2313 Constructions	3 600 000,00	-132 880,00		3 467 120,00
Programme n° 24 - Caserne Carcès				
Chapitre n° 00033	**2 425 000,00**	**-63 000,00**	**63 000,00**	**2 425 000,00**
Article 2031 Frais d'études	25 000,00		63 000,00	88 000,00
Article 2313 Constructions	2 400 000,00	-63 000,00		2 337 000,00

Les virements sont nécessaires pour le règlement des frais d'études et d'insertions relatifs aux casernes de Draguignan et de Carcès.

DELIBERATION N° 26_43

OBJET : Modification et adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Vu le projet de délibération n° **26_43** en date du 25 juin 2026, présenté par Mme Laëtitia QUILICI, 3ème Vice-Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

La troisième vice-présidente, Madame Laëtitia QUILICI, présente la nécessité de mettre à jour le RBF. Cette modification répond à une double exigence : une mise en conformité technique avec la nouvelle nomenclature comptable M57 et une obligation légale suite au renouvellement de l'organe délibérant. Le nouveau règlement vise à sécuriser juridiquement et financièrement les procédures du SDIS.

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var s'est doté d'un RBF par délibération n° 22-62 en date du 9/12/2022. Ce RBF a été modifié par délibération n° 22-63 en date du 9/12/2022, notamment en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de mise en œuvre du prorata temporis pour l'amortissement, de dépenses imprévues et de l'application de la fongibilité des crédits.

D'une part, il convient de mettre à jour le RBF en intégrant notamment les modifications apportées par les délibérations intervenues dans le cadre de la M57 sus mentionnées, ainsi que les évolutions majeures en matière de gestion annuelle et pluriannuelle.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

D'autre part, en application de l'article L.1612-30 du CGCT, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le RBF mis à jour, joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_44

OBJET : Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_44** en date du 25 juin 2026, présenté par Mme Laëtitia QUILICI, 3ème Vice-Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Le point central de la séance a été la présentation détaillée du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025, qui remplace l'ancien compte administratif. Ce document clé dresse le bilan financier de l'année écoulée et permet d'évaluer la santé financière du SDIS dans un contexte économique marqué par l'inflation et des investissements importants.

M. Stéphane PLOUARD présente un rapport complet sur le CFU 2025. L'année a été caractérisée par une hausse généralisée des prix mais aussi par le maintien d'une forte dynamique d'investissement, notamment grâce au "plan caserne" et au soutien du Conseil Départemental.

- Résultat global : Le budget présente un résultat de fonctionnement positif de 1,48 million d'euros et un résultat d'investissement négatif de -13 millions d'euros, conduisant à un déficit global apparent de -12 millions d'euros. Il a été expliqué que ce chiffre n'est pas alarmant. Ce déficit technique est dû à des écritures comptables et sera comblé par l'autofinancement et l'affectation du résultat.

- Dépenses de fonctionnement : Les charges ont augmenté, principalement à cause de l'explosion du coût des assurances (+1,3 million d'euros) et de la hausse de la masse salariale (+3 millions d'euros). Cette hausse a été partiellement compensée par une baisse des coûts de l'énergie.

- Investissement et dette : Le SDIS a maintenu un niveau d'investissement très élevé (plus de 30 millions d'euros), financé en grande partie par des subventions du Département et de l'État. La politique de désendettement volontariste se poursuit, plaçant le SDIS du Var parmi les "très bons élèves" au niveau national avec une capacité de désendettement de seulement 0,4 année.

Le contrôleur général Eric GROHIN tient à souligner l'importance cruciale des financeurs. Il remercie le Conseil Départemental, les communes (EPCI) et l'État pour leur soutien sans précédent.
Il rappelle également les défis auxquels les SDIS sont confrontés, avec une augmentation constante des risques et des interventions, ce qui rend le sujet du financement national des SDIS un "vrai sujet".

Exposé des motifs

Le Compte Financier Unique (CFU) du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var pour l'exercice 2025, établi par le comptable et l'ordonnateur, joint en annexe au présent projet, se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

RESULTAT DE L' EXERCICE

	Crédits Ouverts (1)	Réalisations et Résultat (Hors RAR) (2)	Restes à réaliser (RAR) (3)	Total consommations et Résultats (4) = (2) + (3)	Taux de consommation (5) = (4) / (1)
DEPENSES	180 649 339,03 €	152 298 631,70 €	18 051 165,27 €	170 349 796,97 €	94%
RECETTES	180 649 339,03 €	155 682 001,13 €	2 408 765,28 €	158 090 766,41 €	88%
Résultat global annuel		**3 383 369,43 €**	**-15 642 399,99 €**	**-12 259 030,56 €**	

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – REALISATIONS ET RESULTATS DETAILLES

FONCTIONNEMENT (I)

	CREDITS OUVERTS	REALISE		Restes à réaliser	Résultat réel après RAR
DEPENSES	143 741 161,43 €	133 013 033,65 €	92,54%	618 839,88 €	
RECETTES	143 741 161,43 €	135 116 863,96 €	94,00%	0,00 €	
TOTAL (I)		**2 103 830,31 €**		**-618 839,88 €**	**1 484 990,43 €**

INVESTISSEMENT (II)

	CREDITS OUVERTS	REALISE		Restes à réaliser	Résultat réel après RAR
DEPENSES	36 908 177,60 €	19 285 598,05 €	52,25%	17 432 325,39 €	
RECETTES	36 908 177,60 €	20 565 137,17 €	55,72%	2 408 765,28 €	
TOTAL (II)		**1 279 539,12 €**		**-15 023 560,11 €**	**-13 744 020,99 €**

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT (I + II) -RESULTAT DE L' EXERCICE

	CREDITS OUVERTS	REALISE		Restes à réaliser	Résultat réel après RAR
DEPENSES	180 649 339,03 €	152 298 631,70 €	84,31%	18 051 165,27 €	
RECETTES	180 649 339,03 €	155 682 001,13 €	86,18%	2 408 765,28 €	
TOTAL (I + II)		**3 383 369,43 €**		**-15 642 399,99 €**	**-12 259 030,56 €**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Le résultat cumulé se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement en 2025	Résultat 2025	Résultats cumulés	Restes à réaliser (RAR)	Résultats cumulés après RAR
FONCTIONNEMENT	10 777 015,91	1 026 763,85	2 103 830,31	11 854 082,37	-618 839,88	11 235 242,49
INVESTISSEMENT	10 077 243,57		1 279 539,12	11 356 782,69	-15 023 560,11	-3 666 777,42
TOTAL	**20 854 259,48**	**1 026 763,85**	**3 383 369,43**	**23 210 865,06**	**-15 642 399,99**	**7 568 465,07**

Suite à la présentation et aux discussions, la délibération pour l'adoption du CFU 2025 a été présentée. Conformément à la réglementation, la Présidente par intérim quitte la salle pendant le vote.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DIRE** que monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var se retire au moment du vote pour l'adoption de ce compte conformément à la réglementation (article L.1612-31 du CGCT) ;

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique de l'établissement pour l'exercice 2025 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

L'adoption unanime du CFU 2025 valide la gestion financière de l'année écoulée. Le SDIS parvient à maintenir un budget équilibré et un haut niveau d'investissement grâce à une gestion rigoureuse et au soutien exceptionnel de ses partenaires financiers (Département, communes, État), tout en faisant face à des défis structurels croissants.

DELIBERATION N° 26_45

OBJET : Reprise sur provision pour litiges et contentieux de l'exercice 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_45** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Jean-Martin GUISIANO,

Exposé des motifs

Suivant l'instruction comptable M57, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var doit constituer des provisions pour risques et charges probables dans le cadre de litiges et de contentieux.

La provision ainsi constituée est ensuite reprise, au fil des réalisations, par l'inscription d'une recette au compte 78 de la section de fonctionnement, parallèlement à l'inscription de la charge au compte intéressé de la classe 6.

Il est rappelé que, par délibération n° 24-23 du 04/06/2024 le SDIS du Var, confronté au risque de contentieux, avait constitué une provision de 107 000 € suite aux affaires suivantes :

- [redacted] avait déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Toulon visant à obtenir l'annulation de l'arrêté de résiliation d'engagement en qualité de Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) et sollicite la somme de 1 500 € au titre de l'article L761-1 du CJA (frais de procédure) ;

- [redacted] a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Toulon contestant l'arrêté de résiliation d'engagement en qualité de Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) et sollicité la somme de 2 500 € au titre de l'article L761-1 du CJA (frais de procédure) ;

- [redacted] avait déposé deux requêtes pour reconnaissance de l'imputabilité d'une partie des blessures qu'il aurait subies lors de son accident de trajet en date du 04/07/2022. Le requérant sollicitait la

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

somme de 3 000 € au titre de l'article L 761-1 du CJA ainsi que certains postes de préjudices. L'indemnité ne devrait pas dépasser la somme de 100 000 €.

Par ailleurs, les jugements prononcés par le Tribunal Administratif le 31/05/2024 et 18/10/2024 ont respectivement déboutés de leurs demandes [redacted]

En revanche, pour l'affaire [redacted] le SDIS du Var a été condamné, sur la procédure au fond, à verser 2 000 € au titre de l'article L 761-1 du CJA. Il convient donc de reprendre ces provisions par l'inscription d'une recette en section de fonctionnement et parallèlement d'inscrire une dépense pour le versement à hauteur de la condamnation.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à reprendre ces provisions pour un montant total de 107 000 € par l'inscription en section de fonctionnement d'une recette au compte 7815 « reprise sur provision pour risque et charge », au budget supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 2026 ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à inscrire pour un montant de 2 000 € en section de fonctionnement une dépense au titre de l'indemnisation de [redacted] au budget supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_46

OBJET : Programmes individualisés d'investissement – Millésimes 2006 à 2026 – Modifications

Vu le projet de délibération n° **26_46** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Ludovic PONTONE,

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var a opté pour le vote de programmes individualisés en section d'investissement.
Selon l'instruction budgétaire et comptable M.57, le programme est constitué par « un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférent, aboutissant à la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages de même nature ».

Afin de tenir compte du rythme des réalisations et du calendrier des projets, il convient d'apporter des modifications aux Autorisations de Programmes (AP) d'équipements individualisés et Crédits de Paiement (CP) afférents. Ces modifications peuvent dégager des crédits annulés, notamment lorsque le programme est terminé et sont soumises au vote du Conseil d'Administration pour leurs emplois.

Pour l'exercice 2025, les consommations (avec restes à réaliser) autour de 2.88 M€, concernent principalement la construction de la caserne de Draguignan, le désamiantage et la rénovation des bitumes des Centre d'Incendie et de Secours (CIS), ainsi que le lancement ou l'avancement des projets des casernes de Carcès et du Muy.

Pour l'exercice 2026, les consommations (7,46 M€) restent relativement stables par rapport au BP 2026 (7.47 M€).

Le tableau modifié de l'échéancier des Autorisations de Programmes (AP) et des Crédits de Paiement (CP) est joint en annexe.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** les modifications ci-dessus exposées, relatives aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement pour les montants indiqués dans le tableau ci-annexe.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

DELIBERATION N° 26_50

OBJET : Contrat de redevance spéciale d'enlèvement des déchets entre la Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF) et les Centres d'Incendie et de Secours du même périmètre, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_50** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Yves PALMIERI,

Exposé des motifs

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise, dans son article L.2333-78, la possibilité pour les collectivités d'instaurer une redevance spéciale destinée à financer exclusivement la collecte et le traitement des déchets des professionnels (ordures ménagères et emballages légers recyclables).

Par délibération de son Conseil Communautaire n° 251210/23 du 10 décembre 2025, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) a instauré cette taxe pour les casernes relevant de son territoire, à savoir les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de Fayence, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Tanneron et Bagnols-en-Forêt.

Ainsi, à compter du 1er juillet 2026, les CIS des communes du Pays de Fayence seront assujettis à cette redevance spéciale.

Elle comprendra :
- Une part forfaitaire annuelle d'accès aux services d'un montant de 200 € pour l'ensemble des 5 CIS,
- Une part variable liée au volume des déchets assimilables aux ordures ménagères présentés dans l'année.

Le recensement des containers a été réalisé par un agent de la CCPF et il a été arrêté les éléments indiqués ci-après :

Pour l'année 2026 :

Centres d'Incendie et de Secours	Volume des déchets (en litre)	Nombre de collectes hebdomadaires	Part forfaitaire annuelle (proratisée pour 2026)	Montant à payer maximum annuel
Fayence	360	1	100 €	936 €
Montauroux	120	1		312 €
Saint-Paul-en-Forêt	120	1		312 €
Tanneron	120	1		312 €
Bagnols-en-Forêt (uniquement l'été)	120	1		72 €

La collecte se fait au réel à la sortie du bac. Les estimations ont été calculées pour un ramassage par semaine.

Il convient donc d'établir un contrat global pour les 5 CIS auquel est annexé un tableau afin de définir les conditions de collecte des déchets et la tarification pour chaque centre.

La CCPF émettra deux factures par an :
- Une première en juillet couvrant les 6 premiers mois de l'année,
- Une seconde en janvier de l'année N+1 couvrant les 6 derniers mois de l'année N-1.

Pour information, le tarif de la redevance spéciale pour l'année 2026 s'élève à 0,050 €/L.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer avec la Communauté de Communes Pays de Fayence le contrat de redevance spéciale d'enlèvement des déchets et son annexe pour les Centres d'Incendie et de Secours concernés par ce secteur et tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_51

OBJET : Conventions particulières de redevance spéciale d'enlèvement des déchets entre la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez (CCGST) et les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) du même périmètre, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_51** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Hervé PHILIBERT,

Exposé des motifs

En date du 28 octobre 2016, des conventions particulières de redevance spéciale d'enlèvement des déchets ont été établies entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et entre la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez (CCGST), pour les casernes relevant de son territoire, à savoir les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de Grimaud, Cavalaire-sur-Mer, Sainte-Maxime, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Le Plan-de-la-Tour et Le Rayol-Canadel.

Par délibération n° 16-68 en date du 20 octobre 2016, le Conseil d'Administration du SDIS du Var a autorisé Madame la Présidente du Conseil d'Administration à signer lesdites conventions.

Depuis la signature de ces conventions en octobre 2016, les volumes des containers, la fréquence de collecte et la tarification au litre ont évolué pour les CIS.

Afin de formaliser les modifications susvisées, il convient d'établir de nouvelles conventions à compter de l'année 2026 pour tous les CIS relevant de la circonscription de la CCGST.

Pour information, le tarif de la redevance spéciale pour l'année 2026 s'élève à :
- 0.043€ / litre : Ordures ménagères
- 0.021€ / litre : Emballages + Verres + Cartons

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ABROGER** toutes les conventions initiales de redevance spéciale de collecte des déchets conclues avec la CCGST ainsi que les actes et documents afférents ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer avec la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez les conventions particulières de redevance spéciale d'enlèvement des déchets pour les Centres d'Incendie et de Secours concernés par ce secteur annexées et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_52

OBJET : Aide financière pour travaux de mise en conformité des aires de lavage du bassin de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_52** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Thomas DOMBRY,

Exposé des motifs

La Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) a sollicité le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var pour vérifier la conformité des aires de lavage des Centres d'Incendie et de Secours (CIS). Lors des visites, il a été constaté que les aires de lavage des CIS de Hyères, Toulon Centre, Six Fours les Plages, Toulon Ouest, Ollioules et La Garde n'étaient pas conformes.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

En effet, les aires de lavage doivent être soit couvertes, soit munies d'une vanne directionnelle permettant de rejeter les eaux de lavage dans le réseau d'assainissement collectif et les eaux de pluies dans le réseau d'eaux pluviales.

Les mises en conformité de ces aires s'élèvent à :
- 48 986 € HT pour la caserne de Hyères
- 34 127 € HT pour la caserne de Toulon Centre
- 47 571 € HT pour la caserne de Six Fours les Plages
- 43 600 € HT pour la caserne de Toulon Ouest
- 34 007 € HT pour la caserne d'Ollioules
- 47 733 € HT pour la caserne de La Garde

Soit un montant total de 256 024 HT.

L'Opération Pro'Baie, gérée entre autres par l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse, permet de bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 40% du montant de l'opération.

Ainsi, le SDIS du Var a obtenu des subventions à hauteur des 40% annoncés, soit :
- 19 594 € HT pour la caserne de Hyères
- 13 650 € HT pour la caserne de Toulon Centre
- 19 028 € HT pour la caserne de Sic Fours les Plages
- 17 440 € HT pour la caserne de Toulon Ouest
- 13 602 € HT pour la caserne d'Ollioules
- 19 093 € HT pour la caserne de La Garde

Soit un montant total de 102 407 €HT.

A titre d'information, des conventions ont déjà été signées dans le cadre de l'obtention des subventions en raison de l'urgence des travaux à réaliser afin d'obtenir un concours financier rapide et une mise en conformité des espaces de lavages et ainsi éviter toutes pollutions des eaux pouvant entrainer la responsabilité du SDIS du VAR.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les travaux de mises en conformité des aires de lavage des CIS de Hyères, Toulon Centre, Six Fours les Plages, Toulon Ouest, Ollioules et La Garde ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer les demandes de subventions afférentes aux travaux susvisés ;

- **DE DIRE** que les recettes liées à ces subventions seront inscrites au budget du SDIS du Var.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_53

OBJET : Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Montauroux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_53** en date du 25 juin 2026, présenté par Mme Blandine MONIER,

Exposé des motifs

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Montauroux est actuellement relié à une fosse septique pour la gestion de ses eaux usées. Cette installation étant obsolète, il convient d'effectuer des travaux afin de permettre au CIS d'être connecté au réseau d'assainissement collectif.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF), agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence, en tant que maitre d'ouvrage, va procéder aux travaux de raccordement qui sont situés hors de la parcelle cadastrale sur laquelle est implanté le CIS, et ce dans le but d'étendre le réseau collectif principal.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var doit participer au financement total de ces travaux par le biais d'une convention organisant ce fonds de concours. Les travaux sont estimés à 19 710€ HT, soit 23 652€ TTC.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'annexé ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention telle que jointe et tous les documents afférents à son exécution ;

- **DE DIRE** que les dépenses relatives aux travaux projetés seront inscrites au budget du SDIS du Var.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_54

OBJET : Modification du tableau des emplois et des effectifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_54** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Jean-Pierre VERAN,

Exposé des motifs

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi aux membres du Conseil d'Administration de créer les emplois nécessaires au fonctionnement du SDIS ou de les supprimer.

Le SDIS du Var doit disposer, conformément à la règlementation, d'un tableau des emplois et des effectifs qui fixe :
- Le nombre de fonctionnaires de la collectivité par cadre d'emplois et grades ;
- Le nombre de postes autorisés ;
- Le nombre de postes pourvus ;
- Le nombre de postes vacants.

Une distinction doit être faite entre les postes à temps complet et les postes à temps non complet.

Ce tableau est l'outil de référence pour ce qui concerne, notamment, la préparation budgétaire et le suivi des postes.

Le tableau des emplois et des effectifs doit être régulièrement actualisé de manière à rapprocher le prescrit du réel tout en :
- Respectant les différentes règlementations en vigueur ;
- Permettant les avancements de grades et promotions internes conformément aux lignes directrices de gestion.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2026 afin de permettre la promotion au grade supérieur des personnels du SDIS du Var ainsi que de renforcer les fonctions support du SDIS du Var,

Il est proposé la création des emplois suivants :

- un ingénieur territorial ;
- trois caporaux-chefs ;
- dix caporaux ;
- dix sapeurs ;
- deux rédacteurs territoriaux ;
- deux adjoints techniques ;

Les emplois prévus dans le tableau devront être pourvus par des fonctionnaires.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Toutefois, en application de l'article L332-8-2°du CGFP, les emplois permanents peuvent être pourvus par des agents contractuels, dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté sur ces postes et compte tenu du besoin du service ou de la nature des fonctions.

Le montant de la rémunération afférente à ces emplois s'effectuera sur la base d'un traitement indiciaire brut correspondant à la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emploi concerné par l'emploi vacant auquel s'ajouteront les primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération prévoyant la création:
  - d'un ingénieur territorial ;
  - de trois caporaux-chefs ;
  - de dix caporaux ;
  - de dix sapeurs ;
  - de deux rédacteurs territoriaux ;
  - de deux adjoints techniques ;

- **DE DIRE** que les recrutements éventuels d'agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les articles D311-1 à D311-3 du Code Général de la Fonction Publique, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;

- **DE DIRE** que les agents recrutés par contrat devront justifier d'un diplôme de niveau équivalent aux diplômes nécessaires pour l'accès au cadre d'emploi visé et/ou d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires;

- **DE DIRE** que le montant de la rémunération afférente à ces emplois s'effectuera sur la base d'un traitement indiciaire brut correspondant à la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emploi concerné par l'emploi vacant auquel s'ajouteront les primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions ;

- **D'INSCRIRE** au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_55

OBJET : Approbation et signature des conditions générales d'adhésion et de l'accord de sous-traitance au sens du Règlement Général sur la Protection des Données entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et le C.O.S. Méditerranée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_55** en date du 25 juin 2026, présenté par Mme Andrée SAMAT,

Exposé des motifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu la délibération n° 00-38 en date du 29 juin 2000, relative à l'attribution de prestations sociales à l'ensemble des agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var ;

Vu le bulletin d'adhésion en date du 11 septembre 2000 liant le SDIS du Var au C.O.S. Méditerranée ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016 ;

Considérant l'adhésion du SDIS du Var au C.O.S. Méditerranée ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les relations contractuelles avec le C.O.S. Méditerranée par l'acceptation de conditions générales d'adhésion actualisées ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Considérant que dans le cadre de ses missions, le C.O.S Méditerranée est amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte du SDIS du Var, en qualité de sous-traitant au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016 ;

Considérant l'obligation de définir les responsabilités de l'association C.O.S Méditerranée en sa qualité de sous-traitant et garantir la sécurité et la confidentialité des données des agents du SDIS du Var ;

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les Conditions Générales d'Adhésion du C.O.S. Méditerranée précisant la nature et le périmètre des prestations pour l'ensemble des agents du SDIS du Var et les conditions et le fonctionnement de l'adhésion telles que figurant en annexe ;

- **D'APPROUVER** les termes de l'accord de sous-traitance de la donnée annexée ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer tous documents tels qu'annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_56

OBJET : Autorisations d'ester en justice (contentieux administratif)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_56** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Fernand BRUN,

Exposé des motifs

[redacted] sapeur-pompier professionnel et volontaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var fait l'objet de poursuites pénales et d'une procédure disciplinaire en cours.

Dans ce cadre, certaines mesures conservatoires ont été prises par le SDIS du Var.

Par requêtes introductives d'instance enregistrées au greffe du Tribunal Administratif de Toulon [redacted] sapeur-pompier professionnel et volontaire au SDIS du Var a engagé des recours contentieux à l'encontre de l'établissement.

Ces recours sollicitent :

- en référé, la suspension de l'exécution de l'arrêté du [redacted] pris par le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, portant suspension à titre conservatoire de ses fonctions de sapeur-pompier volontaire affecté aux salles opérationnelles ;
- l'annulation de l'arrêté du [redacted] pris par le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, portant suspension à titre conservatoire de ses fonctions de sapeur-pompier professionnel affecté aux salles opérationnelles ;
- l'annulation de l'arrêté du [redacted] pris par le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, portant suspension à titre conservatoire de ses fonctions de sapeur-pompier volontaire affecté aux salles opérationnelles.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à ester en justice pour représenter le SDIS du Var dans les recours susvisés et dans les éventuels recours à venir en lien avec ce contentieux, ainsi qu'à se faire assister par le Cabinet d'avocats GUISIANO ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à verser les acomptes qui s'avèreraient nécessaires sur les honoraires du Cabinet d'avocats GUISIANO.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_57

OBJET : Autorisations d'ester en justice (contentieux administratif)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_57** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Fernand BRUN,

Exposé des motifs

[redacted] sapeur-pompier volontaire, fait l'objet de poursuites pénales pour des faits relevant de la vie privée.

Dans ce contexte, certaines mesures conservatoires ont été prises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

Par requête introductive d'instance enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le [redacted] a engagé un recours contentieux à l'encontre de l'établissement.

Ce recours sollicite l'annulation de la décision du [redacted] prise par le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, portant maintien de la suspension à titre conservatoire de ses fonctions de sapeur-pompier volontaire au Centre d'Incendie et de Secours de Saint Raphaël.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à ester en justice pour représenter le SDIS du Var dans les recours susvisés et dans les éventuels recours à venir en lien avec ce contentieux, ainsi qu'à se faire assister par le Cabinet d'avocats GUISIANO ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à verser les acomptes qui s'avèreraient nécessaires sur les honoraires du Cabinet d'avocats GUISIANO.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 26_58

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_58** en date du 25 juin 2026, présenté par M. Robert BENEVENTI,

Exposé des motifs

Divers matériels sont hors d'usage ou désaffectés par le SDIS du Var et doivent donc être réformés.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable.

Il peut s'agir de matériels détruits, périmés, volés, désaffectés ou hors d'usage, pour lesquels il devient impossible de trouver des pièces détachées (HS) ou obsolètes (O) ou dont l'entretien ou la réparation sont devenus trop onéreux.

La liste des matériels avec la précision de leur état, dont la sortie d'actif est envisagée, figure en annexes de la présente délibération :

- Annexe 1 « Tableaux de réforme Logistique Technique » ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

- Annexe 2 « Tableaux de réforme Système d'information et de Communication ».

Comme indiqué dans les annexes susvisées, les matériels seront, selon leur état, vendus, détruits ou conservés pour pièces détachées.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la mise à la réforme des matériels figurant en annexes de la présente délibération et le principe de leur vente aux enchères publiques ou destruction, comme indiqué aux annexes précitées, conformément aux textes et règlements en vigueur ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer tous les actes nécessaires aux ventes et destructions susvisés ;

- **DE DIRE** que la réforme définitive des matériels vétustes dont l'entretien ou la réparation sont devenus trop onéreux n'interviendra qu'à l'issue de leur remplacement effectif et qu'ils pourront, dans ce délai, continuer à être utilisés ;

- **DE DIRE** que les recettes relatives aux cessions de matériels seront inscrites au budget du SDIS du Var.

Adopté à l'unanimité

QUESTION DIVERSES

La fin de la séance a été consacrée à des questions des membres du conseil d'administration, à une proposition symbolique forte et aux allocutions de clôture, réaffirmant les orientations et les partenariats stratégiques du SDIS :

➢ Madame Andrée SAMAT interroge l'exécutif sur les critères de priorisation des futurs projets de rénovation de casernes, en citant l'exemple de la caserne du Beausset.

Le Contrôleur Général Éric GROHIN explique qu'un audit technique est en cours. Les résultats seront croisés avec les besoins opérationnels pour établir un score de priorité qui sera soumis au vote du Conseil d'Administration. Il précise que le plan actuel court jusqu'en 2028 et que de nouveaux grands projets ne démarreront probablement pas avant 2030. Il évoque également une complexité foncière pour la caserne du Beausset.

➢ Monsieur Bernard CHILINI émet le souhait que la salle du Conseil d'Administration soit renommée "Salle Dominique LAIN" pour honorer la mémoire du président défunt.

Le Contrôleur Général Éric GROHIN révèle que le Président du Conseil Départemental avait eu la même idée et que cette inauguration sera organisée prochainement, probablement après le Conseil d'Administration d'installation.

Les membres de Conseil d'Administration donnent leur accord de principe.

➢ Le Contrôleur Général Éric GROHIN relaie un message de la Présidente du Tribunal Administratif, demandant de sensibiliser les élus tirés au sort à l'importance de leur présence aux conseils de discipline pour éviter les reports de séance faute de quorum.

➢ Le Secrétaire Général, M. Lucien GIUDICELLI, au nom de M. le Préfet du Var, réaffirme le soutien indéfectible de l'État au SDIS. Il salue le travail partenarial et rappelle son implication personnelle, aux côtés de Dominique LAIN, pour sécuriser le financement de la caserne de Ginasservis via le plan caserne. Il assure que l'État restera aux côtés du SDIS pour les futurs projets.

La Première Vice-Présidente clôt la séance en souhaitant un "bel été" calme aux membres. Il est proposé aux nouveaux élus présents représentants les EPCI une visite des salles opérationnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la 1ère Vice - Présidente lève la séance à dix heures et cinquante-cinq minutes.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_59-DE

Le Secrétaire de Séance,

Contrôleur Général Eric GROHIN

La 1ère Vice - Présidente
du Conseil d'Administration,

Françoise LEGRAIEN

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_60

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en date du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_60** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du bureau du conseil d'administration en date du 29 juin 2026 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration en date du 29 juin 2026.

Adopté à l'unanimité

ip
Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

PROCES VERBAL

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 29 juin 2026
Date d'envoi des convocations : 12/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à dix heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Une absence de quorum ayant été constatée lors de la séance du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Var du jeudi 25 juin 2026, et conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, le Bureau du CASDIS a été à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, par voie dématérialisée afin qu'une nouvelle réunion puisse se tenir sur le même ordre du jour. Le CASDIS a pu alors valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents :
Membres élus avec voix délibérative présents :
Laëtitia QUILICI

Membre excusé :

Madame Françoise LEGRAIEN, 1ère Vice-Présidente du CASDIS constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

A. DELIBERATIONS	N° de projet
Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des Bouches du Rhône et du Var	**B26_12**
Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des Alpes de Haute Provence et du Var	**B26_13**
Convention relative à la mise en place d'un centre d'intervention saisonnier au sein de l'hôpital Renée Sabran de Hyères	**B26_14**
Convention relative au financement et à la mise en œuvre de la base HBE du Castellet	**B26_15**
Conventions relatives à la fourniture de repas par les établissements de restauration au profit des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 83 armant des postes de secours et des bases opérationnelles, ainsi que pour les colonnes de renfort positionnées dans le département du Var	**B26_16**
Convention relative à la fourniture de prestations de restauration collectives à caractère social réalisées par l'Economat des Armées (EdA) sur les sites du quartier de BONAPARTE de Draguignan, du quartier de CURTET de Draguignan, de la Base école du 2ème régiment d'hélicoptères de combat au Cannet-des-Maures et du Pôle Ecole Méditerranée (PEM) de Saint-Mandrier	**B26_17**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

Conventions relatives à la fourniture de repas par les établisse[illegible] restauration au profit des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 83 armant des postes de secours et des bases opérationnelles	**B26_18**
Protocoles relatifs à la fourniture de prestations d'hébergement au profit des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers engagés dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts, des inondations, ou de tout autre évènement dimensionnant, sur les sites des Ecoles Militaires de Draguignan (EMD), de la Base école du 2ème régiment d'hélicoptères de combat au Cannet-des-Maures (2ème RHC), du 21ème Régiment d'infanterie de Marine de Fréjus (21ème RIMA), du 1er Régiment de chasseurs d'Afrique du Camp de Canjuers (1er RCA)	**B26_19**
Convention d'assistance logistique mutuelle pour les secours sur l'île de Port-Cros entre la mairie d'Hyères, le parc national de Port-Cros, le SAMU 83 et le Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS 83	**B26_20**
Construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Ginasservis	**B26_21**
Autorisation de candidature du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var à l'appel à financement « Smart MI » pour un projet d'expérimentation en intelligence artificielle	**B26_22**
Convention de répartition financière des coûts de réparation du réseau pluvial passant sous l'accès principal aux remises du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) DE Cavalaire-sur-mer et de la voirie d'accès à ces remises	**B26_23**
Renouvellement de la convention entre Météo-France et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var relative à l'implantation d'une station automatique sur le terrain du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Fréjus	**B26_24**
Convention de mise à disposition d'un local par la mairie de Vinon-sur-Verdon au profit des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS) pour la réalisation d'un vestiaire féminin	**B26_25**
Convention de mise à disposition temporaire d'un local communal à l'école de Cavalière au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var pour l'implantation d'un poste de secours avancé	**B26_26**
Convention cadre de formation pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) et l'Entente	**B26_27**
Conventions manœuvrant de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et Volontaires (SPV) entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) et l'ENSOSP	**B26_28**
Convention concernant l'Environnement Numérique d'Apprentissage pour les Services d'Incendie et de Secours (ENASIS) entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) et l'ENSOSP	**B26_29**
Convention relative à la fourniture de prestations d'hébergement et d'alimentation par le Groupement de Soutien Commissariat de Toulon (GSC) au profit des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers engagés dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts et en cas de situation opérationnelle nécessitant le besoin de renforts extra-départementaux, sur les sites de la Base Aero Navale BAN d'Hyères et du 54ème Régiment d'Artillerie (54ème RA)	**B26_30**
Participations financières de l'Etat pour l'acquisition de matériel et d'un véhicule de brûlages dirigés et la modernisation du système d'information géographique DFCI de la base de données REMOCRA	**B26_31**
Accueil des officiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 77 au sein du SDIS 83 dans le cadre du perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts	**B26_32**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

Accueil d'un officier de sapeur-pompier belge au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 83 dans le cadre d'une immersion professionnelle de perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts	**B26_33**
Convention de participation par le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var aux frais relatifs à la « Rencontre Nationale 2026 des acteurs du pilotage et du contrôle de gestion des SIS » organisée les 11 et 12 juin 2026 par le SDIS de Maine-et-Loire	**B26_34**
Convention de mise à disposition par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) au profit de la Direction Générale de l'Armement - Essais de Missiles (DGA EM) sur l'île du Levant (commune d'Hyères)	**B26_35**
Convention de partage de données entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTP) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var	**B26_36**
Projet de conventions entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et les administrateurs du site Facebook « feux de forêt 83 » et la société PyroWatch	**B26_37**
Convention relative à la fourniture de prestations d'hébergement et de restauration au profit des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers engagés dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts, des inondations, ou de tout autre évènement dimensionnant, sur le site de l'Institution Saint-Joseph La Navarre, sur la commune de La Crau	**B26_38**
B. QUESTIONS DIVERSES	

DELIBERATION N° B26_12

OBJET : Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des Bouches du Rhône et du Var

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_12** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

La limite administrative départementale ne saurait entraver la bonne distribution des secours, notamment en ce qui concerne les communes limitrophes des BOUCHES DU RHONE et du VAR.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit les missions des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). A ce titre, pour les zones géographiques limitrophes, les modalités d'alerte, d'engagement des secours, de dédommagements et de responsabilités doivent être fixées.

Ainsi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des BOUCHES DU RHONE, la Préfecture des BOUCHES DU RHONE et la Préfecture du VAR souhaitent, chacun en ce qui les concerne, formaliser par convention les modalités d'interventions réciproques.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des BOUCHES DU RHONE et du VAR, tel que figurant en annexe de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des BOUCHES DU RHONE et du VAR ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de la présente convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité,

DELIBERATION N° B26_13

OBJET : Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des Alpes de Haute Provence et du Var

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_13** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

La limite administrative départementale ne saurait entraver la bonne distribution des secours notamment en ce qui concerne les communes limitrophes des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE et du VAR.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit les missions des Services Départementaux d'Incendie et de Secours. A ce titre, pour les zones géographiques limitrophes, les modalités d'alerte, d'engagement des secours, de dédommagements et de responsabilités doivent être fixées.

Ainsi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, la Préfecture des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE et la Préfecture du VAR souhaitent, chacun en ce qui les concerne formaliser par convention les modalités d'interventions réciproques.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des ALPES DE HAUTE PROVENCE et du VAR, tel que figurant en annexe de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les départements des ALPES DE HAUTE PROVENCE et du VAR ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de la présente convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_14

OBJET : Convention relative à la mise en place d'un centre d'intervention saisonnier au sein de l'hôpital Renée Sabran de Hyères

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_14** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses missions, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS) du Var implante chaque année, en période estivale, un Centre d'Intervention Saisonnier sur la presqu'île de Giens.

Les Hospices Civils de Lyon proposent d'accueillir ce Centre d'Intervention Saisonnier du SDIS 83 sur son site de l'hôpital Renée Sabran de Hyères.

L'hôpital Renée Sabran met à disposition les locaux mentionnés ci-dessous implantés dans le bâtiment situé sur l'emprise de son établissement afin d'accueillir le Centre d'Intervention saisonnier du SDIS du Var.

- Un bureau avec du mobilier,
- Des sanitaires,
- Une salle de repos,
- Un espace de stationnement balisé pour deux à trois véhicules de secours pour la journée.

Afin de permettre la fourniture de repas aux personnels de garde, une convention à titre onéreux doit être établie entre les 2 établissements.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention passé entre l'établissement précité et le SDIS du Var tel qu'il figure en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer les présentes conventions ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_15

OBJET : Convention relative au financement et à la mise en œuvre de la base HBE du Castellet

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_15** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) loue à la société prestataire de service Hélicoptère De France (HdF) une flotte de 4 hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) de type AS350 B3.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

Pour l'aéroport du CASTELLET, le nombre d'hélicoptères généralement stationné est d'une machine. Exceptionnellement, ce dispositif peut être modifié en fonction des conditions météorologiques et des risques incendie.

Afin de permettre l'accueil sur l'aéroport des appareils de la société prestataire (HdF) et des personnels du SDIS 83, une convention doit être établie chaque saison entre les trois parties pour en définir les modalités.
Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention passé entre le SDIS 83, l'aéroport du Castellet et la société HdF ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la présente convention ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_16

OBJET : Conventions relatives à la fourniture de repas par les établissements de restauration au profit des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 83 armant des postes de secours et des bases opérationnelles, ainsi que pour les colonnes de renfort positionné dans le Département du Var

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_16** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre des missions dévolues du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, celui-ci est amené à armer trois bases d'Hélicoptères Bombardiers d'Eau, une base hélicoptère de Sécurité Civile et de manière ponctuelle, d'alimenter les personnels constituant les colonnes de renfort feux de forêt et d'espaces naturels extérieures au Département du Var, mobilisées au bénéfice du SDIS 83 en préventif et curatif.

Afin de permettre la fourniture de repas aux personnels, une convention à titre onéreux doit être établie entre les établissements Grand Prix Hôtel & Restaurant « La Squadra », Restaurant « A La Bonne Heure », Restaurant « Esterazur » et « Flunch BRIGNOLES ».

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les projets de conventions passées entre les établissements suivants et le SDIS du Var tels qu'ils figurent en annexe :

  - Grand Prix Hôtel & Restaurant « La Squadra »,
  - Restaurant « A La Bonne Heure »,
  - Restaurant « Esterazur »,
  - Restaurant « Flunch BRIGNOLES » ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer les présentes conventions ;
- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'Administration pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_17

OBJET : Convention relative à la fourniture de prestations de restauration collectives à caractère social réalisées par l'Economat des Armées (EdA) sur les sites du quartier de BONAPARTE de Draguignan, du quartier de CURTET de Draguignan, de la Base école du 2ème régiment d'hélicoptères de combat au Cannet-des-Maures, et du Pôle Ecole Méditerranée (PEM) de Saint-Mandrier

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_17** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre des missions dévolues au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, celui-ci est amené à ravitailler des colonnes de renfort extérieures et/ou des personnels du SDIS du Var sur les sites du quartier des écoles militaires de BONAPARTE de Draguignan, du quartier de CURTET de Draguignan, de la Base école du 2ème Régiment d'Hélicoptères de Combat au Cannet-des-Maures et du Pôle Ecole Méditerranée (PEM) de Saint-Mandrier.

L'Economat des Armées (EdA), Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), agissant sous la tutelle du Ministère des Armées, propose la restauration collective à caractère social sur ces quatre sites en tant que concessionnaire de service.

En vue de pouvoir faire bénéficier les colonnes de renfort extérieures et les personnels du SDIS du Var des prestations réalisées par l'EdA, une convention est ainsi conclue.

Cette convention a pour objet de prévoir les modalités d'accès aux prestations de restauration réalisées par l'EdA au profit des colonnes de renfort extérieures et des personnels du SDIS du Var. De part cette convention, les colonnes de renfort extérieures et les personnels du SDIS du Var ont accès à l'emprise militaire pour bénéficier des prestations de restauration proposées par l'EdA, en accord avec les autorités des sites.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention tels qu'il figure en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention et tous les actes nécessaires à leurs exécutions ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

DELIBERATION N° B26_18

OBJET : : Conventions relatives à la fourniture de repas par les établissements de restauration au profit des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 83 armant des postes de secours et des bases opérationnelles

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_18** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre des missions dévolues au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, celui-ci est amené à armer une base hélicoptère de Sécurité Civile et un poste de Secours en Milieux Périlleux et Montagne (SMPM).

Afin de permettre la fourniture de repas aux personnels, une convention à titre onéreux doit être établie entre les établissements suivants l'Hôtel-restaurant « Best Western Terre de Provence » et l'Hôtel-restaurant « Le Grand Canyon du Verdon ».

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les projets de conventions passés entre les établissements ci-dessous listés et le SDIS du Var tels qu'ils figurent en annexe :

  - Hôtel-restaurant « Best Western Terre de Provence ; Restaurant le 220 »,
  - Hôtel-restaurant « Le Grand Canyon du Verdon ».

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer les présentes conventions ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_19

OBJET : Protocoles relatifs à la fourniture de prestations d'hébergement au profit des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers engagés dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts, des inondations, ou de tout autre évènement dimensionnant, sur les sites des Ecoles Militaires de Draguignan (EMD), de la Base école du 2ème régiment d'hélicoptères de combat au Cannet-des-Maures (2ème RHC), du 21ème Régiment d'infanterie de Marine de Fréjus (21ème RIMA), du 1er Régiment de chasseurs d'Afrique du Camp de Canjuers (1er RCA)

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_19** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre des missions dévolues au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, celui-ci est amené à héberger des colonnes de renfort extérieures et/ou des personnels du SDIS du Var sur les sites du

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

quartier des Ecoles Militaires de Draguignan (EMD), de la Base école du 2ème Régiment d'Hélicoptères de Combat au Cannet-des-Maures (2ème RHC), du 21ème Régiment d'infanterie de Marine de Brétigny (21ème RIMA), du 1er Régiment de chasseurs d'Afrique du Camp de Canjuers (1er RCA).

L'hébergement de ces renforts sur ces sites militaires nécessite l'établissement de protocoles pour en définir les modalités. Il est à noter que l'alimentation des colonnes hébergées sur ces sites fait l'objet de conventions séparées avec l'Economat Des Armées (EDA) (pour l'EMD et le 2ème RHC) et avec le Groupement de Soutien du Commissariat de Draguignan (GSC) (pour le 21ème RIMA et le 1er RCA).

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les projets de protocoles tels qu'ils figurent en annexe,

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer les protocoles et tous les actes nécessaires à leurs exécutions,

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de ces protocoles, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_20

OBJET : Convention d'assistance logistique mutuelle pour les secours sur l'île de Port-Cros entre la mairie d'Hyères, le parc national de Port-Cros, le Service d'aide Médicale Urgente (SAMU) 83 et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 83

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_20** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Considérant que la situation insulaire de l'île de Port Cros, située sur le territoire de la commune de Hyères, limite l'engagement opérationnel des moyens humains et matériels du SDIS83 et du SAMU83. Il en résulte la nécessité de mettre en place une organisation spécifique des secours sur cette île.

En outre, compte tenu de la fréquentation touristique de l'île en saison estivale, le SDIS 83 installe un poste de secours saisonnier couvrant la période du 1er juillet au 31 août, pouvant être ouvert en dehors de cette période, et notamment les mercredis, samedis et dimanches de juin et septembre.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition sur l'île, par chacune des parties, d'infrastructures, matériels roulants, embarcations, moyens logistiques ou sanitaires, dans le but d'améliorer la distribution des secours.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il figure en annexe,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention et tous les actes nécessaires à leurs exécutions,

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de ces décisions, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_21

OBJET : Construction du Centre d'Incendie et de secours (CIS) de Ginasservis

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_21** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var est en charge de 64 CIS sur le Département du Var dont certains sont inadaptés tant en raison de leur taille, de leur localisation que de leur vétusté.

Aussi, le SDIS du Var s'est lancé dans la définition d'un Plan Caserne ayant pour objectif de réaliser un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) et de solliciter une participation financière aux Communes, EPCI ou Métropoles. Ces modalités ont été adoptées par délibération n° 24-29 du 4 juin 2024.

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Ginasservis, situé 40 rue Martin Bret, est aujourd'hui inadapté aux conditions d'exercice des services de secours. En effet, le bâtiment est ancien et possède des capacités insuffisantes pour accueillir l'effectif de garde des sapeurs-pompiers, répondre aux exigences de mixité et proposer des conditions de vie et de travail décentes (absence de chambre pour l'effectif de garde, de bureaux, de vestiaires séparés et sanitaires adaptés…). De plus, le CIS étant localisé en cœur du village, les sorties opérationnelles sont dangereuses et difficiles (traversées du village, rues étroites avec croisements difficiles) engendrant un risque d'accident accru lors des départs en intervention.

Dans ce contexte, la construction d'un nouveau CIS sur la commune de Ginasservis apparaît nécessaire et prioritaire afin de garantir la continuité et la qualité du service public de secours.

Par délibération n° B26-09 du 4 mars 2026, le Bureau du Conseil d'Administration avait notamment approuvé le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération par la commune de Ginasservis ou la communauté de communes « Provence Verdon » au SDIS du Var ainsi qu'un plan de financement de cette opération. Il convient d'abroger cette délibération.

En effet, afin de faciliter le montage de cette opération et permettre au SDIS de déposer une demande de subvention au titre de la DETR, une convention ad hoc Etat/SDIS/EPCI a été élaborée. Cette convention acte que le SDIS sera propriétaire et maître d'ouvrage. Elle précise également le cofinancement du projet.

La commune de Ginasservis est actuellement propriétaire d'un terrain situé le long de la route départementale 36, dans la future ZAE du Pied de la Chèvre.

Ce terrain est constitué des parcelles AM117-149, situées en zone 1AUc du Plan Local d'Urbanisme. La parcelle AM149 (66.7 hectares) et la parcelle AM117 (2 378 m²) feront l'objet d'un découpage parcellaire afin de proposer au futur CIS une surface foncière d'environ 5 000m² avec un accès sur la RD6.

Ainsi et afin de permettre au SDIS du Var de réaliser ce projet de construction du nouveau CIS, la commune envisage de céder cette unité foncière au SDIS du Var à l'euro symbolique. Cette cession fera l'objet d'une future délibération.

Ce projet est estimé à 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- EPCI CC Provence Verdon : 625 000 € HT, soit 25 % du coût total HT de l'opération ;
- SDIS du Var : 643 300 € HT, soit 25,7 % du coût total HT de l'opération ;
- État (DETR) : 1 231 700 € HT, soit 50 % des dépenses subventionnables (2 463 400 €), et dans la limite de la règle des 80 % d'aides publiques directes.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ABROGER** la délibération n° B26_09 du Bureau du Conseil d'Administration ;
- **D'ACTER** le projet de construction d'un nouveau CIS sur la commune de Ginasservis ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération, tel que présenté dans la convention ad hoc, annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la présente convention ad hoc ainsi que tout acte ou décisions nécessaires à sa bonne exécution, y compris ses éventuels avenants ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet ;
- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_22

OBJET : Autorisation de candidature du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var à l'appel à financement « Smart MI » pour un projet d'expérimentation en intelligence artificielle

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_22** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place le dispositif « **Smart MI** », destiné à accompagner et financer des projets d'expérimentation en intelligence artificielle portés par les services départementaux d'incendie et de secours.

Ce dispositif a pour objectif de permettre la **mise en œuvre rapide de solutions innovantes**, sous forme d'expérimentation, afin d'en évaluer leur pertinence opérationnelle, leur impact métier et leur capacité à être déployées à plus grande échelle. Les projets retenus peuvent bénéficier d'un **financement pouvant aller jusqu'à 100 000€ HT**, couvrant l'intégralité de la phase d'expérimentation, sans engagement financier initial pour le porteur de projet.

Dans ce cadre, le SDIS du Var souhaite déposer un dossier de candidature portant sur un **projet d'expérimentation d'une solution d'intelligence artificielle**, visant à améliorer l'efficience, la performance ou la transformation d'un processus métier relevant de ses missions.

La participation à ce dispositif implique le dépôt d'un dossier de candidature auprès du Ministère de l'Intérieur et, en cas de sélection, la conduite d'une expérimentation encadrée, sans que cette démarche ne préjuge d'un déploiement ultérieur de la solution.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

DECIDE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à déposer un dossier de candidature au dispositif Smart MI, tel que présenté en annexe et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à cette fin ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de cette demande de subvention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_23

OBJET : Convention de répartition financière des coûts de réparation du réseau pluvial passant sous l'accès principal aux remises du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Cavalaire-sur-Mer et de la voirie d'accès à ces remises

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_23** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

La voie d'accès aux remises du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Cavalaire-sur-Mer présente des affaissements visibles depuis mai 2023. Un incident mettant en cause un véhicule poids lourds du centre qui regagnait son stationnement a eu lieu en raison de ceux-ci.

Une inspection vidéo (prise en charge par le SDIS du Var) a permis de connaître la cause de cet affaissement, à savoir que le réseau d'eau pluvial, situé sous cette chaussée et constitué de buse béton de diamètre 1 500mm, est la cause de cette dégradation en raison d'un défaut d'étanchéité desdites buses entre elles ce qui entraine des affouillements souterrains.

L'accès aux remises par cette voirie a été interdit pour ne pas faire courir de risque aux sapeurs-pompiers et ne pas aggraver la situation.

La mairie a créé et mis à disposition une circulation temporaire via le parking des HLM de la Chêneraie ; celle-ci, ainsi que la réalisation d'enrobés permettant le passage des véhicules poids lourd du CIS, a été pris en charge intégralement par la collectivité.

Il a été dès lors convenu que des travaux de réfection du réseau pluvial devaient être réalisés, en dehors des périodes de « saison des pluies » et avant la saison estivale pour permettre au CIS de retrouver un caractère opérationnel optimal et arrêter le transit des véhicules de secours via le parking des HLM pour des raisons de sécurité.

Bien qu'il n'y soit pas contraint le SDIS du Var a choisi de contribuer à cette remise en état à travers une répartition financière des coûts avec la collectivité.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **D'APPROUVER** la convention de la participation financière du SDIS du Var aux frais de réparation du réseau d'eaux pluviales et de l'accès aux remises du CIS ;

- **D'APPROUVER** la répartition des frais de réparation entre la mairie de Cavalaire-sur-Mer et le SDIS du Var telle que proposée dans la convention ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer tous les documents afférents à cette convention ;

- **DE DIRE** que les dépenses liées à l'exécution de la convention annexée seront inscrites au budget de l'établissement ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_24

OBJET : Renouvellement de la convention entre Météo-France et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var relative à l'implantation d'une station automatique sur le terrain du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Fréjus

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_24** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Depuis le 08 mars 2007, dans le cadre de son réseau d'observation de surface, Météo-France avait implanté une station automatique sur le terrain du CIS de Fréjus, sis Chemin des Batteries, lieu-dit « Le Grand Esca » pour une durée de 10 ans selon la convention n° DIRSE/RESEAU/07/42/0.

Afin de permettre à Météo-France de poursuivre ses missions de mesures, le SDIS du Var a décidé de renouveler ladite convention de mise à disposition du terrain de 50 m² environ, situé sur la parcelle de terrain cadastrée section BK numéro 599 ET 600 lieu-dit « Le Grand Esca », Chemin des Batteries - 83600 Fréjus d'une superficie totale de 32 409 m².

Ce terrain est délimité par un liseré vert sur le plan joint en annexe n°2 avec emplacement de la station entourée d'un grillage d'environ 7,50 mètres sur 7,50 mètres.

La mise à disposition de ce terrain est consentie à titre gracieux pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2026 et renouvelée tacitement pour une période équivalente (deux fois au maximum) soit jusqu'au 30 juin 2035.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'annexé ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention telle que jointe ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_25

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local par la mairie de Vinon-sur-Verdon au profit des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS) pour la réalisation d'un vestiaire féminin

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_25** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Vinon-sur-Verdon ne dispose pas d'un vestiaire dédié aux personnels féminins. Au vu de l'augmentation de cet effectif au sein du centre de secours, des aménagements précaires ont été réalisés pour permettre un « cloisonnement » entre les vestiaires hommes et femmes. Toutefois, les personnels féminins doivent obligatoirement passer par le vestiaire des hommes pour accéder aux sanitaires qui leur ont été dédiés, ce qui pose problème.

La commune de Vinon-sur-Verdon propose de mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var un local, jouxtant les locaux du CIS actuel, afin de permettre la création d'un véritable espace féminin, composé d'un vestiaire et de sanitaires (douches et WC). Les travaux nécessaires à cet aménagement seront supportés intégralement par le SDIS du Var.

Il convient donc d'établir une convention pour une période de trois ans.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention tels qu'ils figurent en pièces jointes de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention passée avec la Commune de Vinon-sur-Verdon et tous les documents y afférents ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_26

OBJET : Convention de mise à disposition temporaire d'un local communal à l'école de Cavalière au profit du SDIS du Var pour l'implantation d'un poste de secours avancé

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_26** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

La période d'accroissement des risques liés à la saison estivale impose au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var de renforcer sa réponse opérationnelle. Ainsi, la ville du Lavandou souhaite mettre à disposition des locaux de l'Ecole de Cavalière pour la saison estivale, en vue de permettre l'implantation d'un poste de secours avancé sur le site de Cavalière.

Les locaux d'une superficie de 50 m² sont situés 61, rue des Ecoles sur la commune du Lavandou.

Pour la saison 2026, la mise à disposition de ces locaux est consentie à compter du 6 juillet 2026 au 25 août 2026 inclus.

Un véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) est stationné durant la journée dans la cour de l'école pendant toute la période de mise à disposition des locaux.

La commune du Lavandou octroie cette mise à disposition à titre gracieux, et prend à sa charge les frais d'abonnement, de consommation d'eau et d'électricité ainsi que les impôts et taxes de toute nature, relatifs aux locaux visés.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention, entre la commune du Lavandou et le SDIS du Var, de mise à disposition à titre gracieux de locaux de l'Ecole de Cavalière pour la saison estivale chaque année, en vue de permettre l'implantation d'un poste de secours avancé sur le site de Cavalière, tel que figurant en attache de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention passée avec la Commune du Lavandou portant sur la mise à disposition temporaire d'un local communal au profit du SDIS du Var figurant en attache de la présente délibération ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_27

OBJET : Convention cadre de formation pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) et l'Entente

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_27** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

L'Entente pour la forêt méditerranéenne, par le biais de son Ecole d'Application de la Sécurité Civile (EcASC), répond aux besoins de formation de nos personnels dans les domaines spécifiques tels que le secours en milieux périlleux, la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels, les risques technologiques ... .

Une convention triennale fixant les modalités administratives de participation et d'organisation permet aux SDIS de pouvoir faire bénéficier à l'ensemble de leurs personnels des actions de formation prévues au catalogue.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le modèle de convention cadre de formation pluriannuelle proposée par l'Entente, figurant en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer ces conventions ;

- **DE DIRE** que les dépenses liées à l'exécution de la convention annexée seront inscrites au budget de l'établissement ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_28

OBJET : Conventions manœuvrant de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et Volontaires (SPV) entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) et l'ENSOSP

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_28** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre de la formation des officiers de sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et autres acteurs de la sécurité civile, l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) a recours à des personnels manœuvrant pour composer les armements des véhicules de son plateau technique situé à Vitrolles. Ces personnels sont des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels mis à disposition par les SDIS selon les modalités d'une convention renouvelée tous les quatre ans. Outre de permettre le bon déroulement des exercices, la participation de nos personnels permet également d'acquérir, de maintenir ou de perfectionner leurs compétences.

Si le SDIS83 doit assurer de manière autonome le déplacement et l'équipement de ses effectifs, leur indemnisation quant à elle est remboursée par l'ENSOSP.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le modèle de convention « Manœuvrants SPP et SPV » proposée par l'ENSOSP, figurant en annexe ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer ces conventions ;

- **DE DIRE** que les recettes liées à l'exécution de la convention annexée seront inscrites au budget de l'établissement ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_29

OBJET : Convention concernant l'Environnement numérique d'Apprentissage pour les Services d'Incendie et de Secours (ENASIS) entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS83) et l'ENSOSP

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_29** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Depuis 2016, le SDIS du Var fait partie du dispositif ENASIS ayant pour objectif une mutualisation et un partage des expériences, ressources et outils numériques dans le domaine de la formation. ENASIS met également à disposition des SIS partenaires une plateforme qui est utilisée pour l'enseignement à distance et la formation à distance. Elle est notamment mise en œuvre par l'ENSOSP et l'ECASC dans le cadre de leurs actions de formation respectives.

Supporté par l'ECASC à ses débuts, sa gestion a été reprise par l'ENSOSP en 2023.
Par délibération du conseil d'administration n° 23-11 du 30 janvier 2023, le SDIS du Var a autorisé le Président à signer avec l'Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) la convention ENASIS pour l'usage d'un nouvel environnement numérique d'apprentissage mutualisé. Cette dernière étant arrivée à terme le 31 décembre 2025, il convient aujourd'hui de la renouveler.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention ENASIS pour l'usage d'un nouvel environnement numérique d'apprentissage mutualisé pour les années 2026 à 2028 figurant en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer cette convention ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

DELIBERATION N° B26_30

OBJET : Convention relative à la fourniture de prestations d'hébergement et d'alimentation par le Groupement de Soutien Commissariat de Toulon (GSC) au profit des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers engagés dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts et en cas de situation opérationnelle nécessitant le besoin de renforts extra-départementaux, sur les sites de la Base Aero Navale (BAN) d'Hyères et du 54ème Régiment d'Artillerie (54ème RA)

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_30** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre des missions dévolues au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, celui-ci peut être amené à recevoir des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers (SP) dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, les inondations et en cas de situations opérationnelles le nécessitant.

L'hébergement et la restauration de ces renforts et des SP du Var sur des sites militaires nécessitent l'établissement de conventions pour en définir les modalités.

L'établissement d'une telle convention pour les sites de la BAN d'Hyères et du 54ème Régiment d'Artillerie (54ème RA) permet au SDIS de bénéficier d'une solution supplémentaire d'hébergement et de restauration qui pourra s'avérer judicieuse suivant la localisation du sinistre ou la situation opérationnelle rencontrée.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il figure en annexe,

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution,

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de la présente convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_31

OBJET : Participations financières de l'Etat pour l'acquisition de matériel et d'un véhicule de brûlages dirigés et la modernisation du système d'information géographique DFCI de la base de données REMOCRA

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_31** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

Dans le cadre des financements pouvant être accordés par le conservatoire de la Forêt Méditerranéenne pour le Département du Var, le Service Départemental d'Incendie de Secours (SDIS) du Var a déposé six dossiers de demandes de participations financières.

Deux projets ont été validés : un pour l'acquisition de matériels et d'un véhicule pour l'équipe « brûlages dirigés » et l'autre pour la modernisation du système d'information géographique DFCI de la base de données REMOCRA.

Le taux de subvention retenu pour ces deux opérations est de 80% avec un montant maximum de subvention de :

- 71 280 € pour les brûlages dirigés ;
- 5 556 € pour REMOCRA.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les conventions de participation financière telles qu'elles figurent en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer les présentes conventions ainsi que toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution, y compris leurs éventuels avenants ;

- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites aux budgets du SDIS du Var concernés, au compte 1311 ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_32

OBJET : Accueil des officiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 77 au sein du SDIS 83 dans le cadre du perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_32** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Le SDIS 77 sollicite le SDIS 83 pour disposer d'une immersion professionnelle de perfectionnement dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts au profit de ses officiers chefs de groupes (FDF3) et chefs de colonnes (FDF4). Ce développement de compétences s'effectuera au travers d'une immersion au sein du SDIS 83 durant la période du 15 juin au 30 septembre 2026. Celle-ci vise à présenter aux personnels du SDIS 77, le dispositif de lutte contre les feux de forêts mis en place au sein du SDIS 83 (CODIS 83, DISPO PREV, PC, etc.).

Chaque officier du SDIS 77 sera accueilli pour une durée de 5 jours.

Le SDIS 77 prendra à sa charge conformément aux tarifs en vigueur fixés : les frais de transport jusqu'au lieu d'accueil du SDIS 83, les frais de restauration (petit déjeuner, déjeuner et dîner), les frais d'hébergement.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

Il convient d'établir une convention entre le SDIS 77 et le SDIS 83, afin de définir les modalités d'accueil, de prise en charge financière et de responsabilité. La présente convention est valable pour la durée d'accueil des officiers du SDIS 77 au sein du SDIS 83.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention relatif à l'accueil des officiers du SDIS 77 au sein du SDIS 83 dans le cadre du perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts, joint en annexe de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer la convention précitée ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du code général des collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_33

OBJET : Accueil d'un officier de sapeur-pompier belge au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 83 dans le cadre d'une immersion professionnelle de perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_33** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Le SDIS 83 se propose d'accueillir un officier de sapeur-pompier belge de la Zone de Secours Vesdre Hoegne et Plateau (Belgique) pour disposer d'une immersion professionnelle de perfectionnement dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts. Ce développement de compétences s'effectuera au travers d'une immersion au sein du SDIS 83 durant la période du 30 juillet au 07 août 2026. Celle-ci vise à lui présenter, le dispositif de lutte contre les feux de forêts mis en place au sein du SDIS 83 (CODIS 83, DISPO PREV, PC, etc.).

Cet officier de la Zone de Secours Vesdre Hoegne et Plateau sera accueilli pour une durée de 9 jours.

La Zone de Secours Vesdre Hoegne et Plateau prendra à sa charge les frais de transport jusqu'au lieu d'accueil du SDIS 83, les frais de restauration (petit déjeuner, déjeuner et dîner), les frais d'hébergement.

Il convient d'établir une convention entre le SDIS 83 et la Zone de Secours Vesdre Hoegne et Plateau, afin de définir les modalités d'accueil, de prise en charge financière et de responsabilité. La présente convention est valable pour la durée d'accueil de cet officier de la Zone de Secours Vesdre Hoegne et Plateau au sein du SDIS 83.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention relatif à l'accueil de cet officier de la Zone de Secours Vesdre Hoegne et Plateau au sein du SDIS 83 dans le cadre du perfectionnement à la lutte contre les feux de forêts, joint en annexe de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention précitée ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du code général des collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_34

OBJET : Convention de participation par le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var aux frais relatifs à la « Rencontre Nationale 2026 des acteurs du pilotage et du contrôle de gestion des SIS » organisée les 11 et 12 juin 2026 par le SDIS de Maine-et-Loire

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_34** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Chaque année, un Service d'Incendie et de Secours (SIS) est chargé d'organiser deux journées de formation intitulées « Rencontre Nationale 2026 des acteurs du pilotage et du contrôle de gestion des SIS ». Ces journées permettent aux contrôleurs de gestion des SIS de partager leurs retours d'expériences et de pratiques, tout en constituant un réseau professionnel, au travers d'ateliers et de conférences portant sur des thématiques intéressant les services de pilotage des SIS.

En 2026, ce séminaire est organisé les 11 et 12 juin par le SDIS de Maine-et-Loire.

La participation de deux agents du groupement Evaluation, contrôle de gestion, accompagnement décisionnel et mise en place des process du SDIS du Var est envisagée.

Dans le cadre de l'organisation de ce séminaire prévu sur deux jours, le SDIS du Maine-et-Loire assure la prise en charge des frais d'organisation, de logistique et de restauration (hors hébergement), moyennant auprès de chaque SDIS une participation financière forfaitaire d'un montant de 90 euros TTC par agent présent.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** la participation financière du SDIS du Var à hauteur de 90 euros TTC par agent présent du groupement Evaluation, contrôle de gestion, accompagnement décisionnel et mise en place des process qui se rendront à la « Rencontre Nationale 2026 des acteurs du pilotage et du contrôle de gestion des SIS » organisées par le SDIS du Maine-et-Loire les 11 et 12 juin 2026;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention de participation financière pour la « Rencontre Nationale 2026 des acteurs du pilotage et du contrôle de gestion des SIS » telle que figurant en annexe ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du conseil d'administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_35

OBJET : Convention de mise à disposition par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) et d'un Camion-Citerne Feux de Forêts Moyen (CCFM) au profit de la Direction Générale de l'Armement - Essais de Missiles (DGA EM) sur l'île du Levant (commune d'Hyères)

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_35** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

L'île du Levant est située sur le territoire de la commune d'Hyères. Elle est partagée entre le domaine militaire utilisé par la Direction Générale de l'Armement Essais de Missiles (DGA EM) et le domaine civil.

L'insularité, l'isolement de la population résidente qui en résulte, l'absence de centre de secours des sapeurs-pompiers du Var sur l'île et la présence d'un centre secours des Marins Pompiers sur le domaine militaire, rendent nécessaire une organisation spécifique des secours sur cette île.

La présente convention prévoit l'assistance mutuelle entre les parties en cas d'opération de secours sur l'île du Levant et les modalités de mise en œuvre des moyens de secours, qu'il s'agisse du domaine civil ou militaire.

Ainsi, en cas d'opération de secours survenant sur le domaine civil et militaire, la DGA EM s'engage à mettre en œuvre les moyens de secours dont elle dispose, en vue d'intervenir dans le cadre d'évacuations sanitaires, d'assistance médicale à personnes, de lutte contre l'incendie ou d'opérations diverses, à la place des sapeurs-pompiers du Var.

En contrepartie, lorsque les moyens dont dispose la DGA EM s'avèrent insuffisants afin de lutter plus efficacement contre les sinistres, le SDIS du Var s'engage à mettre en œuvre, en renfort des moyens de la DGA EM, les moyens adaptés en personnels et en matériels dont il dispose.

Afin de soutenir l'action des marins pompiers de DGA EM, le SDIS du Var, compte tenu des difficultés d'acheminement des véhicules de secours sur l'île, décide de mettre à disposition de la DGA EM un VSAV et un CCFM ainsi que du matériel de transmission à titre non onéreux.

La présente convention fixe les modalités du prêt des véhicules et de leur entretien. Elle définit également les conditions de remplacement des matériels utilisés dans le cadre des opérations de secours sur le domaine civil de l'île.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention tels qu'il figure en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à leurs exécutions ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° B26_36

OBJET : Convention de partage de données entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTP) et le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_36** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

En lien étroit avec les missions et les obligations de service public d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale et en lien avec ses compétences GEMAPI, la Métropole Toulon Provence Méditerranée porte un Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Dans le cadre du PAPI PCT [2024-2029], la Métropole assure la surveillance des cours d'eau par la mise en place de caméras.

Un marché notifié en 2026 avec la société TENEVIA permet d'avoir à disposition une plateforme OSBOARD qui donne accès à la visualisation des stations ainsi que les informations de connexion à l'API afin de renseigner une base de données métropolitaine.

Ce marché est géré par la Direction de Prévention des risques Naturels et la Direction des Ressources Numériques Mutualisées.

Le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) du Var souhaite bénéficier des informations fournies en temps réel par ces caméras dans le cadre de ses missions. L'objectif est d'améliorer la gestion de crise et les interventions du SDIS en cas de débordement de cours d'eau.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat entre la Métropole TPM et le SDIS DU VAR afin de partager les données des caméras.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention et les modalités du partenariat entre la Métropole TPM et le SDIS du Var afin de partager les données des caméras, telle que figurant en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer ladite convention ;

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

DELIBERATION N° B26_37

OBJET : Projet de conventions entre le service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et les administrateurs du site Facebook « feux de forêt 83 » et la société PyroWatch

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_37** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

L'évolution des outils numériques, des réseaux sociaux et des technologies d'analyse de données a profondément modifié les modalités de détection, de diffusion et de partage de l'information en matière de sécurité civile et de gestion des risques.

Dans le domaine particulier des feux de forêt, les signalements issus du grand public, les contenus diffusés sur les réseaux sociaux ainsi que les dispositifs de surveillance numérique constituent désormais des sources complémentaires d'informations susceptibles de contribuer à une détection plus précoce des départs de feu et à une meilleure connaissance de la situation opérationnelle.

La page Facebook « Feux de Forêt 83 », administrée par des bénévoles particulièrement investis dans la prévention et l'information du grand public, participe depuis plusieurs années à la sensibilisation des populations aux risques feux de forêt ainsi qu'à la diffusion d'informations relatives à la protection des massifs forestiers varois.

Par ailleurs, la société PyroWatch développe des outils innovants de détection et d'analyse reposant notamment sur l'exploitation de webcams publiques, l'intelligence artificielle, les signalements citoyens ainsi que la veille des réseaux sociaux, afin de contribuer à l'identification rapide de départs de feu.

Dans un contexte marqué par l'augmentation du risque incendie et par la nécessité d'adapter en permanence les dispositifs de prévention et de surveillance, le SDIS du Var souhaite renforcer les coopérations avec les acteurs engagés dans l'observation, la prévention et la remontée d'informations utiles et fiables à la gestion opérationnelle.

Les projets de conventions ont ainsi pour objet de définir les modalités de coopération entre le SDIS du Var, les administrateurs de la page « Feux de Forêt 83 » et la société PyroWatch, notamment en matière d'échanges d'informations, de veille numérique, de sensibilisation du public et d'appui à la détection précoce des départs de feu, dans le respect des prérogatives et compétences de chacun.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les projets de conventions ci-joint en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer ces conventions ;

- **DE DIRE** que le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L.1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de ces conventions, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_60-DE

DELIBERATION N° B26_38

OBJET : Convention relative à la fourniture de prestations d'hébergement et de restauration au profit des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers engagés dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts, des inondations, ou de tout autre évènement dimensionnant, sur le site de l'Institution Saint-Joseph La Navarre, sur la commune de La Crau

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **B26_38** en date du 29 juin 2026,

Exposé des motifs

Dans le cadre des missions dévolues au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, celui-ci est amené à héberger des colonnes de renfort extérieures et/ou des personnels du SDIS 83 sur différents sites, en fonction de leur localisation et des besoins opérationnels.

L'hébergement et l'alimentation de ces renforts sur le site privé de l'institution Saint-Joseph La Navarre, sur la commune de La Crau nécessite l'établissement d'une convention pour en définir les modalités.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il figure en annexe,

- **D'AUTORISER** monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution,

- **DE DIRE** que monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution de cette convention, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

QUESTION DIVERSES

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la 1ère Vice- Présidente lève la séance à dix heures et quarante-cinq minutes.

Le Secrétaire de Séance,

Contrôleur Général Eric GROHIN

La 1ère Vice- Présidente
du Conseil d'Administration,

Françoise LEGRAIEN

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_61-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_61

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Composition du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_61-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_61** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose :

« (...) Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.
Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. Le premier et le troisième vice-présidents sont de sexe différent de celui du président. Un vice-président au moins est élu parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. (...) »
Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. (...) »

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_61-DE

DECIDE

- **DE FIXER,** conformément à l'article L1424-27 du CGCT, le nombre des membres composant le bureau du CASDIS à quatre.

Adopté à l'unanimité

Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260731-26_62-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_62

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

<u>OBJET</u> : Election des membres du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_62-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_62** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« (...) Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.
Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. Le premier et le troisième vice-présidents sont de sexe différent de celui du président. Un vice-président au moins est élu parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. (...) ».

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_62-DE

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'élection du premier vice-président à bulletin secret

Candidature : M. Jean-Pierre VERAN

Résultat :
1er tour de scrutin
Nombre d'électeurs : 30
Nombre de votants : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18

M. Jean-Pierre VERAN: 18 voix

M. Jean-Pierre VERAN, ayant obtenu la majorité absolue des membres du conseil d'administration ayant voix délibérative au premier tour de scrutin, est élue première vice-présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- **DE PROCEDER** à l'élection du deuxième vice-président à bulletin secret

Candidature : Mme Laëtitia QUILICI

Résultat :
1er tour de scrutin
Nombre d'électeurs : 30
Nombre de votants : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18

Mme Laëtitia QUILICI: 18 voix

Mme Laëtitia QUILICI, ayant obtenu la majorité absolue des membres du conseil d'administration ayant voix délibérative au premier tour de scrutin, est élu deuxième vice-président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- **DE PROCEDER** à l'élection du troisième vice-président à bulletin secret

Candidature : M. Ludovic PONTONE

Résultat :
1er tour de scrutin
Nombre d'électeurs : 30
Nombre de votants : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18

M. Ludovic PONTONE: 18 voix

M. Ludovic PONTONE, ayant obtenu la majorité absolue des membres du conseil d'administration ayant voix délibérative au premier tour de scrutin, est élue troisième vice-présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_62-DE

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT
Article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Scrutin du 28 juillet 2026

Procés Verbal de Recensement des votes

1er TOUR

1. EMARGEMENT :

F LEGRAIEN	T ALBERTINI	M ARENAS	V ARNOUX	R BENEVENTI
P BRACCO	D BREMOND *représenté par* JM GUISLANO	F BRUN	B CHILINI	C CHIOCCA *représenté par* S LAUVARD
F DELAUNAY KAIDOMAR	C DEPALLENS	T DOMBRY	F DUMONT	B GENETELLI
MJ GUIDICELLI	P LEONELLI	G LOEW	B MONIER *représentée par* R AMAR	C NICCOLETTI
Y PALMIERI	N PEREZ-LEROUX	H PHILIBERT	C PIANETTI	L PONTONE
L QUILICI	L REYNIER	V RIALLAND	A SAMAT	JP VERAN

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 30
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0
- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrage exprimés : 18

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
J.P. VERAN	18

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

Considérant que la candidature de J.J.P. VERAN au **1er tour** a obtenu 18 suffrages

- correspondant à la majorité absolue des suffrages, J.J.P. VERAN est élu Premier Vice Président du CASDIS.
- ne correspondant pas à la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un 2ème tour.

La Présidente du CASDIS,

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Madame Françoise LEGRAIEN

Le secrétaire,

Contrôleur Général Eric GROHIN

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_62-DE

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT
Article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Scrutin du 28 juillet 2026

Procés Verbal de Recensement des votes

1er TOUR

1. EMARGEMENT :

F LEGRAIEN	T ALBERTINI	M ARENAS	V ARNOUX	R BENEVENTI
P BRACCO *représentée par* L SAMAZAN	D BREMOND *représenté par* JM GUISIANO	F BRUN	B CHILINI	C CHIOCCA *représenté par* S LAUVARD
F DELAUNAY KAIDOMAR	C DEPALLENS	T DOMBRY	F DUMONT	B GENETELLI
MJ GUIDICELLI	P LEONELLI	G LOEW	B MONIER *représentée par* R AMAR	C NICCOLETTI
Y PALMIERI	N PEREZ-LEROUX	H PHILIBERT	C PIANETTI	L PONTONE
L QUILICI	L REYNIER	V RIALLAND	A SAMAT	JP VERAN

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 30
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0
- Nombre de votants : 16
- Nombre de suffrage exprimés : 16

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
L. Quilici	16

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

Considérant que la candidature de Mme L. Quilici au **1er tour** a obtenu 16 suffrages

- correspondant à la majorité absolue des suffrages, Mme L. Quilici est élu Deuxième Vice Président du CASDIS.
- ne correspondant pas à la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un 2ème tour.

La Présidente du CASDIS,

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Madame Françoise LEGRAIEN

Le secrétaire,

Contrôleur Général Eric GROHIN

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_62-DE

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT
Article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Scrutin du 28 juillet 2026

Procés Verbal de Recensement des votes

1er TOUR

1. EMARGEMENT :

F LEGRAIEN	T ALBERTINI	M ARENAS	V ARNOUX	R BENEVENTI
P BRACCO *représentée par* L SAMAZAN	D BREMOND *représenté par* JM GUISIANO	F BRUN	B CHILINI	C CHIOCCA *représenté par* S LAUVARD
F DELAUNAY KAIDOMAR	C DEPALLENS	T DOMBRY	F DUMONT	B GENETELLI
MJ GUIDICELLI	P LEONELLI	G LOEW	B MONIER *représentée par* R AMAR	C NICCOLETTI
Y PALMIERI	N PEREZ-LEROUX	H PHILIBERT	C PIANETTI	L PONTONE
L QUILICI	L REYNIER	V RIALLAND	A SAMAT	JP VERAN

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 30
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrage exprimés : 15

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
L. PONTONE	15

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

Considérant que la candidature de ...L. PONTONE..... au **1er tour** a obtenu .....15..... suffrages

- correspondant à la majorité absolue des suffrages, ...L. PONTONE... est élu Troisième Vice Président du CASDIS.

- ne correspondant pas à la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un 2ème tour.

La Présidente du CASDIS,

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Madame [illegible] FEGRAIEN

Le secrétaire,

Contrôleur Général Eric GROHIN

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_63-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_63

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

<u>OBJET</u> : Délégation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de secours (CASDIS) au Bureau

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_63-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_63** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

> « (*...) Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte financier unique en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L. 1612-20, ainsi que de celles visées aux articles L. 1424-26 et L. 1424-35.*– le nombre et la répartition des sièges au CASDIS - *et L.1424-35* – les contributions. *(....) »*

Afin de faciliter le fonctionnement courant de l'établissement, il convient que le bureau ait le pouvoir de se prononcer dans les domaines suivants :

1. **Patrimoine :**

- prise à bail, location, mise à disposition de biens immobiliers,
- contrats d'entretien.

2. **Ressources Humaines :**

- remboursement des frais de déplacement engagés à titre personnel, pour les besoins du service, lorsqu'il n'est pas prévu spécifiquement par un texte,
- lancement de concours destinés à pourvoir, le cas échéant, les postes vacants.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_63-DE

3. Aides financières :

- demandes de subventions ou de participations financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région ou de tout autre organisme ou collectivité.

4. Création des régies d'avance et de recettes.

5. Relation avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes privés

- tout protocole d'accord ou toute convention nécessaires à l'exécution du service public, autres que celles consécutives aux conventions-type approuvées par le CASDIS.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DELEGUER** au bureau, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les limites fixées à l'article L.1424-27 du CGCT, dans les domaines précités ;

- **DE DIRE** que madame la Présidente du conseil d'administration pourra, conformément à l'article L.1424-33 du CGCT, déléguer sa signature pour les actes relatifs à l'exécution des délibérations qui seront adoptées par le bureau, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT ;

- **DE PRENDRE ACTE** que madame la Présidente du conseil d'administration rendra compte au conseil d'administration du SDIS du Var de l'ensemble des décisions prises par le bureau en vertu de cette délégation.

Adopté à l'unanimité

Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_64-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_64

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Délégation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) à madame la Présidente

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_64-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_64** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

L'article L 1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du service d'incendie et de secours. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration peut, en outre, par délégation du conseil d'administration, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, être chargé de procéder, dans les limites déterminées par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Il peut recevoir délégation pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2. Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation. Il peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée. Il peut être chargé de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.»

Afin de faciliter le fonctionnement courant de l'établissement, il conviendrait d'attribuer à madame la Présidente, pour la durée de son mandat, l'ensemble des délégations prévues par cet article, en précisant les attributions qui lui sont confiées en matière d'emprunts dans les limites ci-après définies :

Considérant l'encours total de la dette du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var à ce jour, madame la Présidente reçoit délégation aux fins de contracter les emprunts à court, moyen ou long terme

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_64-DE

destinés au financement des investissements selon les modalités définies ci-dessous et dans la limite du plafond d'emprunt voté dans le budget annuel.

Néanmoins et en tout état de cause, tout prêt d'un montant de plus de 10 Millions € et/ou de plus de 20 années devra donner lieu à approbation spécifique du conseil d'administration.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du CGCT concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les services départementaux d'incendie et de secours lorsqu'ils souscrivent des emprunts auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous :

– la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
– la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
– la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
– la possibilité d'allonger la durée du prêt ;
– la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;
– la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, madame la Présidente pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus. Enfin, madame la Présidente pourra conclure toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus.

Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le SDIS du Var peut recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

En conséquence, le conseil d'administration donne délégation de compétence à madame la Présidente, pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux répondant à l'objectif précité. Les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du CGCT. Les opérations de couverture des risques de taux pourront être :

– des contrats d'échange de taux (SWAP) ;
– des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
– des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
– des contrats de taux plancher (FLOOR) ;
– des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la collectivité. La durée des contrats de couverture ne pourra excéder celle des emprunts auxquels ces contrats sont adossés. Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement. Pour l'exécution des instruments de couverture, le CASDIS décide de donner délégation à madame la Présidente et l'autorise à :

– lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
– retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- résilier l'opération arrêtée ;
- signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

– 2 % de l'encours visé par l'opération pour les primes ;
– 0,50 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_64-DE

DECIDE

- **DE DELEGUER** à sa Présidente, conformément à l'article L.1424-30, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :
- la réalisation des emprunts d'investissement prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 du CGCT ;
- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- **DE DIRE** que madame la Présidente pourra, conformément à l'article L.1424-33 du CGCT, déléguer sa signature pour la préparation et l'exécution des décisions prises en vertu de la présente délégation, dans le cadre de ses pouvoirs propres de préparation et d'exécution des délibérations tels que prévus à l'article L.1424-30 du CGCT ;

- **DE PRENDRE ACTE** que madame la Présidente rendra compte au CASDIS de l'ensemble des décisions prises en vertu de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L.1424-30 susvisé.

Adopté à l'unanimité

Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_65-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_65

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Indemnités du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_65-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_65** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

A la suite du renouvellement partiel de ses membres, à la désignation de madame la Présidente du CASDIS et à l'élection des Vice-présidents, le conseil d'administration doit se prononcer sur le taux applicable au montant des indemnités allouées à madame la Présidente et aux Vice-présidents pour l'exercice effectif de leur fonction.

L'article L.1424-27 du CGCT dispose à cet effet :

> *« (...) Les indemnités maximales votées par le conseil d'administration du service d'incendie et de secours pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par référence au barème prévu, en fonction de la population du département, pour les indemnités des conseillers départementaux par l'article L.3123-16 dans la limite de 50 % pour le Président et de 25 % pour chacun des Vice-présidents (...) ».*

Il est rappelé que ces taux maximaux autorisés étaient antérieurement appliqués.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_65-DE

DECIDE

- **DE FIXER** le taux de l'indemnité de madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS à 50 % de l'indemnité d'un conseiller départemental du Var ;

- **DE FIXER** le taux de l'indemnité de chacun des vice-présidents du Conseil d'Administration du SDIS à 25% de l'indemnité d'un conseiller départemental du Var ;

- **DE DIRE** que ces dépenses seront gagées sur les crédits inscrits à cet effet en section de fonctionnement du budget de l'établissement – chapitre 012 – article 6531.

Madame la Présidente et les trois vice-présidents quittent la séance au moment du vote et n'y participent pas.

Adopté à l'unanimité

Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_66

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Règlement intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_66** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1424-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du SDIS adopté par délibération n° 23_05 du 30 janvier 2023 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant qu'il convient de modifier les articles 5, 11 et 25 du règlement intérieur du CASDIS afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions budgétaires et comptables ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de règlement intérieur tel que proposé par madame la Présidente et annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

ip
Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

ANNEXE

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU VAR

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R1424-58,

Considérant que les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sont fixées par les articles L.1424-24 à L.1424-30-1 du CGCT susvisé,

Considérant qu'en vertu de l'article R.1424-16 du CGCT susvisé, il appartient au conseil d'administration d'en préciser les modalités dans un règlement intérieur, sur proposition de son président.

ORGANISATION

Conseil d'administration

Article 1 : Le conseil d'administration constitue l'organe de décision et de définition des orientations générales nécessaires à l'exercice des compétences administratives et opérationnelles du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du SDIS.

Il est composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Ces représentants sont élus membres titulaires ou membres suppléants en nombre égal dans les conditions fixées aux articles L.1424-24-1 et suivants du CGCT.

Seuls ces représentants, dénommés administrateurs, ont voix délibérative.

En cas de vacance d'un poste de titulaire, celui-ci est remplacé par son suppléant.

Lorsque le titulaire ne peut être remplacé par son suppléant ou, à défaut, par son suivant de liste, il est procédé à une élection partielle pour la durée du mandat restant à courir, lorsque celle-ci excède six mois.

Le préfet ou son représentant assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration. Si une délibération paraît de nature à affecter la capacité opérationnelle du SDIS ou la bonne distribution des moyens, le préfet peut demander une nouvelle délibération.

Assistent aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- le médecin-chef de la sous-direction Santé, sous-directeur,
- un sapeur-pompier professionnel officier, un sapeur-pompier professionnel non officier, un sapeur-pompier volontaire officier, un sapeur-pompier volontaire non officier et un représentant des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, en qualité de membre élu de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours prévue à l'article L. 1424-31,
- le référent mixité et lutte contre les discriminations (art L1424-24-5 du CGCT alinéa 5)
- le référent sûreté et sécurité (art L1424-24-5 du CGCT alinéa 6)
- le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,
- le comptable du SDIS (CGCT art. R.1424-16).

Le conseil d'administration peut également prévoir la représentation, avec voix consultative, des organismes partenaires du service départemental d'incendie et de secours. Les représentants des organismes ainsi désignés par le conseil d'administration sont nommés par le président du conseil d'administration sur proposition de ceux-ci.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité absolue, soit la moitié plus un, de ses administrateurs en exercice est présente. N'entrent pas dans le calcul du quorum, les procurations données par les administrateurs absents à un autre membre du conseil d'administration.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le CASDIS est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, par voie dématérialisée (message électronique à l'adresse déclarée par chacun de ses membres). Cette convocation étant faite sur le même ordre du jour ne donne pas lieu à communication de nouveaux documents. Le CASDIS délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le conseil d'administration vote sur les questions soumises à ses délibérations, de trois manières : à main levée, au scrutin public ou secret.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le vote a lieu à scrutin public par appel nominal sur décision du président de séance, à la demande du quart des administrateurs présents.

Le vote a lieu à scrutin secret sur décision du président de séance, à la demande du tiers des administrateurs présents ou lorsque les textes en vigueur l'exigent.

Lorsqu'il est procédé au vote au scrutin secret et hors les modes d'élection ou de désignation, les bulletins doivent porter la mention "oui" ou "non", tout autre bulletin étant considéré comme nul.

Lorsque le vote à bulletin secret a lieu, le président de séance doit préalablement demander au conseil de désigner en son sein deux secrétaires qui seront chargés de contrôler le déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

Conformément à la jurisprudence, le vote effectif n'est pas nécessaire dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des membres présents a pu être constaté par le président de séance, après un débat effectif faisant suite à une question précise.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

Président

Article 2 : Le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un autre vice-président.

Article 3 : Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du SDIS. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration peut recevoir délégation du conseil d'administration dans les limites fixées aux articles L.1424-30 et L.1618-2-III du CGCT. Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration. Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

En cas de démission de tous les membres du conseil d'administration ou d'annulation devenue définitive de l'élection de tous ses membres, le président est chargé de l'expédition des affaires courantes.

Bureau

Article 4 : Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement.

Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. Le premier et le troisième vice-présidents sont de sexe différent de celui du président.Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Les membres du bureau prennent rang dans l'ordre de leur élection.

En cas de vacance d'un membre du bureau, il est procédé dans les mêmes conditions à une nouvelle élection lors de la plus proche séance du conseil d'administration.

En cas de vacance simultanée des sièges du président et des vice-présidents, le conseil d'administration est convoqué en urgence par le doyen d'âge pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Article 5 : Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du Compte Financier Unique en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L. 1612-20, ainsi que de celles visées aux articles L. 1424-26 et L. 1424-35.

Les membres du bureau peuvent individuellement recevoir délégation par arrêté du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour l'exercice d'une partie de ses fonctions. Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 6 : Le bureau est convoqué et présidé par le président du conseil d'administration ou, en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance, par les vice-présidents dans l'ordre de leur élection.

Il délibère sur les questions relatives aux attributions qui lui ont été déléguées par le conseil d'administration, dans les limites fixées à l'article L.1424-27 du CGCT.

Le bureau ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité absolue de ses membres, soit la moitié plus un.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, par voie dématérialisée (message électronique à l'adresse déclarée par chacun de ses membres). Cette convocation étant faite sur le même ordre du jour ne donne pas lieu à communication de nouveaux documents. Le bureau délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le bureau vote sur les questions soumises à ses délibérations, de trois manières : à main levée, au scrutin public ou secret.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le vote a lieu à scrutin public par appel nominal sur décision du président de séance ou à la demande d'au moins deux membres présents.

Le vote a lieu à scrutin secret sur décision du président de séance, ou à la demande d'au moins deux membres présents, ou lorsque les textes en vigueur l'exigent.

Lorsqu'il est procédé au vote au scrutin secret et hors les modes d'élection ou de désignation, les bulletins doivent porter la mention "oui" ou "non", tout autre bulletin étant considéré comme nul.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

Conformément à la jurisprudence, le vote effectif n'est pas nécessaire dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des membres présents a pu être constaté par le président de séance, après un débat effectif faisant suite à une question précise.

Le compte-rendu de ses décisions est communiqué à l'ensemble des membres du conseil d'administration conformément à l'article 12 ci-après. Il est également affiché et publié conformément à l'article 34 ci-après.

Groupes d'études

Article 7: Le président du conseil d'administration peut, pour l'assister sur des sujets précis, créer des groupes consultatifs d'études.

Ces groupes sont composés, dans la limite d'un nombre fixé par le président, de membres volontaires du conseil d'administration et sont animés par un administrateur désigné par le président. L'animateur de groupe a la responsabilité d'organiser le travail du groupe dont il a la charge et d'élaborer les rapports à l'attention du président.

FONCTIONNEMENT

Lieu des réunions

Article 8 : Les réunions en présentiel se déroulent au siège de l'établissement public fixé à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (désigné par l'abréviation DDSIS), sise actuellement 24 Allée de Vaugrenier - ZAC des Ferrières - 83490 LE MUY.

Le lieu de réunion peut être modifié par le président du conseil d'administration.

Périodicité des séances

Article 9 : Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins une fois par semestre.

Convocations

Article 10 : Le conseil d'administration se réunit à l'initiative et sur convocation de son président.

Les lieux et dates fixés par le président sont communiqués aux membres douze jours francs au moins avant la date retenue. Ce délai est apprécié au regard de la date d'envoi des convocations figurant au registre courrier départ de la DDSIS.

Sous réserve que les membres acceptent ce mode d'envoi et soient dotés des moyens techniques nécessaires, les convocations pourront être faites par voie dématérialisée.

En cas d'urgence, le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci ou sur demande du préfet ou d'un cinquième de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour déterminé; dans ce cas, il se réunit de plein droit le troisième jour suivant l'envoi de la convocation au préfet et à ses membres.

Un même administrateur ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

Les membres suppléants sont informés de la tenue des réunions en même temps que les membres titulaires.

Article 11 : Les projets de documents budgétaires (Budget Primitif (BP), Budget Supplémentaire (BS), décision modificative (DM) et Compte Financier Unique (CFU)) sont communiqués aux membres du conseil d'administration au moins douze jours francs avant la séance consacrée à leur examen.

Ordre du jour

Article 12 : Le président du conseil d'administration établit un ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est communiqué, avec l'ensemble des projets de délibérations et le compte-rendu des décisions du bureau et du président prises par délégation, aux membres du conseil d'administration cinq jours francs au moins avant la réunion, sauf en cas d'urgence tel que défini à l'article 11 ci-dessus pour lequel ce délai sera réduit à un jour franc au moins avant la réunion. Ces délais sont appréciés au regard de la date d'envoi des rapports figurant au registre « Courrier départ » de la DDSIS.

Sous réserve que chacun des membres l'autorise, cette communication pourra être faite par voie dématérialisée (message électronique à l'adresse déclarée par chacun des membres).

Article 13 : Toutes propositions, tous projets de vœux et motions émanant d'un ou plusieurs administrateurs doivent être formulés par écrit, signés par leurs auteurs et remis au président du conseil d'administration, quinze jours francs au moins avant la plus proche réunion.

Ces propositions, vœux et motions ne sont recevables et soumis au conseil d'administration que s'ils entrent dans le cadre des pouvoirs et compétences de l'établissement public définis par la loi.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

Pouvoir

Article 14: En cas d'absence ou d'empêchement, les membres du conseil d'administration se font remplacer par leur suppléant élu selon les mêmes modalités et pour la même durée qu'eux. Dans cette hypothèse, le membre suppléant appelé à siéger exerce la plénitude des pouvoirs de son titulaire en ses lieu et place.

Article 15 : L'attribution d'un pouvoir par un administrateur titulaire à un autre administrateur titulaire n'est possible qu'en cas d'empêchement de son suppléant. Un membre présent ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Déroulement des séances

Article 16 : Les séances se déroulent à huis clos, en présence des seuls membres titulaires ou de leur suppléant, et des membres de droit.

Nulle personne étrangère au conseil d'administration ne peut s'introduire dans l'enceinte où siègent ses membres. Le président de séance peut toutefois, en tant que de besoin, se faire assister des conseillers techniques de son choix.

Les membres suppléants dont le titulaire est présent peuvent être exceptionnellement invités par le président à assister aux séances sans voix délibérative.

Article 17 : Le président de séance ouvre et lève les séances. Il dirige et clôture les débats.

En début de chaque séance, il fait procéder à un appel nominal.

Article 18: Le secrétariat de séance est assuré par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, par un administrateur désigné par le conseil d'administration en son sein.

Article 19 : A l'ouverture de chacune des séances ordinaires et après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies, le président de séance met aux voix le procès-verbal de la séance précédente.

Avant la mise aux voix du procès-verbal, chaque membre a le droit d'en demander la rectification. Cette rectification doit être, s'il y a lieu, approuvée par le conseil d'administration ; elle est ordonnée par le président.

Toutes autres réclamations ou propositions ne peuvent donner lieu qu'à une mention au procès-verbal de la séance du jour.

Après la mise aux voix du procès verbal et son adoption, aucun membre ne peut prendre la parole à son sujet.

Article 20 : L'ordre d'examen des questions inscrites peut, si les circonstances le nécessitent, être modifié par le président de séance qui peut également décider du retrait d'une question de l'ordre du jour.

Article 21 : Le président de séance peut, après avoir épuisé l'ordre du jour et recueilli l'assentiment de la majorité des administrateurs présents, soumettre au conseil d'administration tout point qui n'aurait pu être inscrit préalablement.

Article 22 : Sous réserve qu'elles aient été communiquées au président au moins cinq jours francs avant la séance, les membres du conseil d'administration ont le droit d'exposer, à la fin de la séance, des questions orales ayant trait aux affaires du SDIS.

Ces questions ne donnent pas lieu à un débat. Toutefois, une mise au point de cinq minutes peut être accordée à chacun des membres, dans l'ordre d'inscription et si le président de séance le juge nécessaire.

Article 23 : La parole est accordée en fin de séance à tout administrateur qui la demande pour exposer un fait personnel.

Article 24 : Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les administrateurs présents ou représentés, sous réserve des dispositions de l'article 27.

En cas de partage égal des suffrages exprimés, soit à main levée, soit au scrutin public et si le président de séance prend part au vote, sa voix est prépondérante.

Sous réserve des dispositions de l'article 27, si le président de séance ne participe pas au vote ou en cas de partage égal des suffrages exprimés au scrutin secret, la proposition mise aux voix est considérée comme rejetée.

Les abstentions, bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en ligne de compte dans le dénombrement des suffrages exprimés, de même que les refus de prendre part au vote.

Article 25 : Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Compte Financier Unique du président du conseil d'administration est réputé arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Article 26 : Le résultat des votes est constaté conjointement par le président et le secrétaire, qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre. Il est proclamé par le président de séance et inscrit au procès-verbal de la séance.

Police des séances

Article 27: Le président de séance a seul la police des séances. Il est chargé de veiller à la sécurité extérieure, à la discipline intérieure et à la sérénité des débats du conseil d'administration du SDIS.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

En cas de trouble, il peut à tout moment décider de suspendre la séance. A la reprise, si le trouble renaît, il peut lever la séance et la renvoyer.

En cas de nécessité, il peut demander au Préfet le concours de la force publique.

En cas de crime ou de délit, il en consigne les faits sur le procès-verbal et saisit immédiatement le Parquet.

Discipline intérieure

Article 28: Aucun membre ne peut intervenir sans avoir obtenu la parole du président de séance.
Dans les discussions, les orateurs parlent à tour de rôle selon l'ordre d'inscription dans la discussion.

Article 29: Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre :

- d'interrompre un orateur ayant régulièrement obtenu la parole,
- de procéder à une mise en cause personnelle,
- de s'écarter de la question discutée,
- de tenir des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances,
- d'intervenir pendant un vote.

Article 30 : Afin de préserver la sérénité des débats, tout membre rappelé deux fois à l'ordre durant la même séance peut se voir interdire par le président de séance de prendre la parole pour le reste de la séance.

Modalités d'organisation des séances à distance.

Article 31 : Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, les séances du conseil d'administration pourront être organisées à distance, pour tout ou partie des membres, à partir d'un outil audiovisuel (web conférence).

Toutes les dispositions du présent règlement demeurent applicables, à l'exception des modalités spéciales suivantes qui leur sont substituées :

MODALITÉS TECHNIQUES

Identification des participants

Chaque participant s'identifie par son nom et prénom lors de sa connexion à la réunion web via son ordinateur ou son smartphone. S'il se connecte également par téléphone (pour avoir le son), l'agent chargé de l'administration technique de la séance le nomme après identification orale.

Enregistrement de la séance

La séance réunie à distance ou en mixte (présentiel et à distance) est enregistrée à partir de l'outil de voix et messagerie instantanée proposé. Tous les participants en sont informés par un visuel d'enregistrement.

Conservation des débats

L'enregistrement sera conservé, sur un support externe, par le secrétaire de séance, pendant une année.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Appel nominal

Le président de séance, après avoir rappelé que la séance, réunie à distance ou en mixte (présentiel et à distance) est enregistrée, procède à un appel nominal.

A l'appel de son nom, chaque membre répète son identité (Prénom NOM), suivi de l'expression « Présent » et confirme sa présence sur la messagerie instantanée.

Débat

Les membres demandent la parole au président de séance par la messagerie instantanée.

Chaque membre peut participer aux débats et a accès à la diffusion simultanée des propos tenus par chaque participant.

Les documents soumis au vote peuvent être projetés et visualisables par les membres connectés en vidéo via l'outil proposé.

Modalités de scrutin

Le président de séance demande quels sont les membres qui votent contre, ceux qui s'abstiennent et recense les votes, après avoir sondé successivement les membres en présentiel puis ceux à distance.

Chaque membre devra confirmer ses votes, à la fin de la séance, par mail au secrétaire de séance, en listant toutes les délibérations et le vote associé.

Procès-verbal de réunion

Article 32 : Le procès-verbal est constitué des délibérations et d'un résumé succinct des interventions dont il a été demandé l'inscription. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_66-DE

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil d'administration présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins et la teneur des discussions au cours de la séance.
Il comporte, pour chaque vote intervenu, le nom des administrateurs qui se sont abstenus ou exprimés contre une proposition mise aux voix.

Tous les litiges en matière de rédaction du procès-verbal sont du ressort du président de séance.

Le projet de procès-verbal d'une séance est adressé à tous les membres du conseil d'administration, au moins cinq jours francs avant sa mise aux voix.

Conformément aux dispositions de l'article 19, le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration ne devient définitif qu'après son approbation lors de la séance suivante. Ledit procès-verbal fait l'objet des formalités de publicité (publication sur le site internet du SDIS www.sdis83.fr et affichage dans les locaux de la DDSIS du Var sise 24 allée de Vaugrenier, ZAC Les Ferrières, 83490-LE MUY) dans la semaine suivant son approbation.

Publicité des décisions

Article 33 : Les délibérations du conseil d'administration et du Bureau ainsi que les actes du président, qui ont un caractère réglementaire, sont publiées dans un recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours ayant une périodicité au moins semestrielle, consultable sur le site internet du SDIS www.sdis83.fr et dans les locaux de la DDSIS du Var sise 24 allée de Vaugrenier, ZAC Les Ferrières, 83490-LE MUY. L'accomplissement des formalités de publicité fait l'objet d'un certificat d'affichage, voire d'un constat d'huissier selon les cas.

Une copie des délibérations peut être délivrée, au tarif de copie fixé par le conseil d'administration, à toute personne qui en a fait la demande écrite auprès du président du conseil d'administration.

Modification du règlement intérieur

Article 34 : Le présent règlement pourra être modifié sur proposition du président du conseil d'administration ou dès lors que certaines de ses dispositions ne seront plus conformes aux lois et règlements en vigueur.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260731-26_67-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_67

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_67-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental

Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé

Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Nicolas POITEVIN

Adjudant-chef Guillaume CIVRAY

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :

Adjudant-chef François DE LA OSA

Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_67** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

> *« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, (…) le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. (…) ».*

S'agissant de la composition de cette commission d'appel d'offres, l'article L.1411-5 du CGCT dispose que :

> *« (…) II.- La commission est composée :*
> *a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;*
> *(…)*
> *Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. (…)*

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_67-DE

La liste des candidats à l'élection de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du SDIS83 est déposée sur table.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'élection, parmi les membres titulaires siégeant au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS), des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, dans les conditions rappelées ci-dessus.

La Présidente présente la liste suivante :
Titulaires :
- Mme Françoise DELAUNAY KAIDOMAR
- M. Bernard CHILINI
- M. Thomas DOMBRY
- Mme Andrée SAMAT
- M. Ludovic PONTONE

Suppléants :
- M. Fernand BRUN
- Mme Nathalie PEREZ-LEROUX
- M. Hervé PHILIBERT
- M. Philippe LEONELLI
- M. Yves PALMIERI

Aucune autre liste n'est présentée à la suite de la demande formulée par la Présidente en séance. Il est procédé à l'élection des membres à bulletin secret.

Résultat:
1er tour de scrutin

Nombre d'électeurs: 30
Nombre de votants : 18
Bulletins blancs ou nuls: 0
Suffrages exprimés : 18
La liste a obtenu : 18 voix

La liste ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, les membres la composant sont élus membres de la Commission d 'Appel d' Offres du Service Départemental d 'Incendie et de Secours.

Adopté à l'unanimité

ip
Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
30 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_67-DE

ELECTION DES MEMBRES DE LA CA
Article L1411-5 du Code Général des Collectivités T
Scrutin du 28 juillet 2026
Procés Verbal de Recensement des votes

1. EMARGEMENT :

F LEGRAIEN	T ALBERTINI	M ARENAS	V ARNOUX	R BENEVENTI
P BRACCO *représentée par* L SAMAZAN	D BREMOND *représenté par* JM GUISIANO	F BRUN	B CHILINI	C CHIOCCA *représenté par* S LAUVARD
F DELAUNAY KAIDOMAR	C DEPALLENS	T DOMBRY	F DUMONT	B GENETELLI
MJ GUIDICELLI	P LEONELLI	G LOEW	B MONIER *représentée par* R AMAR	C NICCOLETTI
Y PALMIERI	N PEREZ-LEROUX	H PHILIBERT	C PIANETTI	L PONTONE
L QUILICI	L REYNIER	V RIALLAND	A SAMAT	JP VERAN

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 30
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0
- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrage exprimés : 18

Nombre de sièges : 5

QE (Nbre de suffrages exprimés / Nbre de sièges à pourvoir) :

LISTE 1

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme S. DELAUNAY-KAIDOMAR	M. F. BRUN
M. B. CHILINI	Mme N. PEREZ-LEROUX
M. T. DOMBRY	M. H. PHILIBERT
Mme A. SAMAT	M. P. LEONELLI
M. L. PONTONE	M. Y. PALMIERI
NOMBRE DE VOIX	18
NOMBRE DE SIEGES :	5

LISTE 2

TITULAIRES	SUPPLEANTS
NOMBRE DE VOIX	
NOMBRE DE SIEGES OBTENUS :	

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Membres suppléants :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

La Présidente du CASDIS

Madame [illegible] FERRAIEN

Le secrétaire

Contrôleur Général Eric GROHIN

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_68-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_68

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

<u>OBJET</u> : Election des représentants du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var au sein du conseil d'administration de l'Entente

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_68-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_68** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Françoise LEGRAIEN, Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

L'Entente pour la Forêt Méditerranéenne, dont le SDIS du Var est membre, est un établissement public administré par un conseil d'administration composé de représentants élus au sein de chacune des collectivités territoriales et de chacun des établissements publics qui le constituent.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter le SDIS du Var au Conseil d'Administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

La Présidente demande si des membres du CASDIS sont candidats.

En l'absence de candidature, elle propose Monsieur Ludovic PONTONE pour être membre titulaire pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne et Madame Blandine MONIER pour être membre suppléant.

Il est procédé à l'élection des membres à bulletins secrets.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_68-DE

Résultat:
1er tour de scrutin

Nombre d'électeurs: 30
Nombre de votants: 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Monsieur Ludovic PONTONE titulaire et Madame Blandine MONIER suppléant: 18 voix

Monsieur Ludovic PONTONE et Madame Blandine MONIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ils sont élus respectivement membre titulaire et membre suppléant pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

Adopté à l'unanimité

Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_68-DE

ELECTION DES REPRESENTANTS DU S[illegible]
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'[illegible]ENTE

Scrutin du 28 juillet 2026

Procés Verbal de Recensement des votes

1. EMARGEMENT :

F LEGRAIEN	T ALBERTINI	M ARENAS	V ARNOUX	R BENEVENTI
P BRACCO *représentée par* L SAMAZAN	D BREMOND *représenté par* JM GUISIANO	F BRUN	B CHILINI	C CHIOCCA *représenté par* S LAUVARD
F DELAUNAY KAIDOMAR	C DEPALLENS	T DOMBRY	F DUMONT	B GENETELLI
MJ GUIDICELLI	P LEONELLI	G LOEW	B MONIER *représentée par* R AMAR	C NICCOLETTI
Y PALMIERI	N PEREZ-LEROUX	H PHILIBERT	C PIANETTI	L PONTONE
L QUILICI	L REYNIER	V RIALLAND	A SAMAT	JP VERAN

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 30
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0
- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrage exprimés : 18

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
J.L. PONTONE	18
Mme B. MAVIER	

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

J.L. PONTONE est élu représentant du CASDIS titulaire au sein de CA de l'Entente

Mme B. MAVIER est élu représentant du CASDIS suppléant au sein de CA de l'Entente

La Présidente du CASDIS,

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Madame Françoise LEGRAIEN

Le secrétaire,

Contrôleur Général Eric GROHIN

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_69-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_69

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_69-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_69** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Laëtitia QUILICI, Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS du Var,

Exposé des motifs

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil d'Administration doit décider de l'emploi du résultat cumulé constaté à la section de fonctionnement du compte financier unique 2025, en affectant au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé du budget pour l'exercice 2026, les crédits qui s'avèreraient nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

La situation de la section d'investissement se présente comme suit :

Solde d'investissement 2025 : 1 279 539,12 €
Excédent antérieur d'investissement : 10 077 243,57 €
Reste à réaliser net 2025 (Recettes - dépenses) : - 15 023 560,11 €
(A) Résultat cumulé après RAR : **- 3 666 777,42 €**
(B) Nouvelles inscriptions DEPENSES : **1 448 198,18 €**

- Programmes d'investissement : - 11 800.00 €
- Travaux- Mobilier (hors programmes) : - 90 816.82 €
- Véhicules – Matériel & Habillement IS : 1 247 715.00 €
- Matériels, Licences Informatiques, Alerte, Nexsis : 303 100.00 €

(C) Nouvelles inscriptions RECETTES : **1 572 841.00 €**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_69-DE

- Réduction de l'emprunt : [illegible]
- Subventions Etat – DPVA : 343 211.00 €
- Autres recettes (Produit des cessions) : 50 000.00 €
- FCTVA : 1 822 380.00 €

(D) Excédent/Déficit prévu (A – B + C) : **- 3 542 134.60 €**

Le besoin de financement supplémentaire ci-dessus étant nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement, il est proposé d'affecter un crédit de 3 542 134.60 € au compte 1068.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'affectation au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2026 d'un montant de **3 542 134.60** € ;

- **DE DIRE**, en conséquence, que l'excédent cumulé constaté à la section de fonctionnement du compte financier unique 2025 sera affecté au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 2026, pour un montant de **8 311 947.77** €.

Adopté à l'unanimité

Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_70

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Budget supplémentaire pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental

Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé

Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Nicolas POITEVIN

Adjudant-chef Guillaume CIVRAY

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :

Adjudant-chef François DE LA OSA

Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_70** en date du 28 juillet 2026, présenté par M. CHILINI,

Exposé des motifs

Le projet de budget supplémentaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var pour l'exercice 2026, établi selon le plan comptable M.57 et joint en annexe du présent projet, se présente en équilibre réel, comme suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BP	DEPENSES	135 285 000,00 €	27 527 000,00 €	162 812 000,00 €
	RECETTES	135 285 000,00 €	27 527 000,00 €	162 812 000,00 €
BS	DEPENSES	9 935 837,77 €	18 880 523,57 €	28 816 361,34 €
	RECETTES	9 935 837,77 €	18 880 523,57 €	28 816 361,34 €
BP + BS	DEPENSES	**145 220 837,77 €**	**46 407 523,57 €**	**191 628 361,34 €**
	RECETTES	**145 220 837,77 €**	**46 407 523,57 €**	**191 628 361,34 €**

En section d'investissement, il est rappelé que les recettes et dépenses nouvelles ont été examinées dans le cadre de l'affectation du résultat antérieur.

En section de fonctionnement, il est proposé de répartir l'excédent cumulé inscrit en section de fonctionnement, pour un montant de 8 311 947.77 €, diminué des restes à réaliser en dépenses, comme suit :

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

	DEPENSES	RECETTES
- Résultat de Fonctionnement reporté :		8 311 947,77 €
- Contribution du Conseil Départemental :		1 000 000,00 €
- Intervention soumise à facturation–Autres Remboursements :		203 700,00 €
- Reprise sur provision pour risque et charge (litiges et contentieux) :		107 000,00 €
- Ajustement des recettes (dont Accise Carburant, FCTVA…) :		313 190,00 €
- Restes à réaliser 2025 dépenses :	618 839,88 €	
- Réajustement de crédits chapitre 011 (Charges générales) :	2 490 397,89 €	
- Réajustement de crédits chapitre 012 (Charges Personnels) :	1 852 000,00 €	
- Prévision vacations feux de forêts et Formation (012) :	4 839 000,00 €	
- Autres charges courantes et exceptionnelles :	135 600.00 €	
Total :	**9 935 837.77 €**	**9 935 837.77 €**

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le Budget Supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 2026 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

ip
Francoise LEGRAIEN
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF dont la population est de 3500 habitants et plus : SDIS DU VAR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28830040300822

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR

M. 57

Budget supplémentaire
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL SDIS DU VAR (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 11
B2 - Présentation des AE votées 12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 16
D1 - Balance générale - Dépenses 18
D2 - Balance générale - Recettes 20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 30
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 31
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 41
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 42
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 45
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 48
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 53

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	55
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	57
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	58
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	61
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	62
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	64

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1135585

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	116.83
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	117.83
3	Dépenses d'équipement brut / population	35.55
4	Encours de dette / population (2) (3)	4.45
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement(4	82.03%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.46%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	28.41%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	3.55%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4	6.64%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	152 279 769,08	155 587 703,04	19 827 495,63	A1	23 135 429,59
Investissement	19 274 630,41	20 473 733,42	(2) 10 077 243,57	A2	11 276 346,58
Fonctionnement	133 005 138,67	135 113 969,62	(3) 9 750 252,06	A3	11 859 083,01

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	18 051 165,27	III + IV	2 408 765,28	B1 -15 642 399,99
Investissement	I	17 432 325,39	III	2 408 765,28	B2 -15 023 560,11
Fonctionnement	II	618 839,88	IV	0,00	B3 -618 839,88

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	7 493 029,60
Investissement	A2 + B2	-3 747 213,53
Fonctionnement	A3 + B3	11 240 243,13

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 17 432 325,39
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Opération d'équipement n° 20	10 000,00
32	Opération d'équipement n° 32	503 892,67
33	Opération d'équipement n° 33	138 982,14
34	Opération d'équipement n° 34	171 819,66
35	Opération d'équipement n° 35	183 232,44
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	241 820,13
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	16 037 059,64
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	145 518,71
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 618 839,88
011	Charges à caractère général (4)	511 308,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	107 531,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 408 765,28
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 408 765,28
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 448 198,18	5 114 975,60
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	17 432 325,39	2 408 765,28
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 356 782,69
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	18 880 523,57	18 880 523,57

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	9 316 997,89	1 623 890,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	618 839,88	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 8 311 947,77
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	9 935 837,77	9 935 837,77

TOTAL DU BUDGET (5)	28 816 361,34	28 816 361,34

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 106 000,00	331 287,81	-28 516,82	-28 516,82	1 408 770,99
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	235 000,00	0,00	43 100,00	43 100,00	278 100,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	13 809 000,00	16 392 111,74	1 499 615,00	1 499 615,00	31 700 726,74
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	6 290 000,00	708 925,84	-66 000,00	-66 000,00	6 932 925,84
Total des dépenses d'équipement		**21 440 000,00**	**17 432 325,39**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**40 320 523,57**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 581 000,00	0,00	0,00	0,00	1 581 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
Total des dépenses financières		**1 587 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 587 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**23 027 000,00**	**17 432 325,39**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**41 907 523,57**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*3 000 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*1 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 500 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***4 500 000,00***		***0,00***	***0,00***	***4 500 000,00***
TOTAL		**27 527 000,00**	**17 432 325,39**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**46 407 523,57**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**46 407 523,57**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	6 850 000,00	2 408 765,28	343 211,00	343 211,00	9 601 976,28
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 856 000,00	0,00	-642 750,00	-642 750,00	4 213 250,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**11 706 000,00**	**2 408 765,28**	**-299 539,00**	**-299 539,00**	**13 815 226,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 571 000,00	0,00	1 822 380,00	1 822 380,00	3 393 380,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	3 542 134,60	3 542 134,60	3 542 134,60
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	300 000,00
Total des recettes financières		**1 821 000,00**	**0,00**	**5 414 514,60**	**5 414 514,60**	**7 235 514,60**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**13 527 000,00**	**2 408 765,28**	**5 114 975,60**	**5 114 975,60**	**21 050 740,88**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*12 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*12 500 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*1 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 500 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 000 000,00***		***0,00***	***0,00***	***14 000 000,00***
TOTAL		**27 527 000,00**	**2 408 765,28**	**5 114 975,60**	**5 114 975,60**	**35 050 740,88**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**11 356 782,69**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**46 407 523,57**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**9 500 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	19 580 000,00	511 308,53	2 490 397,89	2 490 397,89	22 581 706,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	102 142 000,00	0,00	6 691 000,00	6 691 000,00	108 833 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	838 000,00	107 531,35	120 600,00	120 600,00	1 066 131,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**122 560 000,00**	**618 839,88**	**9 301 997,89**	**9 301 997,89**	**132 480 837,77**
66	Charges financières	215 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**122 785 000,00**	**618 839,88**	**9 316 997,89**	**9 316 997,89**	**132 720 837,77**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*12 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*12 500 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***12 500 000,00***		***0,00***	***0,00***	***12 500 000,00***
TOTAL		**135 285 000,00**	**618 839,88**	**9 316 997,89**	**9 316 997,89**	**145 220 837,77**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 220 837,77**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	2 379 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	2 425 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 752 000,00	0,00	72 900,00	72 900,00	3 824 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	126 075 000,00	0,00	1 313 190,00	1 313 190,00	127 388 190,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	79 000,00	0,00	84 800,00	84 800,00	163 800,00
Total des recettes de gestion courante		**132 285 000,00**	**0,00**	**1 516 890,00**	**1 516 890,00**	**133 801 890,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**132 285 000,00**	**0,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**	**133 908 890,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*3 000 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***3 000 000,00***		***0,00***	***0,00***	***3 000 000,00***
TOTAL		**135 285 000,00**	**0,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**	**136 908 890,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE	**8 311 947,77**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 220 837,77**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**9 500 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	996 126,91		996 126,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	318 103,31	*0,00*	318 103,31
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	43 100,00	*0,00*	*43 100,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	17 377 674,64	*0,00*	17 377 674,64
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	145 518,71	*0,00*	*145 518,71*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**18 880 523,57**	***0,00***	**18 880 523,57**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**18 880 523,57**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 001 706,42		3 001 706,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 691 000,00		6 691 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	228 131,35	*0,00*	228 131,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	15 000,00	*0,00*	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**9 935 837,77**	***0,00***	**9 935 837,77**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**9 935 837,77**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 822 380,00	*0,00*	1 822 380,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 751 976,28	*0,00*	2 751 976,28
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-642 750,00	*0,00*	-642 750,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		50 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**3 981 606,28**	***0,00***	**3 981 606,28**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**11 356 782,69**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**3 542 134,60**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**18 880 523,57**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	46 000,00		46 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 900,00		72 900,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 313 190,00		1 313 190,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	84 800,00	0,00	84 800,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	107 000,00	*0,00*	107 000,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_1ER-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	1 623 890,00		1 623 890,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			8 311 947,77
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			9 935 837,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**27 527 000,00**	**17 432 325,39**	**0,00**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**-11 800,00**	**1 459 998,18**	**18 880 523,57**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	507 000,00	241 820,13	0,00	76 283,18	76 283,18	0,00	76 283,18	318 103,31
204	Subventions d'équipement versées (10)	235 000,00	0,00	0,00	43 100,00	43 100,00	0,00	43 100,00	43 100,00
21	Immobilisations corporelles	13 199 000,00	16 037 059,64	0,00	1 340 615,00	1 340 615,00	0,00	1 340 615,00	17 377 674,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	30 000,00	145 518,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 518,71
	Total des opérations d'équipement (4)	7 469 000,00	1 007 926,91	0,00	-11 800,00	-11 800,00	-11 800,00	0,00	996 126,91
Total des dépenses d'équipement		**21 440 000,00**	**17 432 325,39**	**0,00**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**-11 800,00**	**1 459 998,18**	**18 880 523,57**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 581 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 587 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**23 027 000,00**	**17 432 325,39**	**0,00**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**-11 800,00**	**1 459 998,18**	**18 880 523,57**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*3 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*1 500 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 500 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								18 880 523,57

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26170_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**27 527 000,00**	**2 408 765,28**	**1 572 841,00**	**1 572 841,00**	**3 981 606,28**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 850 000,00	2 408 765,28	343 211,00	343 211,00	2 751 976,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 856 000,00	0,00	-642 750,00	-642 750,00	-642 750,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**11 706 000,00**	**2 408 765,28**	**-299 539,00**	**-299 539,00**	**2 109 226,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 571 000,00	0,00	1 822 380,00	1 822 380,00	1 822 380,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	(RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes financières		**1 821 000,00**	**0,00**	**1 872 380,00**	**1 872 380,00**	**1 872 380,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**13 527 000,00**	**2 408 765,28**	**1 572 841,00**	**1 572 841,00**	**3 981 606,28**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*12 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***14 000 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	**11 356 782,69**

Affectation au compte 1068 (9)	**3 542 134,60**

Total des recettes d'investissement cumulées	**18 880 523,57**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**27 527 000,00**	**17 432 325,39**	**0,00**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**-11 800,00**	**1 459 998,18**	**18 880 523,57**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	507 000,00	241 820,13	0,00	76 283,18	76 283,18	0,00	76 283,18	318 103,31
2031	Frais d'études	315 000,00	28 366,27		-223 716,82	-223 716,82	0,00	-223 716,82	-195 350,55
2033	Frais d'insertion	25 000,00	324,00		0,00	0,00	0,00	0,00	324,00
2051	Concessions, droits similaires	167 000,00	213 129,86		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	513 129,86
204	Subventions d'équipement versées (10)	235 000,00	0,00	0,00	43 100,00	43 100,00	0,00	43 100,00	43 100,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	235 000,00	0,00		43 100,00	43 100,00	0,00	43 100,00	43 100,00
21	Immobilisations corporelles	13 199 000,00	16 037 059,64	0,00	1 340 615,00	1 340 615,00	0,00	1 340 615,00	17 377 674,64
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	720 000,00	272 717,27		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	327 717,27
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21535	Réseaux de transmission	130 000,00	85 971,81		0,00	0,00	0,00	0,00	85 971,81
21536	Réseaux d'alerte	25 000,00	7,24		0,00	0,00	0,00	0,00	7,24
21538	Autres réseaux	0,00	29 047,48		0,00	0,00	0,00	0,00	29 047,48
21561	Matériel roulant	6 125 000,00	11 954 817,18		1 125 000,00	1 125 000,00	0,00	1 125 000,00	13 079 817,18
21568	Autre matériel, outillage incendie	4 374 000,00	2 187 012,14		147 715,00	147 715,00	0,00	147 715,00	2 334 727,14
21578	Autre matériel technique	191 000,00	54 234,97		0,00	0,00	0,00	0,00	54 234,97
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	60 000,00	9 068,31		0,00	0,00	0,00	0,00	9 068,31
21721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	815 000,00	404 127,10		23 900,00	23 900,00	0,00	23 900,00	428 027,10
21828	Autres matériels de transport	4 000,00	722 698,04		0,00	0,00	0,00	0,00	722 698,04
21838	Autre matériel informatique	341 500,00	105 127,60		-40 000,00	-40 000,00	0,00	-40 000,00	65 127,60
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	122 000,00	40 960,12		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	61 960,12
2185	Matériel de téléphonie	49 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	242 500,00	171 270,38		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	179 270,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	30 000,00	145 518,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 518,71
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	145 518,71		0,00	0,00	0,00	0,00	145 518,71
238	Avances commandes immo corporelles	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	7 469 000,00	1 007 926,91	0,00	-11 800,00	-11 800,00	-11 800,00	0,00	996 126,91
Total des dépenses d'équipement		**21 440 000,00**	**17 432 325,39**	**0,00**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**-11 800,00**	**1 459 998,18**	**18 880 523,57**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 581 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 581 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 587 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810	OPERATIONS SOUS MANDAT DEPENSES	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**23 027 000,00**	**17 432 325,39**	**0,00**	**1 448 198,18**	**1 448 198,18**	**-11 800,00**	**1 459 998,18**	**18 880 523,57**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*3 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*2 950 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*25 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*50 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*700 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*10 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*10 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139178	*Autres fonds européens*	*50 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139314	*Fonds d'aide à l'investissement des SDIS*	*150 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*1 950 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*50 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21351	*Bâtiments publics*	*10 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21561	*Matériel roulant*	*10 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21735	*Installations générales (mise à dispo)*	*20 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*9 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*1 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*1 500 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21351	*Bâtiments publics*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21561	*Matériel roulant*	*800 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21568	*Autre matériel, outillage incendie*	*200 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21735	*Installations générales (mise à dispo)*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*420 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*55 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 500 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
19	PROGRAMME 10 - EXTENSIONS DE CASERNES	10	2 767 697,15	0,00	-77 400,00	-77 400,00	-77 400,00	0,00
20	PROGRAMME 11 - CASERNE LE MUY	11	906,20	10 000,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00	0,00
22	PROGRAMME 13 - ANTARES	13	4 060 520,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	PROGRAMME 16 - ECONOMIE ENERGIE DEVELOPPEMENT DUR	16	350 039,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	PROGRAMME 23 - CIS DRAGUIGNAN	23	2 244 850,52	503 892,67	290 000,00	290 000,00	290 000,00	0,00
33	PROGRAMME 24 CIS CARCES	24	97 291,94	138 982,14	-356 000,00	-356 000,00	-356 000,00	0,00
34	PROGRAMME 25 - Désamiantage des CIS	25	186 903,00	171 819,66	0,00	0,00	0,00	0,00
35	PROGRAMME 26- Rénovation des revêtements bitumés	26	384 134,20	183 232,44	0,00	0,00	0,00	0,00
36	Programme 27 - CIS GINASSERVIS	27	0,00	0,00	-27 400,00	-27 400,00	-27 400,00	0,00
TOTAL			10 092 342,56	**1 007 926,91**	**-11 800,00**	**-11 800,00**	**-11 800,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19
LIBELLE : PROGRAMME 10 - EXTENSIONS DE CASERNES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**7 300 000,00**	**856 788,79**	**a 0,00**	**-77 400,00**	**b -77 400,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**476 701,13**	**217 701,13**	**0,00**	**-77 400,00**	**-77 400,00**
2031	Frais d'études	426 678,31	170 678,31	0,00	-80 000,00	-80 000,00
2033	Frais d'insertion	50 022,82	47 022,82	0,00	2 600,00	2 600,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**152 795,46**	**144 444,35**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	293,20	293,20	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	7 185,00	7 185,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 252,72	1 252,72	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	14 500,56	14 500,56	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments	0,00	28 164,15	0,00	0,00	0,00
21315	Centres d'incendie et de secours	28 164,15	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	4 868,62	4 868,62	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	11 098,49	11 098,49	0,00	0,00	0,00
217312	Bâtiments (mise à dispo)	75 124,37	75 124,37	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 351,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 957,24	1 957,24	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**6 670 503,41**	**494 643,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	2 397 200,56	494 643,31	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 273 302,85	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20
LIBELLE : PROGRAMME 11 - CASERNE LE MUY
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 11

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 500 000,00	**906,20**	**a 10 000,00**	**159 000,00**	**b 159 000,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**102 000,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	960.20	**906,20**	**0,00**	**159 000,00**	**159 000,00**
2111	Terrains nus	960.20	906,20	0,00	159 000,00	159 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 397 093,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	2 397 093,80	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22
LIBELLE : PROGRAMME 13 - ANTARES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 13

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**4 600 000,00**	**4 060 520,59**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**3 178,80**	**3 178,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2033	Frais d'insertion	3 178,80	3 178,80	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**4 596 821,20**	**4 057 341,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21531	Réseaux d	0,00	3 559 175,99	0,00	0,00	0,00
21535	Réseaux de transmission	4 596 821,20	498 165,80	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25
LIBELLE : PROGRAMME 16 - ECONOMIE ENERGIE DEVELOPPEMENT DUR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 16

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		500 000,00	**350 039,96**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	500 000,00	**350 039,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21312	Bâtiments	0,00	1 578,72	0,00	0,00	0,00
21315	Centres d'incendie et de secours	1 578,72	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	73 870,49	30 870,49	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	424 550,79	317 590,75	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32
LIBELLE : PROGRAMME 23 - CIS DRAGUIGNAN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 23

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 990 000.00	**2 244 850,52**	**a 503 892,67**	**290 000,00**	**b 290 000,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**466 244,21**	**464 644,21**	**9 577,54**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	463 976,21	462 052,21	9 577,54	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 268,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**150 264,00**	**264,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	264,00	264,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	6 373 491,79	**1 779 942,31**	**494 315,13**	**290 000,00**	**290 000,00**
2313	Constructions	6 123 734.35	1 560 184,87	494 315,13	290 000,00	290 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	249 757,44	219 757,44	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)			**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	0.00	**0,00**	**0,00**	**0,00**
238	Avances commandes immo corporelles	0.00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 33
LIBELLE : PROGRAMME 24 CIS CARCES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 24

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**2 950 000,00**	**97 291,94**	**a 138 982,14**	**-356 000,00**	**b -356 000,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**121 583,94**	**96 583,94**	**69 890,14**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	119 531,94	94 531,94	69 890,14	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 052,00	2 052,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 808 416,06**	**708,00**	**69 092,00**	**-356 000,00**	**-356 000,00**
2313	Constructions	2 578 416,06	708,00	69 092,00	-250 000,00	-250 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	230 000,00	0,00	0,00	-106 000,00	-106 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34
LIBELLE : PROGRAMME 25 - Désamiantage des CIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 25

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**660 000,00**	**186 903,00**	**a 171 819,66**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**864,00**	**864,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2033	Frais d'insertion	864,00	864,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**659 136,00**	**186 039,00**	**171 819,66**	**0,00**	**0,00**
21735	Installations générales (mise à dispo)	659 136,00	186 039,00	171 819,66	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 35
LIBELLE : PROGRAMME 26- Rénovation des revêtements bitumés
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 26

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**670 000,00**	**384 134,20**	**a 183 232,44**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**1 620,00**	**1 620,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2033	Frais d'insertion	1 620,00	1 620,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**668 380,00**	**382 514,20**	**183 232,44**	**0,00**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	201 601,13	201 601,13	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	466 778,87	180 913,07	183 232,44	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36
LIBELLE : Programme 27 - CIS GINASSERVIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 27

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**3 200 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**-27 400,00**	**b -27 400,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**223 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-27 400,00**	**-27 400,00**
2031	Frais d'études	220 000,00	0,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 977 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	2 977 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**27 527 000,00**	**2 408 765,28**	**1 572 841,00**	**1 572 841,00**	**3 981 606,28**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 850 000,00	2 408 765,28	343 211,00	343 211,00	2 751 976,28
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	1 028 753,50	150 386,00	150 386,00	1 179 139,50
1312	Subv. transf. Régions	0,00	291 752,08	0,00	0,00	291 752,08
1313	Subv. transf. Départements	6 000 000,00	1 088 259,70	0,00	0,00	1 088 259,70
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	192 825,00	192 825,00	192 825,00
13172	Subv. transf. FEDER	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 856 000,00	0,00	-642 750,00	-642 750,00	-642 750,00
1641	Emprunts en euros	4 856 000,00	0,00	-642 750,00	-642 750,00	-642 750,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**11 706 000,00**	**2 408 765,28**	**-299 539,00**	**-299 539,00**	**2 109 226,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 571 000,00	0,00	1 822 380,00	1 822 380,00	1 822 380,00
10222	FCTVA	1 571 000,00	0,00	1 822 380,00	1 822 380,00	1 822 380,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes financières		**1 821 000,00**	**0,00**	**1 872 380,00**	**1 872 380,00**	**1 872 380,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**13 527 000,00**	**2 408 765,28**	**1 572 841,00**	**1 572 841,00**	**3 981 606,28**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote total de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)	TOTAL
			I		II	III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	12 500 000,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 500,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	500,00		0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	90 000,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 000,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	500 000,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 500,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	220 000,00		0,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	1 200 000,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	10 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	220 000,00		0,00	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	240 000,00		0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	5 000,00		0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	15 000,00		0,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	300 000,00		0,00	0,00	0,00
281536	Réseaux d'alerte	25 000,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	69 000,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	4 000 000,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	3 000 000,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	170 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 000,00		0,00	0,00	0,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	500,00		0,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	500,00		0,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	70 000,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	800 000,00		0,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 000,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	12 500,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	500 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	300 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	300 000,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)	TOTAL
			I		II	III = I + II
28188	*Autres immo. corporelles*	*300 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*1 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*1 500 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***14 000 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**135 285 000,00**	**618 839,88**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 316 997,89**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 935 837,77**
011	Charges à caractère général (4)	19 580 000,00	511 308,53	0,00	2 490 397,89	2 490 397,89	0,00	2 490 397,89	3 001 706,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	102 142 000,00	0,00		6 691 000,00	6 691 000,00		6 691 000,00	6 691 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	838 000,00	107 531,35	0,00	120 600,00	120 600,00	0,00	120 600,00	228 131,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**122 560 000,00**	**618 839,88**	**0,00**	**9 301 997,89**	**9 301 997,89**	**0,00**	**9 301 997,89**	**9 920 837,77**
66	Charges financières	215 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**225 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**15 000,00**		**15 000,00**	**15 000,00**
Total des dépenses réelles		**122 785 000,00**	**618 839,88**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 316 997,89**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 935 837,77**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*12 500 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**12 500 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D002 Résultat reporté	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**9 935 837,77**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**135 285 000,00**	**0,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**
013	Atténuations de charges (3)	2 379 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 752 000,00	0,00	72 900,00	72 900,00	72 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	126 075 000,00	0,00	1 313 190,00	1 313 190,00	1 313 190,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	79 000,00	0,00	84 800,00	84 800,00	84 800,00
Total des recettes de gestion des services		**132 285 000,00**	**0,00**	**1 516 890,00**	**1 516 890,00**	**1 516 890,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**107 000,00**	**107 000,00**	**107 000,00**
Total des recettes réelles		**132 285 000,00**	**0,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté	**8 311 947,77**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**9 935 837,77**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**135 285 000,00**	**618 839,88**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 316 997,89**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 935 837,77**
011	Charges à caractère général (5)	19 580 000,00	511 308,53	0,00	2 490 397,89	2 490 397,89	0,00	2 490 397,89	3 001 706,42
60221	Combustibles et carburants	1 483 000,00	795,30		410 000,00	410 000,00	0,00	410 000,00	410 795,30
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	1 815 000,00	157 619,34		0,00	0,00	0,00	0,00	157 619,34
60228	Autres fournitures consommables	355 000,00	62 622,59		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	162 622,59
6028	Autres achats stockés et autres approv.	187 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	1 000 000,00	0,00		263 000,00	263 000,00	0,00	263 000,00	263 000,00
6042	Achats de prestations de services	134 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60611	Eau et assainissement	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 402 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	430 000,00	0,00		190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
60623	Alimentation	63 000,00	9 860,08		0,00	0,00	0,00	0,00	9 860,08
60631	Fournitures d'entretien	118 200,00	1 495,30		0,00	0,00	0,00	0,00	1 495,30
60632	Fournitures de petit équipement	291 000,00	31 688,66		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	37 688,66
60636	Habillement et vêtements de travail	117 400,00	8 429,83		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	58 429,83
6064	Fournitures administratives	87 200,00	5 796,60		0,00	0,00	0,00	0,00	5 796,60
60661	Médicaments	120 000,00	775,04		0,00	0,00	0,00	0,00	775,04
60662	Vaccins et sérums	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	248 000,00	1 386,65		0,00	0,00	0,00	0,00	1 386,65
6068	Autres matières et fournitures	439 500,00	4 081,47		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	6 081,47
611	Contrats de prestations de services	1 470 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	105 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	17 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61358	Autres	235 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	2 800,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BA N+1 Vote) III = I + II
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	348 500,00	26 330,67		210 000,00	210 000,00	0,00	210 000,00	236 330,67
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	3 700,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	53 700,00
61551	Entretien matériel roulant	1 496 000,00	23 732,93		650 000,00	650 000,00	0,00	650 000,00	673 732,93
61558	Entretien autres biens mobiliers	190 500,00	29 904,80		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	74 904,80
6156	Maintenance	928 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6161	Multirisques	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	48 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 599 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	92 000,00	22 281,72		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	27 281,72
6184	Versements à des organismes de formation	498 400,00	76 410,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	181 410,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	197 700,00	5 968,59		13 700,00	13 700,00	0,00	13 700,00	19 668,59
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	64 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	59 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	102 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	104 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	287 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
6248	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	485 000,00	0,00		49 997,89	49 997,89	0,00	49 997,89	49 997,89
6255	Frais de déménagement	24 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	515 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
6282	Frais de gardiennage	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL (BA N-1 Vote) III = I + II
6283	Frais de nettoyage des locaux	320 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	243 000,00	35 628,96		31 700,00	31 700,00	0,00	31 700,00	67 328,96
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	70 000,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	102 142 000,00	0,00		6 691 000,00	6 691 000,00		6 691 000,00	6 691 000,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6331	Versement mobilité	436 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	164 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	558 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	32 398 000,00	0,00		430 000,00	430 000,00		430 000,00	430 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	957 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	395 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
64118	Autres indemnités	21 321 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
64131	Rémunérations	697 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	31 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	205 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	18 650 000,00	0,00		4 839 000,00	4 839 000,00		4 839 000,00	4 839 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	56 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 185 000,00	0,00		505 000,00	505 000,00		505 000,00	505 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	14 870 000,00	0,00		505 000,00	505 000,00		505 000,00	505 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	38 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 159 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	137 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 089 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
646	Allocation de vétérance	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	38 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	317 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	92 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 291 000,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
6488	Autres	532 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	838 000,00	107 531,35	0,00	120 600,00	120 600,00	0,00	120 600,00	228 131,35
65311	Indemnités de fonction	39 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	249 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	69 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	177 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	289 500,00	107 531,35		70 600,00	70 600,00	0,00	70 600,00	178 131,35
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**122 560 000,00**	**618 839,88**	**0,00**	**9 301 997,89**	**9 301 997,89**	**0,00**	**9 301 997,89**	**9 920 837,77**
66	Charges financières	215 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	14 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information : Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**225 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**15 000,00**		**15 000,00**	**15 000,00**
Total des dépenses réelles		**122 785 000,00**	**618 839,88**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 316 997,89**	**0,00**	**9 316 997,89**	**9 935 837,77**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*12 500 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*12 500 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**12 500 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	179 705,24
Montant des ICNE de l'exercice N-1	230 775,20
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**135 285 000,00**	**0,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**
013	Atténuations de charges (4)	2 379 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	440 000,00	0,00	-27 000,00	-27 000,00	-27 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	46 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	893 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 752 000,00	0,00	72 900,00	72 900,00	72 900,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	3 509 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00	142 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	198 000,00	0,00	-69 100,00	-69 100,00	-69 100,00
70878	Remb. frais par des tiers	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	126 075 000,00	0,00	1 313 190,00	1 313 190,00	1 313 190,00
7414	DGF des permanents syndicaux	113 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	81 190,00	81 190,00	81 190,00
74718	Autres participations Etat	700 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00	232 000,00
7473	Participation départements	61 500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
74748	Participation autres communes	125 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	63 626 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	79 000,00	0,00	84 800,00	84 800,00	84 800,00
752	Revenus des immeubles	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
75888	Autres	68 000,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
Total des recettes de gestion des services		**132 285 000,00**	**0,00**	**1 516 890,00**	**1 516 890,00**	**1 516 890,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total III = I + II
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**132 285 000,00**	**0,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**	**1 623 890,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*50 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*1 950 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*1 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**494 000,00**	**494 000,00**	**107 000,00**	**387 000,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**494 000,00**	**494 000,00**	**107 000,00**	**387 000,00**
contestation de l'arrêté de résiliation d'engagement SPV	0,00	04/06/2024	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00
contestation de l'arrêté de résiliation d'engagement SPV	0,00	04/06/2024	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
Indemnisation préjudice matériel - et Frais de procédure	0,00	04/06/2024	387 000,00	387 000,00	0,00	387 000,00
Imputabilité accident de travail - et Frais de procédure	0,00	04/06/2024	103 000,00	103 000,00	103 000,00	0,00
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**720 000,00**	**720 000,00**	**355 000,00**	**365 000,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**720 000,00**	**720 000,00**	**355 000,00**	**365 000,00**
80% recettes non recouvrées délibération n° 20-81 du 15/12/2020.	0,00	06/12/2012	720 000,00	720 000,00	355 000,00	365 000,00
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**0,00**		**1 214 000,00**	**1 214 000,00**	**462 000,00**	**752 000,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS	**0,00**		**1 214 000,00**	**1 214 000,00**	**462 000,00**	**752 000,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**43 100,00**
204113	Sans objet	Projet NexSIS 18-112 Conception, developpemen,exploitation, maintenance des systèmes d'alertes	Agence du Numérique Sécurité Civile	Etat	43 100,00
FONCTIONNEMENT (total)					**0,00**

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention	Agence du Numérique Sécurité Civile	Projet NexSIS 18-112	AGENCE ANSC Ministère de l'intérieur	43 100,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**11 356 782,69**	**11 356 782,69**	**11 356 782,69**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**-15 023 560,11**	**-15 023 560,11**	**-15 023 560,11**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**-3 666 777,42**	**-3 666 777,42**	**-3 666 777,42**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**3 542 134,60**	**3 542 134,60**	**3 542 134,60**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**-3 666 777,42**	**-3 666 777,42**	**-3 666 777,42**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**-124 642,82**	**-124 642,82**	**-124 642,82**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**2 581 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 581 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**14 321 000,00**	**1 872 380,00**	**1 872 380,00**	**16 193 380,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**11 740 000,00**	**1 872 380,00**	**1 872 380,00**	**13 612 380,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 2 581 000,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 581 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 581 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*1 000 000,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 14 321 000,00**	**1 872 380,00**	**VI 1 872 380,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**1 571 000,00**	**1 822 380,00**	**1 822 380,00**
10222	FCTVA	1 571 000,00	1 822 380,00	1 822 380,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**12 750 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*1 500,00*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*500,00*	*0,00*	*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*90 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*2 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*1 000,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*1 500,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*220 000,00*	*0,00*	*0,00*
281315	*Centres d'incendie et de secours*	*1 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*220 000,00*	*0,00*	*0,00*
28141	*Construct° sol autrui - Bâtiments public*	*240 000,00*	*0,00*	*0,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
28148	*Construct° sol autrui - Autres construct*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
281535	*Réseaux de transmission*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
281536	*Réseaux d'alerte*	*25 000,00*	*0,00*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*69 000,00*	*0,00*	*0,00*
281561	*Matériel roulant*	*4 000 000,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*170 000,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*30 000,00*	*0,00*	*0,00*
281721	*Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)*	*500,00*	*0,00*	*0,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*500,00*	*0,00*	*0,00*
2817311	*Bâtiments administratifs (m. à dispo)*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817315	*Centres d'incendie et de secours*	*70 000,00*	*0,00*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*800 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*1 000,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*12 500,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	50 000,00	50 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260731-26_70_TER-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/ 07/ 2026

Présenté par la Présidente (1),

A.Le Muy, le 28/ 07/ 2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.du Conseil d'administration du SDIS83

A. Le Muy, le 28/ 07/ 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3)

F LEGRAIEN	T ALBERTINI	M ARENAS	V ARNOUX	R BENEVENTI
P BRACCO, représentée par L SAMAZAN	D BREMOND, représenté par JM GUISIANO	F BRUN	B CHILINI	C CHIOCCA, représenté par S LAUVARD
F DELAUNAY KAIDOMAR	C DEPALLENS	T DOMBRY	F DUMONT	B GENETELLI
MJ GUIDICELLI	P LEONELLI	G LOEW	B MONIER représentée par R AMAR	C NICCOLETTI
Y PALMIERI	N PEREZ-LEROUX	H PHILIBERT	C PIANETTI	L PONTONE
L QUILICI	L REVELLIER	V RIALLAND	A SAMAT	JP VERAN

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le...../...../.....et de la publication le ...../...../.....

A le Muy, le 28/ 07/ 2026.

.....

(1) Indiquer "la présidente " ou " le président".
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de .., de la Collectivité territoriale unique de..., de la métropole de..., du Conseil syndical de ,.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le 04/08/2026
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Délibération n° 26_71

Séance du conseil d'administration : le 28 juillet 2026

OBJET : Marchés Publics

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix heures et dix minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, sise 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Madame Françoise LEGRAIEN, Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaires présents :
Martine ARENAS, Robert BENEVENTI, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Brigitte GENETELLI, Yves PALMIERI, Hervé PHILIBERT, Ludovic PONTONE, Laëtitia QUILICI, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :
Priscilla BRACCO représentée par Léa SAMAZAN
Didier BREMOND représenté par Jean-Martin GUISIANO
Christophe CHIOCCA représenté par Sonia LAUVARD
Blandine MONIER représentée par Rachida AMAR

Absents excusés non représentés par leur suppléant :
Thierry ALBERTINI, Véronique ARNOUX, Thomas DOMBRY, Caroline DEPALLENS, Françoise DUMONT, Marie-Josée GUIDICELLI, Philippe LEONELLI, Gregory LOEW, Nathalie PEREZ-LEROUX, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Valérie RIALLAND.

Membre élu suppléant sans voix délibérative dont le titulaire est présent :
Jean-Michel DRAGONE

Membres de droit :

Présents :
Monsieur Simon BABRE, Préfet du Var

Absent excusé :
Madame Nadine CHABERT, Payeur Départemental
Madame Pascale FAFOURNOUX, Directrice des Finances du Conseil Départemental du Var
Madame Virginie HALDRIC, Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Var

ip **Francoise LEGRAIEN**
Présidente CA
29 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Membre de droit suppléant dont le titulaire est présent :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :
Contrôleur-Général Éric GROHIN, Directeur Départemental
Sergent-chef Hanane AÏT BENLABCHIR, Présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

Absents excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Médecin-cheffe, sous-directrice Santé
Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Attaché territorial Ameline MIFSUD-BERTELLE, Référente sûreté et sécurité

Membres élus avec voix consultative :

Présents :
Capitaine Nicolas POITEVIN
Adjudant-chef Guillaume CIVRAY
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Sylvie GAYTTE

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absent excusé :

Membres élus suppléants sans voix consultative dont le titulaire est présent :
Adjudant-chef François DE LA OSA
Agent de Maîtrise Karine VALIN

Madame Myriam GARCIA, sous-préfète de Draguignan est également présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° **26_71** en date du 28 juillet 2026, présenté par Mme Andrée SAMAT,

Exposé des motifs

I. SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS ISSUS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Dans sa réunion du 28 juillet 2026, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, issus des appels d'offres ouverts concernant :

- **la fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine pour les véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA ou véhicules poids lourds de marque RENAULT TRUCKS ;**
- **les prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile ;**
- **la fourniture de mâts télescopiques d'éclairage pour les véhicules spécifiques ;**
- **la location et l'entretien de fontaines de nettoyages pour les pièces métalliques des ateliers ;**
- **la fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules ;**
- **la fourniture de vêtements professionnels et spécifiques ;**
- **la maintenance, la vérification et la fourniture d'extincteurs ;**
- **la passation de marchés d'assurance (risques statutaires et protection sociale des SPV).**

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

II. SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR UN MANDATAIRE

En qualité de mandataire, la centrale de référencement CACIC-PUBLIC a lancé un Appel d'Offres Ouvert le

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

15 avril 2025, en vue de passer des accords-cadres s'exécutant par l'émission [illegible] la fourniture de spécialités pharmaceutiques et dispositifs médicaux.

204 offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres, en date du 28 janvier 2026, a validé l'ensemble de la procédure et attribué 57 accords-cadres suite à la sélection effectuée par la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) ; le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 28 janvier 2026 autorisé la signature de ces accords-cadres.

Suite à des besoins complémentaires, il est nécessaire de passer des marchés avec les sociétés DUMONT SECURITE, DUOMED France et LABORATOIRES PAUL HARTMANN.

Les marchés ont été soumis à l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 28 juillet 2026 pour validation.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser madame la Présidente à signer les accords-cadres avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

III. SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans sa réunion du 28 juillet 2026, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a choisi l'opérateur économique attributaire du marché public formalisé passé sans publicité ni mise en concurrence concernant **la fourniture d'accessoires, de pièces détachées, la formation et la réparation des matériels de sauvetage HOLMATRO.**

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer le marché public avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

IV. SIGNATURE DE MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DE MARCHÉS

- **Marché n° 2207_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 décembre 2022, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **HBG FRANCE** concernant la location d'hélicoptères bombardiers d'eau avec pilotes, support technique et logistique.

Suite à un arrêt de publication par l'INSEE de l'indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Services (identifiant 001764296 sur le site www.indices.insee.fr) prévu au CCAP pour la révision des prix, il convient de le remplacer par l'indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Services (identifiant 011813909 sur le site www.indices.insee.fr).

L'article 10 du CCAP est donc modifié en ce sens :

(…) IPC est l'indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Services (identifiant 011813909 sur le site www.indices.insee.fr) ; (…).

Les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 2229_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 décembre 2022, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **TK ELEVATOR** concernant la gestion du parc départemental de portails, portes sectionnelles, rideaux métalliques et barrières.

Deux nouvelles barrières ont été intégrées à la caserne de SIX-FOURS :

- AMZ1246Y Barrière / borne à chaîne ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- AMA1247Y Barrière / borne à chaîne.

Le coût forfaitaire annuel de la maintenance préventive figurant au BP reste inchangé mais il convient toutefois de passer une modification en cours de marché afin de formaliser ces changements.

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite modification n° 3 au marché public.

- **Marché n° 2334_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 octobre 2023, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **MOTOCULTURE LORGUAISE** concernant la fourniture de pièces détachées, d'accessoires, de fluides et les maintenances préventive et curative des matériels divers à moteur – lot n° 1 : moteurs thermiques.

Le titulaire a informé le SDIS du Var d'une modification de référence d'une fourniture du BCPU.

Afin de permettre l'exécution du marché de manière continue, cette nouvelle référence de remplacement a été intégrée au BCPU par Bordereau Supplémentaire de Prix (BSP) n° 1.

Il convient donc de passer une modification afin de formaliser le changement de référence suivant :

ARTICLE	MARQUE	MODELE	PRIX HT
Tronçonneuse thermique guide de 35 cm - CCT Art 3	STIHL	MS 194 c-e	432,50 €

En lieu et place de la référence ci-dessous :

ARTICLE	MARQUE	MODELE	PRIX HT
Tronçonneuse thermique guide de 35 cm - CCT Art 3	STIHL	MS 201 C.M	620,76 €

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 2403_07**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juin 2024, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **BYMYCAR ROQUEBRUNE** concernant la fourniture d'accessoires et de pièces détachées d'origine ou non captive pour véhicule roulant – lot n° 7 : véhicules légers et utilitaires de marque MERCEDES, UNIMOG, MITSUBISHI.

La société BYMYCAR ROQUEBRUNE et la société BYMYCAR TOULON ont fusionné pour devenir BYMYCAR VAR.

Les documents transmis ont permis de s'assurer que ce changement ne remettait pas en cause la poursuite de l'exécution du marché en l'état et dans les mêmes conditions.

En conséquence, la présente modification donne l'accord du SDIS du Var au transfert de l'exécution du marché n° 2403_07 de la société BYMYCAR ROQUEBRUNE à la société BYMYCAR VAR (SIREN n° 330 782 541).

Le SDIS du Var se libérera des sommes dues par lui en exécution du marché sur le compte bancaire suivant :

[redacted]

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

[redacted]

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 2404_03**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juin 2024, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **BYMYCAR ROQUEBRUNE** concernant les prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et d'aménagement du parc automobile – lot n° 3 : PL MERCEDES, UNIMOG et MITSUBISHI – secteur Est Var.

La société BYMYCAR ROQUEBRUNE et la société BYMYCAR TOULON ont fusionné pour devenir BYMYCAR VAR.

Les documents transmis ont permis de s'assurer que ce changement ne remettait pas en cause la poursuite de l'exécution du marché en l'état et dans les mêmes conditions.

En conséquence, la présente modification donne l'accord du SDIS du Var au transfert de l'exécution du marché n° 2403_07 de la société BYMYCAR ROQUEBRUNE à la société BYMYCAR VAR (SIREN n° 330 782 541).

Le SDIS du Var se libérera des sommes dues par lui en exécution du marché sur le compte bancaire suivant :

[redacted]

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 2412_03**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 6 décembre 2024, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **DECATHLON FRANCE** concernant la fourniture de matériels de sport – lot n° 3 : petits matériels de sport et de sports collectifs.

Le titulaire a informé le SDIS du Var d'une modification de références de deux fournitures du BCPU.

Afin de permettre l'exécution du marché de manière continue, ces nouvelles références de remplacement ont été intégrées au BCPU par Bordereau Supplémentaire de Prix (BSP) n° 1.

Il convient donc de passer une modification afin de formaliser le changement des références suivantes :

Désignation	Données techniques		Anicenne référence	Nouvelle référence	Prix unitaire HT
	Caractéristiques techniques	Poids			
Raquette de padel	Surface élastique en fibre de verre et ou en carbone	Entre 330 et 380 g	4925140	4895414	28,35 €
Raquette de badminton	*Profil tout public *Semi-rigide à rigide	Entre 60 et 90 g	4514621	5230549	9,45 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 2537_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 décembre 2025, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **COLDIS** concernant la fourniture de produits d'entretien et la pose de doseurs automatiques ou de centrales de nettoyage désinfection.

Le titulaire a informé le SDIS du Var d'une modification de référence d'une fourniture du BCPU.

Afin de permettre l'exécution du marché de manière continue, cette nouvelle référence de remplacement a été intégrée au BCPU par Bordereau Supplémentaire de Prix (BSP) n° 1.

Il convient donc de passer une modification afin de formaliser le changement de référence suivant :

Désignation nouveau produit	**Nouvelle référence**	**Nouveau Prix unitaire HT**
Nettoyant gel WC avec javel 750 ML	**CW243**	**0,51 € HT**

En lieu et place de la référence ci-dessous :

Désignation ancien produit	**Ancienne référence**	**Nouveau Prix unitaire HT**
Gel WC avec javel Netty 1 L	**CW11**	**0,68 € HT**

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

V. SIGNATURE D'UNE RÉSILIATION DE MARCHÉ

- **Marché n° 2601_32**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 janvier 2026, a autorisé monsieur le Président à signer un marché avec la société **LABORATOIRES PAUL HARTMANN** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et dispositifs médicaux.

Suite à une erreur de quantités lors de la définition du besoin, le montant maximum du marché pour les 3 premières années est déjà atteint et rend le marché inopérant.

Il s'avère donc nécessaire de résilier le marché n° 2601_32 pour motif d'intérêt général (article 42 du CCAG FCS).

Il appartient au conseil d'administration d'autoriser madame la Présidente à signer ladite résiliation.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques retenus (I, II et III), ainsi que toutes les décisions qui s'avèreraient nécessaires à leur bonne exécution ;

- **D'AUTORISER** madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var à signer les modifications précitées (IV) ainsi que toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution ;

- **D'AUTORISER** madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var à signer la décision de résiliation précitée (V) ;

- **DE DIRE** que les dépenses liées aux marchés et aux modifications prévues à la présente délibération seront inscrites au budget de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE N° 1 À LA DÉLIBÉRATION N° 26_71

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2026

Marché	Titulaire et N° de marché	Conditions
Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine Lot n°1 : Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA	**Titulaire principal :** **RENAULT RETAIL GROUP** **Titulaire secondaire :** **SAMVA RENAULT DRAGUIGNAN** **Marché n° 2612_01**	Titulaire principal RENAULT RETAIL GROUP : ✓ Montant total TTC du BCPU : 59 020,43 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : de 10 % à 55 % Titulaire secondaire SAMVA RENAULT DRAGUIGNAN : ✓ Montant total TTC du BCPU : 69 067,12 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : 25 %
Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine Lot n°2 : Accessoires et pièces détachées adaptables de qualité équivalente origine pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA	**Titulaire principal :** **ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Titulaire secondaire :** **RENAULT RETAIL GROUP** **Marché n° 2612_02**	Titulaire principal ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD : ✓ Montant total TTC du BCPU : 39 135,16 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : de 15 % à 55 % (grille de remise) Titulaire secondaire RENAULT RETAIL GROUP : ✓ Montant total TTC du BCPU : 50 242,33 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : de 10 % à 60 %
Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine Lot n° 3 : Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules PL de marque Renault Trucks	**Titulaire principal :** **AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION** **Titulaire secondaire :** **ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Marché n° 2612_03**	Titulaire principal AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION : ✓ Montant total TTC du BCPU : 54 391,46 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : 15% Titulaire secondaire ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD : ✓ Montant total TTC du BCPU : 65 233,73 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : 15 %
Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine Lot n° 4 : Accessoires et pièces détachées adaptables de qualité équivalente origine pour véhicules PL de marque Renault Trucks	**Titulaire principal :** **AZUR TRUCKS AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION** **Titulaire secondaire :** **ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Marché n° 2612_04**	Titulaire principal AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION : ✓ Montant total TTC du BCPU : 37 226,58 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : 15% Titulaire secondaire ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD : ✓ Montant total TTC du BCPU : 48 191,95 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les catalogues et grilles tarifaires des matériels : de 10 % à 55 %

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 1 : Carrosserie lourde pour poids lourds secteur Centre	**Titulaire principal : ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Titulaire secondaire : TROUILLET** **Marché n° 2614_01**	Titulaire principal ALLIANCE AUTOMOTIVE : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 4 221,00 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et ingrédients peinture du BCPU : 140,70 € Titulaire secondaire TROUILLET : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 7 880,40 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et ingrédients peinture du BCPU : 180,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 2 : Carrosserie lourde pour poids lourds secteur Est	**Titulaire principal : ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Titulaire secondaire : TROUILLET** **Marché n° 2614_02**	Titulaire principal ALLIANCE AUTOMOTIVE : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 4 221,00 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et ingrédients peinture du BCPU : 140,70 € Titulaire secondaire TROUILLET : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 7 880,40 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et ingrédients peinture du BCPU : 180,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 3 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS secteur ouest	**Titulaire principal : AZUR TRUCKS LA FARLEDE** **Titulaire secondaire : ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Marché n° 2614_03**	Titulaire principal AZUR TRUCKS LA FARLEDE : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 9 654,52 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL du BCPU : 90,00 € Titulaire secondaire ALLIANCE AUTOMOTIVE : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 6 394,81 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL du BCPU : 84,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 4 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS secteur centre	**Titulaire principal : RENAULT TRUCKS MARSEILLE** **Titulaire secondaire : ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Marché n° 2614_04**	Titulaire principal RENAULT TRUCKS MARSEILLE : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 6 582,42 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL du BCPU : 102,00 € Titulaire secondaire ALLIANCE AUTOMOTIVE : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 6 394,81 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL du BCPU : 84,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 5 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque RENAULT secteur est	**Titulaire principal : ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD** **Titulaire secondaire : VAR POIDS LOURDS** **Marché n° 2614_05**	Titulaire principal ALLIANCE AUTOMOTIVE : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 6 394,81 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL du BCPU : 84,00 € Titulaire secondaire VAR POIDS LOURDS : ✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 6 678,70 € Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL du BCPU : 72,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 6 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque RENAULT secteur ouest	**VAR POIDS LOURDS** **Marché n° 2614_06**	✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 2 624,16 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL du BCPU : 72,00 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 7 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque RENAULT secteur centre	**VAR POIDS LOURDS** **Marché n° 2614_07**	✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 2 624,16 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL du BCPU : 72,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 8 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque PEUGEOT secteur ouest	**VAR POIDS LOURDS** **Marché n° 2614_08**	✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 1 965,06 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL du BCPU : 72,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 10 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque LAND ROVER secteur ouest	**VAR POIDS LOURDS** **Marché n° 2614_10**	✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 7 786,18 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL du BCPU : 72,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 12 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque TOYOTA secteur centre	**VAR POIDS LOURDS** **Marché n° 2614_12**	✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 19 965,79 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL du BCPU : 72,00 €
Prestations d'entretien, de maintenance, de réparation et de carrosserie lourde du parc automobile du SDIS du Var Lot n° 13 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque TOYOTA secteur est	**VAR POIDS LOURDS** **Marché n° 2614_13**	✓ Coût total TTC des prestations du BCPU : 19 965,79 € ✓ Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL du BCPU : 72,00 € ✓
Fourniture de mâts télescopiques d'éclairage pour les véhicules spécifiques du SDIS du Var	**Marché n° 2616_01**	✓ Sans suite pour cause d'infructuosité (absence offre)
Location et entretien de fontaines de nettoyage pour les pièces métalliques des ateliers du SDIS du Var	**SAFETYKLEEN FRANCE** **Marché n° 2617_01**	✓ Montant total TTC indiqué au BCPU : 18 270,00 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics (indiqué à l'AE) : 25 %

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°1 : Carcès	**TD DISTRIBUTION** **Marché n° 2621_01**	✓ Prix TTC du litre à la pompe : ▪ Gazole : 2,289 € ▪ Gazole supérieur : / ▪ Super Sans Plomb 98 : / ▪ Super Sans Plomb 95 : / ▪ Super Sans Plomb 95 E10 : 2,109 € ✓ Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0,020 € TTC /L ✓ Gestion par support magnétique ou à puce :0 € par carte ✓ Frais annexes ou de gestion : Néant
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°2 : Tanneron	/	✓ Sans suite (offre irrégulière)
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°3 : Saint-Zacharie	/	✓ Sans suite (offre irrégulière)
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°4 : Aups	**LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT** **Marché n° 2621_04**	✓ Prix TTC du litre à la pompe : ▪ Gazole : 2,359 € ▪ Gazole supérieur : / ▪ Super Sans Plomb 98 : 2,149 € ▪ Super Sans Plomb 95 : 2,129 € ▪ Super Sans Plomb 95 E10 : / ✓ Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 € ✓ Gestion par support magnétique ou à puce : 6 € par an et par support magnétique ✓ Frais annexes ou de gestion à chaque facture : 1,5 % du montant TTC des transactions
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°5 : Pignans	**LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT** **Marché n° 2621_05**	✓ Prix TTC du litre à la pompe : ▪ Gazole : 2,289 € ▪ Gazole supérieur : / ▪ Super Sans Plomb 98 : 2,139 € ▪ Super Sans Plomb 95 : / ▪ Super Sans Plomb 95 E10 : 1,999 € ✓ Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 € ✓ Gestion par support magnétique ou à puce : 6 € par an et par support magnétique ✓ Frais annexes ou de gestion à chaque facture : 1,5 % du montant TTC des transactions

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°6 : Puget ville	**TOTAL ENERGIES France** **Marché n° 2621_06**	✓ Prix TTC du litre à la pompe : ▪ Gazole : 2,12 € ▪ Gazole supérieur : 2,12 € ▪ Super Sans Plomb 98 : 2,02 € ▪ Super Sans Plomb 95 : 2,02 € ▪ Super Sans Plomb 95 E10 : 2,02 € ✓ Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0,040 € TTC /L ✓ Gestion par support magnétique ou à puce : 13 € par an et par support magnétique ou à puce ✓ Frais annexes ou de gestion : Néant
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°7 : Salernes	**LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT** **Marché n° 2621_07**	✓ Prix TTC du litre à la pompe : ▪ Gazole : 1,794 € ▪ Gazole supérieur : / ▪ Super Sans Plomb 98 : 2,199 € ▪ Super Sans Plomb 95 : / ▪ Super Sans Plomb 95 E10 : 1,999 € ✓ Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0 € ✓ Gestion par support magnétique ou à puce : 6 € par an et par support magnétique ✓ Frais annexes ou de gestion à chaque facture : 1,5 % du montant TTC des transactions
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°8 : Vidauban	**TOTAL ENERGIES France** **Marché n° 2621_08**	✓ Prix TTC du litre à la pompe : ▪ Gazole : 2,12 € ▪ Gazole supérieur : 2,12 € ▪ Super Sans Plomb 98 : 2,02 € ▪ Super Sans Plomb 95 : 2,02 € ▪ Super Sans Plomb 95 E10 : 2,02 € ✓ Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0,040 € TTC /L ✓ Gestion par support magnétique ou à puce : 13 € par an et par support magnétique ou à puce ✓ Frais annexes ou de gestion : Néant
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°9 : Le Rayol Canadel	**TD DISTRIBUTION** **Marché n° 2621_09**	✓ Prix TTC du litre à la pompe : ▪ Gazole : 2,250 € ▪ Gazole supérieur : / ▪ Super Sans Plomb 98 : / ▪ Super Sans Plomb 95 : 2,100 € ▪ Super Sans Plomb 95 E10 : 2,020 € ✓ Remise consentie sur le prix du carburant par litre : 0,020 € TTC /L ✓ Gestion par support magnétique ou à puce :0 € par carte ✓ Frais annexes ou de gestion : Néant
Fourniture de carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules des CIS du Var Lot n°10 : Plan d'Aups	/	✓ Sans suite (offre irrégulière)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Fourniture de vêtements professionnels et spécifiques Lot n° 1 : Fourniture d'habillement pour l'équipe spécialisée SMPM	**SNC INTERNATIONAL** **Marché n° 2622_01**	✓ Montant total TTC du BCPU : 42 267,60 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics des fournitures sur devis : 0 %
Fourniture de vêtements professionnels et spécifiques Lot n° 2 : Fourniture d'habillement de service et de surveillance	**SÉRICONCEPT** **Marché n° 2622_02**	✓ Montant total TTC du BCPU : 13 650,00 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics des fournitures sur devis : 30 %
Fourniture de vêtements professionnels et spécifiques Lot n° 3 : Fourniture d'habillement pour les personnels hors rang	**GROUPE ABILIS** **Marché n° 2622_03**	✓ Montant total TTC du BCPU : 16 995,00 € ✓ Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics des fournitures sur devis : 15 %
Fourniture, vérification périodique et maintenance des extincteurs et pièces détachées pour le SDIS du var	**EUROFEU** **Marché n° 2624_01**	✓ Montant total TTC du BCPU relatif à la vérification annuelle et maintenance additionnelle : 21 576,32 € ; ✓ Montant total TTC du BCPU relatif à la fourniture d'extincteurs neuf : 41 630,40 € ; ✓ Montant total TTC du BCPU relatif aux actions de recharges : 17 722,92 € ; ✓ Remise minimum consentie sur tarifs publics : 55% ; ✓ Transmission de la fiche intervention à l'issue de chaque opération de maintenance curative ou de recharge : 8 jours ouvrés ; ✓ Transmission du rapport de visite à l'issue de chaque visite annuelle : 10 jours ouvrés ; ✓ Intervention en cas de panne constatée : 1 jour ouvré ; ✓ Transmission du devis : 2 jours ouvrés ; ✓ Réparation : 2 jours ouvrés ; ✓ Délai de recharge : 1 jour ouvré ; ✓ Livraison d'extincteurs neufs : 7 jours ouvrés ; ✓ Cout Horaire unique de la Main d'œuvre : 48,00 € HT soit 57,60 € TTC ; ✓ Montant forfaitaire du déplacement (A/R) du technicien sur n'importe quel site : 18,00 € HT soit 21,60 € TTC.
Marché d'assurance pour les besoins du SDIS du Var Lot n° 1 : Risques statutaires	**RELYENS SPS** **Marché n° 2626_01**	Cotisation annuelle prévisionnelle indiquée à l'AE : - Solution de base : 160 667,15 + 203 456,20 + 76 314,80 + 19 836,00 = 460 274,15 € TTC - Prestation supplémentaire éventuelle : 276 119,13 € TTC Total solution de base + PSE : 736 393,29 € TTC

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Marché d'assurance pour les besoins du SDIS du Var Lot n° 2 : Protection sociale des SPV	**RELYENS SPS** **Marché n° 2626_02**	Cotisation annuelle prévisionnelle indiquée à l'AE : 170 666,13 € TTC
Spécialité pharmaceutiques et dispositifs médicaux	**DUMONT SECURITE** **Marché n° 2601_58**	Montant de l'acte d'engagement : ✓ Sonde d'aspiration CH26 0,4400 € HT
Spécialité pharmaceutiques et dispositifs médicaux	**DUOMED** **Marché n°2601_59**	Montant de l'acte d'engagement : ✓ Serres – poche aspiration UU 1L : 2,3000 € HT
Spécialité pharmaceutiques et dispositifs médicaux	**HARTMANN** **Marché n° 2601_60**	Montant de l'acte d'engagement : ✓ Bande de fixation cohésive extensive Peha-haft 10 cm x 4 m (P1) : 0,8342 € HT
Fourniture d'accessoires et de pièces détachées, formation et réparation des matériels de sauvetage Holmatro	**GALLIN** **Marché n° 2620_01**	Prix total TTC du BCPU : 374 421,39 € Coût horaire unique de la main d'œuvre : 70,50 € HT Formation de maintenance 1er niveau : 1 660,71 HT Formation de maintenance de 2ème niveau : 8194,00 € HT Formation de maintenance et de perfectionnement des acquis 1er niveau : 1 660,71 € HT Formation de maintenance et de perfectionnement des acquis 2ème niveau : 8 194,00 € HT

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ACCORD-CADRE 2026-2028

avec éventuelle reconduction en 2029

FOURNITURES DE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MEDICAUX

N° AC-SP/DM-2026-2029

FOURNISSEUR	POUVOIR ADJUDICATEUR
DENOMINATION : DUMONT SECURITE Adresse : 9 rue Lucien Rosengart 01500 AMBERIEU EN BUGEY Tél. : 04.74.46.13.00 Télécopie : E-mail : info@dumont-securite.fr	
REFERENT BONS DE COMMANDE (personne auxquelles les bons de commande seront transmis)	**Comptable assignataire** (habilité à donner les renseignements financiers)
Nom/Prénom/Titre : Cf. DMT_Reseau ADV Tél. : **E-MAIL OU SERONT TRANSMIS LES BONS DE COMMANDE :** Cf. DMT_Reseau ADV **TELECOPIE OU SERONT TRANSMIS LES BONS DE COMMANDE :**	
SIGNATURE *Non obligatoire lors de la transmission du plis dématérialisé*	**SIGNATURE** **valant acceptation de l'offre du fournisseur**
Le 23/05/25	**Le .....**
Nom, prénom, qualité du signataire et signature : **Cyrille ARNAUD, Président Directeur Général**	*Nom, prénom, qualité du signataire et signature :*

Le fournisseur ci-dessus est retenu pour les lots suivants :

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Art. 1 – Le présent accord-cadre est signé entre les parties cocontractantes suivantes :

Les coordonnées des deux parties contractantes figurent en première page du présent accord-cadre.

- **Pour les SP (lot 1 à 1374), l'accord-cadre est mono-attributaire à l'exception de ceux mentionnés dans l'annexe 5 du règlement de consultation.**
- **Pour les DM (lots 5001 à 5809), l'accord-cadre est mono-attributaire.**

Sur l'allotissement SP, la notion de sous lot présente dans les différents fichiers générés par eEpicure n'a qu'un usage fonctionnel afin de faciliter l'analyse des offres. C'est la définition du lot qui prévaut et sur certains lots pourront donc être retenus des DCI et des dosages différents de ceux mentionnés dans la définition des sous-lots

Il s'agit quoi qu'il en soit, systématiquement, d'un accord-cadre à bons de commande et sans le moindre marché subséquent qui serait conclu après une remise en concurrence. Il fera l'objet de l'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur directement auprès du titulaire (cf. référent « bons de commande » mentionné en première page).
Le fournisseur assume seul, la responsabilité de tout éventuel changement concernant les informations le concernant ou concernant le « référent bons de commande » qu'il a présentement désigné. Il doit immédiatement signaler les modifications par écrit à la CACIC-PUBLIC - BP 80203 - 37552 SAINT AVERTIN CEDEX – Mail : barbara.bureau@cacic.fr
La CACIC ne peut être tenue responsable pour avoir utilisé ces coordonnées pour la gestion administrative de l'accord-cadre, alors qu'elles seraient devenues désuètes ou erronées, et que le fournisseur ne lui aurait pas signalé le moindre changement.

Art. 2 – Caractéristiques de l'accord-cadre :

2.1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation consiste à sélectionner des fournisseurs susceptibles de répondre à des besoins relevant de familles de **PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU DISPOSITIFS MEDICAUX**.
Toutes ces prestations relèvent principalement de la classification européenne CPV : 24000000-4 (produits chimiques) ou 33000000-0 (dispositifs médicaux).

2.2 – MODE DE PASSATION

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert européen.
Les variantes ne sont pas autorisées, sauf lorsque le descriptif du lot donne la possibilité au candidat de proposer plusieurs alternatives (exemple : tous dosages).

2.3 – MODE DE DEVOLUTION

Il s'agit d'un « accord-cadre à bons de commande ».
Le présent accord-cadre porte sur le ou les lots mentionné(s) en première page.
Il n'y a pas de décomposition en tranches ou phases.
Les quantités mentionnées dans les différents documents joints au dossier de consultation, sont purement indicatives et non contractualisées. Elles sont juridiquement des quantités « réalistes » non contractualisées. Le pouvoir adjudicateur s'engage toutefois à ne pas dépasser les valeurs maximales établies pour la durée de l'accord-cadre (trois ans, avec reconduction éventuelle un an), conformément à la réglementation qui impose d'établir un maximum commandable.
Il existe juridiquement autant d'accords-cadres que de lots distincts attribués au fournisseur.

2.4 – DUREE

L'accord-cadre est prévu pour une durée ferme de **trois années (reconductible tacitement une année supplémentaire)**, soit **du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 prolongé au 31 décembre 2029**.

Art. 3 – Liste et hiérarchie des pièces à valeur contractuelle :

1 – Le présent accord-cadre et son annexe
Annexe n° 1 – Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
2 – Le cahier des clauses administratives générales applicable aux fournitures courantes et services (CCAG FCS) dans sa version issue de l'arrêté du 30 mars 2021 (JORF du 1er avril 2021, n° 78).
3 – L'ensemble des documents à valeur contractuelle remis par les fournisseurs dans le cadre de leur offre, à l'exception de toute clause contraire aux termes du présent accord-cadre.

Art. 4 – Commandes et livraisons qui seront réalisées :

4.1 – L'EMISSION DES BONS DE COMMANDE

Le pouvoir adjudicateur signataire du présent accord-cadre pourra passer des commandes auprès des fournisseurs qu'il aura sélectionnés au titre de cet accord-cadre. Ces commandes prendront la forme d'un ou plusieurs bons de commande.
Chaque bon de commande comportera les informations suivantes :

- Coordonnées de l'entité acheteuse et émettrice du bon de commande ;
- Référence de l'accord-cadre au titre duquel le fournisseur a été retenu ;
- Désignation des fournitures commandées (objet avec éventuelle précision du conditionnement) ;
- Mention des quantités souhaitées (volumes) ;
- Prix unitaire applicable à ces fournitures au regard des prix conclus dans le cadre des documents contractuels signés par le fournisseur et sur la base desquels il a été retenu ;
- Lieu de livraison ;
- Date ou délai de livraison ;
- Adresse de facturation (si différente de celle de l'entité émettrice du bon de commande).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

4.2 – DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison figurent sur chaque bon de commande. Ils doivent être strictement respectés : à défaut des pénalités de retard seront appliquées, selon la méthode de calcul prévue dans le présent accord-cadre.

4.3 – CONDITIONS DE LIVRAISON

Les fournitures sont livrées à destination. Le fournisseur est responsable du mode de transport et de livraison, d'autant plus qu'il l'a librement choisi en ce qui concerne ses propres produits, matériaux, etc. (à charge pour lui de se retourner contre la société qui en a assuré la livraison).
Le lieu de chaque livraison est celui des locaux du service de l'établissement concerné, à défaut de précision contraire mentionnée dans chaque bon de commande.
Les livraisons doivent intervenir, impérativement dans ces lieux de livraison, aux jours et heures indiqués sur le bon de commande. A défaut d'une heure contraire mentionnée dans un bon de commande, il s'agit des heures d'ouverture habituelles de ce lieu de livraison.
Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau de livraison détaillé. Les emballages demeurent la propriété du pouvoir adjudicateur auprès de laquelle la livraison est intervenue.
Toute livraison égarée, ou ayant été déposée sans avoir été réceptionnée par la personne responsable du bon de commande ou ayant en charge les stocks de l'entité acheteuse, ou encore ayant été déposée sans respecter le lieu de livraison, le jour et les heures indiqués dans le bon de commande, engagera la responsabilité du fournisseur. La réalisation d'une nouvelle livraison dans les conditions prévues dans le bon de commande devra intervenir dans les plus brefs délais, et demeurera à la charge du titulaire du marché. Cette livraison ne sera facturée qu'une seule fois à l'entité acheteuse. Cette dernière pourra le cas échéant engager la responsabilité du fournisseur, notamment pour préjudice subit (à charge pour lui de se retourner le cas échéant contre la société devant assurer la livraison).
Les risques inhérents aux transports, les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage, incombent au fournisseur, à charge pour celui-ci, le cas échéant, de se retourner contre la société qui aurait dû assurer la livraison correctement.
A noter que les palettes utilisées pour la livraison devront être de type européen et conformément aux dimensions éventuellement précisées par l'entité acheteuse dans son bon de commande, faute de quoi la palette sera retournée. Le déchargement de la marchandise devra être fait par le transporteur

IMPORTANT

4-3-1 – Ruptures de stocks et difficultés de livraison

Le Fournisseur s'engage à maintenir un approvisionnement constant des produits référencés.
En cas de rupture ou de difficulté d'approvisionnement, effective ou prévisible, d'un produit référencé pour quelque cause que ce soit, le Fournisseur doit obligatoirement informer sans délai la CACIC et l'ensemble des Adhérents de cette carence et s'engage s'il dispose d'une alternative thérapeutique à proposer un produit de substitution.
Dans tous les cas, il doit communiquer à la CACIC la liste des adhérents ayant commandé les produits concernés dans les douze derniers mois. Il s'engage à informer la CACIC sans délai de la date de retour à la normale.
Pour les Adhérents ayant signé un accord cadre de mono-référencement avec acte d'engagement, la différence éventuelle de prix que les Adhérents cocontractants de la CACIC auront supporté en se trouvant contraints d'acquérir ou de louer le produit référencé concerné auprès d'un autre Fournisseur, notamment pour assurer la continuité des soins ou le respect d'un protocole de soins sera pris en charge par le Fournisseur.
La responsabilité de la CACIC auprès de ses Adhérents ne saurait être engagée de ce chef, pour lequel la CACIC se réserve le droit de rompre le Contrat.

4-3-2 – Difficultés de livraison

Lorsque le Fournisseur ne peut honorer une commande de manière totale ou partielle et/ou lorsqu'il désire procéder à la modification de tout élément inscrit sur le bon de commande, il doit impérativement en informer au préalable et sans délai chaque Adhérent.

Cette information préalable devra se réaliser, via les coordonnées inscrites sur les bons de commandes, soit par téléphone, confirmée d'une communication écrite dans un second temps, soit par courriel.
Le pharmacien responsable de l'établissement prendra alors une décision de livraison partielle, de différer la livraison ou d'annulation de la commande.

Attention : le fournisseur devra livrer la totalité des produits relevant d'un même bon de commande, en une seule livraison, dans le délai imparti et mentionné dans le bon de commande. Les reliquats de livraison ou livraisons partielles sont interdits (sauf mention expresse contraire figurant dans un bon de commande). En cas de difficulté imprévisible liée à un cas de force majeure, le fournisseur aura la possibilité de demander – par écrit (message électronique) à l'établissement une dérogation, qui lui sera accordée ou non, selon les circonstances.

4-3-3 – Produits soumis à la chaîne du froid

Les produits doivent être livrés dans des colis ne contenant que des produits ayant les mêmes modalités de conservation et portant une étiquette signalétique spécifique des produits froids.
L'étiquetage des produits à conserver entre 2°C et 8°C doit être différencié de celui des produits congelés.
Les moyens et les conditions de transport choisis doivent permettre d'assurer la conservation des conditions de température jusqu'à la livraison au lieu de réception.
La préparation des commandes et l'expédition des produits à conserver entre 2°C et 8°C doit respecter les recommandations du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens relatives aux bonnes pratiques de gestion des produits de santé soumis à la chaîne du froid (version juillet 2006), notamment :
– le Fournisseur doit apporter le justificatif que le couple temps/température a été maintenu dans les limites prescrites jusqu'à la réception,
– le type de transport utilisé doit être précisé (transport à température dirigée et contrôlée ou transport à température non maîtrisée nécessitant l'emploi de dispositifs isothermes validés).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

4.4 – OPÉRATIONS DE VÉRIFICATION DES FOURNITURES LIVRÉES

4.4.1 – Vérifications quantitatives :

Les opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures.
Elles consistent à vérifier la conformité entre la quantité définie initialement dans le bon de commande et celle portée sur le bon de livraison ainsi que celle effectivement livrée. Si la quantité livrée n'est pas conforme au bon de commande, la personne chargée de la réception des fournitures pourra mettre en demeure le titulaire de reprendre l'excédent ou de compléter la livraison dans les délais qu'il prescrira. En cas de non-conformité entre la quantité livrée et le bordereau de livraison, ledit bordereau et son duplicata seront rectifiés, sous la signature des deux parties ou de leur représentant.

4.4.2 – Vérifications qualitatives :

Les opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures.
Elles sont effectuées dans les locaux de l'établissement public concerné, par les agents désignés à cet effet.
Elles consistent à vérifier la conformité des fournitures livrées avec les spécifications du marché ou de la commande.
Si les fournitures ne sont pas conformes, elles sont refusées et doivent être remplacées immédiatement par le titulaire sur demande verbale ou écrite de la personne chargée de réceptionner les fournitures. Toutefois cette dernière peut accepter les fournitures avec une réfaction de prix.

4.4.3 – Péremption :

Le fournisseur garantit une durée de validité du produit à réception dans l'établissement acheteur.
Le délai de péremption des articles livrés devra être compatible avec les modalités de gestion de ces articles.
La durée de validité des produits devra être :
- égale ou supérieure aux 2/3 de la validité totale pour les produits à péremption inférieure à 12 mois ;
- d'au moins 12 mois pour les autres.

Dans le cas contraire, l'adhérent pourra refuser la livraison sauf si le Fournisseur s'engage, par écrit, auprès de l'établissement adhérent ou du pharmacien responsable des approvisionnements, à procéder à un échange du produit ou à l'émission d'un avoir en cas de non-utilisation à péremption. Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'un accord préalable du pharmacien responsable des approvisionnements de l'établissement.

4.4.4 – Admission :

Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement ou de rejet sont prises dans les conditions prévues au CCAG-FCS par la personne chargée de réceptionner les fournitures

4-5 – CLAUSES DE REPRISE

4.5.1 – Reprise de tout produit suite à défaut de conformité

Les reprises de stocks pour défaut de conformité du produit, à son étiquetage, à son adressage, à un évènement lié à la pharmacovigilance ou à la matériovigilance, à un retrait de lot ou tout autre évènement lié exclusivement aux produits, l'ensemble des frais de retour des produits concernés, l'enlèvement, le transport, les droits et taxes sont à la charge exclusive du titulaire du marché spécifique. Si la reprise de stock pour défaut de conformité du produit nécessite la livraison d'un nouveau stock, cette opération est à la charge totale du fournisseur. Si les produits sont destinés à la destruction, le Fournisseur pourra organiser cette destruction directement sur un site homologué local, à condition d'en assurer les frais de destruction et de transport. Dans tous les cas, ces reprises donneront lieu si nécessaire à un avoir sur la facture d'achat émise.

4.5.2 – Reprise de médicaments et tous produits de santé non utilisés

Si un produit a été commandé pour un patient donné et que celui-ci n'a pas pu être administré pour des raisons exceptionnelles et indépendantes de l'établissement de santé (décès du patient, état de santé du patient ne permettant plus l'administration du produit, statut ou conditions ne permettant plus le remboursement…), le Fournisseur proposera systématiquement une solution acceptable pour l'établissement ou à défaut un remboursement, afin que ce produit ne reste pas à la charge de l'établissement et au plus tard à date de péremption du produit.

4.5.3 – Reprise des médicaments rétrocédables

Si un médicament inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables est inscrit, en cours de marché, sur la liste des médicaments remboursables, avec un circuit exclusif de dispensation en pharmacie de ville, les stocks de la pharmacie à usage intérieure à la date de parution de l'arrêté d'inscription du médicament sur la liste des médicaments remboursables sont repris par le fournisseur, dès lors que le pharmacien de la PUI en fait la demande.
L'ensemble des frais de retour des produits concernés, l'enlèvement, le transport, les droits et taxes sont à la charge exclusive du fournisseur.
Si les produits sont destinés à la destruction, le Fournisseur pourra organiser cette destruction directement sur un site homologué local, à condition d'en assurer les frais de destruction et de transport.

Art. 5 – Conformités, Garanties et maintenance des produits de santé :

5.1 – CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET NORMES EN VIGUEUR

Le Fournisseur garantit la qualité des produits et des services tout au long du présent Contrat.
Toute information communiquée par la CACIC aux Adhérents sur les produits du Fournisseur sera, au préalable, validée par ce Fournisseur. Ce dernier ne saurait être tenu responsable s'il n'était pas consulté sur la validation des informations diffusées.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le Fournisseur fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives que son activité pourrait éventuellement nécessiter ainsi que de la stricte conformité de ses produits et services à la législation, réglementation et normes en vigueur, sans que la responsabilité de la CACIC puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.
Les Dispositifs Médicaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur pendant toute la durée du marché. Les éléments initiaux et évolutifs de justification doivent être tenus à disposition du pouvoir adjudicateur sur demande.
Le Fournisseur s'oblige à respecter toute réglementation présente ou à venir et à en supporter les conséquences en matière d'Environnement, de Santé publique et de progrès social n°726/2004 ou par l'autorité compétente d'un Etat membre de l'Union européenne.

Le Fournisseur informera la CACIC :

- de toute mise en demeure formelle des autorités compétentes visant à obtenir la mise en conformité des produits et services avec les législations et réglementations applicables,
- de tout accident ou incident résultant de l'utilisation des produits et services,
- de toutes décisions ou injonctions judiciaires consécutives à des plaintes déposées par des tiers ou par une autorité administrative au titre de ses produits et services.

Le Fournisseur doit avoir mis en place un système d'assurance qualité selon la norme EN ISO 13 485 (matériovigilance et traçabilité) et de gestion des risques selon la norme ISO 14 971 (en lien avec la norme ISO 10 993)

5-2 - DEVELOPPEMENT DURABLE et SOCIAL

La prise en compte de considérations de développement durable constitue une obligation juridique comme l'indique l'article L2111-1 du code de la commande publique. En plus d'être efficace économiquement, l'achat public peut être « social », comme l'indique l'article L.2112-2 du code de la commande publique. Enfin, l'article 35 de la loi climat et résilience crée deux articles dans le code de la commande publique (L. 2112-2-1 et L. 3114-2-1) qui rendent obligatoire la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés et concessions formalisés (entrée en vigueur à une date fixée par décret à paraître, et au plus tard le 22 août 2026).
Dans ce cadre, le Fournisseur doit porter à la connaissance de la CACIC les axes de gouvernance et de développement entreprises et réalisés sur ces critères. Le Fournisseur doit s'engager et signer la **Charte des Achats Responsables du Pôle médical CACIC** et répondre au **Questionnaire d'évaluation**, dont le score obtenu entrera dans la note globale Logistique et Développement Durable (Annexes **2 et 3)**

5-3 - EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

S'agissant des lots concernant des équipements mis à disposition, il est indispensable que le fournisseur établisse un contrat de mise à disposition ou un contrat de location pour les dispositifs médicaux prêtés à titre gracieux ou payant afin de déterminer les responsabilités de chacun.
Les équipements mis à disposition devront impérativement faire l'objet d'un contrat de maintenance tous risques. Lors de la livraison d'un équipement mis à disposition, le prestataire remettra à l'autorité émettrice du bon de commande une copie du « contrat de maintenance tous risques ». Les conditions de réception d'un tel dispositif doivent s'effectuer dans les mêmes conditions que dans le cadre d'une acquisition.
Le ou les fournisseurs devront en outre respecter les précisions que le pouvoir adjudicateur pourra avoir mentionné dans son bon de commande

5.4 – DISPOSITIFS MEDICAUX ACQUIS

Le fournisseur titulaire s'engage à :

- Un marquage CE médical : le certificat de classification européenne précisant la classe d'appartenance du dispositif médical devra être fourni cas par cas ;
- Une mention de la codification UDI-ID, GTIN ou ACL des produits de santé ;
- Une formation de l'utilisateur et une formation technique du personnel devront être assurées, avec un maintien à niveau de ce personnel ;
- Une durée d'utilisation et des conditions de garantie précises ;
- Une visite de maintenance de fin de garantie et maintenance sera effectuée après le délai de garantie : les fournisseurs remettront les protocoles aux entités acheteuses concernées ;
- Des procédures de nettoyage et de désinfection devront être prévues et communiquées au personnel de l'établissement par les fournisseurs ;
- Une compatibilité avec les accessoires ou les consommables d'autres marques ou marché captif devra être assurée par les fournisseurs.

5.5 – DOCUMENTATION TECHNIQUE

Lors de la livraison d'équipements, chaque fournisseur concerné devra remettre une documentation technique sur ledit matériel. Cette documentation devra être rédigée en langue française. Des éventuelles mises à jour ou rectificatifs doivent être transmises dans les plus brefs délais à l'établissement acheteur, sans le moindre supplément de prix.
Les fournisseurs devront notamment communiquer, au plus tard lors de la mise en place du dispositif médical, la certification de celui-ci par rapport aux normes harmonisées (marquage CE), les documents d'exploitation (notice d'utilisation, protocole de désinfection, …), les documents d'installation et de construction (si nécessaires), la documentation technique et la liste des pièces détachées.

5.6 – SURVEILLANCE EN USINE

Dans les conditions prévues notamment par le CCAG-FCS, la fabrication des fournitures pourra faire l'objet d'une surveillance en usine. Les personnes habilitées pour le faire, en venant dans les locaux du fournisseur, sont les personnes émettrices du ou des bons de commande et la CACIC qui assiste le pouvoir adjudicateur.

5.7 – GARANTIES CONTRACTUELLES

Les fournitures sont garanties contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, à compter du jour de leur réception, et ce, pendant toute la durée de vie minimale du dispositif.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Au titre de cette garantie, le fournisseur s'engage en cas de défaillance du dispositif à procéder à un échange standard à ses frais. Toute fourniture qui présenterait une défectuosité dans un lot devra faire l'objet d'un remplacement immédiat et gratuit.
Tous les équipements mis à disposition d'un établissement acheteur cocontractante, doit impérativement faire l'objet d'un contrat de maintenance tous risques, dont la preuve aura été apportée dans les conditions évoquées précédemment.
Le fournisseur s'engage, en cas de retrait administratif du produit objet du marché, à en avertir immédiatement l'établissement. En outre, le fournisseur s'engage à donner libre accès, durant toute la durée du marché, à toutes les informations concernant les produits objets du marché qui pourraient être en sa possession.

Art. 6 – Aspects financiers de l'accord-cadre :

6.1 – PRIX UNITAIRES

Le présent accord-cadre porte engagement contractuel sur :

- Une liste de fournitures listées dans le bordereau de prix unitaires (BPU) du lot concerné
- Le respect pendant toute la durée de l'accord-cadre des prix figurant dans le BPU du lot concerné de l'accord-cadre
- L'inclusion dans les prix unitaires, de tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage et autres prestations consubstantielles à la réalisation des prestations relevant du présent accord-cadre. Ils incluent également la remise de documentation en langue Française, les formations des utilisateurs, et autres informations techniques ou professionnelles.
- Le prix proposé doit impérativement être inférieur ou égal au prix CEPS

Les conditions des fournisseurs en termes de minimum de commande et FRANCO doivent impérativement être mentionnées dans le fichier intitulé « 9-Conditions Fournisseurs AC2026 ».
Les éventuelles conditions générales de vente des fournisseurs ne sont pas opposables à la CACIC et à ses établissements.

6.2 – CLAUSE DE VARIATION DES PRIX

Conformément à la réglementation en vigueur, les prix mentionnés dans le BPU de chaque lot, sont révisables, mais pas actualisables. Le titulaire du lot peut proposer au pouvoir adjudicateur, par notification écrite, motivée et pour une période non rétroactive, une modification d'un ou plusieurs prix unitaire(s) du BPU, à la hausse ou à la baisse, dès lors que cette augmentation sera justifiée par ses soins, dans les limites suivantes :

- Trois modifications par an sont possibles, s'agissant d'augmentations de prix unitaires ;
- L'impact financier des diverses augmentations sollicitées, ne doit pas dépasser le taux de 2 % (deux pour cent) d'augmentation par année civile. Les propositions d'augmentation devront systématiquement être justifiées par le Fournisseur et acceptées par la CACIC avant application.
- Aucune de ces limites ci-dessus évoquées, ne s'applique pour une diminution des prix et/ou pour l'application de prix réglementés.

On entend par « prix réglementés », des prix fixés par le Comité économique des produits de santé (CEPS) :
- Prix de cession €HT des produits inscrits sur la liste de la LPPR (art L.165-1 du CSS),
- Prix limite de vente HT par UCD T2A de la liste en sus hors GHS (médicaments et DMI),
- Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) €HT pour les groupes de médicaments génériques,
- Tarif unifié €HT pour les groupes de médicaments biosimilaires fixé par UCD

S'agissant présentement d'une clause dite de réexamen, il n'est pas indispensable d'établir un « avenant » ou « acte modificatif bilatéral ». Un acte modificatif unilatéral (au sens du Code de la commande publique), émanant du seul fournisseur titulaire, faisant application du présent article contractualisé, suffira juridiquement pour assurer la prise en compte du nouveau tarif et l'établissement d'un règlement financier sur cette base.

6.3 – AVANCE

Les règles prévues dans la réglementation des marchés publics et applicables aux accords-cadres à bons de commande, concernant le versement d'une avance à partir du seuil de 50 000 euros HT, s'appliquent, s'agissant du seuil minimal réglementaire. Le titulaire peut toutefois renoncer expressément au bénéfice d'une avance. Etant précisé que s'il souhaite recevoir une telle avance, dans les conditions définies par le Code de la commande publique, l'établissement acheteur exigera une garantie à première demande ou caution personnelle solidaire.

6.4 – PAIEMENTS

Le Code de la commande publique fixe le délai maximum de paiement à 30 jours pour l'État et les collectivités territoriales et à 50 jours pour les établissements publics de santé, à compter de la réception des factures.
Ce délai court à partir de la date de réception de la demande de paiement (facture) par les services du pouvoir adjudicateur ayant commandé les fournitures. La facture ne saurait être transmise avant la livraison effective des fournitures. Le taux d'intérêts moratoires est celui du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne augmenté de huit points, complété d'un forfait de 40 euros pour chaque facture réglée en retard.

6.5 – ETABLISSEMENT DES FACTURES

Les fournisseurs ont vocation à établir les factures. Cependant, tous les soumissionnaires ont été invités à déclarer lors de leurs candidatures, les éventuelles sociétés chargées de livrer les prestations, s'il ne s'agit pas de la leur.
Ces sociétés chargées de la livraison pourront, le cas échéant, être amenées à remettre à l'entité acheteuse des factures liées aux prestations livrées. Ces factures pourront être réglées par le pouvoir adjudicateur à la société ayant livré les prestations, dès lors qu'elle a été désignée par le fournisseur à cette fin et qu'un accord a été conclu entre le fournisseur et la société chargée de la livraison par lui. Ces factures devront être conformes à l'ensemble des pièces contractuelles.

6.6 – FORMALISME DES FACTURES

Il est obligatoire de transmettre des factures par voie électronique, via la plateforme gratuite Chorus Pro.
Les factures devront être transmises au pouvoir adjudicateur bénéficiaire, via le logiciel **Chorus** mis à disposition par l'Etat (https://chorus-pro.gouv.fr).
Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués sur le portail de facturation selon des modalités techniques, fixées par arrêté, garantissant leur réception immédiate et intégrale et assurant la fiabilité de l'identification de l'émetteur, l'intégrité des données, la sécurité, la confidentialité et la traçabilité des échanges.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si le mode de transmission se fait en dehors du portail, l'acheteur public doit rejeter la facture transmise en avertissant l'entreprise au préalable et l'invitant à utiliser « Chorus ».
La facture électronique doit comporter obligatoirement les mentions suivantes :

- La date d'émission de la facture ;
- La désignation de l'émetteur (par un numéro d'identité) et du destinataire de la facture (SIRET) ;
- Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
- Le code d'identification du service en charge du paiement ;
- La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;

Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

- Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
- Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Lors du dépôt de la facture sur le portail CHORUS PRO, un code service pourra éventuellement être exigé par l'établissement.
Des suspensions du délai de paiement interviendront dans les cas prévus dans la réglementation des marchés publics, notamment :

- dans l'hypothèse où les spécificités rappelées ci-dessus ne sont pas respectées ;
- dans l'hypothèse où la facture n'est pas envoyée à la bonne adresse ;
- dans l'hypothèse où l'ensemble des pièces nécessaires n'a pas été envoyé ou l'une d'entre elles s'avère irrégulière (erreur, incohérence, etc.) ;
- etc.

En cas de suspension, le délai de paiement est suspendu jusqu'à la remise de la totalité des justifications, corrections, etc. réclamées. A réception de la totalité des pièces, un nouveau délai s'ouvre : il est de 30 jours ou égal au solde restant à courir à la date de la suspension si ce solde est supérieur à 30 jours.

Art. 7 – Clauses techniques particulières :

7.1 – ETIQUETAGE

Tous les articles doivent comporter un étiquetage complet et des modes d'emploi en langue française. L'étiquetage devra comporter notamment : le numéro du lot, le mode de stérilisation, la date de stérilisation, la date limite d'utilisation et le code à barre.

7.2 – HYPOTHESES DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

En cours d'exécution du marché, le fournisseur peut être amené à arrêter la commercialisation d'une référence pour lequel il a été retenu et à le remplacer par une autre plus innovante. Dans ce cas, le fournisseur est tenu de produire un certificat indiquant d'une part que cette nouvelle référence se substitue à l'ancienne pour des raisons d'innovations technologiques, et d'autre part, que le prix fixé dans l'accord-cadre pour l'ancienne référence est maintenu.

7.3 – RECHERCHES, ESSAIS ET INVESTIGATIONS CLINIQUES

En cours d'exécution du marché, le fournisseur peut être amené à proposer, dans le cadre de recherches, essai ou investigations cliniques, de nouvelles références, à titre expérimental. A cet effet, les procédures prévues par la réglementation des marchés publics pour des fournitures expérimentales seront appliquées.

7.4 – APPARITION D'UN GENERIQUE OU NOUVEAU PRODUIT

Dans l'hypothèse où un générique ou nouveau produit apparaît, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de décider seul, en ce qui le concerne spécifiquement, de la résiliation du ou des lots concernés et attribué(s) au fournisseur signataire du présent accord-cadre.
Le motif de cette résiliation sera précisément : l'apparition d'un générique ou nouveau produit, biosimilaire, quasi-similaire, produits concurrentiels ou assimilés.
Une telle résiliation justifiée par ce motif, ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnité ou à des dommages et intérêts quelconques au fournisseur titulaire du ou des lots concernés. En signant le présent accord-cadre, le fournisseur consent au respect de la présente clause et renonce expressément à toute indemnité dans ces circonstances particulières.
A noter que le pouvoir adjudicateur procèdera ensuite (si le besoin de produit pharmaceutique est toujours réel) à une nouvelle consultation concernant le(s) lot(s) visé(s) par l'apparition d'un générique ou nouveau produit, dans le respect des exigences concurrentielles et seuils prévus par la réglementation des marchés publics.

7.5 – FORMATIONS S'AGISSANT DES DISPOSITIFS MEDICAUX

Le fournisseur assurera toutes les formations nécessaires du personnel qui sera chargé d'utiliser ou d'entretenir le matériel qu'il aura pris soin de faire livrer à une entité acheteuse. Ces formations sont réputées être incluses dans le prix unitaire contractualisé.

7.6 – FICHE TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIE CONCERNANT LES DM

Chaque offre sera assortie de la fiche technique détaillée des dispositifs médicaux proposés, du certificat de marquage CE et des pièces justifiant du respect des textes législatifs. Tout document susceptible d'apprécier au mieux la biocompatibilité à cours, moyen et long terme des composants du dispositif sera communiqué. Le fournisseur devra préciser si l'article est à usage unique ou usage multiple. Les dispositifs médicaux stériles doivent être accompagnés d'une fiche technique détaillée précisant leur composition exacte. Les articles présentés stériles seront conditionnés en vue de faciliter leur protection, leur ouverture et leur pose.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Les dispositifs médicaux non stériles doivent faire l'objet d'une fiche technique précisant leur composition exacte, les procédés de nettoyage, décontamination et de stérilisation utilisables.
C'est ainsi que les dispositifs médicaux proposés devront comporter :

- Une **fiche technique** selon le modèle EuroPharmat, la plus récente, précisant la désignation, ses caractéristiques, la référence, l'usage du produit, la classe en cours obtenue sous MDD ou MDR, le marquage CE avec déclaration EU de conformité ou certificat de conformité de marquage CE, avec si nécessaire le n° de l'organisme notifié, le statut de DM et/ou de biocide (pour les produits de nettoyage et de désinfection), un Code IUD-ID et toute référence permettant l'identification du produit (code GTIN13 ou ACL13), une classification ClaDiMed et EMDN (nomenclature européenne des dispositifs médicaux EUDAMED), leurs indications et leur mode d'emploi ;
- Les plaquettes d'information destinées au corps médical afin de vérifier si la politique marketing est en adéquation avec les décisions du comité des dispositifs médicaux.
- **Une photographie du produit doit représenter précisément le dispositif, y compris son conditionnement lorsqu'il renferme plusieurs unités du dispositif.**

Si la fiche ne mentionnait pas les éléments réglementaires demandés, le Fournisseur s'engage par tout moyen d'informer la CACIC des éléments susmentionnés.
Toute actualisation de classe et marquage CE liée à la réglementation doit être portée à la connaissance de la CACIC et intégrée systématiquement à vos fiches techniques.
En l'absence de fiche technique, le DM ne sera pas proposé au marché public 2026.

7.7 – PHOTOGRAPHIE DU CONDITIONNEMENT PRIMAIRE POUR LES MÉDICAMENTS

Chaque offre médicament sera assortie de la photographie de son conditionnement primaire, notamment pour spécifier la notion de conditionnement unitaire hospitalier CUH.
Le **conditionnement unitaire hospitalier (CUH)** d'un médicament est la présentation unidose du conditionnement primaire contenant l'unité commune de dispensation (UCD) adaptée à la dispensation au patient et à la traçabilité dans les établissements sanitaires.
Dans le cas des formes orales sèches, le conditionnement unitaire d'une plaquette à alvéoles thermoformées intègre un prédécoupage du conditionnement primaire à l'unité et doit porter a minima les informations suivantes :

- Dénomination du médicament
- Dénomination Internationale Commune (DCI)
- Dosage
- Forme pharmaceutique
- Numéro de lot et date de péremption

Art. 8 – Pénalités :

Il sera fait application des règles prévues par la réglementation des marchés publics et le CCAG FCS, sous réserve des dérogations suivantes :

- Lorsque le délai contractuel d'exécution des prestations, c'est-à-dire notamment celui de livraison des prestations établi dans le bon de commande, est dépassé – par le fait du fournisseur ou de la société ayant vocation à assurer les livraisons –, seront dues des pénalités calculées de la manière précisée ci-après.
- Ces pénalités s'appliqueront sans mise en demeure préalable.
- La formule de calcul des pénalités est, en application du CCAG FCS : P = (V x R) divisé par 1000
  P : c'est le montant de la pénalité ;
  V : c'est la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
  R : c'est le nombre de jours de retard.
- En cas de refus de livraison ou de non remplacement dans les délais accordés d'une fourniture, le pouvoir adjudicateur cocontractant pourra pour les prestations qui le concernent, se fournir auprès d'un autre fournisseur, dans les conditions prévues par la réglementation des marchés publics. La différence de prix pourra être imputée au titulaire initial fautif, et une indemnisation supplémentaire liée au préjudice subi pourra le cas échéant être réclamée.
- Lorsqu'il est démontré de manière convaincante, que le retard de livraison est dû à un comportement fautif de la part d'un pouvoir adjudicateur, le délai d'exécution sera prolongé d'une durée égale à ce retard. Et il ne sera pas fait application bien évidemment de pénalités pour ce type de retard.

Art. 9 – Compétence nationale, unité monétaire et langue :

9.1 – REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Les dispositions ci-après s'appliquent à n'importe quelle partie cocontractante, qu'elle soit située en France ou non. Les fournisseurs situés en dehors du territoire Français doivent respecter le droit du contentieux et du règlement amiable des différends applicable en France.

1) Pour les différends relatifs à la procédure de passation de l'accord-cadre :

Le différend est supposé concerner la CACIC mandatée pour gérer la procédure de passation pour le compte du pouvoir adjudicateur.
Les parties à l'accord-cadre tenteront de régler amiablement le différend par l'organisation d'une réunion de conciliation dans les locaux de la CACIC. A défaut, sera possible la saisine du tribunal administratif d'Orléans, situé au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1. Tél. : 02 38 77 59 00. Télécopie : 02 38 53 85 16.
Les renseignements concernant les voies de recours peuvent être obtenus auprès de l'adresse e-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Les délais d'introduction des recours selon les dispositions du Code de Justice Administrative sont :

- En cas de référé précontractuel (L 551-1) : l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché ;
- En cas de référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) : dans un délai de 31 jours après publication de l'avis d'attribution ;
- En cas de recours (art R 421-1) : dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet
- En cas de recours direct contre le contrat : dans un délai de deux mois à compter la publication de l'avis d'attribution.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

2) Pour les différends relatifs à la phase d'exécution (après la date de [illegible] de l'accord-cadre) :

Les parties à l'accord-cadre tenteront de régler amiablement le différend par l'organisation d'une réunion de conciliation. A défaut, l'une des parties pourra saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent, au regard du lieu où se situe le pouvoir adjudicateur mentionné sur la première page du présent accord-cadre. Les coordonnées du Tribunal Administratif territorialement compétent et du greffe susceptible de communiquer des informations sur les voies de recours, figurent dans le tableau situé en annexe n° 1 du Règlement de Consultation.
Les renseignements concernant les voies de recours peuvent être obtenus auprès du greffe du tribunal administratif concerné.
Les délais d'introduction des recours selon les dispositions du Code de Justice Administrative sont :

- En cas de référé précontractuel (L 551-1) : l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché ;
- En cas de référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) : dans un délai de 31 jours après publication de l'avis d'attribution ;
- En cas de recours (art R 421-1) : dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet
- En cas de recours direct contre le contrat : dans un délai de deux mois à compter la publication de l'avis d'attribution.

9.2 – UNITE MONETAIRE

Les prix doivent être exprimés en euros.
La monnaie est systématiquement l'euro. Le montant hors taxes prévaut en cas de différend concernant la TVA applicable. Le fournisseur assume la responsabilité du taux de TVA qu'il a mentionné dans son offre ou qu'il facture à l'établissement. Il doit être conforme à la réglementation et le fournisseur doit être en mesure d'en apporter la preuve en cas de contestation de la part de l'entité acheteuse.

9.3 – LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE

La seule langue autorisée est le Français. Tous les documents, factures, modes d'emploi doivent être rédigés en langue française. Il en est de même pour toute correspondance avec les acheteurs.

9.4 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

La société CACIC, en sa qualité de responsable de traitement, est soumise à la protection des données personnelles. Ces données ne seront traitées que dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation des prestations qui font l'objet du présent contrat. Les informations personnelles collectées seront conservées durant la période contractuelle, assortie d'une durée d'archivage dans le respect des prescriptions légales applicables.
L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés de la société CACIC, aux adhérents pour les données les concernant, aux sous-traitants nécessaires à la réalisation de votre contrat ainsi qu'aux tiers autorisés.
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité de vos données. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, supprimer ou vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant directement la société CACIC à l'adresse suivante : CACIC – Protection des données - 25 Rue des Granges Galand, 37550 Saint-Avertin ou par courriel : dpo@cacic.fr
En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'infos sur www.cnil.fr).

Art. 10 – Résiliation du présent accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à tout moment à l'accord-cadre, dans les conditions prévues au CCAG FCS ou par dérogation à ce CCAG, dans les conditions définies dans les clauses ci-dessus.

Le présent accord-cadre comprend trois annexes :

ANNEXE N° 1 – BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
ANNEXE N° 2 –CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES
ANNEXE N° 3 –QUESTIONNAIRE ENGAGEMENT SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Rapport de vérification de signature

Nom du fichier principal	DMT Accord Cadre AC 2026.pdf
Nom du fichier de signature	DMT Accord Cadre AC 2026.pdf

Signature 1

Signataire

CN : Cyrille Jean Marie ARNAUD

E :

OU : 0002 547220137

O : DUMONT SECURITE

C : Cyrille Jean Marie ARNAUD

Emetteur du certificat

CN : CertEurope eID User

OU : 0002 434202180

O : CertEurope

C : FR

Date de validité de certificat

A partir du : 2022-10-04 10:14:15

Jusqu'au : 2025-10-04 10:14:15

Contrôles de validité du certificat

Contrôles réalisés le 2025-06-23 14:43:17

Période de validité :

Non révocation :

Chaîne de certification :

- Référentiel du certificat : TSL-FR

Contrôle de l'intégrité du fichier signé

Contrôles réalisés le 2025-06-23 14:43:17

Non répudiation / Intégrité :

Résultat du contrôle de la signature du fichier

Fichier signé. Signature valide

Informations complémentaires

Certificat de signature : Qualifié eIDAS(c.f. Règlement du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.)

Format de signature : PKCS7_B

Date indicative de la signature : 23/05/2025 10:26:52

Signature horodatée : Non

Document édité le 2025-06-23 14:43:17

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DUMONT SECURITE



Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

EPS n°126 : SDIS DU VAR - 83490 LE MUY

DUMONT SECURITE

Total HT Annuel	Total TTC Annuel	Total HT max marché
440,00 €	528,00 €	1 760,00 €

	PU HT/UCD	TVA	Qté Estimative Annuelle	Qté max marché	Valeur HT Annuelle
Lot R50AA121 Sonde d'aspiration trachéobronchique en système clos					
SONDE D'ASPIRATION CH26 (REF: 5255)	0,4400	20,00	1 000	8 000	440,00 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ACCORD-CADRE 2026-2028

avec éventuelle reconduction en 2029

FOURNITURES DE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MEDICAUX

N° AC-SP/DM-2026-2029

FOURNISSEUR	POUVOIR ADJUDICATEUR
DENOMINATION : DUOMED France Adresse : 26 rue de la Montée 68720 Flaxlanden Tél. : 03.89.06.14.44 E-mail : servicemarches@duomed.com	
REFERENT BONS DE COMMANDE (personne auxquelles les bons de commande seront transmis)	**Comptable assignataire** (habilité à donner les renseignements financiers)
Nom/Prénom/Titre : Mr Frédéric DA CUNHA Tél. : 03.89.06.14.44 **E-MAIL OU SERONT TRANSMIS LES BONS DE COMMANDE : commandes@duomed.com** **TELECOPIE OU SERONT TRANSMIS LES BONS DE COMMANDE : 01.48.59.70.72**	
SIGNATURE *Non obligatoire lors de la transmission du plis dématérialisé*	**SIGNATURE** **valant acceptation de l'offre du fournisseur**
Le	**Le .....**
Nom, prénom, qualité du signataire et signature :	*Nom, prénom, qualité du signataire et signature :*

Le fournisseur ci-dessus est retenu pour les lots suivants :

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Art. 1 – Le présent accord-cadre est signé entre les parties cocontractantes suivantes :

Les coordonnées des deux parties contractantes figurent en première page du présent accord-cadre.

- **Pour les SP (lot 1 à 1374), l'accord-cadre est mono-attributaire à l'exception de ceux mentionnés dans l'annexe 5 du règlement de consultation.**
- **Pour les DM (lots 5001 à 5809), l'accord-cadre est mono-attributaire.**

Sur l'allotissement SP, la notion de sous lot présente dans les différents fichiers générés par eEpicure n'a qu'un usage fonctionnel afin de faciliter l'analyse des offres. C'est la définition du lot qui prévaut et sur certains lots pourront donc être retenus des DCI et des dosages différents de ceux mentionnés dans la définition des sous-lots

Il s'agit quoi qu'il en soit, systématiquement, d'un accord-cadre à bons de commande et sans le moindre marché subséquent qui serait conclu après une remise en concurrence. Il fera l'objet de l'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur directement auprès du titulaire (cf. référent « bons de commande » mentionné en première page).
Le fournisseur assume seul, la responsabilité de tout éventuel changement concernant les informations le concernant ou concernant le « référent bons de commande » qu'il a présentement désigné. Il doit immédiatement signaler les modifications par écrit à la CACIC-PUBLIC - BP 80203 - 37552 SAINT AVERTIN CEDEX – Mail : barbara.bureau@cacic.fr
La CACIC ne peut être tenue responsable pour avoir utilisé ces coordonnées pour la gestion administrative de l'accord-cadre, alors qu'elles seraient devenues désuètes ou erronées, et que le fournisseur ne lui aurait pas signalé le moindre changement.

Art. 2 – Caractéristiques de l'accord-cadre :

2.1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation consiste à sélectionner des fournisseurs susceptibles de répondre à des besoins relevant de familles de **PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU DISPOSITIFS MEDICAUX**.
Toutes ces prestations relèvent principalement de la classification européenne CPV : 24000000-4 (produits chimiques) ou 33000000-0 (dispositifs médicaux).

2.2 – MODE DE PASSATION

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert européen.
Les variantes ne sont pas autorisées, sauf lorsque le descriptif du lot donne la possibilité au candidat de proposer plusieurs alternatives (exemple : tous dosages).

2.3 – MODE DE DEVOLUTION

Il s'agit d'un « accord-cadre à bons de commande ».
Le présent accord-cadre porte sur le ou les lots mentionné(s) en première page.
Il n'y a pas de décomposition en tranches ou phases.
Les quantités mentionnées dans les différents documents joints au dossier de consultation, sont purement indicatives et non contractualisées. Elles sont juridiquement des quantités « réalistes » non contractualisées. Le pouvoir adjudicateur s'engage toutefois à ne pas dépasser les valeurs maximales établies pour la durée de l'accord-cadre (trois ans, avec reconduction éventuelle un an), conformément à la réglementation qui impose d'établir un maximum commandable.
Il existe juridiquement autant d'accords-cadres que de lots distincts attribués au fournisseur.

2.4 – DUREE

L'accord-cadre est prévu pour une durée ferme de **trois années (reconductible tacitement une année supplémentaire)**, soit **du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 prolongé au 31 décembre 2029**.

Art. 3 – Liste et hiérarchie des pièces à valeur contractuelle :

1 – Le présent accord-cadre et son annexe
Annexe n° 1 – Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
2 – Le cahier des clauses administratives générales applicable aux fournitures courantes et services (CCAG FCS) dans sa version issue de l'arrêté du 30 mars 2021 (JORF du 1er avril 2021, n° 78).
3 – L'ensemble des documents à valeur contractuelle remis par les fournisseurs dans le cadre de leur offre, à l'exception de toute clause contraire aux termes du présent accord-cadre.

Art. 4 – Commandes et livraisons qui seront réalisées :

4.1 – L'EMISSION DES BONS DE COMMANDE

Le pouvoir adjudicateur signataire du présent accord-cadre pourra passer des commandes auprès des fournisseurs qu'il aura sélectionnés au titre de cet accord-cadre. Ces commandes prendront la forme d'un ou plusieurs bons de commande.
Chaque bon de commande comportera les informations suivantes :

- Coordonnées de l'entité acheteuse et émettrice du bon de commande ;
- Référence de l'accord-cadre au titre duquel le fournisseur a été retenu ;
- Désignation des fournitures commandées (objet avec éventuelle précision du conditionnement) ;
- Mention des quantités souhaitées (volumes) ;
- Prix unitaire applicable à ces fournitures au regard des prix conclus dans le cadre des documents contractuels signés par le fournisseur et sur la base desquels il a été retenu ;
- Lieu de livraison ;
- Date ou délai de livraison ;
- Adresse de facturation (si différente de celle de l'entité émettrice du bon de commande).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

4.2 – DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison figurent sur chaque bon de commande. Ils doivent être strictement respectés : à défaut des pénalités de retard seront appliquées, selon la méthode de calcul prévue dans le présent accord-cadre.

4.3 – CONDITIONS DE LIVRAISON

Les fournitures sont livrées à destination. Le fournisseur est responsable du mode de transport et de livraison, d'autant plus qu'il l'a librement choisi en ce qui concerne ses propres produits, matériaux, etc. (à charge pour lui de se retourner contre la société qui en a assuré la livraison).
Le lieu de chaque livraison est celui des locaux du service de l'établissement concerné, à défaut de précision contraire mentionnée dans chaque bon de commande.
Les livraisons doivent intervenir, impérativement dans ces lieux de livraison, aux jours et heures indiqués sur le bon de commande. A défaut d'une heure contraire mentionnée dans un bon de commande, il s'agit des heures d'ouverture habituelles de ce lieu de livraison.
Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau de livraison détaillé. Les emballages demeurent la propriété du pouvoir adjudicateur auprès de laquelle la livraison est intervenue.
Toute livraison égarée, ou ayant été déposée sans avoir été réceptionnée par la personne responsable du bon de commande ou ayant en charge les stocks de l'entité acheteuse, ou encore ayant été déposée sans respecter le lieu de livraison, le jour et les heures indiqués dans le bon de commande, engagera la responsabilité du fournisseur. La réalisation d'une nouvelle livraison dans les conditions prévues dans le bon de commande devra intervenir dans les plus brefs délais, et demeurera à la charge du titulaire du marché. Cette livraison ne sera facturée qu'une seule fois à l'entité acheteuse. Cette dernière pourra le cas échéant engager la responsabilité du fournisseur, notamment pour préjudice subit (à charge pour lui de se retourner le cas échéant contre la société devant assurer la livraison).
Les risques inhérents aux transports, les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage, incombent au fournisseur, à charge pour celui-ci, le cas échéant, de se retourner contre la société qui aurait dû assurer la livraison correctement.
A noter que les palettes utilisées pour la livraison devront être de type européen et conformément aux dimensions éventuellement précisées par l'entité acheteuse dans son bon de commande, faute de quoi la palette sera retournée. Le déchargement de la marchandise devra être fait par le transporteur

IMPORTANT

4-3-1 – Ruptures de stocks et difficultés de livraison

Le Fournisseur s'engage à maintenir un approvisionnement constant des produits référencés.
En cas de rupture ou de difficulté d'approvisionnement, effective ou prévisible, d'un produit référencé pour quelque cause que ce soit, le Fournisseur doit obligatoirement informer sans délai la CACIC et l'ensemble des Adhérents de cette carence et s'engage s'il dispose d'une alternative thérapeutique à proposer un produit de substitution.
Dans tous les cas, il doit communiquer à la CACIC la liste des adhérents ayant commandé les produits concernés dans les douze derniers mois. Il s'engage à informer la CACIC sans délai de la date de retour à la normale.
Pour les Adhérents ayant signé un accord cadre de mono-référencement avec acte d'engagement, la différence éventuelle de prix que les Adhérents cocontractants de la CACIC auront supporté en se trouvant contraints d'acquérir ou de louer le produit référencé concerné auprès d'un autre Fournisseur, notamment pour assurer la continuité des soins ou le respect d'un protocole de soins sera pris en charge par le Fournisseur.
La responsabilité de la CACIC auprès de ses Adhérents ne saurait être engagée de ce chef, pour lequel la CACIC se réserve le droit de rompre le Contrat.

4-3-2 – Difficultés de livraison

Lorsque le Fournisseur ne peut honorer une commande de manière totale ou partielle et/ou lorsqu'il désire procéder à la modification de tout élément inscrit sur le bon de commande, il doit impérativement en informer au préalable et sans délai chaque Adhérent.

Cette information préalable devra se réaliser, via les coordonnées inscrites sur les bons de commandes, soit par téléphone, confirmée d'une communication écrite dans un second temps, soit par courriel.
Le pharmacien responsable de l'établissement prendra alors une décision de livraison partielle, de différer la livraison ou d'annulation de la commande.

Attention : le fournisseur devra livrer la totalité des produits relevant d'un même bon de commande, en une seule livraison, dans le délai imparti et mentionné dans le bon de commande. Les reliquats de livraison ou livraisons partielles sont interdits (sauf mention expresse contraire figurant dans un bon de commande). En cas de difficulté imprévisible liée à un cas de force majeure, le fournisseur aura la possibilité de demander – par écrit (message électronique) à l'établissement une dérogation, qui lui sera accordée ou non, selon les circonstances.

4-3-3 – Produits soumis à la chaîne du froid

Les produits doivent être livrés dans des colis ne contenant que des produits ayant les mêmes modalités de conservation et portant une étiquette signalétique spécifique des produits froids.
L'étiquetage des produits à conserver entre 2°C et 8°C doit être différencié de celui des produits congelés.
Les moyens et les conditions de transport choisis doivent permettre d'assurer la conservation des conditions de température jusqu'à la livraison au lieu de réception.
La préparation des commandes et l'expédition des produits à conserver entre 2°C et 8°C doit respecter les recommandations du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens relatives aux bonnes pratiques de gestion des produits de santé soumis à la chaîne du froid (version juillet 2006), notamment :
– le Fournisseur doit apporter le justificatif que le couple temps/température a été maintenu dans les limites prescrites jusqu'à la réception,
– le type de transport utilisé doit être précisé (transport à température dirigée et contrôlée ou transport à température non maîtrisée nécessitant l'emploi de dispositifs isothermes validés).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

4.4 – OPÉRATIONS DE VÉRIFICATION DES FOURNITURES LIVRÉES

4.4.1 – Vérifications quantitatives :

Les opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures.
Elles consistent à vérifier la conformité entre la quantité définie initialement dans le bon de commande et celle portée sur le bon de livraison ainsi que celle effectivement livrée. Si la quantité livrée n'est pas conforme au bon de commande, la personne chargée de la réception des fournitures pourra mettre en demeure le titulaire de reprendre l'excédent ou de compléter la livraison dans les délais qu'il prescrira. En cas de non-conformité entre la quantité livrée et le bordereau de livraison, ledit bordereau et son duplicata seront rectifiés, sous la signature des deux parties ou de leur représentant.

4.4.2 – Vérifications qualitatives :

Les opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures.
Elles sont effectuées dans les locaux de l'établissement public concerné, par les agents désignés à cet effet.
Elles consistent à vérifier la conformité des fournitures livrées avec les spécifications du marché ou de la commande.
Si les fournitures ne sont pas conformes, elles sont refusées et doivent être remplacées immédiatement par le titulaire sur demande verbale ou écrite de la personne chargée de réceptionner les fournitures. Toutefois cette dernière peut accepter les fournitures avec une réfaction de prix.

4.4.3 – Péremption :

Le fournisseur garantit une durée de validité du produit à réception dans l'établissement acheteur.
Le délai de péremption des articles livrés devra être compatible avec les modalités de gestion de ces articles.
La durée de validité des produits devra être :
- égale ou supérieure aux 2/3 de la validité totale pour les produits à péremption inférieure à 12 mois ;
- d'au moins 12 mois pour les autres.

Dans le cas contraire, l'adhérent pourra refuser la livraison sauf si le Fournisseur s'engage, par écrit, auprès de l'établissement adhérent ou du pharmacien responsable des approvisionnements, à procéder à un échange du produit ou à l'émission d'un avoir en cas de non-utilisation à péremption. Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'un accord préalable du pharmacien responsable des approvisionnements de l'établissement.

4.4.4 – Admission :

Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement ou de rejet sont prises dans les conditions prévues au CCAG-FCS par la personne chargée de réceptionner les fournitures

4-5 – CLAUSES DE REPRISE

4.5.1 – Reprise de tout produit suite à défaut de conformité

Les reprises de stocks pour défaut de conformité du produit, à son étiquetage, à son adressage, à un évènement lié à la pharmacovigilance ou à la matériovigilance, à un retrait de lot ou tout autre évènement lié exclusivement aux produits, l'ensemble des frais de retour des produits concernés, l'enlèvement, le transport, les droits et taxes sont à la charge exclusive du titulaire du marché spécifique. Si la reprise de stock pour défaut de conformité du produit nécessite la livraison d'un nouveau stock, cette opération est à la charge totale du fournisseur. Si les produits sont destinés à la destruction, le Fournisseur pourra organiser cette destruction directement sur un site homologué local, à condition d'en assurer les frais de destruction et de transport. Dans tous les cas, ces reprises donneront lieu si nécessaire à un avoir sur la facture d'achat émise.

4.5.2 – Reprise de médicaments et tous produits de santé non utilisés

Si un produit a été commandé pour un patient donné et que celui-ci n'a pas pu être administré pour des raisons exceptionnelles et indépendantes de l'établissement de santé (décès du patient, état de santé du patient ne permettant plus l'administration du produit, statut ou conditions ne permettant plus le remboursement…), le Fournisseur proposera systématiquement une solution acceptable pour l'établissement ou à défaut un remboursement, afin que ce produit ne reste pas à la charge de l'établissement et au plus tard à date de péremption du produit.

4.5.3 – Reprise des médicaments rétrocédables

Si un médicament inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables est inscrit, en cours de marché, sur la liste des médicaments remboursables, avec un circuit exclusif de dispensation en pharmacie de ville, les stocks de la pharmacie à usage intérieure à la date de parution de l'arrêté d'inscription du médicament sur la liste des médicaments remboursables sont repris par le fournisseur, dès lors que le pharmacien de la PUI en fait la demande.
L'ensemble des frais de retour des produits concernés, l'enlèvement, le transport, les droits et taxes sont à la charge exclusive du fournisseur.
Si les produits sont destinés à la destruction, le Fournisseur pourra organiser cette destruction directement sur un site homologué local, à condition d'en assurer les frais de destruction et de transport.

Art. 5 – Conformités, Garanties et maintenance des produits de santé :

5.1 – CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET NORMES EN VIGUEUR

Le Fournisseur garantit la qualité des produits et des services tout au long du présent Contrat.
Toute information communiquée par la CACIC aux Adhérents sur les produits du Fournisseur sera, au préalable, validée par ce Fournisseur. Ce dernier ne saurait être tenu responsable s'il n'était pas consulté sur la validation des informations diffusées.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le Fournisseur fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives que son activité pourrait éventuellement nécessiter ainsi que de la stricte conformité de ses produits et services à la législation, réglementation et normes en vigueur, sans que la responsabilité de la CACIC puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.
Les Dispositifs Médicaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur pendant toute la durée du marché. Les éléments initiaux et évolutifs de justification doivent être tenus à disposition du pouvoir adjudicateur sur demande.
Le Fournisseur s'oblige à respecter toute réglementation présente ou à venir et à en supporter les conséquences en matière d'Environnement, de Santé publique et de progrès social n°726/2004 ou par l'autorité compétente d'un Etat membre de l'Union européenne.

Le Fournisseur informera la CACIC :

- de toute mise en demeure formelle des autorités compétentes visant à obtenir la mise en conformité des produits et services avec les législations et réglementations applicables,
- de tout accident ou incident résultant de l'utilisation des produits et services,
- de toutes décisions ou injonctions judiciaires consécutives à des plaintes déposées par des tiers ou par une autorité administrative au titre de ses produits et services.

Le Fournisseur doit avoir mis en place un système d'assurance qualité selon la norme EN ISO 13 485 (matériovigilance et traçabilité) et de gestion des risques selon la norme ISO 14 971 (en lien avec la norme ISO 10 993)

5-2 - DEVELOPPEMENT DURABLE et SOCIAL

La prise en compte de considérations de développement durable constitue une obligation juridique comme l'indique l'article L2111-1 du code de la commande publique. En plus d'être efficace économiquement, l'achat public peut être « social », comme l'indique l'article L.2112-2 du code de la commande publique. Enfin, l'article 35 de la loi climat et résilience crée deux articles dans le code de la commande publique (L. 2112-2-1 et L. 3114-2-1) qui rendent obligatoire la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés et concessions formalisés (entrée en vigueur à une date fixée par décret à paraître, et au plus tard le 22 août 2026).
Dans ce cadre, le Fournisseur doit porter à la connaissance de la CACIC les axes de gouvernance et de développement entreprises et réalisés sur ces critères. Le Fournisseur doit s'engager et signer la **Charte des Achats Responsables du Pôle médical CACIC** et répondre au **Questionnaire d'évaluation**, dont le score obtenu entrera dans la note globale Logistique et Développement Durable (Annexes **2 et 3)**

5-3 - EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

S'agissant des lots concernant des équipements mis à disposition, il est indispensable que le fournisseur établisse un contrat de mise à disposition ou un contrat de location pour les dispositifs médicaux prêtés à titre gracieux ou payant afin de déterminer les responsabilités de chacun.
Les équipements mis à disposition devront impérativement faire l'objet d'un contrat de maintenance tous risques. Lors de la livraison d'un équipement mis à disposition, le prestataire remettra à l'autorité émettrice du bon de commande une copie du « contrat de maintenance tous risques ». Les conditions de réception d'un tel dispositif doivent s'effectuer dans les mêmes conditions que dans le cadre d'une acquisition.
Le ou les fournisseurs devront en outre respecter les précisions que le pouvoir adjudicateur pourra avoir mentionné dans son bon de commande

5.4 – DISPOSITIFS MEDICAUX ACQUIS

Le fournisseur titulaire s'engage à :

- Un marquage CE médical : le certificat de classification européenne précisant la classe d'appartenance du dispositif médical devra être fourni cas par cas ;
- Une mention de la codification UDI-ID, GTIN ou ACL des produits de santé ;
- Une formation de l'utilisateur et une formation technique du personnel devront être assurées, avec un maintien à niveau de ce personnel ;
- Une durée d'utilisation et des conditions de garantie précises ;
- Une visite de maintenance de fin de garantie et maintenance sera effectuée après le délai de garantie : les fournisseurs remettront les protocoles aux entités acheteuses concernées ;
- Des procédures de nettoyage et de désinfection devront être prévues et communiquées au personnel de l'établissement par les fournisseurs ;
- Une compatibilité avec les accessoires ou les consommables d'autres marques ou marché captif devra être assurée par les fournisseurs.

5.5 – DOCUMENTATION TECHNIQUE

Lors de la livraison d'équipements, chaque fournisseur concerné devra remettre une documentation technique sur ledit matériel. Cette documentation devra être rédigée en langue française. Des éventuelles mises à jour ou rectificatifs doivent être transmises dans les plus brefs délais à l'établissement acheteur, sans le moindre supplément de prix.
Les fournisseurs devront notamment communiquer, au plus tard lors de la mise en place du dispositif médical, la certification de celui-ci par rapport aux normes harmonisées (marquage CE), les documents d'exploitation (notice d'utilisation, protocole de désinfection, …), les documents d'installation et de construction (si nécessaires), la documentation technique et la liste des pièces détachées.

5.6 – SURVEILLANCE EN USINE

Dans les conditions prévues notamment par le CCAG-FCS, la fabrication des fournitures pourra faire l'objet d'une surveillance en usine. Les personnes habilitées pour le faire, en venant dans les locaux du fournisseur, sont les personnes émettrices du ou des bons de commande et la CACIC qui assiste le pouvoir adjudicateur.

5.7 – GARANTIES CONTRACTUELLES

Les fournitures sont garanties contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, à compter du jour de leur réception, et ce, pendant toute la durée de vie minimale du dispositif.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Au titre de cette garantie, le fournisseur s'engage en cas de défaillance du dispositif appareil à un échange standard à ses frais. Toute fourniture qui présenterait une défectuosité dans un lot devra faire l'objet d'un remplacement immédiat et gratuit.
Tous les équipements mis à disposition d'un établissement acheteur cocontractante, doit impérativement faire l'objet d'un contrat de maintenance tous risques, dont la preuve aura été apportée dans les conditions évoquées précédemment.
Le fournisseur s'engage, en cas de retrait administratif du produit objet du marché, à en avertir immédiatement l'établissement. En outre, le fournisseur s'engage à donner libre accès, durant toute la durée du marché, à toutes les informations concernant les produits objets du marché qui pourraient être en sa possession.

Art. 6 – Aspects financiers de l'accord-cadre :

6.1 – PRIX UNITAIRES

Le présent accord-cadre porte engagement contractuel sur :

- Une liste de fournitures listées dans le bordereau de prix unitaires (BPU) du lot concerné
- Le respect pendant toute la durée de l'accord-cadre des prix figurant dans le BPU du lot concerné de l'accord-cadre
- L'inclusion dans les prix unitaires, de tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage et autres prestations consubstantielles à la réalisation des prestations relevant du présent accord-cadre. Ils incluent également la remise de documentation en langue Française, les formations des utilisateurs, et autres informations techniques ou professionnelles.
- Le prix proposé doit impérativement être inférieur ou égal au prix CEPS

Les conditions des fournisseurs en termes de minimum de commande et FRANCO doivent impérativement être mentionnées dans le fichier intitulé « 9-Conditions Fournisseurs AC2026 ».
Les éventuelles conditions générales de vente des fournisseurs ne sont pas opposables à la CACIC et à ses établissements.

6.2 – CLAUSE DE VARIATION DES PRIX

Conformément à la réglementation en vigueur, les prix mentionnés dans le BPU de chaque lot, sont révisables, mais pas actualisables. Le titulaire du lot peut proposer au pouvoir adjudicateur, par notification écrite, motivée et pour une période non rétroactive, une modification d'un ou plusieurs prix unitaire(s) du BPU, à la hausse ou à la baisse, dès lors que cette augmentation sera justifiée par ses soins, dans les limites suivantes :

- Trois modifications par an sont possibles, s'agissant d'augmentations de prix unitaires ;
- L'impact financier des diverses augmentations sollicitées, ne doit pas dépasser le taux de 2 % (deux pour cent) d'augmentation par année civile. Les propositions d'augmentation devront systématiquement être justifiées par le Fournisseur et acceptées par la CACIC avant application.
- Aucune de ces limites ci-dessus évoquées, ne s'applique pour une diminution des prix et/ou pour l'application de prix réglementés.

  On entend par « prix réglementés », des prix fixés par le Comité économique des produits de santé (CEPS) :
  - Prix de cession €HT des produits inscrits sur la liste de la LPPR (art L.165-1 du CSS),
  - Prix limite de vente HT par UCD T2A de la liste en sus hors GHS (médicaments et DMI),
  - Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) €HT pour les groupes de médicaments génériques,
  - Tarif unifié €HT pour les groupes de médicaments biosimilaires fixé par UCD

S'agissant présentement d'une clause dite de réexamen, il n'est pas indispensable d'établir un « avenant » ou « acte modificatif bilatéral ». Un acte modificatif unilatéral (au sens du Code de la commande publique), émanant du seul fournisseur titulaire, faisant application du présent article contractualisé, suffira juridiquement pour assurer la prise en compte du nouveau tarif et l'établissement d'un règlement financier sur cette base.

6.3 – AVANCE

Les règles prévues dans la réglementation des marchés publics et applicables aux accords-cadres à bons de commande, concernant le versement d'une avance à partir du seuil de 50 000 euros HT, s'appliquent, s'agissant du seuil minimal réglementaire. Le titulaire peut toutefois renoncer expressément au bénéfice d'une avance. Etant précisé que s'il souhaite recevoir une telle avance, dans les conditions définies par le Code de la commande publique, l'établissement acheteur exigera une garantie à première demande ou caution personnelle solidaire.

6.4 – PAIEMENTS

Le Code de la commande publique fixe le délai maximum de paiement à 30 jours pour l'État et les collectivités territoriales et à 50 jours pour les établissements publics de santé, à compter de la réception des factures.
Ce délai court à partir de la date de réception de la demande de paiement (facture) par les services du pouvoir adjudicateur ayant commandé les fournitures. La facture ne saurait être transmise avant la livraison effective des fournitures. Le taux d'intérêts moratoires est celui du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne augmenté de huit points, complété d'un forfait de 40 euros pour chaque facture réglée en retard.

6.5 – ETABLISSEMENT DES FACTURES

Les fournisseurs ont vocation à établir les factures. Cependant, tous les soumissionnaires ont été invités à déclarer lors de leurs candidatures, les éventuelles sociétés chargées de livrer les prestations, s'il ne s'agit pas de la leur.
Ces sociétés chargées de la livraison pourront, le cas échéant, être amenées à remettre à l'entité acheteuse des factures liées aux prestations livrées. Ces factures pourront être réglées par le pouvoir adjudicateur à la société ayant livré les prestations, dès lors qu'elle a été désignée par le fournisseur à cette fin et qu'un accord a été conclu entre le fournisseur et la société chargée de la livraison par lui. Ces factures devront être conformes à l'ensemble des pièces contractuelles.

6.6 – FORMALISME DES FACTURES

Il est obligatoire de transmettre des factures par voie électronique, via la plateforme gratuite Chorus Pro.
Les factures devront être transmises au pouvoir adjudicateur bénéficiaire, via le logiciel **Chorus** mis à disposition par l'Etat (https://chorus-pro.gouv.fr).
Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués sur le portail de facturation selon des modalités techniques, fixées par arrêté, garantissant leur réception immédiate et intégrale et assurant la fiabilité de l'identification de l'émetteur, l'intégrité des données, la sécurité, la confidentialité et la traçabilité des échanges.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si le mode de transmission se fait en dehors du portail, l'acheteur public doit rejeter la facture transmise en avertissant l'entreprise au préalable et l'invitant à utiliser « Chorus ».
La facture électronique doit comporter obligatoirement les mentions suivantes :

- La date d'émission de la facture ;
- La désignation de l'émetteur (par un numéro d'identité) et du destinataire de la facture (SIRET) ;
- Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
- Le code d'identification du service en charge du paiement ;
- La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;

Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

- Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
- Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Lors du dépôt de la facture sur le portail CHORUS PRO, un code service pourra éventuellement être exigé par l'établissement.
Des suspensions du délai de paiement interviendront dans les cas prévus dans la réglementation des marchés publics, notamment :

- dans l'hypothèse où les spécificités rappelées ci-dessus ne sont pas respectées ;
- dans l'hypothèse où la facture n'est pas envoyée à la bonne adresse ;
- dans l'hypothèse où l'ensemble des pièces nécessaires n'a pas été envoyé ou l'une d'entre elles s'avère irrégulière (erreur, incohérence, etc.) ;
- etc.

En cas de suspension, le délai de paiement est suspendu jusqu'à la remise de la totalité des justifications, corrections, etc. réclamées. A réception de la totalité des pièces, un nouveau délai s'ouvre : il est de 30 jours ou égal au solde restant à courir à la date de la suspension si ce solde est supérieur à 30 jours.

Art. 7 – Clauses techniques particulières :

7.1 – ETIQUETAGE

Tous les articles doivent comporter un étiquetage complet et des modes d'emploi en langue française. L'étiquetage devra comporter notamment : le numéro du lot, le mode de stérilisation, la date de stérilisation, la date limite d'utilisation et le code à barre.

7.2 – HYPOTHESES DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

En cours d'exécution du marché, le fournisseur peut être amené à arrêter la commercialisation d'une référence pour lequel il a été retenu et à le remplacer par une autre plus innovante. Dans ce cas, le fournisseur est tenu de produire un certificat indiquant d'une part que cette nouvelle référence se substitue à l'ancienne pour des raisons d'innovations technologiques, et d'autre part, que le prix fixé dans l'accord-cadre pour l'ancienne référence est maintenu.

7.3 – RECHERCHES, ESSAIS ET INVESTIGATIONS CLINIQUES

En cours d'exécution du marché, le fournisseur peut être amené à proposer, dans le cadre de recherches, essai ou investigations cliniques, de nouvelles références, à titre expérimental. A cet effet, les procédures prévues par la réglementation des marchés publics pour des fournitures expérimentales seront appliquées.

7.4 – APPARITION D'UN GENERIQUE OU NOUVEAU PRODUIT

Dans l'hypothèse où un générique ou nouveau produit apparaît, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de décider seul, en ce qui le concerne spécifiquement, de la résiliation du ou des lots concernés et attribué(s) au fournisseur signataire du présent accord-cadre.
Le motif de cette résiliation sera précisément : l'apparition d'un générique ou nouveau produit, biosimilaire, quasi-similaire, produits concurrentiels ou assimilés.
Une telle résiliation justifiée par ce motif, ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnité ou à des dommages et intérêts quelconques au fournisseur titulaire du ou des lots concernés. En signant le présent accord-cadre, le fournisseur consent au respect de la présente clause et renonce expressément à toute indemnité dans ces circonstances particulières.
A noter que le pouvoir adjudicateur procèdera ensuite (si le besoin de produit pharmaceutique est toujours réel) à une nouvelle consultation concernant le(s) lot(s) visé(s) par l'apparition d'un générique ou nouveau produit, dans le respect des exigences concurrentielles et seuils prévus par la réglementation des marchés publics.

7.5 – FORMATIONS S'AGISSANT DES DISPOSITIFS MEDICAUX

Le fournisseur assurera toutes les formations nécessaires du personnel qui sera chargé d'utiliser ou d'entretenir le matériel qu'il aura pris soin de faire livrer à une entité acheteuse. Ces formations sont réputées être incluses dans le prix unitaire contractualisé.

7.6 – FICHE TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIE CONCERNANT LES DM

Chaque offre sera assortie de la fiche technique détaillée des dispositifs médicaux proposés, du certificat de marquage CE et des pièces justifiant du respect des textes législatifs. Tout document susceptible d'apprécier au mieux la biocompatibilité à cours, moyen et long terme des composants du dispositif sera communiqué. Le fournisseur devra préciser si l'article est à usage unique ou usage multiple. Les dispositifs médicaux stériles doivent être accompagnés d'une fiche technique détaillée précisant leur composition exacte. Les articles présentés stériles seront conditionnés en vue de faciliter leur protection, leur ouverture et leur pose.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Les dispositifs médicaux non stériles doivent faire l'objet d'une fiche technique précisant leur composition exacte, les procédés de nettoyage, décontamination et de stérilisation utilisables.
C'est ainsi que les dispositifs médicaux proposés devront comporter :

- Une **fiche technique** selon le modèle EuroPharmat, la plus récente, précisant la désignation, ses caractéristiques, la référence, l'usage du produit, la classe en cours obtenue sous MDD ou MDR, le marquage CE avec déclaration EU de conformité ou certificat de conformité de marquage CE, avec si nécessaire le n° de l'organisme notifié, le statut de DM et/ou de biocide (pour les produits de nettoyage et de désinfection), un Code IUD-ID et toute référence permettant l'identification du produit (code GTIN13 ou ACL13), une classification ClaDiMed et EMDN (nomenclature européenne des dispositifs médicaux EUDAMED), leurs indications et leur mode d'emploi ;
- Les plaquettes d'information destinées au corps médical afin de vérifier si la politique marketing est en adéquation avec les décisions du comité des dispositifs médicaux.
- **Une photographie du produit doit représenter précisément le dispositif, y compris son conditionnement lorsqu'il renferme plusieurs unités du dispositif.**

Si la fiche ne mentionnait pas les éléments réglementaires demandés, le Fournisseur s'engage par tout moyen d'informer la CACIC des éléments susmentionnés.
Toute actualisation de classe et marquage CE liée à la réglementation doit être portée à la connaissance de la CACIC et intégrée systématiquement à vos fiches techniques.
En l'absence de fiche technique, le DM ne sera pas proposé au marché public 2026.

7.7 – PHOTOGRAPHIE DU CONDITIONNEMENT PRIMAIRE POUR LES MÉDICAMENTS

Chaque offre médicament sera assortie de la photographie de son conditionnement primaire, notamment pour spécifier la notion de conditionnement unitaire hospitalier CUH.
Le **conditionnement unitaire hospitalier (CUH)** d'un médicament est la présentation unidose du conditionnement primaire contenant l'unité commune de dispensation (UCD) adaptée à la dispensation au patient et à la traçabilité dans les établissements sanitaires.
Dans le cas des formes orales sèches, le conditionnement unitaire d'une plaquette à alvéoles thermoformées intègre un prédécoupage du conditionnement primaire à l'unité et doit porter a minima les informations suivantes :

- Dénomination du médicament
- Dénomination Internationale Commune (DCI)
- Dosage
- Forme pharmaceutique
- Numéro de lot et date de péremption

Art. 8 – Pénalités :

Il sera fait application des règles prévues par la réglementation des marchés publics et le CCAG FCS, sous réserve des dérogations suivantes :

- Lorsque le délai contractuel d'exécution des prestations, c'est-à-dire notamment celui de livraison des prestations établi dans le bon de commande, est dépassé – par le fait du fournisseur ou de la société ayant vocation à assurer les livraisons –, seront dues des pénalités calculées de la manière précisée ci-après.
- Ces pénalités s'appliqueront sans mise en demeure préalable.
- La formule de calcul des pénalités est, en application du CCAG FCS : P = (V x R) divisé par 1000
  P : c'est le montant de la pénalité ;
  V : c'est la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
  R : c'est le nombre de jours de retard.
- En cas de refus de livraison ou de non remplacement dans les délais accordés d'une fourniture, le pouvoir adjudicateur cocontractant pourra pour les prestations qui le concernent, se fournir auprès d'un autre fournisseur, dans les conditions prévues par la réglementation des marchés publics. La différence de prix pourra être imputée au titulaire initial fautif, et une indemnisation supplémentaire liée au préjudice subi pourra le cas échéant être réclamée.
- Lorsqu'il est démontré de manière convaincante, que le retard de livraison est dû à un comportement fautif de la part d'un pouvoir adjudicateur, le délai d'exécution sera prolongé d'une durée égale à ce retard. Et il ne sera pas fait application bien évidemment de pénalités pour ce type de retard.

Art. 9 – Compétence nationale, unité monétaire et langue :

9.1 – REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Les dispositions ci-après s'appliquent à n'importe quelle partie cocontractante, qu'elle soit située en France ou non. Les fournisseurs situés en dehors du territoire Français doivent respecter le droit du contentieux et du règlement amiable des différends applicable en France.

1) Pour les différends relatifs à la procédure de passation de l'accord-cadre :

Le différend est supposé concerner la CACIC mandatée pour gérer la procédure de passation pour le compte du pouvoir adjudicateur.
Les parties à l'accord-cadre tenteront de régler amiablement le différend par l'organisation d'une réunion de conciliation dans les locaux de la CACIC. A défaut, sera possible la saisine du tribunal administratif d'Orléans, situé au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1. Tél. : 02 38 77 59 00. Télécopie : 02 38 53 85 16.
Les renseignements concernant les voies de recours peuvent être obtenus auprès de l'adresse e-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Les délais d'introduction des recours selon les dispositions du Code de Justice Administrative sont :

- En cas de référé précontractuel (L 551-1) : l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché ;
- En cas de référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) : dans un délai de 31 jours après publication de l'avis d'attribution ;
- En cas de recours (art R 421-1) : dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet
- En cas de recours direct contre le contrat : dans un délai de deux mois à compter la publication de l'avis d'attribution.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

2) Pour les différends relatifs à la phase d'exécution (après la date de [illegible])

Les parties à l'accord-cadre tenteront de régler amiablement le différend par l'organisation d'une réunion de conciliation. A défaut, l'une des parties pourra saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent, au regard du lieu où se situe le pouvoir adjudicateur mentionné sur la première page du présent accord-cadre. Les coordonnées du Tribunal Administratif territorialement compétent et du greffe susceptible de communiquer des informations sur les voies de recours, figurent dans le tableau situé en annexe n° 1 du Règlement de Consultation.
Les renseignements concernant les voies de recours peuvent être obtenus auprès du greffe du tribunal administratif concerné.
Les délais d'introduction des recours selon les dispositions du Code de Justice Administrative sont :

- En cas de référé précontractuel (L 551-1) : l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché ;
- En cas de référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) : dans un délai de 31 jours après publication de l'avis d'attribution ;
- En cas de recours (art R 421-1) : dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet
- En cas de recours direct contre le contrat : dans un délai de deux mois à compter la publication de l'avis d'attribution.

9.2 – UNITE MONETAIRE

Les prix doivent être exprimés en euros.
La monnaie est systématiquement l'euro. Le montant hors taxes prévaut en cas de différend concernant la TVA applicable. Le fournisseur assume la responsabilité du taux de TVA qu'il a mentionné dans son offre ou qu'il facture à l'établissement. Il doit être conforme à la réglementation et le fournisseur doit être en mesure d'en apporter la preuve en cas de contestation de la part de l'entité acheteuse.

9.3 – LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE

La seule langue autorisée est le Français. Tous les documents, factures, modes d'emploi doivent être rédigés en langue française. Il en est de même pour toute correspondance avec les acheteurs.

9.4 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

La société CACIC, en sa qualité de responsable de traitement, est soumise à la protection des données personnelles. Ces données ne seront traitées que dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation des prestations qui font l'objet du présent contrat. Les informations personnelles collectées seront conservées durant la période contractuelle, assortie d'une durée d'archivage dans le respect des prescriptions légales applicables.
L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés de la société CACIC, aux adhérents pour les données les concernant, aux sous-traitants nécessaires à la réalisation de votre contrat ainsi qu'aux tiers autorisés.
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité de vos données. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, supprimer ou vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant directement la société CACIC à l'adresse suivante : CACIC – Protection des données - 25 Rue des Granges Galand, 37550 Saint-Avertin ou par courriel : dpo@cacic.fr
En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'infos sur www.cnil.fr).

Art. 10 – Résiliation du présent accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à tout moment à l'accord-cadre, dans les conditions prévues au CCAG FCS ou par dérogation à ce CCAG, dans les conditions définies dans les clauses ci-dessus.

Le présent accord-cadre comprend trois annexes :

ANNEXE N° 1 – BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
ANNEXE N° 2 –CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES
ANNEXE N° 3 –QUESTIONNAIRE ENGAGEMENT SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Rapport de vérification de signature

Nom du fichier principal	7 Accord Cadre AC 2026 20250605141230 Signature 1.pdf
Nom du fichier de signature	7 Accord Cadre AC 2026 20250605141230 Signature 1.pdf

Signature 1

Signataire

CN : Laurence MOUGEL

E :

OU : ADHESIA SEBAC, 0002 94565014100027, Marchés

O : DUOMED FRANCE

C : Laurence MOUGEL

Emetteur du certificat

CN : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID

OU : 0002 433702479

O : ChamberSign France

C : FR

Date de validité de certificat

A partir du : 2025-01-22 08:51:35

Jusqu'au : 2028-01-22 08:51:35

Contrôles de validité du certificat

Contrôles réalisés le 2025-06-23 15:11:39

Période de validité :

Non révocation :

Chaîne de certification :

- Référentiel du certificat : TSL-FR

Contrôle de l'intégrité du fichier signé

Contrôles réalisés le 2025-06-23 15:11:39

Non répudiation / Intégrité :

Résultat du contrôle de la signature du fichier

Fichier signé. Signature valide

Informations complémentaires

Certificat de signature : Qualifié eIDAS(c.f. Règlement du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.)

Format de signature : PAdES_BASELINE_T

Date indicative de la signature : 05/06/2025 14:12:31

Signature horodatée : Oui (05/06/2025 14:12:40)

Document édité le 2025-06-23 15:11:39

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

KBC BANK
Succursale Française
CS 40041
59030 LILLE CEDEX
France

Siège Social : KBC BANK N.V
Avenue du port, 2 - 1080 Bruxelles
RPM Bruxelles 0462 920 226
Capital Social : € 9.732.238.065,25

KBC Bank,
Succursale Française

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE / IBAN

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc...)
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...)

Identifiant National de Compte Bancaire - RIB

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Devise
27800	40001	04972180301	84	EUR

Domiciliation
KBC Bank France

Identifiant International de Compte Bancaire - IBAN
(International Bank Account Number) - IBAN

FR76	2780	0400	0104	9721	8030	184

(Bank Identifier Code) - BIC
KREDFRPPXXX

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

KBC COMMERCIAL FINANCE DUOMED
6 HAVENLAAN
1080 SINT JANS MOLENBEEK
BELGIQUE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

EPS n°126 : SDIS DU VAR - 83490 LE MUY

DUOMED FRANCE

Total HT Annuel	Total TTC Annuel	Total HT max marché
5 060,00 €	6 072,00 €	40 480,00 €

	PU HT/UCD	TVA	Qté Estimative Annuelle	Qté max marché	Valeur HT Annuelle
Lot F54EA300 Poche pour aspiration chirurgicale, usage unique					
SERRES - POCHE ASPIRATION UU 1L (REF: 57157)	2,3000	20,00	2 200	17 600	5 060,00 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ACCORD-CADRE 2026-2028

avec éventuelle reconduction en 2029

FOURNITURES DE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MEDICAUX

N° AC-SP/DM-2026-2029

FOURNISSEUR	POUVOIR ADJUDICATEUR
DENOMINATION : LABORATOIRES PAUL HARTMANN Sàrl Adresse : 9 Route de Sélestat – 67730 CHATENOIS Tél. : 03.88.82.43.43 Télécopie : 03.88.82.70.94 E-mail : carmen.schlatter@hartmann.info	
REFERENT BONS DE COMMANDE (personne auxquelles les bons de commande seront transmis)	**Comptable assignataire** (habilité à donner les renseignements financiers)
Nom/Prénom/Titre : Service Clients Tél. : 03.90.58.58.80 E-MAIL OU SERONT TRANSMIS LES BONS DE COMMANDE : service.clientsvk@hartmann.info TELECOPIE OU SERONT TRANSMIS LES BONS DE COMMANDE : Hartmann.vk@faxbis.com	
SIGNATURE *Non obligatoire lors de la transmission du plis dématérialisé*	**SIGNATURE** valant acceptation de l'offre du fournisseur
Le 16/05/2025	Le .....
Nom, prénom, qualité du signataire et signature : Carmen SCHLATTER Responsable des Marchés	*Nom, prénom, qualité du signataire et signature :*

Le fournisseur ci-dessus est retenu pour les lots suivants :

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Art. 1 – Le présent accord-cadre est signé entre les parties cocontractantes suivantes :

Les coordonnées des deux parties contractantes figurent en première page du présent accord-cadre.

- **Pour les SP (lot 1 à 1374), l'accord-cadre est mono-attributaire à l'exception de ceux mentionnés dans l'annexe 5 du règlement de consultation.**
- **Pour les DM (lots 5001 à 5809), l'accord-cadre est mono-attributaire.**

Sur l'allotissement SP, la notion de sous lot présente dans les différents fichiers générés par eEpicure n'a qu'un usage fonctionnel afin de faciliter l'analyse des offres. C'est la définition du lot qui prévaut et sur certains lots pourront donc être retenus des DCI et des dosages différents de ceux mentionnés dans la définition des sous-lots

Il s'agit quoi qu'il en soit, systématiquement, d'un accord-cadre à bons de commande et sans le moindre marché subséquent qui serait conclu après une remise en concurrence. Il fera l'objet de l'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur directement auprès du titulaire (cf. référent « bons de commande » mentionné en première page).
Le fournisseur assume seul, la responsabilité de tout éventuel changement concernant les informations le concernant ou concernant le « référent bons de commande » qu'il a présentement désigné. Il doit immédiatement signaler les modifications par écrit à la CACIC-PUBLIC - BP 80203 - 37552 SAINT AVERTIN CEDEX – Mail : barbara.bureau@cacic.fr
La CACIC ne peut être tenue responsable pour avoir utilisé ces coordonnées pour la gestion administrative de l'accord-cadre, alors qu'elles seraient devenues désuètes ou erronées, et que le fournisseur ne lui aurait pas signalé le moindre changement.

Art. 2 – Caractéristiques de l'accord-cadre :

2.1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation consiste à sélectionner des fournisseurs susceptibles de répondre à des besoins relevant de familles de **PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU DISPOSITIFS MEDICAUX**.
Toutes ces prestations relevent principalement de la classification européenne CPV : 24000000-4 (produits chimiques) ou 33000000-0 (dispositifs médicaux).

2.2 – MODE DE PASSATION

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert européen.
Les variantes ne sont pas autorisées, sauf lorsque le descriptif du lot donne la possibilité au candidat de proposer plusieurs alternatives (exemple : tous dosages).

2.3 – MODE DE DEVOLUTION

Il s'agit d'un « accord-cadre à bons de commande ».
Le présent accord-cadre porte sur le ou les lots mentionné(s) en première page.
Il n'y a pas de décomposition en tranches ou phases.
Les quantités mentionnées dans les différents documents joints au dossier de consultation, sont purement indicatives et non contractualisées. Elles sont juridiquement des quantités « réalistes » non contractualisées. Le pouvoir adjudicateur s'engage toutefois à ne pas dépasser les valeurs maximales établies pour la durée de l'accord-cadre (trois ans, avec reconduction éventuelle un an), conformément à la réglementation qui impose d'établir un maximum commandable.
Il existe juridiquement autant d'accords-cadres que de lots distincts attribués au fournisseur.

2.4 – DUREE

L'accord-cadre est prévu pour une durée ferme de **trois années (reconductible tacitement une année supplémentaire)**, soit **du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 prolongé au 31 décembre 2029**.

Art. 3 – Liste et hiérarchie des pièces à valeur contractuelle :

1 – Le présent accord-cadre et son annexe
Annexe n° 1 – Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
2 – Le cahier des clauses administratives générales applicable aux fournitures courantes et services (CCAG FCS) dans sa version issue de l'arrêté du 30 mars 2021 (JORF du 1er avril 2021, n° 78)
3 – L'ensemble des documents à valeur contractuelle remis par les fournisseurs dans le cadre de leur offre, à l'exception de toute clause contraire aux termes du présent accord-cadre.

Art. 4 – Commandes et livraisons qui seront réalisées :

4.1 – L'EMISSION DES BONS DE COMMANDE

Le pouvoir adjudicateur signataire du présent accord-cadre pourra passer des commandes auprès des fournisseurs qu'il aura sélectionnés au titre de cet accord-cadre. Ces commandes prendront la forme d'un ou plusieurs bons de commande.
Chaque bon de commande comportera les informations suivantes :

- Coordonnées de l'entité acheteuse et émettrice du bon de commande ;
- Référence de l'accord-cadre au titre duquel le fournisseur a été retenu ;
- Désignation des fournitures commandées (objet avec éventuelle précision du conditionnement) ;
- Mention des quantités souhaitées (volumes) ;
- Prix unitaire applicable à ces fournitures au regard des prix conclus dans le cadre des documents contractuels signés par le fournisseur et sur la base desquels il a été retenu ;
- Lieu de livraison ;
- Date ou délai de livraison ;
- Adresse de facturation (si différente de celle de l'entité émettrice du bon de commande).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

4.2 – DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison figurent sur chaque bon de commande. Ils doivent être strictement respectés ; à défaut des pénalités de retard seront appliquées, selon la méthode de calcul prévue dans le présent accord-cadre.

4.3 – CONDITIONS DE LIVRAISON

Les fournitures sont livrées à destination. Le fournisseur est responsable du mode de transport et de livraison, d'autant plus qu'il l'a librement choisi en ce qui concerne ses propres produits, matériaux, etc. (à charge pour lui de se retourner contre la société qui en a assuré la livraison)
Le lieu de chaque livraison est celui des locaux du service de l'établissement concerné, à défaut de précision contraire mentionnée dans chaque bon de commande.
Les livraisons doivent intervenir, impérativement dans ces lieux de livraison, aux jours et heures indiqués sur le bon de commande. A défaut d'une heure contraire mentionnée dans un bon de commande, il s'agit des heures d'ouverture habituelles de ce lieu de livraison.
Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau de livraison détaillé. Les emballages demeurent la propriété du pouvoir adjudicateur auprès de laquelle la livraison est intervenue.
Toute livraison égarée, ou ayant été déposée sans avoir été réceptionnée par la personne responsable du bon de commande ou ayant en charge les stocks de l'entité acheteuse, ou encore ayant été déposée sans respecter le lieu de livraison, le jour et les heures indiqués dans le bon de commande, engagera la responsabilité du fournisseur. La réalisation d'une nouvelle livraison dans les conditions prévues dans le bon de commande devra intervenir dans les plus brefs délais, et demeurera à la charge du titulaire du marché. Cette livraison ne sera facturée qu'une seule fois à l'entité acheteuse.
Cette dernière pourra le cas échéant engager la responsabilité du fournisseur, notamment pour préjudice subit (à charge pour lui de se retourner le cas échéant contre la société devant assurer la livraison).
Les risques inhérents aux transports, les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage, incombent au fournisseur, à charge pour celui-ci, le cas échéant, de se retourner contre la société qui aurait dû assurer la livraison correctement.
A noter que les palettes utilisées pour la livraison devront être de type européen et conformément aux dimensions éventuellement précisées par l'entité acheteuse dans son bon de commande, faute de quoi la palette sera retournée. Le déchargement de la marchandise devra être fait par le transporteur

IMPORTANT

4-3-1 – Ruptures de stocks et difficultés de livraison

Le Fournisseur s'engage à maintenir un approvisionnement constant des produits référencés.
En cas de rupture ou de difficulté d'approvisionnement, effective ou prévisible, d'un produit référencé pour quelque cause que ce soit, le Fournisseur doit obligatoirement informer sans délai la CACIC et l'ensemble des Adhérents de cette carence et s'engage s'il dispose d'une alternative thérapeutique à proposer un produit de substitution.
Dans tous les cas, il doit communiquer à la CACIC la liste des adhérents ayant commandé les produits concernés dans les douze derniers mois. Il s'engage à informer la CACIC sans délai de la date de retour à la normale.
Pour les Adhérents ayant signé un accord cadre de mono-référencement avec acte d'engagement, la différence éventuelle de prix que les Adhérents cocontractants de la CACIC auront supporté en se trouvant contraints d'acquérir ou de louer le produit référencé concerné auprès d'un autre Fournisseur, notamment pour assurer la continuité des soins ou le respect d'un protocole de soins sera pris en charge par le Fournisseur.
La responsabilité de la CACIC auprès de ses Adhérents ne saurait être engagée de ce chef, pour lequel la CACIC se réserve le droit de rompre le Contrat.

4-3-2 – Difficultés de livraison

Lorsque le Fournisseur ne peut honorer une commande de manière totale ou partielle et/ou lorsqu'il désire procéder à la modification de tout élément inscrit sur le bon de commande, il doit impérativement en informer au préalable et sans délai chaque Adhérent.

Cette information préalable devra se réaliser, via les coordonnées inscrites sur les bons de commandes, soit par téléphone, confirmée d'une communication écrite dans un second temps, soit par courriel.
Le pharmacien responsable de l'établissement prendra alors une décision de livraison partielle, de différer la livraison ou d'annulation de la commande.

Attention : le fournisseur devra livrer la totalité des produits relevant d'un même bon de commande, en une seule livraison, dans le délai imparti et mentionné dans le bon de commande. Les reliquats de livraison ou livraisons partielles sont interdits (sauf mention expresse contraire figurant dans un bon de commande). En cas de difficulté imprévisible liée à un cas de force majeure, le fournisseur aura la possibilité de demander – par écrit (message électronique) à l'établissement une dérogation, qui lui sera accordée ou non, selon les circonstances.

4-3-3 – Produits soumis à la chaîne du froid

Les produits doivent être livrés dans des colis ne contenant que des produits ayant les mêmes modalités de conservation et portant une étiquette signalétique spécifique des produits froids.
L'étiquetage des produits à conserver entre 2°C et 8°C doit être différencié de celui des produits congelés.
Les moyens et les conditions de transport choisis doivent permettre d'assurer la conservation des conditions de température jusqu'à la livraison au lieu de réception.
La préparation des commandes et l'expédition des produits à conserver entre 2°C et 8°C doit respecter les recommandations du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens relatives aux bonnes pratiques de gestion des produits de santé soumis à la chaîne du froid (version juillet 2006), notamment :
– le Fournisseur doit apporter le justificatif que le couple temps/température a été maintenu dans les limites prescrites jusqu'à la réception,
– le type de transport utilisé doit être précisé (transport à température dirigée et contrôlée ou transport à température non maîtrisée nécessitant l'emploi de dispositifs isothermes validés).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

4.4 – OPÉRATIONS DE VÉRIFICATION DES FOURNITURES LIVRÉES

4.4.1 – Vérifications quantitatives :

Les opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures.
Elles consistent à vérifier la conformité entre la quantité définie initialement dans le bon de commande et celle portée sur le bon de livraison ainsi que celle effectivement livrée. Si la quantité livrée n'est pas conforme au bon de commande, la personne chargée de la réception des fournitures pourra mettre en demeure le titulaire de reprendre l'excédent ou de compléter la livraison dans les délais qu'il prescrira. En cas de non-conformité entre la quantité livrée et le bordereau de livraison, ledit bordereau et son duplicata seront rectifiés, sous la signature des deux parties ou de leur représentant.

4.4.2 – Vérifications qualitatives :

Les opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures.
Elles sont effectuées dans les locaux de l'établissement public concerné, par les agents désignés à cet effet.
Elles consistent à vérifier la conformité des fournitures livrées avec les spécifications du marché ou de la commande.
Si les fournitures ne sont pas conformes, elles sont refusées et doivent être remplacées immédiatement par le titulaire sur demande verbale ou écrite de la personne chargée de réceptionner les fournitures. Toutefois cette dernière peut accepter les fournitures avec une refaction de prix.

4.4.3 – Péremption :

Le fournisseur garantit une durée de validité du produit à réception dans l'établissement acheteur.
Le délai de péremption des articles livrés devra être compatible avec les modalités de gestion de ces articles.
La durée de validité des produits devra être :
- égale ou supérieure aux 2/3 de la validité totale pour les produits à péremption inférieure à 12 mois ;
- d'au moins 12 mois pour les autres.

Dans le cas contraire, l'adhérent pourra refuser la livraison sauf si le Fournisseur s'engage, par écrit, auprès de l'établissement adhérent ou du pharmacien responsable des approvisionnements, à procéder à un échange du produit ou à l'émission d'un avoir en cas de non-utilisation à péremption. Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'un accord préalable du pharmacien responsable des approvisionnements de l'établissement.

4.4.4 – Admission :

Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement ou de rejet sont prises dans les conditions prévues au CCAG-FCS par la personne chargée de réceptionner les fournitures

4-5 – CLAUSES DE REPRISE

4.5.1 – Reprise de tout produit suite à défaut de conformité

Les reprises de stocks pour défaut de conformité du produit, à son étiquetage, à son adressage, à un évènement lié à la pharmacovigilance ou à la matériovigilance, à un retrait de lot ou tout autre évènement lié exclusivement aux produits, l'ensemble des frais de retour des produits concernés, l'enlèvement, le transport, les droits et taxes sont à la charge exclusive du titulaire du marché spécifique. Si la reprise de stock pour défaut de conformité du produit nécessite la livraison d'un nouveau stock, cette opération est à la charge totale du fournisseur. Si les produits sont destinés à la destruction, le Fournisseur pourra organiser cette destruction directement sur un site homologué local, à condition d'en assurer les frais de destruction et de transport. Dans tous les cas, ces reprises donneront lieu si nécessaire à un avoir sur la facture d'achat émise.

4.5.2 – Reprise de médicaments et tous produits de santé non utilisés

Si un produit a été commandé pour un patient donné et que celui-ci n'a pas pu être administré pour des raisons exceptionnelles et indépendantes de l'établissement de santé (décès du patient, état de santé du patient ne permettant plus l'administration du produit, statut ou conditions ne permettant plus le remboursement…), le Fournisseur proposera systématiquement une solution acceptable pour l'établissement ou à défaut un remboursement, afin que ce produit ne reste pas à la charge de l'établissement et au plus tard à date de péremption du produit.

4.5.3 – Reprise des médicaments rétrocédables

Si un médicament inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables est inscrit, en cours de marché, sur la liste des médicaments remboursables, avec un circuit exclusif de dispensation en pharmacie de ville, les stocks de la pharmacie à usage intérieure à la date de parution de l'arrêté d'inscription du médicament sur la liste des médicaments remboursables sont repris par le fournisseur, dès lors que le pharmacien de la PUI en fait la demande.
L'ensemble des frais de retour des produits concernés, l'enlèvement, le transport, les droits et taxes sont à la charge exclusive du fournisseur.
Si les produits sont destinés à la destruction, le Fournisseur pourra organiser cette destruction directement sur un site homologué local, à condition d'en assurer les frais de destruction et de transport.

Art. 5 – Conformités, Garanties et maintenance des produits de santé :

5.1 – CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET NORMES EN VIGUEUR

Le Fournisseur garantit la qualité des produits et des services tout au long du présent Contrat.
Toute information communiquée par la CACIC aux Adhérents sur les produits du Fournisseur sera, au préalable, validée par ce Fournisseur. Ce dernier ne saurait être tenu responsable s'il n'était pas consulté sur la validation des informations diffusées.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le Fournisseur fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives que son activité pourrait éventuellement nécessiter ainsi que de la stricte conformité de ses produits et services à la législation, réglementation et normes en vigueur, sans que la responsabilité de la CACIC puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.
Les Dispositifs Médicaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur pendant toute la durée du marché. Les éléments initiaux et évolutifs de justification doivent être tenus à disposition du pouvoir adjudicateur sur demande.
Le Fournisseur s'oblige à respecter toute réglementation présente ou à venir et à en supporter les conséquences en matière d'Environnement, de Santé publique et de progrès social n°726/2004 ou par l'autorité compétente d'un Etat membre de l'Union européenne.

Le Fournisseur informera la CACIC
- de toute mise en demeure formelle des autorités compétentes visant à obtenir la mise en conformité des produits et services avec les législations et réglementations applicables,
- de tout accident ou incident résultant de l'utilisation des produits et services,
- de toutes décisions ou injonctions judiciaires consécutives à des plaintes déposées par des tiers ou par une autorité administrative au titre de ses produits et services.

Le Fournisseur doit avoir mis en place un système d'assurance qualité selon la norme EN ISO 13 485 (matériovigilance et traçabilité) et de gestion des risques selon la norme ISO 14 971 (en lien avec la norme ISO 10 993)

5-2 - DEVELOPPEMENT DURABLE et SOCIAL

La prise en compte de considérations de développement durable constitue une obligation juridique comme l'indique l'article L2111-1 du code de la commande publique. En plus d'être efficace économiquement, l'achat public peut être « social », comme l'indique l'article L 2112-2 du code de la commande publique. Enfin, l'article 35 de la loi climat et résilience crée deux articles dans le code de la commande publique (L. 2112-2-1 et L. 3114-2-1) qui rendent obligatoire la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés et concessions formalisés (entrée en vigueur à une date fixée par décret à paraître, et au plus tard le 22 août 2026).
Dans ce cadre, le Fournisseur doit porter à la connaissance de la CACIC les axes de gouvernance et de développement entreprises et réalisés sur ces critères. Le Fournisseur doit s'engager et signer la **Charte des Achats Responsables du Pôle médical CACIC** et répondre au **Questionnaire d'évaluation**, dont le score obtenu entrera dans la note globale Logistique et Développement Durable (Annexes **2 et 3)**

5-3 - EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

S'agissant des lots concernant des équipements mis à disposition, il est indispensable que le fournisseur établisse un contrat de mise à disposition ou un contrat de location pour les dispositifs médicaux prêtés à titre gracieux ou payant afin de déterminer les responsabilités de chacun.
Les équipements mis à disposition devront impérativement faire l'objet d'un contrat de maintenance tous risques. Lors de la livraison d'un équipement mis à disposition, le prestataire remettra à l'autorité émettrice du bon de commande une copie du « contrat de maintenance tous risques ». Les conditions de réception d'un tel dispositif doivent s'effectuer dans les mêmes conditions que dans le cadre d'une acquisition.
Le ou les fournisseurs devront en outre respecter les précisions que le pouvoir adjudicateur pourra avoir mentionné dans son bon de commande

5.4 – DISPOSITIFS MEDICAUX ACQUIS

Le fournisseur titulaire s'engage à :

- Un marquage CE médical : le certificat de classification européenne précisant la classe d'appartenance du dispositif médical devra être fourni cas par cas ;
- Une mention de la codification UDI-ID, GTIN ou ACL des produits de santé ;
- Une formation de l'utilisateur et une formation technique du personnel devront être assurées, avec un maintien à niveau de ce personnel ;
- Une durée d'utilisation et des conditions de garantie précises ;
- Une visite de maintenance de fin de garantie et maintenance sera effectuée après le délai de garantie : les fournisseurs remettront les protocoles aux entités acheteuses concernées ;
- Des procédures de nettoyage et de désinfection devront être prévues et communiquées au personnel de l'établissement par les fournisseurs ;
- Une compatibilité avec les accessoires ou les consommables d'autres marques ou marché captif devra être assurée par les fournisseurs.

5.5 – DOCUMENTATION TECHNIQUE

Lors de la livraison d'équipements, chaque fournisseur concerné devra remettre une documentation technique sur ledit matériel. Cette documentation devra être rédigée en langue française. Des éventuelles mises à jour ou rectificatifs doivent être transmises dans les plus brefs délais à l'établissement acheteur, sans le moindre supplément de prix.
Les fournisseurs devront notamment communiquer, au plus tard lors de la mise en place du dispositif médical, la certification de celui-ci par rapport aux normes harmonisées (marquage CE), les documents d'exploitation (notice d'utilisation, protocole de désinfection, ...), les documents d'installation et de construction (si nécessaires), la documentation technique et la liste des pièces détachées.

5.6 – SURVEILLANCE EN USINE

Dans les conditions prévues notamment par le CCAG-FCS, la fabrication des fournitures pourra faire l'objet d'une surveillance en usine. Les personnes habilitées pour le faire, en venant dans les locaux du fournisseur, sont les personnes émettrices du ou des bons de commande et la CACIC qui assiste le pouvoir adjudicateur.

5.7 – GARANTIES CONTRACTUELLES

Les fournitures sont garanties contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, à compter du jour de leur réception, et ce, pendant toute la durée de vie minimale du dispositif.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Au titre de cette garantie, le fournisseur s'engage en cas de défaillance du dispositif à procéder à un échange standard à ses frais. Toute fourniture qui presenterait une defectuosité dans un lot devra faire l'objet d'un remplacement immédiat et gratuit.
Tous les équipements mis à disposition d'un établissement acheteur cocontractante, doit impérativement faire l'objet d'un contrat de maintenance tous risques, dont la preuve aura été apportee dans les conditions évoquées précédemment.
Le fournisseur s'engage, en cas de retrait administratif du produit objet du marché, à en avertir immédiatement l'établissement. En outre, le fournisseur s'engage à donner libre accès, durant toute la durée du marché, à toutes les informations concernant les produits objets du marché qui pourraient être en sa possession.

Art. 6 – Aspects financiers de l'accord-cadre :

6.1 – PRIX UNITAIRES

Le présent accord-cadre porte engagement contractuel sur :

- Une liste de fournitures listees dans le bordereau de prix unitaires (BPU) du lot concerné
- Le respect pendant toute la durée de l'accord-cadre des prix figurant dans le BPU du lot concerné de l'accord-cadre
- L'inclusion dans les prix unitaires, de tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage et autres prestations consubstantielles à la realisation des prestations relevant du present accord-cadre. Ils incluent également la remise de documentation en langue Française, les formations des utilisateurs, et autres informations techniques ou professionnelles.
- Le prix proposé doit impérativement être inférieur ou egal au prix CEPS

Les conditions des fournisseurs en termes de minimum de commande et FRANCO doivent impérativement être mentionnees dans le fichier intitulé « 9-Conditions Fournisseurs AC2026 ».
Les éventuelles conditions générales de vente des fournisseurs ne sont pas opposables à la CACIC et à ses établissements.

6.2 – CLAUSE DE VARIATION DES PRIX

Conformément à la réglementation en vigueur, les prix mentionnés dans le BPU de chaque lot, sont révisables, mais pas actualisables. Le titulaire du lot peut proposer au pouvoir adjudicateur, par notification écrite, motivée et pour une période non rétroactive, une modification d'un ou plusieurs prix unitaire(s) du BPU, à la hausse ou à la baisse, dès lors que cette augmentation sera justifiée par ses soins, dans les limites suivantes :

- Trois modifications par an sont possibles, s'agissant d'augmentations de prix unitaires ;
- L'impact financier des diverses augmentations sollicitees, ne doit pas dépasser le taux de 2 % (deux pour cent) d'augmentation par année civile. Les propositions d'augmentation devront systematiquement être justifiées par le Fournisseur et acceptées par la CACIC avant application
- Aucune de ces limites ci-dessus évoquées, ne s'applique pour une diminution des prix et/ou pour l'application de prix reglementés.

On entend par « prix réglementés », des prix fixés par le Comité économique des produits de santé (CEPS) :
- Prix de cession €HT des produits inscrits sur la liste de la LPPR (art L.165-1 du CSS),
- Prix limite de vente HT par UCD T2A de la liste en sus hors GHS (médicaments et DMI),
- Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR) €HT pour les groupes de médicaments génériques.
- Tarif unifié €HT pour les groupes de médicaments biosimilaires fixé par UCD

S'agissant presentement d'une clause dite de réexamen, il n'est pas indispensable d'établir un « avenant » ou « acte modificatif bilateral ». Un acte modificatif unilatéral (au sens du Code de la commande publique), émanant du seul fournisseur titulaire, faisant application du présent article contractualisé, suffira juridiquement pour assurer la prise en compte du nouveau tarif et l'établissement d'un règlement financier sur cette base.

6.3 – AVANCE

Les règles prévues dans la réglementation des marchés publics et applicables aux accords-cadres à bons de commande, concernant le versement d'une avance à partir du seuil de 50 000 euros HT, s'appliquent, s'agissant du seuil minimal réglementaire. Le titulaire peut toutefois renoncer expressément au bénéfice d'une avance. Etant précisé que s'il souhaite recevoir une telle avance, dans les conditions définies par le Code de la commande publique, l'établissement acheteur exigera une garantie à première demande ou caution personnelle solidaire.

6.4 – PAIEMENTS

Le Code de la commande publique fixe le délai maximum de paiement à 30 jours pour l'État et les collectivités territoriales et à 50 jours pour les établissements publics de santé, à compter de la réception des factures.
Ce délai court à partir de la date de réception de la demande de paiement (facture) par les services du pouvoir adjudicateur ayant commandé les fournitures. La facture ne saurait être transmise avant la livraison effective des fournitures. Le taux d'intérêts moratoires est celui du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne augmenté de huit points, complété d'un forfait de 40 euros pour chaque facture réglée en retard.

6.5 – ETABLISSEMENT DES FACTURES

Les fournisseurs ont vocation à établir les factures. Cependant, tous les soumissionnaires ont été invités à déclarer lors de leurs candidatures, les éventuelles sociétés chargées de livrer les prestations, s'il ne s'agit pas de la leur.
Ces sociétés chargées de la livraison pourront, le cas échéant, être amenées à remettre à l'entité acheteuse des factures liées aux prestations livrées. Ces factures pourront être réglées par le pouvoir adjudicateur à la société ayant livré les prestations, dès lors qu'elle a été désignée par le fournisseur à cette fin et qu'un accord a été conclu entre le fournisseur et la société chargée de la livraison par lui. Ces factures devront être conformes à l'ensemble des pièces contractuelles.

6.6 – FORMALISME DES FACTURES

Il est obligatoire de transmettre des factures par voie électronique, via la plateforme gratuite Chorus Pro.
Les factures devront être transmises au pouvoir adjudicateur bénéficiaire, via le logiciel **Chorus** mis à disposition par l'Etat (https://chorus-pro.gouv.fr).
Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués sur le portail de facturation selon des modalités techniques, fixées par arrêté, garantissant leur réception immédiate et intégrale et assurant la fiabilité de l'identification de l'émetteur, l'intégrité des données, la sécurité, la confidentialité et la traçabilité des échanges.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si le mode de transmission se fait en dehors du portail, l'acheteur public doit rejeter la facture transmise en avertissant l'entreprise au préalable et l'invitant à utiliser « Chorus ».
La facture électronique doit comporter obligatoirement les mentions suivantes :

- La date d'émission de la facture ;
- La désignation de l'émetteur (par un numéro d'identité) et du destinataire de la facture (SIRET) ;
- Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
- Le code d'identification du service en charge du paiement ;
- La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;

Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

- Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
- Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Lors du dépôt de la facture sur le portail CHORUS PRO, un code service pourra éventuellement être exigé par l'établissement.
Des suspensions du délai de paiement interviendront dans les cas prévus dans la réglementation des marchés publics, notamment :

- dans l'hypothèse où les spécificités rappelées ci-dessus ne sont pas respectées ;
- dans l'hypothèse où la facture n'est pas envoyée à la bonne adresse ;
- dans l'hypothèse où l'ensemble des pièces nécessaires n'a pas été envoyé ou l'une d'entre elles s'avère irrégulière (erreur, incohérence, etc.) ;
- etc.

En cas de suspension, le délai de paiement est suspendu jusqu'à la remise de la totalité des justifications, corrections, etc. réclamées. A réception de la totalité des pièces, un nouveau délai s'ouvre : il est de 30 jours ou égal au solde restant à courir à la date de la suspension si ce solde est supérieur à 30 jours.

Art. 7 – Clauses techniques particulières :

7.1 – ETIQUETAGE

Tous les articles doivent comporter un étiquetage complet et des modes d'emploi en langue française. L'étiquetage devra comporter notamment : le numéro du lot, le mode de stérilisation, la date de stérilisation, la date limite d'utilisation et le code à barre.

7.2 – HYPOTHESES DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

En cours d'exécution du marché, le fournisseur peut être amené à arrêter la commercialisation d'une référence pour lequel il a été retenu et à le remplacer par une autre plus innovante. Dans ce cas, le fournisseur est tenu de produire un certificat indiquant d'une part que cette nouvelle référence se substitue à l'ancienne pour des raisons d'innovations technologiques, et d'autre part, que le prix fixé dans l'accord-cadre pour l'ancienne référence est maintenu.

7.3 – RECHERCHES, ESSAIS ET INVESTIGATIONS CLINIQUES

En cours d'exécution du marché, le fournisseur peut être amené à proposer, dans le cadre de recherches, essai ou investigations cliniques, de nouvelles références, à titre expérimental. A cet effet, les procédures prévues par la réglementation des marchés publics pour des fournitures expérimentales seront appliquées.

7.4 – APPARITION D'UN GENERIQUE OU NOUVEAU PRODUIT

Dans l'hypothèse où un générique ou nouveau produit apparaît, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de décider seul, en ce qui le concerne spécifiquement, de la résiliation du ou des lots concernés et attribué(s) au fournisseur signataire du présent accord-cadre.
Le motif de cette résiliation sera précisément : l'apparition d'un générique ou nouveau produit, biosimilaire, quasi-similaire, produits concurrentiels ou assimilés.
Une telle résiliation justifiée par ce motif, ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnité ou à des dommages et intérêts quelconques au fournisseur titulaire du ou des lots concernés. En signant le présent accord-cadre, le fournisseur consent au respect de la présente clause et renonce expressément à toute indemnité dans ces circonstances particulières.
A noter que le pouvoir adjudicateur procèdera ensuite (si le besoin de produit pharmaceutique est toujours réel) à une nouvelle consultation concernant le(s) lot(s) visé(s) par l'apparition d'un générique ou nouveau produit, dans le respect des exigences concurrentielles et seuils prévus par la réglementation des marchés publics.

7.5 – FORMATIONS S'AGISSANT DES DISPOSITIFS MEDICAUX

Le fournisseur assurera toutes les formations nécessaires du personnel qui sera chargé d'utiliser ou d'entretenir le matériel qu'il aura pris soin de faire livrer à une entité acheteuse. Ces formations sont réputées être incluses dans le prix unitaire contractualisé.

7.6 – FICHE TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIE CONCERNANT LES DM

Chaque offre sera assortie de la fiche technique détaillée des dispositifs médicaux proposés, du certificat de marquage CE et des pièces justifiant du respect des textes législatifs. Tout document susceptible d'apprécier au mieux la biocompatibilité à court, moyen et long terme des composants du dispositif sera communiqué. Le fournisseur devra préciser si l'article est à usage unique ou usage multiple. Les dispositifs médicaux stériles doivent être accompagnés d'une fiche technique détaillée précisant leur composition exacte. Les articles présentés stériles seront conditionnés en vue de faciliter leur protection, leur ouverture et leur pose.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Les dispositifs médicaux non stériles doivent faire l'objet d'une fiche technique précisant leur composition exacte, les procédés de nettoyage, decontamination et de stérilisation utilisables
C'est ainsi que les dispositifs médicaux proposés devront comporter :

- Une **fiche technique** selon le modèle EuroPharmat, la plus récente, précisant la désignation, ses caracteristiques, la référence, l'usage du produit, la classe en cours obtenue sous MDD ou MDR, le marquage CE avec déclaration EU de conformité ou certificat de conformité de marquage CE, avec si nécessaire le n° de l'organisme notifié, le statut de DM et/ou de biocide (pour les produits de nettoyage et de désinfection), un Code IUD-ID et toute référence permettant l'identification du produit (code GTIN13 ou ACL13), une classification ClaDiMed et EMDN (nomenclature europeenne des dispositifs médicaux EUDAMED), leurs indications et leur mode d'emploi ;
- Les plaquettes d'information destinées au corps médical afin de vérifier si la politique marketing est en adequation avec les décisions du comité des dispositifs médicaux.
- **Une photographie du produit doit représenter précisément le dispositif, y compris son conditionnement lorsqu'il renferme plusieurs unités du dispositif.**

Si la fiche ne mentionnait pas les éléments réglementaires demandés, le Fournisseur s'engage par tout moyen d'informer la CACIC des éléments susmentionnés.
Toute actualisation de classe et marquage CE liée à la réglementation doit être portée à la connaissance de la CACIC et intégrée systématiquement à vos fiches techniques.
En l'absence de fiche technique, le DM ne sera pas proposé au marché public 2026.

7.7 – PHOTOGRAPHIE DU CONDITIONNEMENT PRIMAIRE POUR LES MÉDICAMENTS

Chaque offre médicament sera assortie de la photographie de son conditionnement primaire, notamment pour spécifier la notion de conditionnement unitaire hospitalier CUH.
Le conditionnement unitaire hospitalier (CUH) d'un médicament est la présentation unidose du conditionnement primaire contenant l'unité commune de dispensation (UCD) adaptée à la dispensation au patient et à la traçabilité dans les établissements sanitaires.
Dans le cas des formes orales sèches, le conditionnement unitaire d'une plaquette à alvéoles thermoformées intègre un prédécoupage du conditionnement primaire à l'unité et doit porter a minima les informations suivantes :

- Dénomination du médicament
- Dénomination Internationale Commune (DCI)
- Dosage
- Forme pharmaceutique
- Numéro de lot et date de péremption

Art. 8 – Pénalités :

Il sera fait application des règles prevues par la réglementation des marchés publics et le CCAG FCS, sous réserve des derogations suivantes :

- Lorsque le délai contractuel d'exécution des prestations, c'est-à-dire notamment celui de livraison des prestations établi dans le bon de commande, est dépassé – par le fait du fournisseur ou de la société ayant vocation à assurer les livraisons –, seront dues des penalités calculées de la manière précisée ci-après.
- Ces pénalités s'appliqueront sans mise en demeure préalable.
- La formule de calcul des pénalités est, en application du CCAG FCS : P = (V x R) divisé par 1000
  P : c'est le montant de la pénalité ;
  V : c'est la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
  R : c'est le nombre de jours de retard.
- En cas de refus de livraison ou de non remplacement dans les délais accordés d'une fourniture, le pouvoir adjudicateur cocontractant pourra pour les prestations qui le concernent, se fournir auprès d'un autre fournisseur, dans les conditions prévues par la réglementation des marchés publics. La différence de prix pourra être imputée au titulaire initial fautif, et une indemnisation supplémentaire liée au préjudice subi pourra le cas échéant être réclamée.
- Lorsqu'il est démontré de manière convaincante, que le retard de livraison est dû à un comportement fautif de la part d'un pouvoir adjudicateur, le délai d'exécution sera prolongé d'une durée égale à ce retard. Et il ne sera pas fait application bien évidemment de pénalités pour ce type de retard.

Art. 9 – Compétence nationale, unité monétaire et langue :

9.1 – REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Les dispositions ci-après s'appliquent à n'importe quelle partie cocontractante, qu'elle soit située en France ou non. Les fournisseurs situes en dehors du territoire Français doivent respecter le droit du contentieux et du règlement amiable des différends applicable en France.

1) Pour les différends relatifs à la procédure de passation de l'accord-cadre :

Le différend est supposé concerner la CACIC mandatée pour gérer la procédure de passation pour le compte du pouvoir adjudicateur.
Les parties à l'accord-cadre tenteront de régler amiablement le différend par l'organisation d'une réunion de conciliation dans les locaux de la CACIC. A défaut, sera possible la saisine du tribunal administratif d'Orléans, situé au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1. Tél. : 02 38 77 59 00. Télécopie : 02 38 53 85 16.
Les renseignements concernant les voies de recours peuvent être obtenus auprès de l'adresse e-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Les délais d'introduction des recours selon les dispositions du Code de Justice Administrative sont :

- En cas de référé précontractuel (L 551-1) : l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché ;
- En cas de référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) : dans un délai de 31 jours après publication de l'avis d'attribution ;
- En cas de recours (art R 421-1) : dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet
- En cas de recours direct contre le contrat : dans un délai de deux mois à compter la publication de l'avis d'attribution.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

2) Pour les différends relatifs à la phase d'exécution (après la date de notification) de l'accord-cadre :

Les parties à l'accord-cadre tenteront de régler amiablement le différend par l'organisation d'une réunion de conciliation. A défaut, l'une des parties pourra saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent, au regard du lieu où se situe le pouvoir adjudicateur mentionné sur la première page du présent accord-cadre. Les coordonnées du Tribunal Administratif territorialement compétent et du greffe susceptible de communiquer des informations sur les voies de recours, figurent dans le tableau situé en annexe n° 1 du Règlement de Consultation.
Les renseignements concernant les voies de recours peuvent être obtenus auprès du greffe du tribunal administratif concerné.
Les délais d'introduction des recours selon les dispositions du Code de Justice Administrative sont :

- En cas de référé précontractuel (L 551-1) : l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché ;
- En cas de référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) : dans un délai de 31 jours après publication de l'avis d'attribution ;
- En cas de recours (art R 421-1) : dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet
- En cas de recours direct contre le contrat : dans un délai de deux mois à compter la publication de l'avis d'attribution.

9.2 – UNITE MONETAIRE

Les prix doivent être exprimés en euros.
La monnaie est systématiquement l'euro. Le montant hors taxes prévaut en cas de différend concernant la TVA applicable. Le fournisseur assume la responsabilité du taux de TVA qu'il a mentionné dans son offre ou qu'il facture à l'établissement. Il doit être conforme à la réglementation et le fournisseur doit être en mesure d'en apporter la preuve en cas de contestation de la part de l'entité acheteuse.

9.3 – LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE

La seule langue autorisée est le Français. Tous les documents, factures, modes d'emploi doivent être rédigés en langue française. Il en est de même pour toute correspondance avec les acheteurs.

9.4 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

La société CACIC, en sa qualité de responsable de traitement, est soumise à la protection des données personnelles. Ces données ne seront traitées que dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation des prestations qui font l'objet du présent contrat. Les informations personnelles collectées seront conservées durant la période contractuelle, assortie d'une durée d'archivage dans le respect des prescriptions légales applicables.
L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés de la société CACIC, aux adhérents pour les données les concernant, aux sous-traitants nécessaires à la réalisation de votre contrat ainsi qu'aux tiers autorisés.
Conformément aux dispositions legales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité de vos données. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, supprimer ou vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant directement la société CACIC à l'adresse suivante : CACIC – Protection des données - 25 Rue des Granges Galand, 37550 Saint-Avertin ou par courriel : dpo@cacic.fr
En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'infos sur www.cnil.fr).

Art. 10 – Résiliation du présent accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à tout moment à l'accord-cadre, dans les conditions prévues au CCAG FCS ou par dérogation à ce CCAG, dans les conditions définies dans les clauses ci-dessus.

Le présent accord-cadre comprend trois annexes :

ANNEXE N° 1 – BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
ANNEXE N° 2 –CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES
ANNEXE N° 3 –QUESTIONNAIRE ENGAGEMENT SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Rapport de vérification de signature

Nom du fichier principal	7 Accord Cadre AC 2026.docx
Nom du fichier de signature	7 Accord Cadre AC 2026.docx 20250523134701 Signature 1.xml

Signature 1

Signataire

CN : Carmen SCHLATTER

E :

OU : LABORATOIRES PAUL HARTMANN, 0002 32515803800035, Service des Marchés

O : LABORATOIRES PAUL HARTMANN

C : Carmen SCHLATTER

Emetteur du certificat

CN : ChamberSign France CA3 NG Qualified eIC

OU : 0002 433702479

O : ChamberSign France

C : FR

Date de validité de certificat

A partir du : 2025-03-28 08:51:05

Jusqu'au : 2028-03-28 08:51:05

Contrôles de validité du certificat

Contrôles réalisés le 2025-06-27 11:49:07

Période de validité :

Non révocation :

Chaîne de certification :

- Référentiel du certificat : TSL-FR

Contrôle de l'intégrité du fichier signé

Contrôles réalisés le 2025-06-27 11:49:07

Non répudiation / Intégrité :

Résultat du contrôle de la signature du fichier

Fichier signé. Signature valide

Informations complémentaires

Certificat de signature : Qualifié eIDAS(c.f. Règlement du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.)

Format de signature : XAdES_BASELINE_T

Date indicative de la signature : 23/05/2025 13:47:02

Signature horodatée : Oui (23/05/2025 13:47:02)

Document edité le 2025-06-27 11:49:07

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte.
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.
N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

LABORATOIRES
PAUL HARTMANN

9 ROUTE DE SELESTAT

67730 CHATENOIS

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)
RIB	30004	00485	00028274918	54	BNP PARIBAS ALSACE F. COMTE (02471)

IBAN FR76 3000 4004 8500 0282 7491 854 (6) BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas (2) Code de votre agence d'origine (3) Votre numéro de compte (6) International Bank Account Number
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires (5) Agence BNP Paribas (7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte.
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.
N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

LABORATOIRES
PAUL HARTMANN

9 ROUTE DE SELESTAT

67730 CHATENOIS

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)
RIB	30004	00485	00028274918	54	BNP PARIBAS ALSACE F. COMTE (02471)

IBAN FR76 3000 4004 8500 0282 7491 854 (6) BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas (2) Code de votre agence d'origine (3) Votre numéro de compte (6) International Bank Account Number
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires (5) Agence BNP Paribas (7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte.
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.
N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

LABORATOIRES
PAUL HARTMANN

9 ROUTE DE SELESTAT

67730 CHATENOIS

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)
RIB	30004	00485	00028274918	54	BNP PARIBAS ALSACE F. COMTE (02471)

IBAN FR76 3000 4004 8500 0282 7491 854 (6) BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas (2) Code de votre agence d'origine (3) Votre numéro de compte (6) International Bank Account Number
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires (5) Agence BNP Paribas (7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002

BNP PARIBAS - S.A. au capital de 2 492 372 484 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris
Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735 - mabanque.bnpparibas

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

EPS n°126 : SDIS DU VAR - 83490 LE MUY

HARTMANN

Total HT Annuel	Total TTC Annuel	Total HT max marché
5 005,20 €	6006,24 €	40 041,60 €

	PU HT/UCD	TVA	Qté Estimative Annuelle	Qté max marché	Valeur HT Annuelle
Lot F51DB104 Bande de fixation cohésive extensible, toutes dimensions					
Bande de fixation cohésive Peha-haft 10cmx4 m (P1) (REF: 300041)	0,8342	20,00	6000	48 000	5005,20 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fournitures

N° 2621

CARBURANTS À LA POMPE DESTINÉS À APPROVISIONNER LES VÉHICULES DU SDIS DU VAR

LOT n°1 : CIS DE CARCES

Les codes CPV de l'accord-cadre sont les suivants :
09134200-9 - Carburant diesel
09132100-4 - Essence sans plomb

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 5
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 6
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 7
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 7
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 8
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Monsieur Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances gfincp_finances@sdis83.fr
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

x Le signataire (Candidat individuel),

M/~~Mme~~	Adrien DUCROT
Agissant en qualité de	Directeur Général

X engage la société Thevenin a Ducrot distribution sas . sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	AVIA - THEVENIN DUCROT distribution
Adresse	7 rue du point du jour, 21803 Chevigny Saint Sauveur
Adresse électronique	Marches03@thevenin-ducrot.fr
Numéro de téléphone	04 90 17 44 30
Télécopie	
Numéro de SIRET	352860639 01858
Code APE	4778 B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR74 352860639

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

compte,Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var - **Lot 1 (CIS de CARCES).**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-dessous :

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** x PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
GASOIL	2.299..... €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	...../..... €*

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** x PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
SUPER SANS PLOMB 98	/..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	...../..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	...2.109..... €*

** Le prix ne peut pas correspondre à celui d'une offre promotionnelle comme par exemple « prix coûtant ».*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE ~~OU AU BAREME~~	.....0.020 €/litres.....

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	**X** PRIX HT.....0.00.....€ par an et par support magnétique ou à puce
	☐ Tarif joint

Frais annexes *(Joindre les tarifs le cas échéant)* :

☐ Oui x Non

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Frais de gestion *(Joindre les tarifs le cas échéant)* :

☐ Oui x Non

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
Il prend effet le 27 novembre 2026 ou à la date de réception de la notification par le titulaire si celle-ci intervient après.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Les titulaires ne peuvent s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION SAS
Pour les prestations suivantes	
Domiciliation	LCL
Code banque	30002
Code guichet	05560
N° de compte	0000060709 H
Clé RIB	36
IBAN	FR56 3000 2055 6000 0006 0709 H36
BIC	CRLYFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Adrien DUCROT, directeur général	**Miramas le 21/05/26**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

227

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

TD DISTRIBUTION MEDITERRANEE

COMPTE DE RESULTAT : 03 29 AUVRAY FABRICE
AVRIL 2026

19.05.26

	HUILE MOTEUR	HUILE INDUST	GRAISSE	ANTIGEL	PRODUITS DIV	SOUS TOTAUX	AD BLUE	MT VENTES HT	TOTAUX
VENTES : Litrage	7.893	27.930	1.278	3.146	5.894	46.141	215.910		262.051
Montant HT	34.486,45	50.712,60	7.411,82	5.557,14	7.196,54	105.364,55	122.027,60		227.392,15
Prix moyen HT	4,369	1,816	5,800	1,766	1,221		0,565		
PRIX DE REVIENT : MONTANT	24.050,66	42.479,34	5.862,55	2.795,36	4.450,52	79.639,44	103.065,68		182.705,12
PRIX UNITAIRE	3,047	1,521	4,587	0,889	0,755		0,477		
MARGE : Montant brut	10.435,79	8.233,26	1.549,26	2.760,78	2.746,02	25.725,11	18.961,92		44.687,03
Marge unitaire	1,322	0,295	1,212	0,878	0,466		0,088		
MARGE/VTES PRODUITS DIVERS AUTRE QU'AVIA								208,05	48,01
REDEVANCES BOUTIQUES								22.901,55	22.901,55
REDUCTIONS SUR ACHATS ET SUR V								3.011,67-	3.011,67-
TOTAL MARGE BRUTE									64.624,92
FRAIS : Assurances									50,00
Salaires & charges									12.292,37
Amortissements									416,66
MONTANT TOTAL									12.759,03
FRAIS UNITAIRE									0,05
RESULTAT DU MOIS									51.865,89

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fournitures

N° 2621

CARBURANTS À LA POMPE DESTINÉS À APPROVISIONNER LES VÉHICULES DU SDIS DU VAR

LOT n°9 : CIS DE RAYOL CANADEL

Les codes CPV de l'accord-cadre sont les suivants :
09134200-9 - Carburant diesel
09132100-4 - Essence sans plomb

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 5
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 6
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 7
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 7
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 8
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Monsieur Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances gfincp_finances@sdis83.fr
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

x Le signataire (Candidat individuel),

M/~~Mme~~	Adrien DUCROT
Agissant en qualité de	Directeur Général

X engage la société Thevenin a Ducrot distribution sas . sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	AVIA - THEVENIN DUCROT distribution
Adresse	7 rue du point du jour, 21803 Chevigny Saint Sauveur
Adresse électronique	Marches03@thevenin-ducrot.fr
Numéro de téléphone	04 90 17 44 30
Télécopie	
Numéro de SIRET	352860639 01858
Code APE	4778 B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR74 352860639

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var - **Lot 9 (CIS de RAYOL CANADEL).**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-dessous :

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
GASOIL	.....2.250..... €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	..... €*

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** X PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
SUPER SANS PLOMB 98	..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	...2.100..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	.....2.020..... €*

** Le prix ne peut pas correspondre à celui d'une offre promotionnelle comme par exemple « prix coûtant ».*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	.....0.020 € TTC /:LITRE.....

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	XPRIX HT.....0.00.....€ par an et par support magnétique ou à puce
	☐ Tarif joint

Frais annexes *(Joindre les tarifs le cas échéant)* :

☐ Oui X Non

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Frais de gestion *(Joindre les tarifs le cas échéant)* :

☐ Oui X Non

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
Il prend effet le 10 août 2026 ou à la date de réception de la notification par le titulaire si celle-ci intervient après.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Les titulaires ne peuvent s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION SAS
Pour les prestations suivantes	
Domiciliation	LCL
Code banque	30002
Code guichet	05560
N° de compte	0000060709 H
Clé RIB	36
IBAN	FR56 3000 2055 6000 0006 0709 H36
BIC	CRLYFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Adrien DUCROT, directeur général	**Miramas le 21/05/26** THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION D. R. MEDITERRANEE 3 RUE DE VERDUN 13140 MIRAMAS Tél. : 04 90 [illegible] Fax : 04 90 [illegible]	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Numéro du marché :	2626_01

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

Acheteur / souscripteur :	**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**
Adresse :	24, Allée de Vaugrenier ZAC des Ferrières - CS20050 83490 LE MUY
Objet de la consultation :	Passation de marchés d'assurance pour les besoins du SDIS DU VAR
Procédure :	MARCHE PUBLIC sur **APPEL D'OFFRES OUVERT** passé en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la Commande Publique.

Lot concerné (à cocher par le candidat)	N° du lot	INTITULE	Code C.P.V.
☒	1	Risques statutaires	66512000-2
☐	2	Protection sociale SPV	66512000-2
Un acte d'engagement devra être complété pour chaque lot			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné,

Identification professionnelle du signataire de l'acte d'engagement :

Nom / prénom :	GODET DOMINIQUE
Fonctions au sein de la personne morale :	Président Directeur Général de RELYENS SPS
SIRET :	335 171 096 00035
Représentant de la personne morale signataire suivante :	RELYENS SPS – Société Anonyme – Route de Creton – 18 110 VASSELAY En groupement conjoint avec la compagnie CNP ASSURANCES

Identification des opérateurs exécutant le marché :

Si groupement, identité du mandataire du groupement :		RELYENS SPS		
Intermédiaire :	Dénomination :	RELYENS SPS – Société Anonyme à Conseil d'Administration – Route de Creton – 18 110 VASSELAY Adresse du site internet du mandataire : https://www.relyens.eu		
	SIRET :	335 171 096 00035	ORIAS :	07000814
	Est-il membre du groupement : ☒ OUI / ☐ NON			
Organisme porteur du risque n°1* :	Dénomination :	CNP ASSURANCES – Société Anonyme		
	Si groupement : coassurance : ☐ OUI / ☐ NON – si oui % du risque :			Apériteur : ☐ OUI / ☐ NON
	Si groupement, risque porté et rôle dans le groupement : Compagnie d'Assurance - Porteuse des risques à hauteur de 100%			
Organisme porteur du risque n°2* :	Dénomination :			
	Si groupement : coassurance : ☐ OUI / ☐ NON – si oui % du risque :			Apériteur : ☐ OUI / ☐ NON
	Si groupement, risque porté et rôle dans le groupement :			
Organisme porteur du risque n°3* :	Dénomination :			
	Si groupement : coassurance : ☐ OUI / ☐ NON – si oui % du risque :			Apériteur : ☐ OUI / ☐ NON
	Si groupement, risque porté et rôle dans le groupement :			
Autre :	Dénomination :			
	SIRET :		Sous-traitant :	☐ OUI / ☐ NON – si oui voir article 2 ci-après
	Préciser les missions de l'opérateur :			

(*) Tel que figurant sur la fiche « informations organisme porteur de risque » si demandée dans le dossier de candidature.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché visé en objet, et notamment du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et de ses annexes,
- après avoir fourni les pièces prévues par le règlement de la consultation,
- atteste que les informations de la fiche « informations organisme porteur de risque » sont exactes (si demandée),
- m' ENGAGE ou ENGAGE les membres du groupement, conformément aux conditions, clauses et prescriptions mentionnées au Cahier des Clauses Particulières assorties, si elles existent, des réserves et/ou observations formulées à l'appui de mon offre, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

En cas de coassurance, le mandataire du groupement (apériteur ou intermédiaire) est réputé engager et représenter l'ensemble des membres de la coassurance

ARTICLE 2 : PRIX

L'ensemble des services à exécuter au titre de cet acte d'engagement sera rémunéré selon les modalités définies sur la fiche de tarification constituant l'annexe n°1 du présent document.

Les montants indiqués sur la fiche de tarification s'entendent tout compris : taxes, frais de gestion, commissions… sauf indication expresse contraire du soumissionnaire. Les montants totaux indiqués sont prévisionnels et calculés à partir des éléments fournis aux candidats à la date de l'engagement de la consultation. Un avenant de mise à jour du montant du marché pourra être effectué à sa date d'effet du marché à partir des éléments techniques actualisés.

Seules les modalités de détermination de la cotisation sont contractualisées (taux, cotisation unitaire forfaitaire, minimum annuel de cotisation…). Il en résulte que la cotisation est recalculée chaque année :

- à partir des prix unitaires révisés sur la base de l'évolution de l'indice lorsqu'elle est prévue,
- et, sauf si la cotisation est forfaitaire, sur la base de l'évolution des éléments techniques servant d'assiette (voir article 4.1 ci-après) ;

Aucune autre cause d'évolution de la cotisation ne peut être appliquée. Cependant, il est expressément convenu que toute évolution de la fiscalité sera applicable au marché.

Lorsqu'une indexation est prévue (cf C.C.P. et fiche de tarification), son calcul s'effectue chaque année à l'échéance annuelle selon la variation de l'indice par période de 12 mois à partir de la valeur de référence indiquée par le candidat.

I = valeur de l'indice indiquée par le candidat sur la fiche de tarification

I1 = valeur de l'indice 12 mois après I

Indexation = I1 / I x prix unitaire

L'indice n'est applicable que sur les prix unitaires. Il ne s'applique pas sur les franchises et montants des garanties.

Déclaration de sous-traitance :

Recours à la sous-traitance : ☐ **OUI** / ☒ **NON** – si OUI joindre obligatoirement en annexe un formulaire DC4 par sous-traitant. Dans l'affirmative, chaque DC4 annexé au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par chaque sous-traitant payé directement, le nom de chaque sous-traitant et les conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que chaque sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations dont la sous-traitance est envisagée conformément à ces annexes est de :

Montant : € HT soit : € TTC

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le marché prendra effet le **1er janvier 2027** à zéro heure et prend fin de plein droit le **31 décembre 2031** à minuit. Outre les conditions prévues au Code des Assurances modifiées le cas échéant par les dispositions ci-après, il est résiliable annuellement à l'échéance moyennant **un préavis dont la durée est fixée par chaque C.C.P.**

Lorsqu'un soumissionnaire propose pour un même marché plusieurs contrats en réponse à la demande formulée, il est convenu que tous les contrats sont liés en ce qui concerne leur prise d'effet et leur durée. La résiliation d'un des contrats entrainera de plein droit la résiliation de l'ensemble des autres contrats souscrits en réponse à un même marché à la même date que le contrat résilié, sauf accord contraire écrit des parties.

3.01 - L'assureur renonce à la faculté de résiliation du contrat après sinistre prévue par le Code des assurances, en dehors de la résiliation annuelle à l'échéance et sous réserve du respect du préavis applicable.

ARTICLE 4 : EXECUTION DU MARCHE

4.01 - Modification du marché (réexamen)

Il est convenu que les dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique sont applicables au marché, notamment l'alinéa 1° (réexamen) pour les cas suivants. La possibilité de réexamen ne constitue pas un droit acquis à modification, mais suppose un accord entre les parties, chacune pouvant en refuser l'application. A l'issue du réexamen, les parties peuvent consacrer ces évolutions dans un acte modificatif du marché.

Toute évolution de la fiscalité applicable au marché (taux de taxes, contributions aux fonds de garanties...) seront répercutées sur le marché, le titulaire devant en détailler l'impact.

4.01.1 - Mise à jour des éléments techniques :

La mise à jour des éléments techniques déclarés à la souscription, basant l'appréciation des risques par le titulaire, sera effectuée chaque année à l'initiative de ce dernier.

4.01.2 - Evolution du risque :

A - En cas de survenance d'un nouveau risque qui relève du présent marché, il est convenu que les parties pourront convenir d'une modification tarifaire (nouvelle catégorie tarifaire, nouveau prix unitaire...) pour l'intégrer au marché.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B - En cas d'aggravation ou de réduction du risque (évolution établie objectivement qui aurait modifié le positionnement du titulaire si elle avait été présente lors de l'analyse initiale du dossier de consultation - le niveau de sinistralité seul ne peut constituer une cause d'aggravation du risque), et nonobstant toute autre disposition prévue par le code des assurances, le titulaire dispose d'un délai d'un mois à partir du moment où il en a connaissance pour notifier au souscripteur sa position (résiliation / majoration…). Entrent notamment dans ce cadre les modifications réglementaires et législatives, sous réserve pour la partie demandant la modification, d'en justifier l'impact effectif sur les risques assurés.

A défaut d'accord entre les parties, le marché prendra fin de plein droit 6 mois après réception par le titulaire de la notification au souscripteur.

4.01.3 - Sinistralité dégradée :

En cas de sinistralité dégradée (rapport du montant total des sinistres après écrêtement du sinistre le plus important divisé par le montant de la cotisation hors taxes et hors commissions supérieur à 1 sur au moins deux années consécutives), les parties pourront convenir de mesures de nature à rétablir un équilibre économique minimal.

4.01.4 - Substitution d'un titulaire / retrait :

Le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché dans le cadre d'une modification de la politique de souscription d'un assureur ou s'il se retire d'un risque (notamment dans le cadre d'une coassurance). Le nouveau titulaire devra fournir l'ensemble des documents et informations demandés au titulaire lors de la mise en place du marché. Les conditions de garantie et de tarification demeureront inchangées.

4.02 - Fourniture de la sinistralité

Sur demande du souscripteur et sous un délai de 20 jours, le titulaire s'engage à fournir la liste détaillée des sinistres qui devra indiquer les éléments suivants : garantie mise en œuvre / état du sinistre / règlements / provisions / recours prévu ou effectué / frais divers / franchise appliquée.

Une extraction de la base des sinistres sera transmise au souscripteur à se demande (sous format « tableur » dès l'instant que le nombre de sinistres le justifie) de façon à permettre une exploitation statistique des données.

Le titulaire s'engage également à répondre favorablement à toute demande d'explication sur les dossiers sinistres provisionnés (circonstances, perspectives, justification de la provision appliquée…).

ARTICLE 5 : PAIEMENT

L'acheteur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché auprès de l'organisme qui porte et provisionne le risque (sauf mandat autorisant l'acheteur à effectuer les paiements directement au mandataire) **en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : MERCI DE VOUS REPORTER AU RIB JOINT A L'OFFRE**

Compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		Clé RIB :	
code banque :	Code guichet :		
IBAN :			
B.I.C. :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le délai de paiement est fixé par les articles L. 2192-10 et R. 2192-10 du Code de la commande publique. Le dépassement de ce délai global de paiement ouvrira de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires, conformément aux dispositions des articles L. 2192-13 et R. 2192-31 à R. 2192-36.

L'acheteur est astreint à certaines formalités administratives liées au paiement des factures. Pour en permettre son règlement, toute facture devra impérativement :

- comporter un montant de cotisation conforme au marché ;
- détailler les éléments justifiant le montant de la cotisation facturée (prix unitaires du marché, évolution indiciaire appliquée, assiette de cotisation retenue, éléments de proratisation si régularisation de cotisation...) pour en permettre la vérification ;

A défaut de la fourniture de ces éléments détaillés ou si la cotisation facturée est erronée, l'acheteur notifie au titulaire son impossibilité de paiement ce qui suspend tout délai de paiement à la charge de l'acheteur et empêche toute suspension ou résiliation des garanties par le titulaire.

Le titulaire s'engage à délivrer une quittance spécifique par budget annexe à la demande de l'acheteur.

Dispositions applicables en matière de facturation électronique : Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro conformément à la législation en vigueur. Les entreprises s'inscrivent et accèdent à la solution Chorus Pro par internet, à l'adresse suivante : https://chorus.pro.gouv.fr. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, l'acheteur la rejettera après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

Le dépôt sur la solution gratuite de facturation Chorus Pro, nécessite le numéro SIRET de l'acheteur :

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange informatisé de données).

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que les factures qui ne respectent pas ces règles seront **systématiquement** retournées.

AVANCE prévue par les articles L 2191-2 et R 2191-3 du Code de la Commande publique : sans objet du fait de l'application des dispositions d'ordre public prévues par le Code des assurances (indivisibilité de la cotisation et paiement d'avance). Le principe de l'assurance étant la mutualisation des risques fondé sur la constitution d'une masse financière apte à la prise en charge des conséquences d'un sinistre, le Code des assurances prévoit le paiement par avance des cotisations d'assurance. Les dispositions en matière d'avance sont donc inapplicables au présent marché.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 6 : ORDRE DE PRIORITE DES PIECES CONTRACTUELLES – ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Les documents contractuels énumérés ci-dessous sont classés par ordre de priorité décroissante :

1	L'acte d'engagement et ses annexes (fiche de tarification, fiche de réserves, fiche de gestion).
2	Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).
3	Les textes de l'assureur (conditions générales, conditions particulières...) complétés, ou à défaut, par les dispositions du Code des assurances.

Je soussigné,	GODET DOMINIQUE *(nom / prénom)*
Représentant la société :	RELYENS SPS – Société Anonyme – Route de Creton – 18 110 VASSELAY En groupement conjoint avec la compagnie CNP ASSURANCES

agissant en qualité ~~d'assureur / apériteur~~ / intermédiaire **mandaté** *(Rayer la mention inutile)*

accepte de garantir l'(les)acheteur(s) pour les risques objet du présent acte d'engagement et selon les garanties retenues par ce dernier à compter du **1er janvier 2027 à 0 h.**

En outre, je m'engage :

- à ne pas tenir compte de la dégradation éventuelle de la sinistralité entre l'engagement de la présente consultation et la date de prise d'effet du contrat ;
- à délivrer dans les dix jours de l'accord qui me sera notifié un accusé réception de la notification indiquant le numéro du contrat ainsi que toutes informations pratiques pour sa mise en œuvre (si le titulaire émet une note de couverture il est informé qu'elle ne sera pas signée par l'acheteur) ;

- j'atteste que l'organisme ou le groupement qui porte et provisionne les risques dispose des agréments utiles à la couverture de l'ensemble des garanties objet du marché auquel il soumissionne ;

- je m'engage à émettre, le cas échéant, le contrat dans un délai de trois mois à compter de la date d'effet des garanties (il devra être conforme au projet de contrat impérativement joint à l'offre).

En signant le marché, le soumissionnaire s'engage à respecter la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 « RGPD ».

Fait en un seul original à VASSELAY

Le 19/05/2026

Signature / identité et fonction du signataire et cachet de l'entreprise

A compléter par le soumissionnaire *- Personne à contacter pour demande de précisions sur l'offre s'il y a lieu :*	
NOM / prénom :	SERVICE MARCHES PUBLICS
Tél :	04 72 75 20 00
Courriel :	marchespublics@relyens.eu

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR :

La présente proposition est acceptée pour valoir acte d'engagement incluant l'ensemble des documents que le soumissionnaire a transmis dans son offre ainsi que les documents suivants :

☐ Précision ;

☐ Mise au point ;

☐ Autres (à préciser) :

A , le

Signature du représentant de l'acheteur :

Réservé à l'acheteur *Détail des garanties retenues / cotisations HT et TTC / assiette / indexation… :*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Numéro du marché :	2626_01

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

Acheteur / souscripteur :	**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**
Adresse :	24, Allée de Vaugrenier ZAC des Ferrières - CS20050 83490 LE MUY
Objet de la consultation :	Passation de marchés d'assurance pour les besoins du SDIS DU VAR
Procédure :	MARCHE PUBLIC sur **APPEL D'OFFRES OUVERT** passé en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la Commande Publique.

Lot concerné (à cocher par le candidat)	N° du lot	INTITULE	Code C.P.V.
☐	1	Risques statutaires	66512000-2
☒	2	Protection sociale SPV	66512000-2
Un acte d'engagement devra être complété pour chaque lot			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné,

Identification professionnelle du signataire de l'acte d'engagement :

Nom / prénom :	GODET DOMINIQUE
Fonctions au sein de la personne morale :	Président Directeur Général de RELYENS SPS
SIRET :	335 171 096 00035
Représentant de la personne morale signataire suivante :	RELYENS SPS – Société Anonyme – Route de Creton – 18 110 VASSELAY En groupement conjoint avec la compagnie CNP ASSURANCES

Identification des opérateurs exécutant le marché :

Si groupement, identité du mandataire du groupement :		RELYENS SPS		
Intermédiaire :	Dénomination :	RELYENS SPS – Société Anonyme à Conseil d'Administration – Route de Creton – 18 110 VASSELAY Adresse du site internet du mandataire : https://www.relyens.eu		
	SIRET :	335 171 096 00035	ORIAS :	07000814
	Est-il membre du groupement : ☒ OUI / ☐ NON			
Organisme porteur du risque n°1* :	Dénomination :	CNP ASSURANCES – Société Anonyme		
	Si groupement : coassurance : ☐ OUI / ☐ NON – si oui % du risque :			Apériteur : ☐ OUI / ☐ NON
	Si groupement, risque porté et rôle dans le groupement : Compagnie d'Assurance - Porteuse des risques à hauteur de 100%			
Organisme porteur du risque n°2* :	Dénomination :			
	Si groupement : coassurance : ☐ OUI / ☐ NON – si oui % du risque :			Apériteur : ☐ OUI / ☐ NON
	Si groupement, risque porté et rôle dans le groupement :			
Organisme porteur du risque n°3* :	Dénomination :			
	Si groupement : coassurance : ☐ OUI / ☐ NON – si oui % du risque :			Apériteur : ☐ OUI / ☐ NON
	Si groupement, risque porté et rôle dans le groupement :			
Autre :	Dénomination :			
	SIRET :		Sous-traitant :	☐ OUI / ☐ NON – si oui voir article 2 ci-après
	Préciser les missions de l'opérateur :			

(*) Tel que figurant sur la fiche « informations organisme porteur de risque » si demandée dans le dossier de candidature.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché visé en objet, et notamment du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et de ses annexes,
- après avoir fourni les pièces prévues par le règlement de la consultation,
- atteste que les informations de la fiche « informations organisme porteur de risque » sont exactes (si demandée),
- m' ENGAGE ou ENGAGE les membres du groupement, conformément aux conditions, clauses et prescriptions mentionnées au Cahier des Clauses Particulières assorties, si elles existent, des réserves et/ou observations formulées à l'appui de mon offre, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

En cas de coassurance, le mandataire du groupement (apériteur ou intermédiaire) est réputé engager et représenter l'ensemble des membres de la coassurance

ARTICLE 2 : PRIX

L'ensemble des services à exécuter au titre de cet acte d'engagement sera rémunéré selon les modalités définies sur la fiche de tarification constituant l'annexe n°1 du présent document.

Les montants indiqués sur la fiche de tarification s'entendent tout compris : taxes, frais de gestion, commissions… sauf indication expresse contraire du soumissionnaire. Les montants totaux indiqués sont prévisionnels et calculés à partir des éléments fournis aux candidats à la date de l'engagement de la consultation. Un avenant de mise à jour du montant du marché pourra être effectué à sa date d'effet du marché à partir des éléments techniques actualisés.

Seules les modalités de détermination de la cotisation sont contractualisées (taux, cotisation unitaire forfaitaire, minimum annuel de cotisation…). Il en résulte que la cotisation est recalculée chaque année :

- à partir des prix unitaires révisés sur la base de l'évolution de l'indice lorsqu'elle est prévue,
- et, sauf si la cotisation est forfaitaire, sur la base de l'évolution des éléments techniques servant d'assiette (voir article 4.1 ci-après) ;

Aucune autre cause d'évolution de la cotisation ne peut être appliquée. Cependant, il est expressément convenu que toute évolution de la fiscalité sera applicable au marché.

Lorsqu'une indexation est prévue (cf C.C.P. et fiche de tarification), son calcul s'effectue chaque année à l'échéance annuelle selon la variation de l'indice par période de 12 mois à partir de la valeur de référence indiquée par le candidat.

I = valeur de l'indice indiquée par le candidat sur la fiche de tarification

I1 = valeur de l'indice 12 mois après I

Indexation = I1 / I x prix unitaire

L'indice n'est applicable que sur les prix unitaires. Il ne s'applique pas sur les franchises et montants des garanties.

Déclaration de sous-traitance :

Recours à la sous-traitance : ☐ **OUI** / ☒ **NON** – si OUI joindre obligatoirement en annexe un formulaire DC4 par sous-traitant. Dans l'affirmative, chaque DC4 annexé au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par chaque sous-traitant payé directement, le nom de chaque sous-traitant et les conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que chaque sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations dont la sous-traitance est envisagée conformément à ces annexes est de :

Montant : € HT soit : € TTC

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le marché prendra effet le **1er janvier 2027** à zéro heure et prend fin de plein droit le **31 décembre 2031** à minuit. Outre les conditions prévues au Code des Assurances modifiées le cas échéant par les dispositions ci-après, il est résiliable annuellement à l'échéance moyennant **un préavis dont la durée est fixée par chaque C.C.P.**

Lorsqu'un soumissionnaire propose pour un même marché plusieurs contrats en réponse à la demande formulée, il est convenu que tous les contrats sont liés en ce qui concerne leur prise d'effet et leur durée. La résiliation d'un des contrats entrainera de plein droit la résiliation de l'ensemble des autres contrats souscrits en réponse à un même marché à la même date que le contrat résilié, sauf accord contraire écrit des parties.

3.01 - L'assureur renonce à la faculté de résiliation du contrat après sinistre prévue par le Code des assurances, en dehors de la résiliation annuelle à l'échéance et sous réserve du respect du préavis applicable.

ARTICLE 4 : EXECUTION DU MARCHE

4.01 - Modification du marché (réexamen)

Il est convenu que les dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique sont applicables au marché, notamment l'alinéa 1° (réexamen) pour les cas suivants. La possibilité de réexamen ne constitue pas un droit acquis à modification, mais suppose un accord entre les parties, chacune pouvant en refuser l'application. A l'issue du réexamen, les parties peuvent consacrer ces évolutions dans un acte modificatif du marché.

Toute évolution de la fiscalité applicable au marché (taux de taxes, contributions aux fonds de garanties...) seront répercutées sur le marché, le titulaire devant en détailler l'impact.

4.01.1 - Mise à jour des éléments techniques :

La mise à jour des éléments techniques déclarés à la souscription, basant l'appréciation des risques par le titulaire, sera effectuée chaque année à l'initiative de ce dernier.

4.01.2 - Evolution du risque :

A - En cas de survenance d'un nouveau risque qui relève du présent marché, il est convenu que les parties pourront convenir d'une modification tarifaire (nouvelle catégorie tarifaire, nouveau prix unitaire...) pour l'intégrer au marché.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B - En cas d'aggravation ou de réduction du risque (évolution établie objectivement qui aurait modifié le positionnement du titulaire si elle avait été présente lors de l'analyse initiale du dossier de consultation - le niveau de sinistralité seul ne peut constituer une cause d'aggravation du risque), et nonobstant toute autre disposition prévue par le code des assurances, le titulaire dispose d'un délai d'un mois à partir du moment où il en a connaissance pour notifier au souscripteur sa position (résiliation / majoration…). Entrent notamment dans ce cadre les modifications réglementaires et législatives, sous réserve pour la partie demandant la modification, d'en justifier l'impact effectif sur les risques assurés.

A défaut d'accord entre les parties, le marché prendra fin de plein droit 6 mois après réception par le titulaire de la notification au souscripteur.

4.01.3 - Sinistralité dégradée :

En cas de sinistralité dégradée (rapport du montant total des sinistres après écrêtement du sinistre le plus important divisé par le montant de la cotisation hors taxes et hors commissions supérieur à 1 sur au moins deux années consécutives), les parties pourront convenir de mesures de nature à rétablir un équilibre économique minimal.

4.01.4 - Substitution d'un titulaire / retrait :

Le marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché dans le cadre d'une modification de la politique de souscription d'un assureur ou s'il se retire d'un risque (notamment dans le cadre d'une coassurance). Le nouveau titulaire devra fournir l'ensemble des documents et informations demandés au titulaire lors de la mise en place du marché. Les conditions de garantie et de tarification demeureront inchangées.

4.02 - Fourniture de la sinistralité

Sur demande du souscripteur et sous un délai de 20 jours, le titulaire s'engage à fournir la liste détaillée des sinistres qui devra indiquer les éléments suivants : garantie mise en œuvre / état du sinistre / règlements / provisions / recours prévu ou effectué / frais divers / franchise appliquée.

Une extraction de la base des sinistres sera transmise au souscripteur à se demande (sous format « tableur » dès l'instant que le nombre de sinistres le justifie) de façon à permettre une exploitation statistique des données.

Le titulaire s'engage également à répondre favorablement à toute demande d'explication sur les dossiers sinistres provisionnés (circonstances, perspectives, justification de la provision appliquée…).

ARTICLE 5 : PAIEMENT

L'acheteur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché auprès de l'organisme qui porte et provisionne le risque (sauf mandat autorisant l'acheteur à effectuer les paiements directement au mandataire) **en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : MERCI DE VOUS REPORTER AU RIB JOINT A L'OFFRE**

Compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		Clé RIB :	
code banque :	Code guichet :		
IBAN :			
B.I.C. :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le délai de paiement est fixé par les articles L. 2192-10 et R. 2192-10 du Code de la commande publique. Le dépassement de ce délai global de paiement ouvrira de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires, conformément aux dispositions des articles L. 2192-13 et R. 2192-31 à R. 2192-36.

L'acheteur est astreint à certaines formalités administratives liées au paiement des factures. Pour en permettre son règlement, toute facture devra impérativement :

- comporter un montant de cotisation conforme au marché ;
- détailler les éléments justifiant le montant de la cotisation facturée (prix unitaires du marché, évolution indiciaire appliquée, assiette de cotisation retenue, éléments de proratisation si régularisation de cotisation...) pour en permettre la vérification ;

A défaut de la fourniture de ces éléments détaillés ou si la cotisation facturée est erronée, l'acheteur notifie au titulaire son impossibilité de paiement ce qui suspend tout délai de paiement à la charge de l'acheteur et empêche toute suspension ou résiliation des garanties par le titulaire.

Le titulaire s'engage à délivrer une quittance spécifique par budget annexe à la demande de l'acheteur.

Dispositions applicables en matière de facturation électronique : Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro conformément à la législation en vigueur. Les entreprises s'inscrivent et accèdent à la solution Chorus Pro par internet, à l'adresse suivante : https://chorus.pro.gouv.fr. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, l'acheteur la rejettera après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

Le dépôt sur la solution gratuite de facturation Chorus Pro, nécessite le numéro SIRET de l'acheteur :

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange informatisé de données).

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que les factures qui ne respectent pas ces règles seront **systématiquement** retournées.

AVANCE prévue par les articles L 2191-2 et R 2191-3 du Code de la Commande publique : sans objet du fait de l'application des dispositions d'ordre public prévues par le Code des assurances (indivisibilité de la cotisation et paiement d'avance). Le principe de l'assurance étant la mutualisation des risques fondé sur la constitution d'une masse financière apte à la prise en charge des conséquences d'un sinistre, le Code des assurances prévoit le paiement par avance des cotisations d'assurance. Les dispositions en matière d'avance sont donc inapplicables au présent marché.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 6 : ORDRE DE PRIORITE DES PIECES CONTRACTUELLES – ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Les documents contractuels énumérés ci-dessous sont classés par ordre de priorité décroissante :

1	L'acte d'engagement et ses annexes (fiche de tarification, fiche de réserves, fiche de gestion).
2	Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).
3	Les textes de l'assureur (conditions générales, conditions particulières...) complétés, ou à défaut, par les dispositions du Code des assurances.

Je soussigné,	GODET DOMINIQUE *(nom / prénom)*
Représentant la société :	RELYENS SPS – Société Anonyme – Route de Creton – 18 110 VASSELAY En groupement conjoint avec la compagnie CNP ASSURANCES

agissant en qualité ~~d'assureur / apériteur~~ / intermédiaire **mandaté** *(Rayer la mention inutile)*

accepte de garantir l'(les)acheteur(s) pour les risques objet du présent acte d'engagement et selon les garanties retenues par ce dernier à compter du **1er janvier 2027 à 0 h.**

En outre, je m'engage :

- à ne pas tenir compte de la dégradation éventuelle de la sinistralité entre l'engagement de la présente consultation et la date de prise d'effet du contrat ;
- à délivrer dans les dix jours de l'accord qui me sera notifié un accusé réception de la notification indiquant le numéro du contrat ainsi que toutes informations pratiques pour sa mise en œuvre (si le titulaire émet une note de couverture il est informé qu'elle ne sera pas signée par l'acheteur) ;

- j'atteste que l'organisme ou le groupement qui porte et provisionne les risques dispose des agréments utiles à la couverture de l'ensemble des garanties objet du marché auquel il soumissionne ;

- je m'engage à émettre, le cas échéant, le contrat dans un délai de trois mois à compter de la date d'effet des garanties (il devra être conforme au projet de contrat impérativement joint à l'offre).

En signant le marché, le soumissionnaire s'engage à respecter la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 « RGPD ».

Fait en un seul original à VASSELAY

Le 19/05/2026

Signature / identité et fonction du signataire et cachet de l'entreprise

A compléter par le soumissionnaire *- Personne à contacter pour demande de précisions sur l'offre s'il y a lieu :*	
NOM / prénom :	SERVICE MARCHES PUBLICS
Tél :	04 72 75 20 00
Courriel :	marchespublics@relyens.eu

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR :

La présente proposition est acceptée pour valoir acte d'engagement incluant l'ensemble des documents que le soumissionnaire a transmis dans son offre ainsi que les documents suivants :

☐ Précision ;

☐ Mise au point ;

☐ Autres (à préciser) :

A , le

Signature du représentant de l'acheteur :

Réservé à l'acheteur *Détail des garanties retenues / cotisations HT et TTC / assiette / indexation… :*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fournitures

N° 2621

CARBURANTS À LA POMPE DESTINÉS À APPROVISIONNER LES VÉHICULES DU SDIS DU VAR

LOT n°4 : CIS D'AUPS

Les codes CPV de l'accord-cadre sont les suivants :
09134200-9 - Carburant diesel
09132100-4 - Essence sans plomb

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 6
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 7
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 8
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Monsieur Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances gfincp_finances@sdis83.fr
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/~~Mme~~	Pierre MAISSA
Agissant en qualité de	Directeur Général

☒ engage la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
Adresse	16 rue François Ory 92120 MONTROUGRE
Adresse électronique	marchespublics@lacartecarburant.com
Numéro de téléphone	01 85 78 12 65
Télécopie	
Numéro de SIRET	52824980800049
Code APE	4612B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR05528249808

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var - **Lot 4 (CIS d'AUPS).**

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☒ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
GASOIL	2.359 €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	…… €*

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☒ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
SUPER SANS PLOMB 98	2.149 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	2.129 €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	…… €*

** Le prix ne peut pas correspondre à celui d'une offre promotionnelle comme par exemple « prix coûtant ».*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	☒ PRIX HT 6€ par an et par support magnétique ou à puce
	☒ Tarif joint

Frais annexes *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☒ Oui ☐ Non

Frais de gestion *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☒ Oui ☐ Non

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
Il prend effet le 27 novembre 2026 ou à la date de réception de la notification par le titulaire si celle-ci intervient après.

Reconduction :

L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Les titulaires ne peuvent s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre MAISSA **Directeur Général**	**Montrouge, le 26/05/26**	Pierre MAISSA Digitally signed by Pierre MAISSA Date: 2026.05.26 15:08:11 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTA

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	**Facture Mensuelle** **Paiement à 30 jours date de facture** **par prélèvement automatique** *(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)* **OU par mandat administratif ***
Frais de gestion à chaque facture	**1,5% HT du montant TTC des transactions**
Frais d'abonnement cartes	**6 € HT par an et par carte** *(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)*
Facturation Electronique CHORUS	**Gratuite -** Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	**Gratuit**

** Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fournitures

N° 2621

CARBURANTS À LA POMPE DESTINÉS À APPROVISIONNER LES VÉHICULES DU SDIS DU VAR

LOT n°5 : CIS DE PIGNANS

Les codes CPV de l'accord-cadre sont les suivants :
09134200-9 - Carburant diesel
09132100-4 - Essence sans plomb

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 6
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 7
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 8
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Monsieur Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances gfincp_finances@sdis83.fr
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/~~Mme~~	Pierre MAISSA
Agissant en qualité de	Directeur Général

☒ engage la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
Adresse	16 rue François Ory 92120 MONTROUGE
Adresse électronique	Marchespublics@lacartecarburant.com
Numéro de téléphone	01 85 78 12 65
Télécopie	
Numéro de SIRET	52824980800049
Code APE	4612B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR05528249808

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var - **Lot 5 (CIS de PIGNANS).**

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☒ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
GASOIL	2.289€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	…… €*

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☒ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
SUPER SANS PLOMB 98	2.139€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	…… €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.999€*

** Le prix ne peut pas correspondre à celui d'une offre promotionnelle comme par exemple « prix coûtant ».*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	☒ PRIX HT 6 € par an et par support magnétique ou à puce
	☒ Tarif joint

Frais annexes *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☒ Oui ☐ Non

Frais de gestion *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☒ Oui ☐ Non

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
Il prend effet le 27 novembre 2026 ou à la date de réception de la notification par le titulaire si celle-ci intervient après.

Reconduction :

L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Les titulaires ne peuvent s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre MAISSA **Directeur Général**	**Montrouge, le 26/05/26**	Pierre MAISSA Digitally signed by Pierre MAISSA Date: 2026.05.26 15:17:00 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTA

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	**Facture Mensuelle** **Paiement à 30 jours date de facture** **par prélèvement automatique** *(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)* **OU par mandat administratif ***
Frais de gestion à chaque facture	**1,5% HT du montant TTC des transactions**
Frais d'abonnement cartes	**6 € HT par an et par carte** *(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)*
Facturation Electronique CHORUS	**Gratuite -** Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	**Gratuit**

** Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fournitures

N° 2621

CARBURANTS À LA POMPE DESTINÉS À APPROVISIONNER LES VÉHICULES DU SDIS DU VAR

LOT n°6 : CIS DE PUGET-VILLE

Les codes CPV de l'accord-cadre sont les suivants :
09134200-9 - Carburant diesel
09132100-4 - Essence sans plomb

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 5
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 6
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 7
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 7
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 8
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Monsieur Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances gfincp_finances@sdis83.fr
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

~~M~~/Mme	**Hélène NAYAGAM-DESCOURS**
Agissant en qualité de	**Cheffe de Services Comptes Clients Centralisés**

☒ engage la société **TOTALENERGIES MARKETINF France SAS** sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	**TOTALENERGIES MARKETING France SAS**
Adresse	**562 AVENUE DU PARC DE L'ILE - 92029 NANTERRE**
Adresse électronique	**ms.appelsoffres-mobility@totalenergies.com**
Numéro de téléphone	**01 57 84 00 07**
Télécopie	
Numéro de SIRET	**531 680 445 00024**
Code APE	**1920 Z**
Numéro de TVA intracommunautaire	**FR 22 531 680 445**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var - **Lot 6 (CIS de PUGET-VILLE).**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-dessous :

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☐ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☒ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
GASOIL	.....2.12..... €*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	.....2.12..... €*

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☐ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☒ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
SUPER SANS PLOMB 98	.....2.02..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	.....2.02..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	.....2.02..... €*

** Le prix ne peut pas correspondre à celui d'une offre promotionnelle comme par exemple « prix coûtant ».*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	**0.040 € HT/L**

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	☒ PRIX HT13.€ par an et par support magnétique ou à puce
	☐ Tarif joint

Frais annexes *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☐ Oui ☒ Non

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Frais de gestion *(Joindre les tarifs le cas échéant)* :

☐ Oui ☒ Non

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
Il prend effet le 10 août 2026 ou à la date de réception de la notification par le titulaire si celle-ci intervient après.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Les titulaires ne peuvent s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Hélène NAYAGAM-DESCOURS **Cheffe de Services Comptes Clients Centralisés**	**Nanterre, le 27/05/2026**	Helene NAYAGAM - DESCOURS Signature numérique de Helene NAYAGAM-DESCOURS Date : 2026.05.27 11:34:37 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°….. afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par …… et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTA

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

TotalEnergies

SDIS DU VAR



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

BORDEREAU DES PRIX CARTE

OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte FLEET

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTALENERGIES, ELAN, TOTALENERGIES Access)**
Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

	Facturation au Prix Centralisé Barème Moyen valable au 1er avril 2026 dans la région PACA(Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,7667	0,0400	1,7267	0,3453	2,072
GAZOLE B10	1,7667	0,0400	1,7267	0,3453	2,072
GAZOLE EXCELLIUM	1,7667	0,0400	1,7267	0,3453	2,072
SP95-E10	1,6833	0,0400	1,6433	0,3287	1,972
SP95-E5	1,6833	0,0400	1,6433	0,3287	1,972
SP98 Excellium	1,6833	0,0400	1,6433	0,3287	1,972
AD-BLUE	0,5945	0,0000	0,5945	0,1189	0,713

LA CARTE FLEET				
Pack	**Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)**	**Remise sur abonnement HT**	**Abonnement annuel / carte (HT Après remise)**	**Services Inclus**
UNIPRO EQUILIBRE	**18 €**	**5 €**	**13 €**	Carte + Outil de gestion de flotte Mobility Business + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	**3 € HT** par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	**Incluse** + **0,50€ HT** par transaction et **2% HT** du montant des transactions TTC			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS-LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	**2% HT**	= Montant des frais de gestion (sur Montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t France	**12 € - HT**	= Réservé aux vehicules légers en France. Abonnement annuel par badge.		
	25€ HT	= Frais de non restitution par badge		
PASSANGO France	**18 € HT**	= Réservé aux poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
	50€ HT	= Frais de non restitution par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 27/05/2026

Signature et cachet du fournisseur

TotalEnergies Marketing France
Direction Solutions de Mobilité
562 avenue du Parc de l'Ile - 92029
NANTERRE
SAS au capital de 390 558 838 euros
531 680 445 RCS Nanterre

HELENE NAYARAM-DESCOUDS

TOTAL Classification: Restricted Distribution TOTAL - All rights reserved

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fournitures

N° 2621

CARBURANTS À LA POMPE DESTINÉS À APPROVISIONNER LES VÉHICULES DU SDIS DU VAR

LOT n°7 : CIS DE SALERNES

Les codes CPV de l'accord-cadre sont les suivants :
09134200-9 - Carburant diesel
09132100-4 - Essence sans plomb

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 6
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 7
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 8
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Monsieur Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances gfincp_finances@sdis83.fr
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/~~Mme~~	Pierre MAISSA
Agissant en qualité de	Directeur Général

☒ engage la société LA COMPAGNIE DES CARBURANT sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
Adresse	16 rue François Ory 92120 MONTROUGRE
Adresse électronique	marchespublics@lacartecarburant.com
Numéro de téléphone	01 85 78 12 65
Télécopie	
Numéro de SIRET	52824980800049
Code APE	4612B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR05528249808

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var - **Lot 7 (CIS de SALERNES).**

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☒ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
GASOIL	1.794€*
Et/ou	
GASOIL SUPERIEUR	…… €*

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☒ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☐ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
SUPER SANS PLOMB 98	2.199€*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	…… €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	1.999€*

** Le prix ne peut pas correspondre à celui d'une offre promotionnelle comme par exemple « prix coûtant ».*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	0

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	☒ PRIX HT 6.€ par an et par support magnétique ou à puce
	☒ Tarif joint

Frais annexes *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☒ Oui ☐ Non

Frais de gestion *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☒ Oui ☐ Non

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
Il prend effet le 24 juillet 2026 ou à la date de réception de la notification par le titulaire si celle-ci intervient après.

Reconduction :

L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Les titulaires ne peuvent s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	
[redacted]	[redacted]	

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre MAISSA **Directeur Général**	**Montrouge, le 26/05/26**	Pierre MAISSA Digitally signed by Pierre MAISSA Date: 2026.05.26 15:31:36 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTA

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE FINANCIERE
Récapitulatif des conditions commerciales de la carte Carburant PRO Intermarché

La facturation se fait au prix d'affichage en station le jour de l'enlèvement, sans remise.	
Modalités de facturation	**Facture Mensuelle** **Paiement à 30 jours date de facture** **par prélèvement automatique** *(lié à la signature d'une convention tripartite et d'un mandat SEPA)* **OU par mandat administratif ***
Frais de gestion à chaque facture	**1,5% HT du montant TTC des transactions**
Frais d'abonnement cartes	**6 € HT par an et par carte** *(facturation au prorata entre date création carte et date de création du compte)*
Facturation Electronique CHORUS	**Gratuite -** Facture mise à disposition sur CHORUS PRO et disponible 18 mois sur l'Extranet.
Service en ligne, alertes et rapports	**Gratuit**

** Le Client s'engage à régler la Société à 30 jours date de facture. Si un retard de paiement était constaté, la Société facturerait au Client un frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fournitures

N° 2621

CARBURANTS À LA POMPE DESTINÉS À APPROVISIONNER LES VÉHICULES DU SDIS DU VAR

LOT n°8 : CIS DE VIDAUBAN

Les codes CPV de l'accord-cadre sont les suivants :
09134200-9 - Carburant diesel
09132100-4 - Essence sans plomb

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 5
Article 4. Prix 5
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 6
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 7
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 7
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 8
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 10

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Monsieur Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances gfincp_finances@sdis83.fr
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

~~M~~/Mme	**Hélène NAYAGAM-DESCOURS**
Agissant en qualité de	**Cheffe de Services Comptes Clients Centralisés**

☒ engage la société .. **TOTALENERGIES MARKETING France SAS.** sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	**TOTALENERGIES MARKETING France SAS**
Adresse	**562 AVENUE DU PARC DE L'ILE - 92029 NANTERRE**
Adresse électronique	**ms.appelsoffres-mobility@totalenergies.com**
Numéro de téléphone	**01 57 84 00 07**
Télécopie	
Numéro de SIRET	**531 680 445 00024**
Code APE	**1920 Z**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Numéro de TVA intracommunautaire	FR 22 531 680 445

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Carburants à la pompe destinés à approvisionner les véhicules du SDIS du Var - **Lot 8 (CIS de VIDAUBAN).**

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-dessous :

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☐ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☒ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026	
GASOIL	**.....2.12**..... €*	
Et/ou		**Et/ou**
GASOIL SUPERIEUR	.....**2.12**..... €*	

TYPE DE CARBURANTS	**(cocher la case correspondante)** ☐ PRIX € TTC du litre à la pompe, au 01/04/2026 ☒ PRIX € TTC du litre au barème, au 01/04/2026
SUPER SANS PLOMB 98	.....**2.02**..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95	.....**2.02**..... €*
Et/ou	
SUPER SANS PLOMB 95 E10	**.....2.02**..... €*

** Le prix ne peut pas correspondre à celui d'une offre promotionnelle comme par exemple « prix coûtant ».*

REMISE CONSENTIE SUR LE PRIX A LA POMPE OU AU BAREME	**0.040 € HT/L**

Gestion par support magnétique ou à puce (joindre les conditions générales de mise à disposition des supports magnétiques ou à puce)	☒ PRIX **HT13.€** par an et par support magnétique ou à puce
	☐ Tarif joint

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Frais annexes *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☐ Oui ☒ Non

Frais de gestion *(Joindre les tarifs le cas échéant) :*

☐ Oui ☒ Non

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
Il prend effet le 10 août 2026 ou à la date de réception de la notification par le titulaire si celle-ci intervient après.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Les titulaires ne peuvent s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Hélène NAYAGAM-DESCOURS **Cheffe de Services Comptes Clients Centralisés**	**Nanterre, le 27/05/2026**	Helene NAYAGAM - DESCOURS Signature numérique de Helene NAYAGAM-DESCOURS Date : 2026.05.27 11:35:20 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°….. afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par …… et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTA

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

TotalEnergies

SDIS DU VAR





ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

BORDEREAU DES PRIX CARTE

OFFRE "UNIPRO"

Avec la carte FLEET

Bénéficiez d'un tarif unique par carburant (prix centralisé - prix barème) quel que soit le lieu d'enlèvement (Stations **TOTALENERGIES, ELAN, TOTALENERGIES Access)**
Une remise sera appliquée à ce prix barème quel que soit le lieu d'enlèvement.

	Facturation au Prix Centralisé Barème Moyen valable au 1er avril 2026 dans la région PACA(Prix en €/L HT)	Rabais contractuel (en €/L HT) Applicable uniquement au réseau Français	Prix unitaire HT au L avec rabais	TVA 20%	Prix €/L TTC avec rabais
GAZOLE B7	1,7667	0,0400	1,7267	0,3453	2,072
GAZOLE B10	1,7667	0,0400	1,7267	0,3453	2,072
GAZOLE EXCELLIUM	1,7667	0,0400	1,7267	0,3453	2,072
SP95-E10	1,6833	0,0400	1,6433	0,3287	1,972
SP95-E5	1,6833	0,0400	1,6433	0,3287	1,972
SP98 Excellium	1,6833	0,0400	1,6433	0,3287	1,972
AD-BLUE	0,5945	0,0000	0,5945	0,1189	0,713

TotalEnergies | TotalEnergies ACCESS | ELAN

LA CARTE FLEET				
Pack	**Abonnement annuel par carte (HT Avant remise)**	**Remise sur abonnement HT**	**Abonnement annuel / carte (HT Après remise)**	**Services Inclus**
UNIPRO EQUILIBRE	**18 €**	**5 €**	**13 €**	Carte + Outil de gestion de flotte Mobility Business + Protection perte et vol + Suivi des éléments de facturation
Frais actions Back Office.	**3 € HT** par action. Gratuit si exécuté sur votre espace client.			
SERVICES OPTIONNELS				
Option Electromobilité	**Incluse** + **0,50€ HT** par transaction et **2% HT** du montant des transactions TTC			
Péages Autoroutes, Tunnels & Ponts Parkings "VINCI - EFFIA-SAESMES-PARCUS-LPA-URBIS PARK-AEROPORTS de LYON et ORLY"	**2% HT**	= Montant des frais de gestion (sur Montant TTC des transactions en France)		
	3% HT	= Montant des frais de gestion (sur montant TTC des transactions en Europe)		
Badge liber-t France	**12 € - HT**	= Réservé aux vehicules légers en France. Abonnement annuel par badge.		
	25€ HT	= Frais de non restitution par badge		
PASSANGO France	**18 € HT**	= Réservé aux poids lourds en France. Abonnement annuel par badge		
	50€ HT	= Frais de non restitution par badge		
PRODUITS BOUTIQUE	Les transactions autres que carburants (accessoires, lavages, lubrifiants, etc...) sont facturées au prix affiché en boutique			

A Nanterre, le 27/05/2026

Signature et cachet du fournisseur

TotalEnergies Marketing France
Direction Solutions de Mobilité
562 avenue du Parc de l'Ile - 92029
NANTERRE
SAS au capital de 390 558 838 euros
531 680 445 RCS Nanterre

HELENE NAYARAM-DESCOUNS

TOTAL Classification: Restricted Distribution TOTAL - All rights reserved

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°1 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR (OEM) POUR VÉHICULES LÉGERS ET UTILITAIRES DE MARQUE RENAULT ET DACIA

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 6
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 8

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	Monsieur Stéphane Maitre
Agissant en qualité de	Directeur de plaque Renault Marseille la Valentine

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société Renault Retail Renault Group, sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	Renault Retail Group, RRG la Valentine
Adresse	3 montée du commandant Robien CS80181 13921 Marseille cedex 11
Adresse électronique	Stephane.maitre@renault.com
Numéro de téléphone	06-14-62-12-16

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Télécopie	**********
Numéro de SIRET	31221230100518
Code APE	4511Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR65312212301

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces detachees d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 1 (Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA)

Cet acte d'engagement correspond :

☒ au lot n°1: Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : ..... %

Montant maximum annuel HT de commande : 300 000 € soit 1 200 000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.
A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	RRG Marseille la Valentine
Pour les prestations suivantes	Accessoires et pièces détachées Renault
Domiciliation	BNP PARIBAS PARIS A CENTRALE
Code banque	30004
Code guichet	00828
N° de compte	00028294956
Clé RIB	76
IBAN	FR76 3000 4008 2800 0282 9495 676
BIC	BNPAFRPPXXX

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Stéphane Matte, directeur RENAULT RETAIL GROUP SA La Valentine 3, montée du Commandant de Robien CS 80181 - 13921 MARSEILLE cedex 11 Tél 04 91 03 52 00 Siret : 312 212 301 00518 – APE 4511Z N° TVA intracommunautaire FR65312212301 RCS MARSEILLE B 312 212 301 - www.prias.fr	Marseille, le 21/05/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

[2] *Cocher la case correspondante*

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

321

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_01

LOT N°1 Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules légers et utilitaires de marque Renault et Dacia.

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
DACIA Sandero Stepway DCI 90 Immatriculation DC-310-JH					
Kit distribution avec pompe à eau	119A07049R	165,09 €	8	1 320,72 €	1 584,86 €
Kit embrayage complet	302057048R	175,26 €	3	525,78 €	630,94 €
Volant moteur	8200214391	264,63 €	3	793,89 €	952,67 €
Jeux disques et plaquettes AV	402065054R 410604682R	133,75 €	10	1 337,50 €	1 605,00 €
Kit frein AR avec cylindre de roue	440A05169R	127,97 €	5	639,85 €	767,82 €
Boite de vitesse échange standard	8201661815	1 507,68 €	2	3 015,36 €	3 618,43 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201662538	3 910,04 €	1	3 910,04 €	4 692,05 €
Renault Master Type C Immatriculation EN-276-BN					
Kit embrayage complet	302056381R	209,33 €	8	1 674,64 €	2 009,57 €
Volant moteur	123009041R	527,80 €	8	4 222,40 €	5 066,88 €
Jeux disques et plaquettes AV	8200688880 410603847R	243,71 €	12	2 924,52 €	3 509,42 €
Jeux disque et plaquettes AR	432000367R 440603321R	220,09 €	12	2 641,08 €	3 169,30 €
Boite de vitesse échange standard	8201660563	2 546,08 €	2	5 092,16 €	6 110,59 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201663402	7 988,96 €	1	7 988,96 €	9 586,75 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantité s (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
Renault Clio DCI100 Immatriculation HE-657-WV					
Kit distribution avec pompe à eau	130C17561R 210107852R	176,36 €	6	1 058,16 €	1 269,79 €
Kit embrayage complet	302053385R	179,64 €	6	1 077,84 €	1 293,41 €
Volant moteur	123005771R	357,04 €	6	2 142,24 €	2 570,69 €
Jeux disques et plaquettes AV	402069518R 410A12582R	131,08 €	12	1 572,96 €	1 887,55 €
Kit frein AR avec cylindre de roue	440A09860R	113,39 €	6	680,34 €	816,41 €
Boite de vitesse échange standard	8201748322	1 818,61 €	2	3 637,22 €	4 364,66 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201753346	2 928,03 €	1	2 928,03 €	3 513,64 €
			MONTANT TOTAL TTC		59 020,43 €

A Marseille, le 21/05/2026

A ……, le……

Le Titulaire

Pour l'acheteur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°1 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR (OEM) POUR VÉHICULES LÉGERS ET UTILITAIRES DE MARQUE RENAULT ET DACIA

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 6
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 8

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire _____
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	Eric SIGNORET
Agissant en qualité de	Directeur

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société .Renault SAMVA..... sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	SAMVA
Adresse	1779 Avenue du Général De Gaulle 83 300 DRAGUIGNAN
Adresse électronique	Fabrice.osina@synethis.com
Numéro de téléphone	07 45 86 07 80

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Télécopie	
Numéro de SIRET	35329001800012
Code APE	45.11Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR51353290018

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 1 (Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA)

Cet acte d'engagement correspond :

☒ au lot n°1: Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : 25 %

Montant maximum annuel HT de commande : 300 000 € soit 1 200 000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.
A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	SAMVA
Pour les prestations suivantes	Ventes pièces détachées
Domiciliation	ESDC ANNECY
Code banque	30002
Code guichet	02130
N° de compte	0000070865P
Clé RIB	76
IBAN	FR73 3000 2021 3000 0007 0865 P76
BIC	CRLYFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☒ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°….. afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par …… et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 29050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_01

LOT N°1 Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules légers et utilitaires de marque Renault et Dacia.

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
DACIA Sandero Stepway DCI 90 Immatriculation DC-310-JH					
Kit distribution avec pompe à eau	119A07049R	174,99 €	8	1 399,92 €	1 679,90 €
Kit embrayage complet	302057048R+306206219R	281,34 €	3	844,03 €	1 012,84 €
Volant moteur	123002039R	370,43 €	3	1 111,28 €	1 333,54 €
Jeux disques et plaquettes AV	402065054R+410604682R	165,29 €	10	1 652,91 €	1 983,49 €
Kit frein AR avec cylindre de roue	440A05169R	122,79 €	5	613,93 €	736,71 €
Boite de vitesse échange standard	8201661815	1 680,48 €	2	3 360,96 €	4 033,15 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201662538	4 188,82 €	1	4 188,82 €	5 026,58 €
Renault Master Type C Immatriculation EN-276-BN					
Kit embrayage complet	302056381R+8201200863	424,54 €	8	3 396,36 €	4 075,63 €
Volant moteur	123009041R	562,67 €	8	4 501,32 €	5 401,59 €
Jeux disques et plaquettes AV	8200688880X2+410603847R	290,65 €	12	3 487,76 €	4 185,31 €
Jeux disque et plaquettes AR	432000367R+440603321R	261,49 €	12	3 137,83 €	3 765,40 €
Boite de vitesse échange standard	8201660563	2 837,89 €	2	5 675,79 €	6 810,95 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201663402	8 607,79 €	1	8 607,79 €	10 329,35 €
Renault Clio DCI100 Immatriculation HE-657-WV					
Kit distribution avec pompe à eau	130C17561R+210107852R	192,28 €	6	1 153,67 €	1 384,41 €
Kit embrayage complet	302053385R+305703721R	321,06 €	6	1 926,37 €	2 311,64 €
Volant moteur	123005771R	380,76 €	6	2 284,56 €	2 741,47 €
Jeux disques et plaquettes AV	402068053R+410A12582R	186,84 €	12	2 242,03 €	2 690,43 €
Kit frein AR avec cylindre de roue	440A09860R	108,79 €	6	652,76 €	783,31 €
Boite de vitesse échange standard	8201748322	2 027,05 €	2	4 054,10 €	4 864,91 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201753346	3 263,62 €	1	3 263,62 €	3 916,35 €
			MONTANT TOTAL TTC		69 066,97 €

A ..... le 29/1/2026

A ....., le .....

Le Titulaire

Pour l'acheteur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°2 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES ADAPTABLES DE QUALITE EQUIVALENTE ORIGINE POUR VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES DE MARQUE RENAULT ET DACIA

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 6
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire _____
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	LEOCARD Christophe
Agissant en qualité de	Directeur de Région

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société ...Alliance Automotive Grand Sud..... sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	Alliance Automotive Grand Sud - Vidalauto
Adresse	ZI des Incapis – 106 boulevard Jean Mermoz 83300 DRAGUIGNAN
Adresse électronique	marchespublics@allianceautomotive.fr
Numéro de téléphone	04 98 10 50 60

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Télécopie	04 94 21 40 46
Numéro de SIRET	384 933 644 00278
Code APE	4531Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR36384933644

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 2(Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA)

Cet acte d'engagement correspond :

☒ au lot n°2: Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : Voir grille de remises pièces non captives en annexe ..... %

Montant maximum annuel HT de commande : 120 000 € soit 480 0000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	Alliance Automotive Grand Sud
Pour les prestations suivantes	
Domiciliation	Centre d'Affaires Local Toulon
Code banque	30003
Code guichet	00299
N° de compte	00025713722
Clé RIB	47
IBAN	FR76 30003 00299 00025713722 47
BIC	SOGEFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD, Christophe Directeur de Région	**La Garde**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°….. afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par …….. et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 063-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_02
LOT N°2 Accessoires et pièces détachées adaptables de qualité équivalente origine pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES V2

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
DACIA Sandero Stepway DCI 90 Immatriculation DC-310-JH					
Kit distribution avec pompe à eau	NBW1016	93,60	**8**	748,80	898,56
Kit embrayage complet	NCL1347	130,70	**3**	392,10	470,52
Volant moteur	836004	240,19	**3**	720,57	864,68
Jeux disques et plaquettes AV	NBD5160 + NBP1374	73,10	**10**	731,00	877,20
Kit frein AR avec cylindre de roue	0204114685	78,76	**5**	393,80	472,56
Boite de vitesse échange standard	20200101	1235,00	**2**	2470,00	2964,00
Moteur échange standard (bloc nu)	10100101	1970,00	**1**	1970,00	2364,00
Renault Master Type C Immatriculation EN-276-BN					
Kit embrayage complet	NCL1270	185,03	**8**	1480,24	1776,29
Volant moteur	415093510	493,90	**8**	3951,20	4741,44
Jeux disques et plaquettes AV	NBD5369 + NBP1068	128,15	**12**	1537,80	1845,36
Jeux disque et plaquettes AR	NBD5039 + NBP1012	118,29	**12**	1419,48	1703,38
Boite de vitesse échange standard	20200101	1845,00	**2**	3690,00	4428,00
Moteur échange standard (bloc nu)	10100101	3827,50	**1**	3827,50	4593,00
Renault Clio DCI100 Immatriculation HE-657-WV					
Kit distribution avec pompe à eau	KP15712XS	106,08	**6**	636,48	763,78
Kit embrayage complet	NCL1026	142,52	**6**	855,12	1026,14
Volant moteur	415101810	341,00	**6**	2046,00	2455,20
Jeux disques et plaquettes AV	NBD5361 + NBP1376	68,20	**12**	818,40	982,08
Kit frein AR avec cylindre de roue	KP1151	80,69	**6**	484,14	580,97
Boite de vitesse échange standard	20200101	1235,00	**2**	2470,00	2964,00
Moteur échange standard (bloc nu)	10100101	1970,00	**1**	1970,00	2364,00
			MONTANT TOTAL TTC		39135,16

A ...La Garde.....,
le.....28/05/2026..... A ....., le.....
.....

Le Titulaire

Pour l'acheteur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°2 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES ADAPTABLES DE QUALITE EQUIVALENTE ORIGINE POUR VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES DE MARQUE RENAULT ET DACIA

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 6
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 8

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	Monsieur Stéphane Maitre
Agissant en qualité de	Directeur de plaque Renault Marseille la Valentine

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ Engage la société Renault Retail Group, sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	Renault Retail Group, RRG la Valentine
Adresse	3 montée du commandant Robien CS80181 13921 Marseille cedex 11
Adresse électronique	Stephane.maitre@renault.com
Numéro de téléphone	06-14-62-12-16

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Télécopie	**********
Numéro de SIRET	31221230100518
Code APE	4511Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR65312212301

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 2(Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA)

Cet acte d'engagement correspond :

☒ au lot n°2: Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : ..... %

Montant maximum annuel HT de commande : 120 000 € soit 480 0000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.
A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	RRG Marseille la Valentine
Pour les prestations suivantes	Accessoires et pièces détachées Renault
Domiciliation	BNP PARIBAS PARIS A CENTRALE
Code banque	30004
Code guichet	00828
N° de compte	00028294956
Clé RIB	76
IBAN	FR76 3000 4008 2800 0282 9495 676
BIC	BNPAFRPPXXX

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Stéphane Maitre, directeur RENAULT RETAIL GROUP SA La Valentine 5 3, montée du Commandant de Robien CS 80181 - 13921 MARSEILLE cedex 11 Tél. 04 91 03 52 00 Siret : 312 212 301 00518 – APE 45112 N° TVA intracommunautaire FR65312212301 N° ORIAS 07 026 372 - www.orias.fr	Marseille, le 22/05/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

[2] *Cocher la case correspondante*

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

352

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_02
LOT N°2 Accessoires et pièces détachées adaptables de qualité équivalente origine pour véhicules légers et utilitaires de marque RENAULT et DACIA

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES V2

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
DACIA Sandero Stepway DCI 90 Immatriculation DC-310-JH					
Kit distribution avec pompe à eau	8550507749	96,28 €	8	770,24 €	924,29 €
Kit embrayage complet	8660005302	95,57 €	3	286,71 €	344,05 €
Volant moteur	8200214391	235,03 €	3	705,09 €	846,11 €
Jeux disques et plaquettes AV	8100164479 8100164671	87,67 €	10	876,70 €	1 052,04 €
Kit frein AR avec cylindre de roue	8671017389	80,57 €	5	402,85 €	483,42 €
Boite de vitesse échange standard	8201661815	1 391,71 €	2	2 783,42 €	3 340,10 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201662538	3 609,27 €	1	3 609,27 €	4 331,12 €
Renault Master Type C Immatriculation EN-276-BN					
Kit embrayage complet	8660005304	195,35 €	8	1 562,80 €	1 875,36 €
Volant moteur	123009041R	527,80 €	8	4 222,40 €	5 066,88 €
Jeux disques et plaquettes AV	8100164849 8550510660	140,04 €	12	1 680,48 €	2 016,58 €
Jeux disque et plaquettes AR	8100163284 8100168523	124,10 €	12	1 489,20 €	1 787,04 €
Boite de vitesse échange standard	8201660563	2 350,23 €	2	4 700,46 €	5 640,55 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201663402	7 374,43 €	1	7 374,43 €	8 849,32 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
Renault Clio DCI100 Immatriculation HE-657-WV					
Kit distribution avec pompe à eau	8550507779	82,50 €	6	495,00 €	594,00 €
Kit embrayage complet	8100050992	149,70 €	6	898,20 €	1 077,84 €
Volant moteur	8100184928	365,05 €	6	2 190,30 €	2 628,36 €
Jeux disques et plaquettes AV	8671005975 8550511394	90,04 €	12	1 080,48 €	1 296,58 €
Kit frein AR avec cylindre de roue	440A09860R	113,39 €	6	680,34 €	816,41 €
Boite de vitesse échange standard	8201748322	1 678,72 €	2	3 357,44 €	4 028,93 €
Moteur échange standard (bloc nu)	8201753346	2 702,80 €	1	2 702,80 €	3 243,36 €
			MONTANT TOTAL TTC		50 242,33 €

A Marseille, le 27/05/2026

A ……, le……

Le Titulaire

Pour l'acheteur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°3 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR (OEM) POUR VEHICULES PL DE MARQUE RENAULT TRUCKS

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 5
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire _____
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/~~Mme~~	Christophe LEOCARD
Agissant en qualité de	Directeur de Région

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société .....Alliance Automotive Grand Sud PUGET..... sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	Alliance Automotive Grand Sud – PUGET
Adresse	16 Impasse des Artisans – ZI B La Tuiliere - 83480 Puget sur Argens
Adresse électronique	c.salzger@allianceautomotive.fr (Resp. D'agence)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

	marchespublics@allianceautomotive.fr (gestion administrative des marchés publics)
Numéro de téléphone	Téléphone agence : 04 98 11 46 20 Téléphone service des marchés publics : 04 94 08 68 12 ou 04 94 20 70 04
Télécopie	Télécopie : 04 94 21 40 46
Numéro de SIRET	SIRET agence : 38493364400369 SIRET Siège Social : 38493364400518
Code APE	4531Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR36384933644

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 3 Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

Cet acte d'engagement correspond :
☒ au lot n°3 : Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : 15 %

Montant maximum annuel HT de commande : 360 000 € soit 1 440 000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.
A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD
Pour les prestations suivantes	Toutes
Domiciliation	SOCIETE GENERALE TOULON ENTREPRISES
Code banque	30003
Code guichet	00299
N° de compte	00025713722
Clé RIB	47
IBAN	FR76 3000 3002 9900 0257 1372 247
BIC	SOGEFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD Christophe **Directeur de Région**	**LA GARDE** **Le 01/06/2026**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°….. afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par …… et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en*	

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

lettres) :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 063-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_03

Lot n°3 : Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
Renault Midlum 220.10 Immatriculation CZ-919-JV					
APM	7424742869	1581,32	3	4743,96	5692,752
Barre de direction	5010557423	**311,87**	3	**935,61**	1122,732
Boitier de direction	5010557660	**2198,12**	2	**4396,24**	5275,488
Centrale de frein	7421390592	**524,95**	2	**1049,9**	1259,88
Kit courroie accessoires	7420846324/74213 90528/7421981446	**367,6**	4	**1470,4**	1764,48
Robinet frein de parc	7420813843	**149,76**	2	**299,52**	359,424
Jeux Plaquettes de frein AV	7421493598	**198,5**	6	**1191**	1429,2
Jeux disques de freins AV	2X 5010598303	**290,66**	6	**1743,96**	2092,752
Jeux Plaquettes de frein AR	7421493598	**198,5**	6	**1191**	1429,2
Jeux disque de freins AR	2X 5010598304	**289,34**	6	**1736,04**	2083,248
Renault D14 250 E6 Immatriculation HG-362-QC					
APM	7424742869	1581,32	3	**4743,96**	5692,752
Barre de direction	7420892962	406,83	4	**1627,32**	1952,784
Boitier de direction	7485021798	2223,65	3	**6670,95**	8005,14
Centrale de frein	7421761965	681,68	3	**2045,04**	2454,048
Kit courroie accessoires	7422867330	340,18	4	**1360,72**	1632,864
Robinet frein de parc	7420813843	149,76	2	**299,52**	359,424
Jeux Plaquettes de frein AV	7485137848	208	10	**2080**	2496
Jeux disques de freins AV	2X 7420911618	815,5	10	**8155**	9786
Jeux Plaquettes de frein AR	7485137848	208	10	**2080**	2496
Jeux disque de freins AR	2X 5010598307	433,37	10	**4333,7**	5200,44
Support de cabine AV	7482061472	275,95	8	2207,6	2649,12
			MONTANT TOTAL TTC		65233,73

A LA GARDE le ...01/06/2026 A ……, le……

Le Titulaire Pour l'acheteur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°3 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR (OEM) POUR VEHICULES PL DE MARQUE RENAULT TRUCKS

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	**Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)**
Adresse	**24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières** **CS 20050** **83490 - Le Muy**
Adresse électronique	**gfincp_marches@sdis83.fr**
Numéro de téléphone	**04 94 60 37 00**
Signataire du marché	Dominique LAIN **Le Président du Conseil d'Administration**
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire _____
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ **Le signataire (Candidat individuel),**

M/Mme	**Valéry MUYARD**
Agissant en qualité de	**Directeur général**

☐ **m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,**

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ **engage la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION sur la base de son offre,**

Nom commercial et dénomination sociale	**AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION**
Adresse	**Siège social :** **1058 RD 6007 – 06270 VILLENEUVE LOUBET** **Site concerné :**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

	250 route de la Crau – 83210 La Farlède
Adresse électronique	**n.domingues@azur-trucks.com**
Numéro de téléphone	**04.83.38.03.10**
Télécopie	
Numéro de SIRET	**900 923 749 00114**
Code APE	**4519Z**
Numéro de TVA intracommunautaire	**FR22900923749**

☐ **Le mandataire (Candidat groupé),**

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ **du groupement solidaire** ☐ **solidaire du groupement conjoint** ☐ **non solidaire du groupement conjoint**

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 3 Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

Cet acte d'engagement correspond :
☒ au lot n°3 : Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : 15 %

Montant maximum annuel HT de commande : 360 000 € soit 1 440 000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.

A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	**AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION**
Pour les prestations suivantes	**LOT 3 : ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR (OEM) POUR VEHICULES PL DE MARQUE RENAULT TRUCKS**
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Valéry MUYARD **Directeur général**	**A La Farlède,** **Le 29 mai 2026**	Valéry MUYARD Signature numérique de Valéry MUYARD Date : 2026.05.29 10:32:02 +02'00' AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION 250 RTE DE LA CRAU 83210 LA FARLEDE SAS au capital de 5 539 500€ Siret : 900 923 749 00114 - APE 4519Z TVA : FR22900923749

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en*	

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

lettres) :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_03

Lot n°3 : Accessoires et pièces détachées d'origine constructeur (OEM) pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
Renault Midlum 220.10 Immatriculation CZ-919-JV					
APM	7485040626	1033,92	3	3101,76	3722,11
Barre de direction	5010557123	256,84	3	770,52	924,62
Boitier de direction	5010557660	2068,82	2	4137,64	4965,17
Centrale de frein	7421390592	432,31	2	864,62	1037,54
Kit courroie accessoires	7420846324 + 7421981446 + 7423014427	314,34	4	1257,36	1508,83
Robinet frein de parc	7420813843	123,33	2	246,66	295,99
Jeux Plaquettes de frein AV	7421493598	140,14	6	840,84	1009,01
Jeux disques de freins AV	5010598303 x 2	236,17	6	1417,02	1700,42
Jeux Plaquettes de frein AR	7421493598	140,14	6	840,84	1009,01
Jeux disque de freins AR	5010598304 x 2	235,09	6	1410,54	1692,65
Renault D14 250 E6 Immatriculation HG-362-QC					
APM	7485040626	1033,92	3	3101,76	3722,11
Barre de direction	7420892962	438,13	4	1752,52	2103,02
Boitier de direction	7485021798	1962,05	3	5886,15	7063,38
Centrale de frein	7424379829	1093,83	3	3281,49	3937,79
Kit courroie accessoires	7422867330	340,19	4	1360,76	1632,91
Robinet frein de parc	7420813843	123,33	2	246,66	295,99
Jeux Plaquettes de frein AV	7485137848	156	10	1560	1872,00
Jeux disques de freins AV	7420911618 x 2	623,62	10	6236,2	7483,44
Jeux Plaquettes de frein AR	7485137848	156	10	1560	1872,00
Jeux disque de freins AR	5010598307 x 2	352,12	10	3521,2	4225,44
Support de cabine AV	7482061472	241,46	8	1931,68	2318,02
			MONTANT TOTAL TTC		54391,46

A La Farlède, le 29 mai 2026 A ....., le.....

Le Titulaire

Pour l'acheteur

AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION
250 RTE DE LA CRAU
83210 LA FARLEDE
SAS au capital de 5 539 500€
Siret : 900 923 749 00114 - APE 4519Z
TVA : FR22900923749

400 Produits d'entretien

376

Valéry MUYARD
Signature numérique de Valéry MUYARD
Date : 2026.05.29 10:39:05 +02'00'

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°4 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES ADAPTABLES DE QUALITE EQUIVALENTE ORIGINE POUR VEHICULES PL DE MARQUE RENAULT TRUCKS

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 5
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
Adresse	24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières CS 20050 83490 - Le Muy
Adresse électronique	gfincp_marches@sdis83.fr
Numéro de téléphone	04 94 60 37 00
Signataire du marché	Dominique LAIN Le Président du Conseil d'Administration
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire _____
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/~~Mme~~	Christophe LEOCARD
Agissant en qualité de	Directeur de Région

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société .. Alliance Automotive Grand Sud PUGET.... sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	Alliance Automotive Grand Sud – PUGET
Adresse	16 Impasse des Artisans – ZI B La Tuiliere - 83480 Puget sur Argens
Adresse électronique	c.salzger@allianceautomotive.fr (Resp. d'agence)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

	marchespublics@allianceautomotive.fr (gestion administrative des marchés publics)
Numéro de téléphone	Téléphone agence : 04 98 11 46 20 Téléphone service des marchés publics : 04 94 08 68 12 ou 04 94 20 70 04
Télécopie	Télécopie : 04 94 21 40 46
Numéro de SIRET	SIRET agence : 38493364400369 SIRET Siège Social : 38493364400518
Code APE	4531Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR36384933644

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 4 Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

Cet acte d'engagement correspond :

☒ au lot n°4 : Accessoires et pièces détachées adaptables de qualité équivalente origine pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : Voir ANNEXE GRILLES DE REMISES %

Montant maximum annuel HT de commande : 120 000 € soit 480 000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.
A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD
Pour les prestations suivantes	Toutes
Domiciliation	SOCIETE GENERALE TOULON ENTREPRISES
Code banque	30003
Code guichet	00299
N° de compte	00025713722
Clé RIB	47
IBAN	FR76 3000 3002 9900 0257 1372 247
BIC	SOGEFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD Christophe **Directeur de Région**	**LA GARDE** **Le 01/06/2026**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°….. afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par …… et	

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_04

Lot n°4 : Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
Renault Midlum 220.10 Immatriculation CZ-919-JV					
APM	knor k226403n5	967,5	3	2902,5	3483
Barre de direction	febi 35300	**156,27**	3	**468,81**	562,572
Boitier de direction	bosc ks01001947	**1050**	2	**2100**	2520
Centrale de frein	knor k040156x50	**414,05**	2	**828,1**	993,72
Kit courroie accessoires	febi45541/febi100567/febi32802	**187,34**	4	**749,36**	899,232
Robinet frein de parc	wabc 9617230410	**302,4**	2	**604,8**	725,76
Jeux Plaquettes de frein AV	vale882223	**115,68**	6	**694,08**	832,896
Jeux disques de freins AV	2X napt ntbd7051	**125,66**	6	**753,96**	904,752
Jeux Plaquettes de frein AR	vale882223	**115,68**	6	**694,08**	832,896
Jeux disque de freins AR	2X napt ntbd7066	**148,32**	6	**889,92**	1067,904
Renault D14 250 E6 Immatriculation HG-362-QC					
APM	knor k226403n50	967,5	3	**2902,5**	3483
Barre de direction	ceif 220,914	77	4	**308**	369,6
Boitier de direction	7485021798	2223,65	3	**6670,95**	8005,14
Centrale de frein	7421761965	681,68	3	**2045,04**	2454,048
Kit courroie accessoires	gate k0110pk1570hd	301,05	4	**1204,2**	1445,04
Robinet frein de parc	wabc 9617230410	302,4	2	**604,8**	725,76
Jeux Plaquettes de frein AV	text 2931301	154,24	10	**1542,4**	1850,88
Jeux disques de freins AV	2X 7420911618	815,5	10	**8155**	9786
Jeux Plaquettes de frein AR	text 2931301	154,24	10	**1542,4**	1850,88
Jeux disque de freins AR	2X febi 101735	343,85	10	**3438,5**	4126,2
Support de cabine AV	febi 174387	132,57	8	**1060,56**	1272,672
			MONTANT TOTAL TTC		48191,952

A ……LA GARDE……..,
le……01/06/2026……

A ……, le……

Le Titulaire

Pour l'acheteur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 - Le Muy

Accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire de fournitures

---

FOURNITURE D'ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ADAPTABLES DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À L'ORIGINE

-

LOT n°4 ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES ADAPTABLES DE QUALITE EQUIVALENTE ORIGINE POUR VEHICULES PL DE MARQUE RENAULT TRUCKS

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

---

Acte d'Engagement (A.E.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur 3
Article 2. Contractant 3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre 4
Article 4. Prix 4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre 5
Article 6. Paiement 6
Article 7. Avance 6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre 6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur 7
Article 10. Nantissement ou cession de créances 7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	**Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)**
Adresse	**24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières** **CS 20050** **83490 - Le Muy**
Adresse électronique	**gfincp_marches@sdis83.fr**
Numéro de téléphone	**04 94 60 37 00**
Signataire du marché	Dominique LAIN **Le Président du Conseil d'Administration**
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Madame la Cheffe du Service Finances Exécution budgétaire _____
Comptable assignataire	Madame le Payeur Départemental du Var

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ **Le signataire (Candidat individuel),**

M/Mme	**Valéry MUYARD**
Agissant en qualité de	**Directeur général**

☐ **m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,**

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ **engage la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION sur la base de son offre,**

Nom commercial et dénomination sociale	**AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION**
Adresse	**Siège social :** **1058 RD 6007 – 06270 VILLENEUVE LOUBET** **Site concerné :**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

	250 route de la Crau – 83210 La Farlède
Adresse électronique	**n.domingues@azur-trucks.com**
Numéro de téléphone	**04.83.38.10**
Télécopie	
Numéro de SIRET	**900 923 749 00114**
Code APE	**4519Z**
Numéro de TVA intracommunautaire	**FR22900923749**

☐ **Le mandataire (Candidat groupé),**

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

☐ **du groupement solidaire** ☐ **solidaire du groupement conjoint** ☐ **non solidaire du groupement conjoint**

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Fourniture d'accessoires, pièces détachées d'origine et adaptables de qualité équivalente à l'origine - Lot 4 Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

Cet acte d'engagement correspond :
☒ au lot n°4 : Accessoires et pièces détachées adaptables de qualité équivalente origine pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués ci-après :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Voir le Bordereau Comparatif de Prix Unitaires

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : 15 %

Montant maximum annuel HT de commande : 120 000 € soit 480 000 € pour quatre ans.

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir du 19 juillet 2026 ou à la date de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délai de livraison :

Le délai de livraison ne pourra excéder 3 jours ouvrés à la réception du bon de commande par le titulaire. Dans le cas d'une rupture de stock ou d'une fourniture qui n'est plus livrable, le titulaire doit en informer le SDIS 83 par mail sans délai à l'adresse qui lui sera communiquée ultérieurement. La livraison partielle ayant pour effet de ne pas pouvoir exécuter l'ensemble des travaux programmés, entrainera l'application de pénalités calculées sur le montant total du bon de commande considéré.

Délais d'exécution du devis :
À chaque demande du SDIS du VAR, le titulaire établit un devis qu'il doit envoyer au magasin des pièces par mail à l'adresse suivante : magasin.pieces.detachees@sdis83.fr.

Le délai d'établissement du devis par le titulaire ne pourra pas excéder 2 jours ouvrés à compter de la date d'envoi du courriel de demande du SDIS du Var.
Un bon de commande valant acceptation du devis est ensuite établi par le SDIS du Var.

Caractéristiques du délai de livraison :
Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions.
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

La reconduction est tacite. Si le SDIS du Var décide de ne pas reconduire le marché, il en avertit le titulaire au moins un mois avant l'expiration de chaque période annuelle par l'envoi électronique sécurisé d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Toutefois, le marché peut prendre fin de plein droit dès lors que le montant maximum est atteint même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée. Dans ce cas, il pourra, par

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

anticipation, prendre fin ou être reconduit de façon expresse.
A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[1] :

Ouvert au nom de	**AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION**
Pour les prestations suivantes	**LOT 4 : ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES ADAPTABLES DE QUALITE EQUIVALENTE ORIGINE POUR VEHICULES PL DE MARQUE RENAULT TRUCKS**
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Valéry MUYARD **Directeur général**	**A La Farlède,** **Le 29 mai 2026**	Valéry MUYARD Signature numérique de Valéry MUYARD Date : 2026.05.29 10:32:44 +02'00' AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION 250 RTE DE LA CRAU 83210 LA FARLEDE SAS au capital de 5 539 500€ Siret : 900 923 749 00114 - APE 4519Z TVA : FR22900923749

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

[1] *Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par ..... et	

[2] *Cocher la case correspondante*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :	

A	
Le	
Signature	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAL :			

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83 490 Le Muy

MARCHE PUBLIC N° 2612_04

Lot n°4 : Accessoires et pièces détachées adaptable de qualité équivalente origine pour véhicules PL de marque Renault Trucks.

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES

Appel d'offre ouvert du 28/04/2026
(Conformément au Code de la Commande Publique en vigueur)

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Référence	Prix unitaire hors TVA (contractuel) en €	Quantités (Non contractuelles)	Prix total € HT	Prix total € TTC
Renault Midlum 220.10 Immatriculation CZ-919-JV					
APM	354556	**547,68**	3	1643,04	1971,65
Barre de direction	35300	**91,12**	3	273,36	328,03
Boitier de direction	108871	**1326**	2	2652	3182,40
Centrale de frein	2.47097	**307,3**	2	614,6	737,52
Kit courroie accessoires	6.31003 + 2.15458 + 2.15379	**95,18**	4	380,72	456,86
Robinet frein de parc	2224580	**52,22**	2	104,44	125,33
Jeux Plaquettes de frein AV	16564	**65,51**	6	393,06	471,67
Jeux disques de freins AV	6.61007 x 2	**133,57**	6	801,42	961,70
Jeux Plaquettes de frein AR	16564	**65,51**	6	393,06	471,67
Jeux disque de freins AR	6.61019 x 2	**193,03**	6	1158,18	1389,82
Renault D14 250 E6 Immatriculation HG-362-QC					
APM	354556	**547,68**	3	1643,04	1971,65
Barre de direction	097.1012	**132**	4	528	633,60
Boitier de direction	7485021798	**1962,05**	3	5886,15	7063,38
Centrale de frein	6.65102	**744,08**	3	2232,24	2678,69
Kit courroie accessoires	2.91580	**157,31**	4	629,24	755,09
Robinet frein de parc	2224580	**52,22**	2	104,44	125,33
Jeux Plaquettes de frein AV	5.92122	**86,77**	10	867,7	1041,24
Jeux disques de freins AV	7420911618 x 2	**623,62**	10	6236,2	7483,44
Jeux Plaquettes de frein AR	5.92122	**86,77**	10	867,7	1041,24
Jeux disque de freins AR	6.61043 x 2	**242,02**	10	2420,2	2904,24
Support de cabine AV	6.76241	**149,17**	8	1193,36	1432,03
			MONTANT TOTAL TTC		37226,58

A La Farlède, le 29 mai 2026

A ....., le.....

AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION
250 RTE DE LA CRAU
83210 LA FARLEDE
Capital : 5 539 500€
Siret : 900 923 749 00114 - APE 4519Z
TVA : FR22900923749

Le Titulaire

Pour l'acheteur

AOO Produits d'entretien

398

Valéry MUYARD

Signature numérique de Valéry MUYARD
Date : 2026.05.29 10:39:37 +02'00'

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112111-4

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 1 : Carrosserie lourde pour poids lourds – Secteur Centre**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LEOCARD Christophe, Directeur de Région

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Alliance Automotive Grand Sud – MOUTTET

319 Rue Lavoisier - 83210 LA FARLEDE

c.paquier@allianceautomotive.fr (Directeur d'Agence)

Téléphone agence : 04 94 75 76 13

SIRET agence : 38493364400328

Siège social : AAGS

1355 Avenue de Draguignan – ZI Toulon Est 83130 - LA GARDE

marchespublics@allianceautomotive.fr (gestion administrative des marchés publics)

Téléphone service des marchés publics : 04 94 08 68 12 ou 04 94 20 70 04 – Télécopie : 04 94 21 40 46

SIRET Siège Social : 38493364400518

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise minimum consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

2.5 %* VOIR GRILLE DE REMISES MINIMUM SUR PIECES DETACHEES LOTS 1 et 2

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 120 000 € HT par an, soit 480 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : SOCIETE GENERALE TOULON ENTREPRISES

IBAN : FR76 3000 3002 9900 0257 1372 247

BIC : SOGEFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD Christophe **Directeur de Région**	**LA GARDE 27/05/2026**	Christophe LEOCARD Signature numérique de Christophe LEOCARD Date : 2026.05.27 11:24:47 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le ……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_01

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 1 : Carrosserie lourde pour poids lourds - Secteur Centre

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Main d'œuvre			Ingrédients peinture			
	Nombre d'heures de main d'œuvre nécessaires (1)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre *(conformément au tableau suivant)** (2)	Coût total HT de la main d'œuvre (1)x(2) = (3)	Nombre d'heures d'ingrédients peinture nécessaires (4)	Coût horaire HT des ingrédients peinture *(conformément au tableau suivant)** (5)	Coût total HT des ingrédients peinture (4)x(5) = (6)	**Coût total HT de la prestation (MO + Ingrédients) (3+6)**
Peinture complète VSAV RENAULT MASTER Couleur rouge "Sapeurs-Pompiers" conforme NFX 08.008 Immatriculation : HE-736-BQ N° de série : VFIRDC00614126394	12	66,75 €	801,00 €	12	50,50 €	606,00 €	1 407,00 €
Peinture complète RENAULT GAMME D (y compris les pare-chocs AV et AR en jaune RAL 1016 et les rideaux coulissants) Immatriculation : HJ-626-ZH N° de série : VF640J8675BO24778	18	66,75 €	1 201,50 €	18	50,50 €	909,00 €	2 110,50 €
						Coût total HT	**3 517,50 €**
						Montant TVA	**703,50 €**
						Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**4 221,00 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire HT de la main d'œuvre carrosserie lourde*	**66,75 €**
Coût horaire HT des ingrédients peinture*	**50,50 €**
Montant TVA	**23,45 €**
Coût total horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et des ingrédients peinture servant à l'analye des offres	**140,70 €**

À ……LA GARDE……, le 27/05/2026……

Signature du candidat,

Christophe LEOCARD
Signature numérique de Christophe LEOCARD
Date : 2026.05.27 16:16:36 +02'00'

Le Muy, le ……

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112111-4

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 1 : Carrosserie lourde pour poids lourds – Secteur Centre**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

……AUDIGIER DAVID Directeur Agence……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Trouillet Services 318 quartier les barestes 83480 Puget sur Argens 791930688002669

TEL : 04 83 68 14 83 – 06 99 24 52 83 Mail : ts.puget@groupe-trouillet.com - david.audigier@groupe-trouillet.com

Siège : Trouillet Services 17 Avenue Ferdinand de Lesseps 91420 Morangis

TEL : 01 81 87 08 77 Mail : contact@groupe-trouillet.com 79193068800027

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

■ **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations : **…….....15……. %***

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 120 000 € HT par an, soit 480 000 € HT pour quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR

IBAN : FR 76 1831 5100 0008 0071 0729 448

BIC : CEPAFRPP831

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
AUDIGIER David – Directeur agence	**Puget sur Argens**	**AUDIGIER david**

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_01

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 1 : Carrosserie lourde pour poids lourds - Secteur Centre

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Main d'œuvre			Ingrédients peinture			Coût total HT de la prestation (MO + Ingrédients) (3+6)
	Nombre d'heures de main d'œuvre nécessaires (1)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre *(conformément au tableau suivant)** (2)	Coût total HT de la main d'œuvre (1)x(2) = (3)	Nombre d'heures d'ingrédients peinture nécessaires (4)	Coût horaire HT des ingrédients peinture *(conformément au tableau suivant)** (5)	Coût total HT des ingrédients peinture (4)x(5) = (6)	
Peinture complète VSAV RENAULT MASTER Couleur rouge "Sapeurs-Pompiers" conforme NFX 08,008 Immatriculation : HE-736-BQ N° de série : VFIRDC00614126394	23	87,00 €	2 001,00 €	8	63,00 €	504,00 €	2 505,00 €
Peinture complète RENAULT GAMME D (y compris les pare-chocs AV et AR en jaune RAL 1016 et les rideaux coulissants) Immatriculation : HJ-626-ZH N° de série : VF640J8675BO24778	38	87,00 €	3 306,00 €	12	63,00 €	756,00 €	4 062,00 €
						Coût total HT	6 567,00 €
						Montant TVA	1 313,40 €
						Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	7 880,40 €

Autres prestations sur devis	
Coût horaire HT de la main d'œuvre carrosserie lourde*	87,00 €
Coût horaire HT des ingrédients peinture*	63,00 €
Montant TVA	30,00 €
Coût total horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et des ingrédients peinture servant à l'analye des offres	180,00 €

À .....Puget sur Argens .. le ...26/05/2026

Signature du candidat,

Audifgier david

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT — ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

■ Code CPV principal :

50112111-4

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 2 : Carrosserie lourde pour poids lourds – Secteur Est**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LEOCARD Christophe, Directeur de Région

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Alliance Automotive Grand Sud – MOUTTET

319 Rue Lavoisier - 83210 LA FARLEDE

c.paquier@allianceautomotive.fr (Directeur d'Agence)

Téléphone agence : 04 94 75 76 13

SIRET agence : 38493364400328

Siège social : AAGS

1355 Avenue de Draguignan – ZI Toulon Est 83130 - LA GARDE

marchespublics@allianceautomotive.fr (gestion administrative des marchés publics)

Téléphone service des marchés publics : 04 94 08 68 12 ou 04 94 20 70 04 – Télécopie : 04 94 21 40 46

SIRET Siège Social : 38493364400518

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise minimum consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

2.5 %* VOIR GRILLE DE REMISES MINIMUM SUR PIECES DETACHEES LOTS 1 et 2

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 120 000 € HT par an, soit 480 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : SOCIETE GENERALE TOULON ENTREPRISES

IBAN : FR76 3000 3002 9900 0257 1372 247

BIC : SOGEFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD Christophe **Directeur de Région**	**LA GARDE 27/05/2026**	Christophe LEOCARD Signature numérique de Christophe LEOCARD Date : 2026.05.27 11:31:48 +02'00'

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_02

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 2 : Carrosserie lourde pour poids lourds - Secteur Est

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Main d'œuvre			Ingrédients peinture			Coût total HT de la prestation (MO + Ingrédients) (3+6)
	Nombre d'heures de main d'œuvre nécessaires (1)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre *(conformément au tableau suivant)** (2)	Coût total HT de la main d'œuvre (1)x(2) = (3)	Nombre d'heures d'ingrédients peinture nécessaires (4)	Coût horaire HT des ingrédients peinture *(conformément au tableau suivant)** (5)	Coût total HT des ingrédients peinture (4)x(5) = (6)	
Peinture complète VSAV RENAULT MASTER Couleur rouge "Sapeurs-Pompiers" conforme NFX 08.008 Immatriculation : HE-736-BQ N° de série : VFIRDC00614126394	12	66,75 €	801,00 €	12	50,50 €	606,00 €	1 407,00 €
Peinture complète RENAULT GAMME D (y compris les pare-chocs AV et AR en jaune RAL 1016 et les rideaux coulissants) Immatriculation : HJ-626-ZH N° de série : VF640J8675BO24778	18	66,75 €	1 201,50 €	18	50,50 €	909,00 €	2 110,50 €
						Coût total HT	**3 517,50 €**
						Montant TVA	**703,50 €**
						Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**4 221,00 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire HT de la main d'œuvre carrosserie lourde*	**66,75 €**
Coût horaire HT des ingrédients peinture*	**50,50 €**
Montant TVA	**23,45 €**
Coût total horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et des ingrédients peinture servant à l'analye des offres	**140,70 €**

À LA GARDE..... le .....27/05/2026.....

Signature du candidat,

Christophe LEOCARD

Signature numérique de Christophe LEOCARD
Date : 2026.05.27 16:15:10 +02'00'

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112111-4

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 2 : Carrosserie lourde pour poids lourds – Secteur Est**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

…AUDIGIER DAVID – DIRECTEUR AGENCE ……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

TROUILLET SERVICES 318 QUARTIER LES BARESTES 83480 PUGET SUR ARGENS 79193068800266

TEL 04 83 68 14 83 – 06 99 24 52 83 MAIL ts.puget@groupe-trouillet.com – davidaudigier@groupe-trouillet.com

Siège : TROUILLET SERVICES 17 AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 91420 MORANGIS

TEL 01 81 87 08 77 mail : contact@groupe-trouillet.com 79193068800027

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

■ **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations : **…….....15……. %***

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 120 000 € HT par an, soit 480 000 € HT pour quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0071 0729 448

BIC : CEPAFRPP831

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
AUDIGIER David – Directeur Agence	**Puget sur Argens**	**AUDIGIER David**

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

■ Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_02

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 2 : Carrosserie lourde pour poids lourds - Secteur Est

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Main d'œuvre			Ingrédients peinture			
	Nombre d'heures de main d'œuvre nécessaires (1)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre *(conformément au tableau suivant)** (2)	Coût total HT de la main d'œuvre (1)x(2) = (3)	Nombre d'heures d'ingrédients peinture nécessaires (4)	Coût horaire HT des ingrédients peinture *(conformément au tableau suivant)** (5)	Coût total HT des ingrédients peinture (4)x(5) = (6)	**Coût total HT de la prestation (MO + Ingrédients) (3+6)**
Peinture complète VSAV RENAULT MASTER Couleur rouge "Sapeurs-Pompiers" conforme NFX 08,008 Immatriculation : HE-736-BQ N° de série : VFIRDC00614126394	23	87,00 €	2 001,00 €	8	63,00 €	504,00 €	2 505,00 €
Peinture complète RENAULT GAMME D (y compris les pare-chocs AV et AR en jaune RAL 1016 et les rideaux coulissants) Immatriculation : HJ-626-ZH N° de série : VF640J8675BO24778	38	87,00 €	3 306,00 €	12	63,00 €	756,00 €	4 062,00 €
						Coût total HT	**6 567,00 €**
						Montant TVA	**1 313,40 €**
						Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**7 880,40 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire HT de la main d'œuvre carrosserie lourde*	**87,00 €**
Coût horaire HT des ingrédients peinture*	**63,00 €**
Montant TVA	**30,00 €**
Coût total horaire TTC de la main d'œuvre carrosserie lourde et des ingrédients peinture servant à l'analye des offres	**180,00 €**

À Puget/argens....., le 26/05/2026

Signature du candidat,

Audigier david

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112000-3

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 3 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS – Secteur Ouest**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LEOCARD Christophe, Directeur de Région

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Alliance Automotive Grand Sud – PUGET

16 Impasse des Artisans – ZI B La Tuiliere - 83480 Puget sur Argens

c.salzger@allianceautomotive.fr (Responsable d'Agence))

Téléphone agence : 04 98 11 46 20

SIRET agence : 38493364400369

Siège social : AAGS

1355 Avenue de Draguignan – ZI Toulon Est 83130 - LA GARDE

marchespublics@allianceautomotive.fr (gestion administrative des marchés publics)

Téléphone service des marchés publics : 04 94 08 68 12 ou 04 94 20 70 04 – Télécopie : 04 94 21 40 46

SIRET Siège Social : 38493364400518

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise minimum consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

6%* VOIR GRILLE DE REMISES MINIMUM SUR PIECES DETACHEES LOTS 3, 4 ET 5

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 192 000 € HT par an, soit 768 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : SOCIETE GENERALE TOULON ENTREPRISES

IBAN : FR76 3000 3002 9900 0257 1372 247

BIC : SOGEFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD Christophe **Directeur de Région**	**LA GARDE 27/05/2026**	Christophe LEOCARD Signature numérique de Christophe LEOCARD Date : 2026.05.27 11:40:18 +02'00'

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_03

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 3 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS - Secteur Ouest

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique PL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	**Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4)** *(non contractuel)*
Remplacement boitier de direction sur RENAULT Immatriculation : GV-646-CC N° de série : VF644BHM00000150	1x MANNH601/4 1x MINEAMATIC00/C12M 1x BOSCKS01001982	1 495,76 €	5	70,00 €	350,00 €	1 845,76 €
Remplacement des 4 croisillions de cardan avant droit et gauche. (Dépose du cardan de transmission avant gauche et droit, remplacement des croisillions, remontage des cardans et remplissage des réducteurs de pont avant et essais) sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : BG-722-BH N° de série : VF644BHM000001377	4x SAMP076.024 2x RENT7421723309 2x RENT5000783603 2x RENT5003087021 4x RENT0024472639 4x RENT5010439626 4x MINEATEL/APBH7580L1	1 455,50 €	8	70,00 €	560,00 €	2 015,50 €
Remplacement APM + Remplacement de la cartouche desicatrice + Mise à jour desicateur sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : DX-591-BN N° de série : VF644AGE000006281	1x KNORK226403N50	1 257,75 €	3	70,00 €	210,00 €	1 467,75 €
					Coût total HT	**5 329,01 €**
					Montant TVA	**1 065,80 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**6 394,81 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique PL*	70,00 €
Montant TVA	14,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL servant à l'analye des offres	84,00 €

À .....LA GARDE....., le ...27/05/2026.....

Signature du candidat,

Christophe LEOCARD
Signature numérique de Christophe LEOCARD
Date : 2026.05.27 17:14:06 +02'00'

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112000-3

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 3 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS – Secteur Ouest**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Valéry MUYARD, Directeur général

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……..

……..

……..

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION
Siège social : 1058 RD 6007 – 06270 VILLENEUVE LOUBET
Site concerné : 250 route de la Crau – 83210 LA FARLÈDE
Téléphone : 04.83.38.03.10 – Mail : n.domingues@azur-trucks.com
N° SIRET : 900 923 749 00114

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……..

……..

……..

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……..

……..

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……..

……..

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre :

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :
15 %*

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 192 000 € HT par an, soit 768 000 € HT pour quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (*Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal*) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : **CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

IBAN : **FR76 1910 6006 9643 6919 6902 019**

BIC : **AGRIFRPP891**

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Valéry MUYARD **Directeur général**	**A La Farlède,** **Le 27 mai 2026**	Valéry MUYARD Signature numérique de Valéry MUYARD Date : 2026.05.27 17:07:48 +02'00'
	AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION 250 RTE DE LA CRAU 83210 LA FARLEDE SAS au capital de 5 539 500€ Siret : 900 923 749 00114 - APE 4519Z TVA : FR22900923749	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

■ Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_03

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 3 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS - Secteur Ouest

Libellé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	**Pièces détachées**		**Main d'œuvre**			**Total**
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique PL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	**Coût total HT de la prestation (Pièces + MO)** **(1+4)** *(non contractuel)*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Remplacement boitier de direction sur RENAULT Immatriculation : GV-646-CC N° de série : VF644BHM00000150	7485020464 + 3140001 + 5001119781	1 822,48 €	5	75,00 €	375,00 €	2 197,48 €
Remplacement des 4 croisillions de cardan avant droit et gauche. (Dépose du cardan de transmission avant gauche et droit, remplacement des croisillions, remontage des cardans et remplissage des réducteurs de pont avant et essais) sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : BG-722-BH N° de série : VF644BHM000001377	5001118600 + 5001119781 + 5001120479 + 3140001 + 0948361064 + 5000654921 + 5000654921 + 50007836035 + 001837753 + 5003065071 + 5003065071 + 5003087021 + 5010439626 + 5010443189 + 5021132468? + 400011998 +	2 538,57 €	27	75,00 €	2 025,00 €	4 563,57 €
Remplacement APM + Remplacement de la cartouche desicatrice + Mise à jour desicateur sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : DX-591-BN N° de série : VF644AGE000006281	7485040626	954,38 €	4	75,00 €	300,00 €	1 254,38 €
					Coût total HT	**8 015,43 €**
					Montant TVA	**1 639,09 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**9 654,52 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique PL*	75,00 €
Montant TVA	15,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL servant à l'analye des offres	90,00 €

À La Farlède, le 27 mai 2026

Signature du candidat,

AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION
250 RTE DE LA CRAU
83210 LA FARLEDE
SAS au capital de 5 539 500€
Siret : 900 923 749 00114 - APE 4519Z
TVA : FR22900923749

Valéry MUYARD
Signature numérique de Valéry MUYARD
Date : 2026.05.27 17:08:56 +02'00'

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112000-3

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 4 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS – Secteur Centre**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LEOCARD Christophe, Directeur de Région

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Alliance Automotive Grand Sud – PUGET

16 Impasse des Artisans – ZI B La Tuiliere - 83480 Puget sur Argens

c.salzger@allianceautomotive.fr (Responsable d'Agence))

Téléphone agence : 04 98 11 46 20

SIRET agence : 38493364400369

Siège social : AAGS

1355 Avenue de Draguignan – ZI Toulon Est 83130 - LA GARDE

marchespublics@allianceautomotive.fr (gestion administrative des marchés publics)

Téléphone service des marchés publics : 04 94 08 68 12 ou 04 94 20 70 04 – Télécopie : 04 94 21 40 46

SIRET Siège Social : 38493364400518

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise minimum consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

6%* VOIR GRILLE DE REMISES MINIMUM SUR PIECES DETACHEES LOTS 3, 4 ET 5

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 192 000 € HT par an, soit 768 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : SOCIETE GENERALE TOULON ENTREPRISES

IBAN : FR76 3000 3002 9900 0257 1372 247

BIC : SOGEFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD Christophe **Directeur de Région**	**LA GARDE 27/05/2026**	Christophe LEOCARD Signature numérique de Christophe LEOCARD Date : 2026.05.27 11:47:07 +02'00'

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_04

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 4 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS - Secteur Centre

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4) *(non contractuel)*
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique PL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	
Remplacement boitier de direction sur RENAULT Immatriculation : GV-646-CC N° de série : VF644BHM00000150	1x MANNH601/4 1x MINEAMATIC00/C12M 1x BOSCKS01001982	1 495,76 €	5	70,00 €	350,00 €	1 845,76 €
Remplacement des 4 croisillions de cardan avant droit et gauche. (Dépose du cardan de transmission avant gauche et droit, remplacement des croisillions, remontage des cardans et remplissage des réducteurs de pont avant et essais) sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : BG-722-BH N° de série : VF644BHM000001377	4x SAMP076.024 2x RENT7421723309 2x RENT5000783603 2x RENT5003087021 4x RENT0024472639 4x RENT5010439626 4x MINEATEL/APBH7580L1	1 455,50 €	8	70,00 €	560,00 €	2 015,50 €
Remplacement APM + Remplacement de la cartouche desicatrice + Mise à jour desicateur sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : DX-591-BN N° de série : VF644AGE000006281	1x KNORK226403N50	1 257,75 €	3	70,00 €	210,00 €	1 467,75 €
					Coût total HT	**5 329,01 €**
					Montant TVA	**1 065,80 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**6 394,81 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique PL*	70,00 €
Montant TVA	14,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL servant à l'analye des offres	84,00 €

À ……LA GARDE……, le …..27/05/2026……

Signature du candidat,

Christophe LEOCARD

Signature numérique de Christophe LEOCARD
Date : 2026.05.27 17:15:49 +02'00'

Le Muy, le ……

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112000-3

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 4 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS – Secteur Centre**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : .....

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Julien BERION – Directeur Général

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

RENAULT TRUCKS MARSEILLE
ZA CHEMIN D'AIX – LES CINQ PONTS
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
04.98.05.01.83

Siège social : RENAULT TRUCKS MARSEILLE
99 ROUTE DE LYON – TER A50 2 72
69800 SAINT PRIEST

SIRET siège Social 302 472 501 00089
SIRET RT ST MAXIMIN 302 472 501 00113

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

Voir grille de remise en annexe %*

****Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples***

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 192 000 € HT par an, soit 768 000 € HT pour quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* **:**

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : **BNP PARIBAS PARIS A CENTRALE**

IBAN : **FR76 3000 4008 2800 0117 8119 176**

BIC : **BNPAFRPPPAC**

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BERION Julien – Directeur Général	St Maximin, le 20/05/2026	

RENAULT TRUCKS MARSEILLE
SASU au capital de 8 500 000 €
151 Av des 5 Ponts - 84370 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél. : 04 98 05 01 83
SIRET 302 472 501 00113 RCS LYON
Siège Social TBR A50 2 72
99 Route de Lyon - 69600 SAINT-PRIEST
SIRET 302 472 501 00089

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_04

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 4 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS - Secteur Centre

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique PL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4) *(non contractuel)*
Remplacement boitier de direction sur RENAULT Immatriculation : GV-646-CC N° de série : VF644BHM00000150	7485020464	1 992,54 €	3	65,00 €	255,00 €	2 247,54 €
Remplacement des 4 croisillions de cardan avant droit et gauche. (Dépose du cardan de transmission avant gauche et droit, remplacement des croisillions, remontage des cardans et remplissage des réducteurs de pont avant et essais) sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : BG-722-BH N° de série : VF644BHM000001377	7420876163 CROISILLON X 2 6.59016 CROISSILON X 1 7420883932 CROISSILON X 2	368,83*2 74,02*1 337,19*2	5	85,00 €	425,00 €	1 911,86 €
Remplacement APM + Remplacement de la cartouche desicatrice + Mise à jour desicateur sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : DX-591-BN N° de série : VF644AGE000006281	7485040626 (module + cartouch	1 113,45 €	2,5	85,00 €	212,50 €	1 325,95 €
					Coût total HT	5 485,35 €
					Montant TVA	1 097,07 €
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	6 582,42 €

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique PL*	85,00 €
Montant TVA	17,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL servant à l'analyse des offres	102,00 €

À Saint Maximin, le 20/05/2026

Signature du candidat, Julien BERION - Directeur Général

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

50112000-3

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 5 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS – Secteur Est**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LEOCARD Christophe, Directeur de Région

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Alliance Automotive Grand Sud – PUGET

16 Impasse des Artisans – ZI B La Tuiliere - 83480 Puget sur Argens

c.salzger@allianceautomotive.fr (Responsable d'Agence))

Téléphone agence : 04 98 11 46 20

SIRET agence : 38493364400369

Siège social : AAGS

1355 Avenue de Draguignan – ZI Toulon Est 83130 - LA GARDE

marchespublics@allianceautomotive.fr (gestion administrative des marchés publics)

Téléphone service des marchés publics : 04 94 08 68 12 ou 04 94 20 70 04 – Télécopie : 04 94 21 40 46

SIRET Siège Social : 38493364400518

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise minimum consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

6%* VOIR GRILLE DE REMISES MINIMUM SUR PIECES DETACHEES LOTS 3, 4 ET 5

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 192 000 € HT par an, soit 768 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : SOCIETE GENERALE TOULON ENTREPRISES

IBAN : FR76 3000 3002 9900 0257 1372 247

BIC : SOGEFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEOCARD Christophe Directeur de Région	**LA GARDE 27/05/2026**	Christophe LEOCARD Signature numérique de Christophe LEOCARD Date : 2026.05.27 11:51:05 +02'00'

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_05

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 5 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS - Secteur Est

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique PL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	**Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4)** *(non contractuel)*
Remplacement boitier de direction sur RENAULT Immatriculation : GV-646-CC N° de série : VF644BHM00000150	1x MANNH601/4 1x MINEAMATIC00/C12M 1x BOSCKS01001982	1 495,76 €	5	70,00 €	350,00 €	1 845,76 €
Remplacement des 4 croisillions de cardan avant droit et gauche. (Dépose du cardan de transmission avant gauche et droit, remplacement des croisillions, remontage des cardans et remplissage des réducteurs de pont avant et essais) sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : BG-722-BH N° de série : VF644BHM000001377	4x SAMP076.024 2x RENT7421723309 2x RENT5000783603 2x RENT5003087021 4x RENT0024472639 4x RENT5010439626 4x MINEATEL/APBH7580L1	1 455,50 €	8	70,00 €	560,00 €	2 015,50 €
Remplacement APM + Remplacement de la cartouche desicatrice + Mise à jour desicateur sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : DX-591-BN N° de série : VF644AGE000006281	1x KNORK226403N50	1 257,75 €	3	70,00 €	210,00 €	1 467,75 €
					Coût total HT	**5 329,01 €**
					Montant TVA	**1 065,80 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**6 394,81 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique PL*	70,00 €
Montant TVA	14,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL servant à l'analye des offres	84,00 €

À ……LA GARDE…….., le ,27/05/2026……..

Signature du candidat,

Christophe LEOCARD
Signature numérique de Christophe LEOCARD
Date : 2026.05.27 17:17:01 +02'00'

Le Muy, le ……

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

- Code CPV principal :

50112000-3

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement).*

☒ **au lot n° 5 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS – Secteur Est**

2.

☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

SMIROU GEORGES GERANT

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

VAR POIDS LOURDS SARL ,311BLD COMTE MURAIRE 83300 DRAGUIGNAN, contact@vpl83.fr, 0494682433

Siret 722850047000027

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

,

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations : **.....10..... %***

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 192 000 € HT par an, soit 768 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : VAR POIDS LOURDS

IBAN :FR 76 30003 0210200020054759 14

BIC :SOGEFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SMIROV GEORGES Gérant	Draguignan le 27.05.2026	VAR POIDS LOURDS S.A.R.L. Point Service Renault Trucks 175 Avenue de l'Europe Z.A St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.7

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_05

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 5 : Entretien, maintenance et réparation des poids lourds de marque RENAULT TRUCKS - Secteur Est

492

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique PL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	**Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4)** *(non contractuel)*
Remplacement boitier de direction sur RENAULT Immatriculation : GV-646-CC N° de série : VF644BHM00000150	Boitier direction, Filtre huile, huile	2037.83+ 13.70+ 47.63= 2099.16	4,5	60,00 €	270,00 €	2 369,16 €
Remplacement des 4 croisillions de cardan avant droit et gauche. (Dépose du cardan de transmission avant gauche et droit, remplacement des croisillions, remontage des cardans et remplissage des réducteurs de pont avant et essais) sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : BG-722-BH N° de série : VF644BHM000001377	Ensemble de pièces(pasde croisillon pour ce modèle)	1 035,78 €	7	60,00 €	420,00 €	1 455,78 €
Remplacement APM + Remplacement de la cartouche desicatrice + Mise à jour desicateur sur RENAULT MIDLUM Immatriculation : DX-591-BN N° de série : VF644AGE000006281	Apm + Programmation	1 590,64 €	2,5	60,00 €	150,00 €	1 581,58 €
					Coût total HT	**5 406,52 €**
					Montant TVA	**1 081,30 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**6 487,82 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique PL*	60,00 €
Montant TVA	12,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique PL servant à l'analyse des offres	72,00 €

À Draguignan, le 27-05-2026

Signature du candidat,

VAR POIDS LOURDS S.A.R.L
Point Service Renault Trucks
175 Avenue de l'Europe
Z.A St Hermentaire
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04 94.50.61

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

493

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

- Code CPV principal :

50112000-3

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 6 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque RENAULT – Secteur Ouest**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

...SMIROU GEORGES Gérant.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

VAR POIDS LOURDS SARL ,311BLD COMTE MURAIRE 83300 DRAGUIGNAN, contact@vpl83.fr, 0494682433

Siret 722850047000027

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

.....10..... %*

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 84 000 € HT par an, soit 336 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* **:**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : VAR POIDS LOURDS

IBAN : FR 76 30003 0210200020054759 14……

BIC : …SOGEFPR……

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SMIROU GEORGES **Gérant**	**Draguignan** **Le 27-05-2026**	VAR POIDS LOURDS S.A.R.L Point Service Renault Trucks 1/5 Avenue de l'Europe Z.A St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04.94.39.50.79 Fax : 04.94.50.61.77 Siret : 722 850 047 00027

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_06

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 6 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque RENAULT - Secteur Ouest

501

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique VL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	**Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4)** *(non contractuel)*
Remplacement d'un kit distribution + pompe à eau sur une RENAULT KANGOO DCI 115 Immatriculation : GX-968-LL N° de série : M10RENVPF56G383	KIT DISTRIBUTION+PAE+LR	198,90/7,90	4	60,00 €	240,00 €	446,80 €
Remplacement d'un embrayage et d'un volant moteur sur un RENAULT MASTER Immatriculation : GR-131-WH N° de série : M10RENVSF14A829	KIT EMBRAYAGE AVEC VOLANT MOTEUR	1 260,00 €	8	60,00 €	480,00 €	1 740,00 €
					Coût total HT	**2 186,80 €**
						437,36 €
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**2 624,16 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique VL*	60,00 €
Montant TVA	12,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL servant à l'analyse des offres	72,00 €

À Draguignan., le .27-05-2026.....

Signature du candidat

VAR POIDS LOURDS S.A.R.L
Point Service Renault Trucks
175 Avenue de l'Europe
Z.A St Hermentaire
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

- Code CPV principal :

50112000-3

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement).*

☒ **au lot n° 7 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque RENAULT – Secteur Centre**

2.

☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

...SMIRU GEORGES Gérant.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

VAR POIDS LOURDS SARL ,311BLD COMTE MURAIRE 83300 DRAGUIGNAN, contact@vpl83.fr, 0494682433

Siret 722850047000027

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise minimum consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

.....10..... %*

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 84 000 € HT par an, soit 336 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* **:**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations pour laquelle chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : ...VAR POIDS LOURDS.....

IBAN : ...FR 76 30003 02102000200547591 4.....

BIC : ...SOGEFPRP.....

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **du 22 juillet 2026 ou de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s), si celle-ci intervient après ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SMIROU GOERGES **Gérant**	**Draguignan** **Le 27-05-2026**	VAR POIDS LOURDS S.A.R.L Point Service Renault Trucks 175 Avenue de l'Europe Z.A St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.7

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_07

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 7 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque RENAULT - Secteur Centre

510

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique VL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4) *(non contractuel)*
Remplacement d'un kit distribution + pompe à eau sur une RENAULT KANGOO DCI 115 Immatriculation : GX-968-LL N° de série : M10RENVPF56G383	KIT DISTRIBUTION +PAE+LR	198,90/7,90	4	60,00 €	240,00 €	446,80 €
Remplacement d'un embrayage et d'un volant moteur sur un RENAULT MASTER Immatriculation : GR-131-WH N° de série : M10RENVSF14A829	KIT EMBRAYAGE AVEC VOLANT MOTEUR	1 260,00 €	8	60,00 €	480,00 €	1 740,00 €
					Coût total HT	**2 186,80 €**
					Montant TVA	**437,36 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**2 624,16 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique VL*	60,00 €
Montant TVA	12,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL servant à l'analyse des offres	72,00 €

A Draguignan, le 27.05.2026

Signature du candidat,

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

VAR POIDS LOURDS S.A.R.L
Point Service Renault Trucks
175 Avenue de l'Europe
Z.A St Hermentaire
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

511

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

- Code CPV principal :

50112000-3

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 8 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque PEUGEOT – Secteur Ouest**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : .....

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

...SMIROU GEORGES Gérant.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

VAR POIDS LOURDS SARL ,311BLD COMTE MURAIRE 83300 DRAGUIGNAN, contact@vpl83.fr, 0494682433

Siret 722850047000027

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise minimum consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

.....10..... %*

****Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples***

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 36 000 € HT par an, soit 144 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* **:**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations pour laquelle chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : VAR POIDS LOURDS

IBAN :FR 76 30003 0210200020054759 14.....

BIC : ...SOGEFRPP...

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s) ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SMIROU GEORGES **Gérant**	**Draguignan** **Le 27-05-2026**	VAR POIDS LOURDS S.A.R.L Point Service Renault Trucks 175 Avenue de l'Europe Z.A St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_08

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 8 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque PEUGEOT - Secteur Ouest

519

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Cartes grises fournies en annexes)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique VL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4) *(non contractuel)*
Remplacement d'un kit distribution + pompe à eau sur PARTNER 100HDI Immatriculation : HC-130-YA N° de série : VR3EDYHT2RJ047816	KIT DISTRIBUTION AVEC PAE+LR	238,95/7,90	4	60,00 €	240,00 €	486,85 €
Remplacement d'un embrayage et d'un volant moteur sur PEUGEOT RIFTER Immatriculation : GL-416-GS N° de série : VR3ECYHT2NJ737886	KIT EMBRAYAGE AVEC VOLANT MOTEUR	730,70 €	7	60,00 €	420,00 €	1 150,70 €
					Coût total HT	**1 637,55 €**
					Montant TVA	**327,51 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**1 965,06 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique VL*	60,00 €
Montant TVA	12,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL servant à l'analyse des offres	72,00 €

520

À Draguignan, le 27-05-2026

Signature du candidat

VAR POIDS LOURDS S.A.R.L
Point Service Renault Trucks
175 Avenue de l'Europe
Z.A St Hermentaire
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

- Code CPV principal :

50112000-3

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 10 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque LAND ROVER – Secteur Ouest**

2.

☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

...SMIROU GEORGES Gérant.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

VAR POIDS LOURDS SARL ,311BLD COMTE MURAIRE 83300 DRAGUIGNAN, contact@vpl83.fr, 0494682433

Siret 722850047000027

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

.....10..... %*

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 60 000 € HT par an, soit 240 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* **:**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : ...VAR POIDS LOURDS.....

IBAN : ...FR 73 30003 02102000200547591 4...

BIC :SOGEFRPP.....

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s) ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SMUROU GEORGES **Gérant**	**Draguignan** **Le 27-05-2026**	VAR POIDS LOURDS S.A.R.L Point Service Renault Trucks 175 Avenue de l'Europe Z.A St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04.94.39.50.79 Fax : 04.94.50.61.77 Siret : 722 850 047 00027

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_10

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 10 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque LAND ROVER - Secteur Ouest

528

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Carte grise fournie en annexe)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique VL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4) *(non contractuel)*
Remplacement de boîte de vitesse sur un LAND ROVER D110 SW Immatriculation : BL-709-KB N° de série : SALLDHMS8BA798802	BV COMPLETE	2 824,00 €	13	60,00 €	780,00 €	3 622,00 €
Remplacement du système d'embrayage (disque, mécanisme,volant et butée) sur un LAND ROVER D110 SW Immatriculation : BL-709-KB N° de série : SALLDHMS8BA798802	KIT EMBRAYAGE+VOLANT MOTEUR	1 413,45 €	13	60,00 €	780,00 €	2 193,45 €
Remplacement amortisseurs AV et AR sur un LAND DOVER D110 SW Immatriculation : BL-709-KB N° de série : SALLDHMS8BA798802	AMORTISSEUR AV ET AR	259,30/251,73	3	60,00 €	180,00 €	691,03 €
						6 506,48 €
					Montant TVA	**1 301,29 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**7 807,77 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique VL*	60,00€
Montant TVA	12,00€
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL servant à l'analyse des offres	72,00€

A Draguignan, le 27.05.2026

Signature du candidat,

VAR POIDS LOURDS S.A.R.L
Point Service Renault Trucks
175 Avenue de l'Europe
Z.A St Hermentaire
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

529

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

- Code CPV principal :

50112000-3

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 12 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque TOYOTA – Secteur Centre**

2.

☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....SMIROU GEORGES Gérant.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

VAR POIDS LOURDS SARL ,311BLD COMTE MURAIRE 83300 DRAGUIGNAN, contact@vpl83.fr, 0494682433

Siret 722850047000027

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

.....10..... %*

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 60 000 € HT par an, soit 240 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : VAR POIDS LOURDS.....

IBAN : ...FR 76 30003 0210200020054759 14.....

BIC : .....SOGEFRPP...

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s) ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SMIROU GEORGES **Gérant**	**Draguignan** **Le 27-05-2026**	VAR POIDS LOURDS S.A.R.L Point Service Renault Trucks 175 Avenue de l'Europe Z.A St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_12

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 12 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque TOYOTA - Secteur Centre

537

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Carte grise fournie en annexe)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique VL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'œuvre (2)x(3) = (4)	Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4) *(non contractuel)*
Remplacement de boîte de vitesse sur un TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274	BV COMPLETE +HUILE BV	12503/41,36	10	60,00 €	600,00 €	13 144,36 €
Remplacement du système d'embrayage (disque, mécaniame,volant et butée) sur TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274	KIT EMBRAYAGE BUTEE+VOLANT MOTEUR	1 512,08 €	8	60,00 €	480,00 €	1 992,08 €
Remplacement amortisseurs AV et AR sur un TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274	AMORTISSEUR AV ET AR	1 141,72 €	6	60,00 €	360,00 €	1 501,75 €
Forfait plan d'entretien annuel ou 15 000 kms du TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274						
					Coût total HT	**16 638,19 €**
					Montant TVA	**3 327,63 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**19 965,82 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique VL*	60,00 €
Montant TVA	12,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL servant à l'analyse des offres	72,00 €

A DRAGUIGNAN 27-05-2026

Signature du candidat,

VAR POIDS LOURDS S.A.R.L
Point Service Renault Trucks
175 Avenue de l'Europe
Z.A St Hermentaire
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

538

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

- Code CPV principal :

50112000-3

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement).*

☒ **au lot n° 13 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque TOYOTA – Secteur Est**

2.

☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP et son annexe**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et ses annexes**

☐ Autres : ……

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

...SMIROU GEORGES Gérant.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

VAR POIDS LOURDS SARL ,311BLD COMTE MURAIRE 83300 DRAGUIGNAN, contact@vpl83.fr, 0494682433

Siret 722850047000027

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les grilles tarifaires des fournitures utilisées pour les prestations :

.....10..... %*

****Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples***

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 60 000 € HT par an, soit 240 000 € HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* **:**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations pour laquelle chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : ...VAR POIDS LOURDS.....

IBAN : .....FR 76 30003 02102000200547591 4.....

BIC : SOGEFRPP.....

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* **:**

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **de la date de réception de sa notification, par le(s) titulaire(s) ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total**.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SMIROU GEORGES **Gérant**	**Draguignan** **Le 27-05-2026**	VAR POIDS LOURDS S.A.R.L Point Service Renault Trucks 175 Avenue de l'Europe Z.A St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

- Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputations budgétaires : **61551 / 21828**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

MARCHÉ PUBLIC N° 2614_13

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE CARROSSERIE LOURDE DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DU VAR

Lot n° 13 : Entretien, maintenance et réparation des véhicules légers de marque TOYOTA - Secteur Est

546

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Libéllé de la prestation *(Carte grise fournie en annexe)*	Pièces détachées		Main d'œuvre			Total
	Pièces nécessaires	Prix Unitaire HT des pièces utilisées pour la prestation (1) *(non contractuel)*	Nombre d'heures de main d'oeuvre nécessaires (2)	Coût horaire HT de la main d'oeuvre mécanique VL *(conformément au tableau suivant)** (3)	Coût total HT de la main d'oeuvre (2)x(3) = (4)	**Coût total HT de la prestation (Pièces + MO) (1+4)** *(non contractuel)*
Remplacement de boîte de vitesse sur un TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274	BV COMPLETE+HUILE BV	12503/41,36	10	60,00 €	600,00 €	13 144,36 €
Remplacement du système d'embrayage (disque, mécanisme,volant et butée) sur TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274	KIT EMBRAYAGE/BUTEE+VOLANT MOTEUR	1 512,08 €	8	60,00 €	480,00 €	1 992,08 €
Remplacement amortisseurs AV et AR sur un TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274	AMORTISSEUR AV ET AR	1 141,72 €	6	60,00 €	360,00 €	1 501,72 €
Forfait plan d'entretien annuel ou 15 000 kms du TOYOTA LAND CRUISER Immatriculation : GV-594-VL N° de série : JTECR3FJ305023274						
					Coût total HT	**16 638,16 €**
					Montant TVA	**3 327,76 €**
					Coût total TTC des prestations servant à l'analyse des offres	**19 965,92 €**

Autres prestations sur devis	
Coût horaire de la main d'œuvre mécanique VL*	60,00 €
Montant TVA	12,00 €
Coût horaire TTC de la main d'œuvre mécanique VL servant à l'analyse des offres	72,00 €

A Draguignan, le 27.05.2026

Signature du candidat,

VAR POIDS LOURDS S.A.R.L
Point Service Renault Trucks
175 Avenue de l'Europe
Z.A St Hermentaire
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04.94.39.50.79 - Fax : 04.94.50.61.77

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

547

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

MARCHES ET ACCORDS-CADRES **ATTRI1**

ACTE D'ENGAGEMENT[1]

A - Objet de l'acte d'engagement

■ Objet du marché ou de l'accord-cadre:

Location et entretien de fontaines de nettoyage pour les pièces métalliques des ateliers du SDIS du Var

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 50530000-9 – Services de réparation et d'entretien de machines.

Montant maximum HT de commande : 30.000,00 € par an.

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre
2. ☒ à l'offre de base.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :
(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes :
- L'acte d'engagement (AE),
- Le Bordereau Comparatif des Prix Unitaires (BCPU),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes,
- Le Cahier des Clauses Techniques (CCT) et ses éventuelles annexes,
- Le mémoire technique,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Fournitures courantes et services (CCAG FCS) (*)

(*) Ces documents sont des documents généraux que le titulaire peut se procurer sur le site internet de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère chargé de l'économie.

Et conformément à leurs clauses,

1 Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☒ Le signataire

☒ engage la société SAFETYKLEEN FRANCE sur la base de s[illegible]

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

1. **Siège social**
   SAFETYKLEEN France
   39-53, Boulevard Ornano – 93200 SAINT-DENIS
   Tél : 01 48 38 71 54 – 06 70 69 90 06 - Siret : 480 111 525 00303
   Mail : marches.publics@safetykleen-int.com ; anne-marie.mathieu@safetykleen-int.com

2. **Centres de services**
   SAFETYKLEEN France
   Lieu-Dit Le Cadestau - RN 113 - 13127 VITROLLES
   Tél : 0801 90 10 90 - Siret : 480 111 525 00063
   Mail : br.847001@safetykleen.eu

   SAFETYKLEEN France
   14 E, Rue 5ème Avenue 6 - 06510 CARROS
   Tél : 0801 90 10 90 - Siret : 480 111 525 00220
   Mail : br.847002@safetykleen.eu

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

À exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

☐ Montant hors taxes[2] :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : .....

Montant hors taxes arrêté en lettres à : .....

☐ Montant TTC[4] :

Montant TTC arrêté en chiffres à : .....

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

OU

☒ **aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (BCPU).**

Taux de remise minimum consenti sur les tarifs publics : 25 %* (pour les commandes hors BCPU)

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples.

2 Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

4 Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte(s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire : BNP PARIBAS
- Numéro de compte : 30004 02511000103723256 8

B4 - Avance : *(article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)*

Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution de l'accord-cadre est d'un an, reconductible trois fois, à compter de :

☑ la date de réception de la notification de l'accord-cadre ;
☐ la date de notification de l'ordre de service ;
☐ la date de début d'exécution prévue par l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification ;
☐ la date de réception du premier bon de commande ;

Le marché ou l'accord cadre est reconductible : ☐ NON ☒ OUI

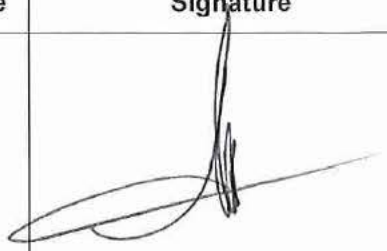
Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3
- Durée des reconductions : identique au marché de base.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Arnaud BLONDEL **Responsable Marchés Publics**	**Saint-Denis, le 2 juin 26**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Identification et signature de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur:

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 Le Muy
Tél. : 04 94 60 37 00
Email : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

Monsieur Dominique LAIN
Président du Conseil d'Administration
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 Le Muy

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban - 40, traverse des Minimes
CS 50834
83051 TOULON Cedex

■ Imputation budgétaire :
61358 – 61558

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Le Muy, le .....

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché ou l'accord-cadre)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

DESIGNATION	REFERENCES	Prix unitaire HT *contractuel*	Quantité *non contractuel*	Montant total HT *non contractuel*	Montant total TTC *non contractuel*	Durée de la garantie	OBSERVATIONS
Heure de main d'œuvre de réparation		0	1	0	0	Pour toute la durée du marché	
Déplacement aller / retour		0	1	0	0	Pour toute la durée du marché	
FONTAINE MANUELLE DE DEGRAISSAGE avec table de travail d'environ 600 x 600 mm et de charge utile d'environ 50 kg	M100 M280	1540	6	9240	11088	Pour toute la durée du marché	Intervention de remplacement du produit et reprise du déchet tous les 2 mois (soit 6 services / an)
FONTAINE MANUELLE DE DEGRAISSAGE A HAUTE PRESSION avec table de travail d'environ 1200 x 700 mm et de charge utile d'environ 50 kg	M190	1995	3	5985	7182	Pour toute la durée du marché	Intervention de remplacement du produit et reprise du déchet tous les 2 mois (soit 6 services / an)
				TOTAL servant à l'analyse des offres :	**18270**		

A Saint-Denis, le 2 juin 2026

L'opérateur économique

SAFETYKLEEN FRANCE SARL
53 Boulevard Ornano
93200 Saint-Denis
Tél: 08.01.90.10.90
SIRET: 480 111 525 00303

A....., le .....

Le Pouvoir adjudicateur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

MARCHES ET ACCORDS-CADRES **ATTRI1**

ACTE D'ENGAGEMENT[1]

A - Objet de l'acte d'engagement.

■ Objet du marché ou de l'accord-cadre:

FOURNITURE D'ACCESSOIRES ET DE PIECES DETACHEES, FORMATION ET REPARATION DES MATERIELS DE SAUVETAGE HOLMATRO

Montant maximum HT du marché **: 400 000 € pour les 4 ans fermes.**

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 35100000-5 - Matériel de secours et de sécurité

Code(s) CPV secondaire(s) : 505300000-9 - Service de réparation et d'entretien de machines
8051000-9 – Formation du personnel

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre
2. ☐ à l'offre de base.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :
(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le Bordereau Comparatif des Prix Unitaires (BCPU) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques (CCT) ;
- Annexe au CCT « document technique » ;
- Le(s) tarif(s) public(s) des accessoires et pièces détachées du titulaire ;
- les devis.

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- e C se n r s G s e Fournitures courantes et services
(CCAG FCS) (*) ;

(*) Ces documents sont des documents généraux que le titulaire peut se procurer sur le site internet de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère chargé de l'économie.

et conformément à leurs clauses,

☒ Le signataire

☒ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Nom commercial et dénomination sociale : GALLIN

Adresse de son établissement : 8 rue des Émeraudes 38280 Villette-d'Anthon - France

Adresse du siège social : ZI Les Cèdres Bleus 01120 Niévroz – France

Adresse électronique : commercial@gallin.fr

Numéro de téléphone : 04 37 85 85 85

Numéro de télécopie: 04 37 85 85 89

Numéro SIRET: 07150193600042

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées :

☒ aux prix indiqués ci-dessous ;

☒ Taux de la TVA : 20 %

☒ Montant hors taxes[2] :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : voir ci-dessous dans la section Montant de l'offre et voir BCPU

Montant hors taxes arrêté en lettres à : .....

☐ Montant TTC[4] :

Montant TTC arrêté en chiffres à : .....

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

OU

☒ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

---

2 Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

4 Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Montant de l'offre

➢ FOURNITURES : PIECES DETACHEES et ACCESSOIRES

Voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

➢ REPARATION

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA	**70.5€ H.T**
Taux de la TVA	**20%**

Soixante-dix euros et cinquante centimes Hors TVA (montant en lettres)

➢ FORMATIONS

- **Formation de maintenance de 1er niveau :** ***(dans les locaux du SDIS du VAR)***

Coût unique de la formation hors TVA (pour 3 agents maximum)	**1660.71€ H.T**
Taux de la TVA	**20%**

Mille six cent soixante euros et soixante et onze centimes Hors TVA (montant en lettres)

- **Formation de maintenance de 2ème niveau :** ***(lieux sur proposition du titulaire après acceptation par le SDIS)***

Coût unique de la formation hors TVA (pour 3 agents maximum)	**8194.00€ H.T**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Taux de la TVA 20%

Nota : Prix pour la formation de 3 techniciens et avec 1 traducteur

Huit mille cent quatre-vingt-quatorze euros Hors TVA (montant en lettres)

- **Formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) 1er niveau :** ***(dans les locaux du SDIS du VAR)***

Coût unique de la formation (3 agents) hors TVA (pour 3 agents maximum)	**1660.71€ H.T**
Taux de la TVA	**20%**

.....

.....

Mille six cent soixante euros et soixante et onze centimes Hors TVA (montant en lettres)

- **Formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) 2ème niveau : :** ***(lieux sur proposition du titulaire après acceptation par le SDIS)***

Coût unique de la formation hors TVA (pour 3 agents maximum)	**8194.00€ H.T**
Taux de la TVA	**20%**

Nota : Prix pour la formation de 3 techniciens et avec 1 traducteur

Huit mille cent quatre-vingt-quatorze euros Hors TVA (montant en lettres)

- **Durée de garantie des réparations**

Délai de garantie : 12 mois
(Le délai de garantie doit être à minima de 12 mois).

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :
(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire :

Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

- Numéro de compte : 00004308450

IBAN : FR76 1835 9000 4300 0043 0845 045 BIC : CPMEFRPPXXX

B4 - Avance : *(article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)*

Non applicable

B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans ferme.

La durée de l'accord-cadre prend effet le 5 juillet 2026 ou à la réception de la notification au titulaire si celle-ci intervient après.

Délais et conditions d'établissement des devis relatifs à la réparation

Délai
Le titulaire dispose de 10 jours ouvrés maximum pour établir chaque devis de réparation, à compter de la réception du matériel dans ses locaux.

Conditions
Chaque demande de réparation d'un matériel sera formulé par le SDIS et transmis par mail. Dès réception du matériel, le titulaire établit le devis qu'il adresse au Bureau « Incendie » du SDIS du Var par courriel à l'adresse suivante : gsl_commande_incendie@sdis83.fr
Dans tous les cas, l'établissement du devis est gratuit.

Dès lors, le SDIS dispose de 10 jours ouvrés pour signifier son acceptation du devis au titulaire, qui est matérialisé par l'envoi d'un bon de commande.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

s e d r ou 10 jours ouvrés au frais du titulaire du VAR. Préalablement, le SDIS du VAR en informe le titulaire par mail.

Lieu et conditions de livraison et d'exécution

- **Concernant la fourniture des accessoires et pièces détachées**, la livraison se fera à la charge du titulaire, à l'adresse suivante :

SDIS du Var
Groupement Soutien Logistique
Service Soutien Matériel
24 allée Vaugrenier
ZAC des Ferrières
83490 LE MUY

Le SDIS se réserve le droit de modifier, ponctuellement, le lieu de livraison, au profit d'un Centre d'Incendie et de Secours du département du Var. Aucun surcoût ne sera appliqué par le titulaire.

Les horaires de livraison et d'accès à la plateforme logistique du SDIS 83 et/ou autres sites, sont du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

La livraison est faite suivant les dispositions de l'article 20.1 du CCAG-FCS.
Les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination incombent totalement au titulaire.
Au moment de la livraison, le transporteur est tenu d'assister le pouvoir adjudicateur dans les opérations simples de vérification (vérification du nombre de colis, état de ces mêmes colis……).
L'exécution des livraisons s'effectue sous l'entière responsabilité du titulaire.

- **La réparation** aura lieu dans les ateliers du titulaire. En cas de réparation « sous garantie », les frais d'envoi et de retour sont à la charge du titulaire. En cas de réparation « hors garantie », les frais d'envoi sont à la charge du SDIS. Les frais de retour sont, quant à eux, à la charge du titulaire.

- Concernant les **formations** :
  La maintenance de « niveau 1 » se deroulera dans les locaux du SDIS du Var ;
  La maintenance de « niveau 2 » se déroulera dans un lieu proposé par le titulaire après validation par le SDIS du Var ;
  La formation de perfectionnement et des maintiens des acquis « niveau 1 » se déroulera dans les locaux du SDIS ;
  La formation de perfectionnement et des maintiens des acquis « niveau 2 » se déroulera dans un lieu proposé par le titulaire après validation par le SDIS du Var.

Délai de livraison et d'exécution

- **Concernant la fourniture d'accessoires et de pièces détachées**, le titulaire, hors période de fermeture pour congés annuels, dispose de 45 jours ouvrés à compter de la date de réception du bon de commande pour livrer.

- **Concernant la réparation**, le titulaire, après réception du bon de commande, dispose du délai sur lequel il s'est engagé sur le devis pour restituer le matériel remis en état de service. Ce délai mentionné au devis ne devra pas excéder le délai maximum de 30 jours ouvrés.

- **Concernant la formation** :

- La formation de maintenance de niveau 1 ne devra pas excéder 1 journée, soit 8 heures ouvrées ;
- La formation de maintenance de niveau 2 ne devra pas excéder 3 jours ouvrés consécutifs soit 24 heures ouvrées.

Caractéristiques du délai de livraison :

Par dérogation à l'article 13.3.1 du CCAG-FCS, une prolongation du délai de livraison des fournitures peut être accordée par le Pouvoir Adjudicateur, dès lors que le titulaire lui aura transmis, avant l'expiration du délai contractuel, les causes, quelles qu'elles soient, faisant obstacle à la livraison des fournitures demandées.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le délai prolongé a, pour l'application du marché public, les mêmes effets que le délai contractuel.

Par dérogation à l'article 21.5 du CCAG-FCS, les délais ne peuvent être sursis que si le titulaire apporte la preuve qu'il ne peut prétendre à indemnisation par un tiers du présent contrat.
NB : Tous les délais d'exécution s'entendent hors période de congés annuels du titulaire.

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Benjamin COUSTILLIER, Directeur service après-vente	**Niévroz, le 25/05/2026** COUSTILLIER BENJAMIN	Signé numériquement par : COUSTILLIER BENJAMIN Nom DN : CN = COUSTILLIER BENJAMIN C = FR O = GALLIN OU = 0002 071501936 Date : 2026.05.25 11:40:55 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
  (joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
  (joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
  (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur:

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 Le Muy
Tél. : 04 94 60 37 00
Email : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban - 40, traverse des Minimes

CS 50834
83051 TOULON Cedex
Tél. : 04.94.18.50.70

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- Imputation budgétaire :

21568 / 6156 / 61558 / 60228

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , **le** .....

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché ou l'accord-cadre)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

MARCHÉ PUBLIC N° 2620_01

FOURNITURE D'ACCESSOIRES ET DE PIECES DETACHEES, FORMATION ET REPARATION DES MATERIELS DE SAUVETAGE «HOLMATRO» DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

Désignation	Référence	Prix unitaires HT au conditionnement en €	Quantités estimatives *(non contractuelles)*	Prix total HT en €	Prix total TTC en €
AXE BIELLETTE LAME	G030046	54,37 €	5	271,83 €	326,20 €
AXE BIELLETTE PISTON	G030045	77,89 €	5	389,45 €	467,34 €
AXE DE BRAS	G030025	233,81 €	8	1 870,49 €	2 244,59 €
AXE DE LAME I-BOLT	G030044	804,23 €	8	6 433,85 €	7 720,62 €
BAGUE D'ARRET 150.014.174	G033826	976,34 €	5	4 881,68 €	5 858,02 €
BAGUE DE BLOCAGE JEU	G033724	83,90 €	5	419,51 €	503,41 €
BAGUE I BOLT 150.014.100	G033726	70,83 €	10	708,33 €	849,99 €
BIELLETTE	G031042	244,49 €	5	1 222,43 €	1 466,92 €
BLACK BOX	G033356	694,86 €	10	6 948,55 €	8 338,26 €
BLACK BOX 150.013.625	G033356	694,86 €	10	6 948,55 €	8 338,26 €
BOUCHON CORE FEMELLE	G030049	157,21 €	20	3 144,10 €	3 772,92 €
BOUCHON CORE MALE FLEXIBLE	G030050	184,58 €	20	3 691,57 €	4 429,88 €
BOUCHON CORE MALE OUTIL	G030051	218,60 €	20	4 372,09 €	5 246,51 €
BOUCHON ESSENCE	G030041	110,56 €	10	1 105,62 €	1 326,74 €
BOUCHON HUILE HYDRAULIQUE	G030047	48,62 €	20	972,32 €	1 166,78 €
BOUGIE	G030232	11,20 €	15	168,03 €	201,63 €
CAPTEUR REGIME MOTEUR	G030092	292,74 €	15	4 391,10 €	5 269,32 €
CARBURATEUR JEU 08 B 13 B 01	G033286	727,02 €	10	7 270,25 €	8 724,30 €
CARTER DROIT 150.013.560	G033284	448,76 €	8	3 590,09 €	4 308,10 €
CH 20 BU BLEU	G036052	Produit en fin de vie. Sur demande.	10	0,00 €	0,00 €
CH 20 OU ORANGE	G036050	1 732,31 €	10	17 323,13 €	20 787,76 €
CHECK VALVE SERIE 4000	G030105	163,10 €	8	1 304,78 €	1 565,74 €
ENTRETOISE AXE	G030094	4,48 €	8	35,85 €	43,01 €
ETALONNAGE BANC DE CONTROLE	G038998	73,71 €	1	73,71 €	88,45 €
ETANCHEITE D'HUILE	G036760	Produit en fin de vie. Sur demande.	20	0,00 €	0,00 €
FOND 150.033.321	G03	Produit en fin de vie. Sur demande.	10	0,00 €	0,00 €
GOUPILLE TETE DE VERIN	G030063	1,05 €	20	20,91 €	25,09 €
HUILE HYDRAULIQUE MINERALE	G030036	19,52 €	15	292,74 €	351,29 €
HUILE HYDRAULIQUE MINERALE	G030052	390,32 €	15	5 854,80 €	7 025,76 €
HUILE HYDRAULIQUE MINERALE	G038015	22,48 €	15	337,17 €	404,61 €
HUILE HYDRAULIQUE VG 15	G038010	92,70 €	15	1 390,52 €	1 668,62 €
HUILE MOTEUR HOLMATRO	G038020	14,46 €	15	216,94 €	260,33 €
INTERRUPTEUR (ARRET/MARCHE)	G032648	35,02 €	10	350,24 €	420,29 €
JEU 2 LED'S RECHANGE	G031010	110,56 €	10	1 105,62 €	1 326,74 €
JEU 4 LED'S RECHANGE	G030056	67,96 €	10	679,58 €	815,49 €
JEU 4 PIEDS CAOUTCHOUC	G030042	260,42 €	10	2 604,25 €	3 125,09 €
JEU 6 LED'S 150.014.513	G034232	122,32 €	10	1 223,24 €	1 467,88 €
JEU DE LAMES	G031046	1 503,91 €	30	45 117,35 €	54 140,82 €
JEU D'ENTRETIEN 07 A 05	G033472	103,41 €	10	1 034,09 €	1 240,91 €
JEU LAMES	G030202	1 844,91 €	15	27 673,58 €	33 208,30 €
JEU LAMES	G030268	Remplacée par G034020	15	0,00 €	0,00 €
JEU LAMES	G034020	2 179,47 €	15	32 691,98 €	39 230,38 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

JEU LAMES	G038091	2 036,31 €	15	[illegible]	[illegible]
JEU SOUPAPE DE SURETE	G030004	176,78 €	10	1 767,85 €	2 121,41 €
JEU SOUPAPE DE SURETE 25 BAR	G030000	122,61 €	10	1 226,09 €	1 471,30 €
JOINT TORIQUE PROTECTION	G030080	26,40 €	10	263,99 €	316,79 €
JUPE DE PROTECTION	G030258	140,10 €	20	2 801,94 €	3 362,33 €
JUPE DE PROTECTION 150.005.627	G032602	104,17 €	20	2 083,40 €	2 500,08 €
JUPE DE PROTECTION 150.013.539	G033270	63,78 €	20	1 275,51 €	1 530,61 €
JUPE PROTECTION	G038104	165,95 €	20	3 318,99 €	3 982,78 €
JUPE PROTECTION	G038105	397,29 €	20	7 945,80 €	9 534,96 €
KIT JOINTS	G030005	60,90 €	15	913,51 €	1 096,21 €
KIT JOINTS	G030016	94,10 €	15	1 411,43 €	1 693,71 €
KIT JOINTS	G030022	95,62 €	15	1 434,24 €	1 721,08 €
KIT JOINTS	G031003	125,98 €	15	1 889,74 €	2 267,69 €
KIT JOINTS	G033030	100,37 €	15	1 505,52 €	1 806,62 €
KIT JOINTS	G034010	102,46 €	15	1 536,89 €	1 844,26 €
KIT JOINTS	G038100	247,12 €	15	3 706,77 €	4 448,13 €
KIT JOINTS	G038101	103,77 €	15	1 556,49 €	1 867,79 €
KIT JOINTS POIGNEE HOMME MORT	G038103	71,88 €	15	1 078,17 €	1 293,81 €
LAME GLASS MASTER HOLMATRO	G038082	147,32 €	10	1 473,20 €	1 767,85 €
NOYAU DEVIDOIR	G034742	199,60 €	8	1 596,76 €	1 916,12 €
PLAQUE DE FOND	G031490	387,64 €	8	3 101,11 €	3 721,34 €
PLAQUE DE FOND	G035420	532,40 €	8	4 259,21 €	5 111,05 €
PLAQUE DE FOND 150 001 125	G031490	387,64 €	8	3 101,11 €	3 721,34 €
PLAQUE DE FOND 150.001.125	G031490	387,64 €	8	3 101,11 €	3 721,34 €
PLOT MAINTIEN JUPE	G038064	3,66 €	10	36,59 €	43,91 €
POIGNEE MAINTIEN	G030088	390,86 €	15	5 862,84 €	7 035,41 €
JUPE. 150.113.131	G034960	15,83 €	10	158,32 €	189,98 €
PORTE-PILE JEU DE SERVICE	G034234	97,14 €	10	971,36 €	1 165,64 €
RACCORD FEMELLE CORE	G031001	395,68 €	20	7 913,63 €	9 496,36 €
RACCORD MALE CORE OUTILS	G031007	244,49 €	20	4 889,72 €	5 867,67 €
RONDELLE 2014/15/41/51/61	G034734	Produit en fin de vie. Sur demande.	40	0,00 €	0,00 €
SOUFFLET	G032394	93,52 €	10	935,25 €	1 122,30 €
SOUFFLET	G034958	53,58 €	10	535,82 €	642,98 €
SOUFFLET 150.182.183	G03	Produit en fin de vie. Sur demande.	10	0,00 €	0,00 €
SOUPAPE DE CHANGEMENT	G030020	254,14 €	10	2 541,37 €	3 049,64 €
SOUPAPE DE SECURITE 800B	G038076	105,31 €	10	1 053,10 €	1 263,72 €
SOUPAPE DE SOULAGEMENT	G035086	329,73 €	10	3 297,35 €	3 956,82 €
SOUPAPE SURETE 800B SERIE 4000	G038062	129,26 €	10	1 292,62 €	1 551,14 €
SUPPORT DE NOYAU	G034764	Produit en fin de vie. Sur demande.	20	0,00 €	0,00 €
SUPPORT PILES + CAPOT	G030057	136,87 €	10	1 368,65 €	1 642,39 €
VIS A EPAULEMENT CAPOT POIGNEE	G030021	6,87 €	20	137,41 €	164,89 €
VIS CACHE I-BOLT	G038111	Produit en fin de vie. Sur demande.	20	0,00 €	0,00 €
		MONTANT TOTAL TTC servant à l'analyse des offres		312017.83 €	374 421.39 €

À Villette d'Anthon le 11/05/ 2026

Signature du candidat,

GALLIN S.A.V
8 rue des Artisans
38280 VILLETTE D'ANTHON

COUSTILLIER BENJAMIN

Signé numériquement par : COUSTILLIER BENJAMIN
Nom DN : CN = COUSTILLIER BENJAMIN C = FR O = GALLIN OU = 0002 071501936
Date : 2026.06.15 17:00:29 +02'00'

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

FOURNITURE DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS ET SPÉCIFIQUES

Codes CPV :

18130000-9 / 18220000-7 / 18221000-4 / 18400000-3

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n°1: Fourniture d'habillement pour l'équipe spécialisée SPMP**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT**

☐ Autres : .....

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

CONVERS Pierre, Directeur

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

SNC INTERNATIONAL SAS – 55, route de la Fillière – 74370 CHARVONNEX
Téléphone : 04.50.22.39.92 - Télécopie : 04.50.22.68.22 - Courriel : contact@sncinternational.fr
Siret : 318 621 497 00532

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate:*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 033-283300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 033-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour mon propre compte:*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la société:*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate:*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestationsaux prix indiqués ci-dessous :

- **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les catalogues et grilles tarifaires des fournitures : ..... %*

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 50 000 € HT par an, soit 200 000 €HT pour quatre ans.

B2 - Répartition des prestations*(en cas de groupement conjoint)* :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* **:**

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement: SOCIETE GENERALE

IBAN : FR76 3000 3035 7600 1200 0729 273

BIC : SOGEFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupementconjoint)*

Nom de l'établissement: .....

IBAN : .....

BIC : .....

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement: .....

IBAN : .....

BIC : .....

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)*:

Sans objet

B5 -Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **de la date de réception de sa notification par le titulaire ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

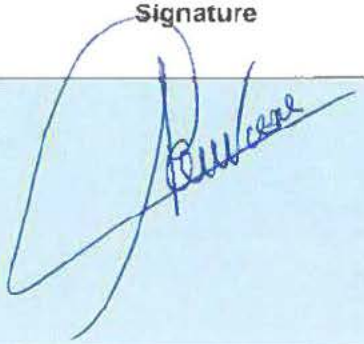
Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre CONVERS, Directeur	**Charvonnex, le 9 juin 2026**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputations budgétaires : **21568**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité cu bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, colonne "Prix unitaires HT" à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

MARCHÉ PUBLIC N° 2622_01

Fourniture de vêtements professionnels et spécifiques

Lot n° 1 : Fourniture d'habillement pour l'équipe spécialisée SMPM

572

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Qauntité commandée	Prix unitaires HT *(A)*	Quantités estimatives *(non contractuelles)* *(B)*	TOTAL HT *(non contractuel)* *(AxB)*
Tee-shirt technique respirant manches courtes G-ARTOIS (article 3.1.1 du CCT)	de 1 à 20 pièces	47,90 €		
	de 21 à 50 pièces	43,10 €	50	2 155,00 €
	plus de 50 pièces	38,40 €		
Tee-shirt technique respirant manches longues G-AJONC (article 3.1.2 du CCT)	de 1 à 20 pièces	59,30 €		
	de 21 à 50 pièces	53,50 €	50	2 675,00 €
	plus de 50 pièces	47,60 €		
Doudoune G-ARMSTRONG (article 3.2.1 du CCT)	de 1 à 20 pièces	144,10 €	20	2 882,00 €
	plus de 20 pièces	129,90 €		
Veste softshell G-ACTIVE (article 3.2.2 du CCT)	de 1 à 20 pièces	210,70 €	20	4 214,00 €
	plus de 20 pièces	195,30 €		
Gilet softshell G-AKKA (article 3.2.3 du CCT)	de 1 à 20 pièces	152,20 €	20	3 044,00 €
	plus de 20 pièces	137,10 €		
Pantalon technique - G-ALLOS (article 3.2.4 du CCT)	de 1 à 20 pièces	140,80 €		
	de 21 à 50 pièces	126,90 €	40	5 076,00 €
	plus de 50 pièces	116,50 €		
Surveste G-ALPINA 2 (article 3.3.1 du CCT)	de 1 à 20 pièces	398,00 €	20	7 960,00 €
	plus de 20 pièces	371,40 €		
Surpantalon G-AGASSIZ 2 (article 3.3.2 du CCT)	de 1 à 20 pièces	298,00 €	20	5 960,00 €
	plus de 20 pièces	269,60 €		
Sérigraphie dos (article 3.4.1 du CCT)	de 1 à 20 pièces	INCLUS DANS PRIX VETEMENTS		
	de 21 à 50 pièces	INCLUS DANS PRIX VETEMENTS	50	0,00 €
	plus de 50 pièces	INCLUS DANS PRIX VETEMENTS		

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 033-283300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Qauntité commandée	Prix unitaires HT (A)	Quantités estimatives (non contractuelles) (B)	TOTAL HT (non contractuel) (AxB)
Sérigraphie poitrine (article 3.4.2 du CCT)	de 1 à 20 pièces	INCLUS DANS PRIX VETEMENTS		
	de 21 à 50 pièces	INCLUS DANS PRIX VETEMENTS	50	0,00 €
	plus de 50 pièces	INCLUS DANS PRIX VETEMENTS		
Gilet de secours héliporté G-ALLOBROGES EN1 (article 3.5 du CCT)	de 1 à 20 pièces	125,70 €	10	1 257,00 €
	plus de 20 pièces	120,50 €		
			Montant total en € HT	35 223,00 €
			Montant TVA 20%	7 044,60 €
			Montant total en € TTC servant à l'analyse des offres	42 267,60 €

574

À Charvonnex, le 9 juin 2026

Signature du candidat,

SNC INTERNATIONAL
55, route de la Filière - 74370 CHARVONNEX
Tél. : (33) 04 50 [illegible]
RCS Annecy B 318 621 497 (80 B 114)
TVA FR 22 318 621 497

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

FOURNITURE DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS ET SPÉCIFIQUES

Codes CPV :

18230000-0 / 18233000-1 / 18235000-5 / 18440000-5

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 2 : Fourniture d'habillement de service et de surveillance**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT et son annexe**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

…CHIESA Philippe - GERANT

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……..

……..

……..

☒ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

SERICONCEPT

ZAC FERRIERES II

13 Avenue des Genets

83490 LE MUY

Tél : 04 94 40 31 31 / Mail : sericoncept@sericoncept.com

N° Siret : 40001608500039

……..

……..

……..

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……..

……..

……..

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……..

……..

☐ *agissant pour le compte de la société :*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

……

……..

……..

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……..

……..

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……..

……..

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……..

……..

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

■ **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les catalogues et grilles tarifaires des fournitures : **…….....30... %**

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 50 000 € HT par an, soit 200 000 € HT pour quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR

IBAN : FR76 1910 6000 1007 4531 5000 814……

BIC : AGRIFRPP891……

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* :

Sans objet

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **de la date de réception de sa notification par le titulaire ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CHIESA Philippe – GERANT	**A Le Muy, le 10 Juin 2026**	SERICONCEPT - VET PRO ZAC Les Ferrières II - 13, av. des Genêts 83490 Le Muy Tél. 04 94 40 25 78 sericoncept@sericoncept.com

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

■ Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputations budgétaires : **21568**

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le ……

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

……

2 ☐ La totalité du bon de commande n° …… afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

……

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

……

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

……

et devant être exécutée par ……en qualité de :

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, colonne "Prix unitaires HT" à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

MARCHÉ PUBLIC N° 2622_02

Fourniture de vêtements professionnels et spécifiques

Lot n° 2 : Fourniture d'habillement de service et de surveillance

Désignation	Qauntité commandée	Prix unitaires HT *(A)*	Quantités estimatives *(non contractuelles)* *(B)*	TOTAL HT *(non contractuel)* *(AxB)*

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Short SBAN (Surveillance des Baignades et Activités Nautiques) (article 3.1 du CCT)	de 1 à 50 pièces	5.00 €		
	de 51 à 200 pièces	5.00 €		
	plus de 200 pièces	4.80 €	300	1,440.00 €
Tee-shirt technique respirant (article 3.2 du CCT)	de 1 à 20 pièces	2,60 €		
	de 21 à 50 pièces	2,30 €		
	de 51 à 200 pièces	2.30 €		
	plus de 200 pièces	2.20 €	300	660.00 €
Tee-shirt coton (article 3,3 du CCT)	de 1 à 20 pièces	2,95 €		
	de 21 à 50 pièces	2,60 €		
	de 51 à 200 pièces	2,60 €	200	520,00 €
	plus de 200 pièces	2,50 €		
Sweat-shirt 50 % coton / 50 % dralon ou équivalent (article 3,4 du CCT)	de 1 à 20 pièces	9,80 €		
	de 21 à 50 pièces	8,60 €		
	de 51 à 200 pièces	8,60 €	100	860,00 €
	plus de 200 pièces	8.10 €		
Désignation	**Qauntité commandée**	**Prix unitaires HT** ***(A)***	**Quantités estimatives** ***(non contractuelles)*** ***(B)***	**TOTAL HT** ***(non contractuel)*** ***(AxB)***
Tee-shirt maillot lycra manches longues ou 3/4 (article 3,5 du CCT)	de 1 à 50 pièces	8,50 €		
	de 51 à 200 pièces	8,50 €	150	1,275,00 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

	plus de 200 pièces	8.10 €		
Bonnet (article 3.6 du CCT)	de 1 à 50 pièces	1.60 €		
	de 51 à 200 pièces	1.60 €	200	320.00 €
	plus de 200 pièces	1.50 €		
Casquette rouge (article 3.7 du CCT)	de 1 à 50 pièces	2.80 €		
	de 51 à 200 pièces	2.80 €	200	560.00 €
	plus de 200 pièces	2.70 €		
Broderie bonnet (article 4.1 du CCT)	de 1 à 50 pièces	3.50 €		
	de 51 à 200 pièces	3.10 €	200	620.00 €
	plus de 200 pièces	2.80 €		
Sérigraphie sur short surveillance des plages (article 4.2 du CCT)	de 1 à 50 pièces	3.50 €		
	de 51 à 200 pièces	3.00 €		
	plus de 200 pièces	2.50 €	300	750.00 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Sérigraphie tee-shirt ou sweat shirt « Secours subaquatique » (article 4.3 du CCT)	de 1 à 20 pièces	10,00 €	20	200,00 €
Sérigraphie tee-shirt « Cadre HBE » (article 4.4 du CCT)	de 1 à 50 pièces	9,00 €	30	270,00 €
Sérigraphie tee-shirt respirant jaune fluorescent et tee-shirt maillot lycra fluorescent « surveillance des baignades et activités nautiques » (article 4.5 du CCT)	de 1 à 20 pièces	12,00 €		
	de 21 à 50 pièces	11,00 €		
	de 51 à 200 pièces	10,00 €		
	plus de 200 pièces	8,00 €	300	2,400,00 €
Sérigraphie sweat-shirt jaune fluorescent « surveillance des baignades et activités nautiques (article 4.5 du CCT)	de 1 à 20 pièces	12,00 €		
	de 21 à 50 pièces	11,00 €		
	de 51 à 200 pièces	10,00 €	150	1,500,00 €
			Montant total en € HT	11,375.00 €
			Montant TVA	2,275.00 €
			Montant total en € TTC servant à l'analyse des offres	13,650.00 €

À ...Le Muy....., le ...10 Juin 2026.....

Signature du candidat,

SERICONCEPT - VET PRO
ZAC Les Ferrières II - 13, av. des Genêts
83490 Le Muy
Tél. 04 94 40 25 78
sericoncept@sericoncept.com

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

ACTE D'ENGAGEMENT ATTRI1

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

FOURNITURE DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS ET SPÉCIFIQUES

Codes CPV :

18110000-3 / 18235000-5 / 18222000-1

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)*.

☒ **au lot n° 3 : Fourniture d'habillement pour les personnels hors rangs**

2.
☒ **à l'offre de base**

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

☒ **CCAP**

☒ **CCAG-FCS**

☒ **CCT**

☐ Autres : ……..

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MR Fabien SELLIER, Président

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☒ *agissant pour le compte de la société :* ***GROUPE ABILIS***

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

GROUPE ABILIS 60 Rue des Bergères, 91290 ARPAJON
Tel 01 34 26 52 26
Mail : ao@groupe-abilis.fr
SIRET : 807 897 970 00032

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....*

☐ *du groupement solidaire* ☐ *du groupement conjoint*

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

……

☐ *agissant pour mon propre compte :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la société :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

☐ *agissant pour le compte de la personne publique candidate :*

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, l'adresse de son établissement et celle de son siège social (si différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

……

……

……

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations aux prix indiqués ci-dessous :

■ **Montant de l'offre :**

voir Bordereau Comparatif de Prix Unitaires (BCPU)

Remise <u>minimum</u> consentie sur les catalogues et grilles tarifaires des fournitures : **15 %***

Joindre une grille de remises minimum en cas de remises multiples

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 36 000 € HT par an, soit 144 000 € HT pour quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)* :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement :

Nom de l'établissement : CIC ENTREPRISE EPERNAY

IBAN : FR76 3008 7337 8000 0203 5010 209

BIC : CMCIFRPP

Co-traitant 2 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

Co-traitant 3 : *(en cas de groupement conjoint)*

Nom de l'établissement : ……

IBAN : ……

BIC : ……

B4 - Avance *(article R2191-3 du code de la commande publique du 1er avril 2019)* :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

☒ **de la date de réception de sa notification par le titulaire ;**

☐ de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

☐ de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Le marché public est reconductible : ☐ NON ☒ **OUI**

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune, soit 3 ans au total.**

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MR Fabien SELLIER **PO. Katia CASTRO** **Chargée Appel d'Offres**	**A Arpajon, le 15 juin 2026**	Katia CASTRO Signature numérique de Katia CASTRO

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du Pouvoir Adjudicateur.

Désignation du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le président de son Conseil d'Administration, Dominique LAIN.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Madame la Cheffe du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.52.64.42 – Courriel : gfincp_finances@sdis83.fr

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
Immeuble Carré Vauban
40, traverse des Minimes – CS 50834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputations budgétaires : **21568**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E – Décision du Pouvoir Adjudicateur.

La présente offre est acceptée, elle est complétée par le BCPU annexé au présent document.

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

F. Nantissement ou de cession de créances[1]

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres* en TTC) :

.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

Le Muy, le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

[1] A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Annexe financière à l'acte d'engagement

Document contractuel, colonne "Prix unitaires HT" à compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

MARCHÉ PUBLIC N° 2622_03

Fourniture de vêtements professionnels et spécifiques

Lot n° 3 : Fourniture d'habillement pour les personnels hors rang

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Désignation	Qauntité commandée	Prix unitaires HT *(A)*	Quantités estimatives *(non contractuelles)* *(B)*	TOTAL HT *(non contractuel)* *(AxB)*
Pull léger (tailles 80 à 136) (article 3.1 du CCT)	de 1 à 50 pièces	79,90 €	50	3 995,00 €
	plus de 50 pièces			
Gilet léger (tailles 80 à 136) (article 3.2 du CCT)	de 1 à 50 pièces			
	plus de 50 pièces	54,00 €	100	5 400,00 €
Sweat-shirt (tailles 80 à 136) (article 3.3 du CCT)	de 1 à 50 pièces			
	plus de 50 pièces	76,00 €	100	7 600,00 €
			Montant total en € HT	16 995,00 €
			Montant TVA	
			Montant total en € TTC servant à l'analyse des offres	16 995,00 €

À ARPAJON le 15 JUIN 2026

Signature du candidat,

MR Fabien SELLIER
PO, Katia CASTRO
Chargée Appel d'Offres

Le Muy, le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

MARCHES ET ACCORDS-CADRES **ATTRI1**

ACTE D'ENGAGEMENT[1]

A - Objet de l'acte d'engagement.

■ Objet du marché ou de l'accord-cadre:

FOURNITURE, VÉRIFICATION PÉRIODIQUE ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET PIÈCES DÉTACHÉES POUR LE SDIS DU VAR

Code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 35111300-8 - Appareils extincteurs
Code(s) CPV secondaire(s) : 50413200-5 – Services de reparation et d'entretien d' Installations d'extinction d'incendie

Montant maximum HT de commande : **100.000,00 € par an**

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre
2. ☐ à l'offre de base.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :
(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes financières
- Le Bordereau Comparatif des Prix Unitaires (BCPU)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le Cahier des Clauses Techniques (CCT)
- Le Dossier Technique
- Les échéanciers annuels de visite
- Les devis, le cas échéant
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Fournitures courantes et services (CCAG FCS) (*)

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

(*) Ces documents sont des documents généraux que le titulaire peut se procurer sur le site internet de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère chargé de l'économie.

et conformément à leurs clauses,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société EUROFEU SERVICES…… sur la base de son offre ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Eurofeu Services SAS
12 rue Albert REMY, 28250 SENONCHES

SIRET 35327106700087
Tel : : 06.14.17.84.90 / Mail : mroby@eurofeu.fr

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées :

☒ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

☒ aux conditions ci-dessous indiquées ci-dessous ;

TAUX DE REMISE MINIMUM CONSENTIE SUR LES TARIFS PUBLICS
(en cas de remise multiple, il peut être joint une grille de remise minimum)

……55……%

- **FICHE INTERVENTION**

À l'issue de chaque opération relevant de la maintenance curative ou de recharge, le titulaire s'engage à transmettre dans un délai de …8……jours ouvrés une fiche d'intervention.
Ce délai ne devra pas excéder dix (10) jours ouvrés.

- **RAPPORT DE VISITE ET INVENTAIRE**

À l'issue de chaque visite annuelle, le titulaire s'engage à transmettre dans un délai de ……10……jours ouvrés le rapport de visite ainsi que l'inventaire.
Ce délai ne devra pas excéder vingt (20) jours ouvrés.

- **MAINTENANCE CURATIVE**

➢ ***Déclenchement intervention en cas de panne constatée***

En cas de panne constatée sur un extincteur, le titulaire s'engage à intervenir dans un délai de……1…… jours ouvrés.
Ce délai ne devra pas excéder trois (3) jours ouvrés.

➢ ***Etablissement du devis***

Le titulaire s'engage à transmettre le devis de réparation dans un délai de ……2……..……jours ouvrés.
Ce délai ne doit pas excéder deux (2) jours ouvrés.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

➢ ***Réparation***

Suite à la réception du bon de commande valant acceptation du devis, le titulaire s'engage à effectuer la réparation de l'extincteur dans un délai de ……2……jours ouvrés
Ce délai ne devra pas excéder cinq (5) jours ouvrés.

➢ ***Délai de recharge***

En cas de nécessité de recharge, le titulaire s'engage à intervenir sur site dans un délai de ……1…….. jours ouvrés, quel que soit le nombre d'extincteurs à recharger et quel que soit le site concerné (bâtiment ou engins).*Ce délai ne devra pas excéder cinq (5) jours ouvrés.*

- **FOURNITURE EXTINCTEURS NEUFS**

Le titulaire s'engage à livrer les extincteurs neufs, quel que soit la quantité commandée et qu'il s'agisse d'un remplacement ou d'un complément, dans un délai de ……7…….. jours ouvrés.
Ce délai ne devra pas excéder vingt (20) jours ouvrés.

- **REPARATION, REMPLACEMENT D'ELEMNTS DEFECTUEUX ET AUTRES PRESTATIONS SUR DEVIS**

Main d'œuvre

Cout Horaire unique de la Main d'œuvre	**48.00**
Montant de la TVA	9.60
Montant en toute lettres (Hors TVA) *QUARANTE-HUIT EUROS*	

Déplacement

Montant forfaitaire du déplacement (A/R) du technicien sur n'importe quel site	**18.00**
Montant de la TVA	3.60
Montant en toute lettres (Hors TVA) *DIX-HUIT EUROS*	

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire : BNP PARIBAS

- Numéro de compte : 00010797096

B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

Le présent marché public prend effet à compter de la date de réception de sa notification par le titulaire.

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme ROBY Magaly, Chargée d'Appels d'Offres	**Senonches, le 15/06/2026**	EUROFEU SERVICES Cellule Appels d'Offres Siège social : 12 rue Albert Rémy 28250 SENONCHES RCS Chartres - SIRET 353 271 057 00067 SAS au Capital de 4 120 368 euros

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Identification et signature de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur:

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS du Var)
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 Le Muy
Tél. : 04 94 60 37 00
Email : gfincp_marches@sdis83.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

Dominique LAIN
Le Président du Conseil d'Administration
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050

83490 Le Muy

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Madame La Cheffe du Service Finances
24, allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières
CS 20050
83490 Le Muy
Email : gfincp_finances@sdis83.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame Le Payeur Départemental
Immeuble Carré Vauban - 40, traverse des Minimes
CS 50834
83051 TOULON Cedex

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché ou l'accord-cadre)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier - CS 20050
83490 LE MUY

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

BORDEREAU COMPARATIF DE PRIX UNITAIRES (BCPU)

Document contractuel, annexe financière à l'Acte d'Engagement
A compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière

MARCHÉ PUBLIC N° 2624_01

FOURNITURE, VERIFICATION PERIODIQUE ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET PIECES DETACHEES DU SDIS DU VAR

VERIFICATION ANNUELLE

PRIX UNITAIRE comprenant, pour chaque appareil : La vérification suivant l'annexe B de la norme NF S 61-919 ainsi que la main d'œuvre et les frais de déplacements

Désignation	Prix unitaires HT	QTE sur 1 an (non contractuelle)	Montant Total HT	Montant Total TTC
Vérification extincteur CO^2 2 kg	1,60 €	211	337,60 €	**405,12 €**
Vérification extincteur CO^2 5 kg	1,60 €	149	238,40 €	**286,08 €**
Vérification de cartouche CO^2 de 20g sur installation fixe de désenfumage à déclenchement manuel	1,60 €	8	12,80 €	**15,36 €**
Vérification extincteur CO^2 2x10 kg installation (PEL HRS)	120,00 €	2	240,00 €	**288,00 €**
Vérification extincteur CO^2 13 kg installation fixe en cale moteur des embarcations	120,00 €	2	240,00 €	**288,00 €**
Vérification extincteur eau pulvérisée 6 litres sans PFAS	1,60 €	190	304,00 €	**364,80 €**
Vérification extincteur eau pulvérisée 9 litres sans PFAS	1,60 €	61	97,60 €	**117,12 €**
Vérification extincteur poudre 2 kg	1,60 €	245	392,00 €	**470,40 €**
Vérification extincteur poudre 6 kg	1,60 €	537	859,20 €	**1 031,04 €**
Vérification extincteur poudre 9 kg	1,60 €	376	601,60 €	**721,92 €**
Vérification extincteur poudre 25 kg sur roues (PEL HRS)	12,50 €	2	25,00 €	**30,00 €**
			Montant total en € TTC servant à l'analyse des offres	**4 017,84 €**

MAINTENANCE ADDITIONNELLE APPROFONDIE

PRIX UNITAIRE comprenant, pour chaque appareil : La vérification suivant l'annexe B de la norme NF S 61-919 ainsi que la main d'œuvre et les frais de déplacements

Désignation	Prix unitaires HT	QTE sur 4 ans (non contractuelle)	Montant Total HT	Montant Total TTC
Vérification extincteur eau pulvérisée 6 litres sans PFAS	10,37 €	190	1 970,30 €	**2 364,36 €**
Vérification extincteur eau pulvérisée 9 litres sans PFAS	10,37 €	61	632,57 €	**759,08 €**
Vérification extincteur poudre 2 kg	10,37 €	245	2 540,65 €	**3 048,78 €**
Vérification extincteur poudre 6 kg	10,37 €	537	5 568,69 €	**6 682,43 €**
Vérification extincteur poudre 9 kg	10,37 €	376	3 899,12 €	**4 678,94 €**
Vérification extincteur poudre 25 kg sur roues (PEL HRS)	10,37 €	2	20,74 €	**24,89 €**
			Montant total en € TTC servant à l'analyse des offres	**17 558,48 €**

REQUALIFICATION PERIODIQUE (>30 bars)

PRIX UNITAIRE comprenant, pour chaque appareil : La vérification suivant l'annexe B de la norme NF S 61-919 ainsi que la main d'œuvre et les frais de déplacements

Désignation	Prix unitaires HT	QTE sur 4 ans (non contractuelle)	Montant Total HT	Montant Total TTC
Vérification extincteur CO^2 2x10 kg installation (PEL HRS)	120,00 €	2	240,00 €	**288,00 €**
Vérification extincteur poudre 25 kg sur roues (PEL HRS)	616,80 €	2	1 233,60 €	**1 480,32 €**
			Montant total en TTC servant à l'analyse des offres	**1 768,32 €**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

RECHARGE

PRIX UNITAIRE comprenant, pour chaque appareil : la recharge, le remplacement de l'agent extincteur, la cartouche de gaz comprimée, joint, goupille, la main d'œuvre, le déplacement et tous les petits consommables liés à l'action de recharge.

Désignation	Prix unitaires HT	QTE sur 1 an (non contractuelle)	Montant Total HT	Prix unitaires TTC
Recharge extincteur CO^2 2 kg	46,40 €	30	**1 392,00 €**	**1 670,40 €**
Recharge extincteur CO^2 5 kg	77,75 €	30	**2 332,50 €**	**2 799,00 €**
Recharge extincteur CO^2 2x10 kg installation (PEL HRS)	520,00 €	2	**1 040,00 €**	**1 248,00 €**
Recharche cartouche CO^2 de 20g pour installation fixe de désenfumage	21,30 €	4	**85,20 €**	**102,24 €**
Recharge extincteur CO^2 13 kg installation fixe en cale moteur des embarcations	416,80 €	4	**1 667,20 €**	**2 000,64 €**
Recharge extincteur eau pulvérisée 6 litres sans PFAS	40,01 €	10	**400,10 €**	**480,12 €**
Recharge extincteur eau pulvérisée 9 litres sans PFAS	62,41 €	10	**624,10 €**	**748,92 €**
Recharge extincteur poudre 2 kg	22,50 €	120	**2 700,00 €**	**3 240,00 €**
Recharge extincteur poudre 6 kg	34,90 €	60	**2 094,00 €**	**2 512,80 €**
Recharge extincteur poudre 9 kg	36,90 €	60	**2 214,00 €**	**2 656,80 €**
Recharge extincteur poudre 25 kg sur roues (PEL HRS)	220,00 €	1	**220,00 €**	**264,00 €**
		Montant total en TTC servant à l'analyse des offres		**17 722,92 €**

FOURNITURE D'EXTINCTEURS

PRIX UNITAIRE comprenant : la fourniture d'un appareil neuf, frais de port, la fourniture et la pose d'étiquette, la mise à jour de l'inventaire en fichier électronique

Désignation	Prix unitaires HT	Eco-participation	Prix total unitaire HT	QTE sur 4 ans (non contractuelle)	Montant Total HT	Prix total TTC
Extincteur CO^2 2 kg	58,20 €	0,00 €	**58,20 €**	102	**5 936,40 €**	**7 123,68 €**
Extincteur CO^2 5 kg	102,50 €	0,00 €	**102,50 €**	29	**2 972,50 €**	**3 567,00 €**
Extincteur CO^2 2x10 kg installation (PEL HRS)	520,00 €	0,00 €	**520,00 €**	1	**520,00 €**	**624,00 €**
Extincteur CO^2 13 kg installation fixe en cale moteur des embarcations	616,80 €	0,00 €	**616,80 €**	1	**616,80 €**	**740,16 €**
Extincteur eau pulvérisée 6 litres sans PFAS	74,00 €	0,00 €	**74,00 €**	164	**12 136,00 €**	**14 563,20 €**
Extincteur eau pulvérisée 9 litres sans PFAS	78,00 €	0,00 €	**78,00 €**	37	**2 886,00 €**	**3 463,20 €**
Extincteur poudre 2 kg	22,50 €	2,00 €	**24,50 €**	102	**2 499,00 €**	**2 998,80 €**
Extincteur poudre 6 kg	56,85 €	0,00 €	**56,85 €**	82	**4 661,70 €**	**5 594,04 €**
Extincteur poudre 9 kg	62,90 €	0,00 €	**62,90 €**	34	**2 138,60 €**	**2 566,32 €**
Extincteur poudre 25 kg sur roues (PEL HRS)	325,00 €	0,00 €	**325,00 €**	1	**325,00 €**	**390,00 €**
				Montant total en TTC servant à l'analyse des offres		**41 630,40 €**

REVISION EN ATELIER

PRIX UNITAIRE comprenant pour chaque appareil La vérification suivant l'annexe D de la norme NF S 61-919 ainsi que la main d'œuvre et les frais de déplacements

Désignation	Prix unitaires HT	Montant Total HT	Prix unitaires TTC
Extincteur CO^2 2 kg	46,40 €	46,40	**55,68 €**
Extincteur CO^2 5 kg	77,75 €	77,75	**93,30 €**
Extincteur CO^2 2x10 kg installation (PEL HRS)	520,00 €	520,00	**624,00 €**
Extincteur CO^2 13 kg installation fixe en cale moteur des embarcations	616,80 €	616,80	**740,16 €**
Extincteur eau pulvérisée 6 litres sans PFAS	74,00 €	74,00	**88,80 €**
Extincteur eau pulvérisée 9 litres sans PFAS	78,00 €	78,00	**93,60 €**
Extincteur poudre 2 kg	22,50 €	22,50	**27,00 €**
Extincteur poudre 6 kg	56,85 €	56,85	**68,22 €**
Extincteur poudre 9 kg	62,90 €	62,90	**75,48 €**
Extincteur poudre 25 kg sur roues (PEL HRS)	325,00 €	325,00 €	**390,00 €**

FOURNITURE D'ETIQUETTES ADHESIVES

PRIX UNITAIRE comprenant la fourniture d'étiquettes adhésives à apposer sur les extincteurs

Désignation	Prix unitaires HT	Montant Total HT	Prix unitaires TTC
Etiquettes adhésives bureau INCENDIE (code 128 / point 6.4 du CCT)	**10,00 €**	10,00	**12,00 €**
Etiquettes adhésives de couleur PATRIMOINE (point 6.4 du CCT)	**10,00 €**	10,00	**12,00 €**

NOTA :
- En cas d'erreurs de calcul, celles-ci seront corrigées avant de procéder à l'analyse.
- La quantité est donnée à titre indicatif et n'engage en aucun cas le SDIS du Var.

À SENONCHES, le 15/06/2026
Signature du candidat,

EUROFEU SERVICES

Le Muy, le
Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION N° 1

A - Identification du Pouvoir Adjudicateur

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY
Téléphone : 04.94.60.37.70 / Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

B - Identification du titulaire du marché public.

HBG France - HDF
AEROPOLE - BP1
05130 TALLARD
Téléphone : 04 92 54 09 00 / Courriel : sbagur@hdf.fr
SIRET : 32022857000042

C - Objet du marché public.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

LOCATION D'HELICOPTERES AVEC PILOTES, SUPPORT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre :

6 janvier 2023

- Durée du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché a pris effet à la date du procès-verbal de réception de conformité des deux premières machines (soit le 15/06/2023) et prendra fin le 31 octobre 2026

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Immobilisation annuelle de la flotte : 1 153 000,00 € Hors TVA soit 1 383 600,00 € TTC

Prestation horaire complémentaire : 600,00 € Hors TVA soit 720,00 € TTC (avec un maximum de 600 heures sur la durée du marché)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Objet de la modification.

Modifications introduites par la présente modification :

L'indice des prix à la consommation (identifiant n°001764296) prévu au CCAP pour réviser les prix est arrêté par l'INSEE depuis décembre 2025. Il peut être remplacé par l'indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Services (identifiant 011813909 sur le site www.indices.insee.fr).

L'article 10 du CCAP est donc modifié en ce sens :
[…]
Dans cette formule :
- P1 est le prix révisé ;
- α est le coefficient de révision : [0,20 + 0,80 x (IPC1/IPC0)] ;
- Po est le prix indiqué à l'acte d'engagement ;
- IPC est l'indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine-Services (identifiant 011813909 sur le site www.indices.insee.fr);
[…]

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

Incidence financière de la modification (concernant les travaux supplémentaires) :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ **OUI**

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le titulaire :		

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Le Muy,

Signature
Le Pouvoir Adjudicateur

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION N° 1

A - Identification du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

Téléphone : 04 94 60 37 70 / Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

MOTOCULTURE LORGUAISE
220 route de Carcès
83510 LORGUES
Téléphone : 04 94 76 31 88 / Courriel : motoculture-lorguaise@orange.fr
Numéro de SIRET : 478 670 631 00017

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

FOURNITURE DE MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE, PIECES DETACHEES, D'ACCESSOIRES, DE FLUIDES ET LEURS MAINTENANCES

- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Le 14 novembre 2023

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 40 000 € HT par an.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Objet de la modification

Changements introduits par la présente modification :

Suite à des besoins complémentaires et afin de permettre l'exécution du marché de manière continue, une nouvelle référence a été intégrée au marché par Bordereau Supplémentaire de Prix n° 1.

Il convient donc de passer une modification afin de formaliser l'ajout du nouveau prix suivant :

ARTICLE	MARQUE	MODELE	PRIX HT
Tronçonneuse thermique guide de 35 cm - CCT Art 3	STIHL	MS 194 c-e	432.50 €

En lieu et place de la référence ci-dessous :

ARTICLE	MARQUE	MODELE	PRIX HT
Tronçonneuse thermique guide de 35 cm - CCT Art 3	STIHL	MS 201 C-M	620.76 €

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Incidence financière de la modification :

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **NON** ☐ OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le titulaire : Godard Olivier Président	Draguignan 05/06/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Le Muy, le .....

Le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION N° 1

A - Identification du Pouvoir Adjudicateur

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

Téléphone : 04.94.60.37.70 / Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

BYMYCAR ROQUEBRUNE
69, rue de la Tuilerie
83520 Roquebrune-sur-Argens
Téléphone : 04.94.19.99.99 / Courriel : jl.hiroux@bymycar.fr
SIRET : 312 381 486 00041

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE OU NON CAPTIVES POUR VÉHICULES ROULANTS

Lot n° 7 : MERCEDES UNIMOG MITSUBISHI

- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Le 10 juillet 2024

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Un an reconductible trois fois

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu avec un montant maximum de 130 000 € HT par an.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Objet de la modification.

Modifications introduites par la présente modification :

La société BYMYCAR ROQUEBRUNE et la société BYMYCAR TOULON ont fusionné pour devenir BYMYCAR VAR.

Les documents transmis ont permis de s'assurer que ce changement ne remettait pas en cause la poursuite de l'exécution du marché en l'état et dans les mêmes conditions.

En conséquence, la présente modification donne l'accord du SDIS du Var au transfert de l'exécution du marché n° 2403_07 de la société BYMYCAR ROQUEBRUNE à la société BYMYCAR VAR (SIREN n° 330 782 541).

Le SDIS du Var se libérera des sommes dues par lui en exécution du marché sur le compte bancaire suivant :

BANQUE : CRÉDIT AGRICOLE
IBAN : FR76 1910 6000 4408 3631 0000 837
BIC : AGRIFRPP891

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

La modification prend effet à la date de la fusion, soit le 1er janvier 2026.

Incidence financière de la modification :

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **NON** ☐ **OUI**

Montant de la modification :

- Taux de la TVA : ……
- Montant HT : ……..
- Montant TTC : ……
- % d'écart introduit par l'avenant : ……

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ……
- Montant HT : ……..
- Montant TTC : ……

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
L'ancien titulaire :		
Le nouveau titulaire :		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Le Muy, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION N° 1

A - Identification du Pouvoir Adjudicateur

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

Téléphone : 04.94.60.37.70 / Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

BY MY CAR ROQUEBRUNE
69, rue de la Tuilerie
83520 Roquebrune-sur-Argens
Téléphone : 04.94.19.99.99 / Courriel : jl.hiroux@bymycar.fr
SIRET : 312 381 486 00041

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET D'AMÉNAGEMENT DU PARC AUTOMOBILE

Lot n° 3 : Entretien et réparation des poids lourds de marques MERCEDES, UNIMOG et MITSUBISHI – Secteur Est Var

- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Le 16 juillet 2024

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Un an reconductible trois fois

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu avec un montant maximum de 80 000 € HT par an.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Objet de la modification.

■ Modifications introduites par la présente modification :

La société BYMYCAR ROQUEBRUNE et la société BYMYCAR TOULON ont fusionné pour devenir BYMYCAR VAR.

Les documents transmis ont permis de s'assurer que ce changement ne remettait pas en cause la poursuite de l'exécution du marché en l'état et dans les mêmes conditions.

En conséquence, la présente modification donne l'accord du SDIS du Var au transfert de l'exécution du marché n° 2404_03 de la société BYMYCAR ROQUEBRUNE à la société BYMYCAR VAR (SIREN n° 330 782 541).

Le SDIS du Var se libérera des sommes dues par lui en exécution du marché sur le compte bancaire suivant :

BANQUE : CRÉDIT AGRICOLE
IBAN : FR76 1910 6000 4408 3631 0000 837
BIC : AGRIFRPP891

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

La modification prend effet à la date de la fusion, soit le 1er janvier 2026.

■ Incidence financière de la modification :

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **NON** ☐ **OUI**

Montant de la modification :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- % d'écart introduit par l'avenant : .....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
L'ancien titulaire :		
Le nouveau titulaire :		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Le Muy, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION N° 1

A - Identification du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

Téléphone : 04.94.60.37.70 / Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

DÉCATHLON FRANCE
4, boulevard de Mons
59650 VILLENEUVE d'ACSQ
Courriel : marchespublics@decathlon.com
SIRET : 500 569 405 03239

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

FOURNITURE DE MATÉRIELS DE SPORT POUR LES SAPEURS-POMPIERS DU VAR

Lot n° 3 : Petits matériels de sport et de sports collectifs

- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Le 29 janvier 2025

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Objet de la modification.

Changements introduits par la présente modification :

Le titulaire a informé le SDIS du Var d'une modification de références de deux fournitures du BCPU.

Afin de permettre l'exécution du marché de manière continue, ces nouvelles références de remplacement ont été intégrées au BCPU par Bordereau Supplémentaire de Prix (BSP) n° 1.

Il convient donc de passer une modification afin de formaliser le changement des références suivantes :

Désignation	Données techniques		Anicenne référence	Nouvelle référence	Prix unitaire HT
	Caractéristiques techniques	Poids			
Raquette de padel	Surface élastique en fibre de verre et ou en carbone	Entre 330 et 380 g	4925140	4895414	28,35 €
Raquette de badminton	*Profil tout public *Semi-rigide à rigide	Entre 60 et 90 g	4514621	5230549	9,45€

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Incidence financière de la modification :

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **NON** ☐ OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le titulaire : Benjamin Huyghe Directeur des ventes	28-01-26 | 10:40 AM CET A Villeneuve d'Ascq	Benjamin Huyghe 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Le Muy, le ……..

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION N° 1

A - Identification du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

Téléphone : 04.94.60.37.70 / Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

COLDIS
ZAC du Plan
230 Avenue du Counoise
84320 ENTRAIGUES SUR SORGUE
Téléphone : 04.90.33.31.12 / Courriel : service-ao@coldis.fr
N° Siret : 722 620 549 00062

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LE SDIS DU VAR

- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Le 13 janvier 2026

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT par an.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

D - Objet de la modification.

■ Changements introduits par la présente modification :

Le titulaire a informé le SDIS du Var d'une modification de référence d'une fourniture du BCPU.

Afin de permettre l'exécution du marché de manière continue, cette nouvelle référence de remplacement a été intégrée au BCPU par Bordereau Supplémentaire de Prix (BSP) n° 1.

Il convient donc de passer une modification afin de formaliser le changement de référence suivant :

Désignation nouveau produit	Nouvelle référence	Nouveau Prix unitaire HT
Nettoyant gel WC avec javel 750 ML	**CW243**	**0,51 € HT**

En lieu et place de la référence ci-dessous :

Désignation ancien produit	Ancienne référence	Nouveau Prix unitaire HT
Gel WC avec javel Netty 1 L	**CW11**	**0,68 € HT**

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

■ Incidence financière de la modification :

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **NON** ☐ OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le titulaire : DERAY Adrien, Directeur	Entraigues sur la sorgue, 21/05/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Le Muy, le ……..

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION N° 3

A - Identification du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
ZAC Les Ferrières
24, allée de Vaugrenier
CS 20050
83490 LE MUY

Téléphone : 04.94.60.37.70 / Courriel : gfincp_marches@sdis83.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

TK ELEVATOR
17 ancienne route de La Garde
83210 LA FARLEDE
Téléphone : 04 94 14 72 00 / Courriel : agence-toulon@tkelevator.com
SIRET : 722 024 742 00172

Siège social : TK ELEVATOR
ZI St Barthélémy d'Anjou – Rue de Champfleur – BP 50126 - 49001 Angers Cedex 01
Tél. 02.41.33.31.00 Fax. 02.41.60.20.61 www.thyssenkrupp-ascenseurs.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

GESTION DU PARC DEPARTEMENTAL DE PORTAILS, DE PORTES SECTIONNELLES, DE RIDEAUX METALLIQUES ET DE BARRIERES

- Date de notification du marché public ou de l'accord-cadre :

05/01/2023

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Un an reconductible trois fois

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est conclu avec un montant maximum annuel de 350 000 € HT

D - Objet de la modification.

■ Changements introduits par la présente modification :

Deux nouvelles barrières ont été intégrées à la caserne de SIX-FOURS :

- **AMZ1246Y Barrière / borne à chaîne ;**
- **AMA1247Y Barrière / borne à chaîne.**

Le coût forfaitaire annuel de la maintenance préventive figurant au BP reste inchangé mais il convient toutefois de passer une modification en cours de marché afin de formaliser ces changements.

Toutes les autres clauses du marché public initial et de ses précédentes modifications éventuelles demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

■ Incidence financière de la modification :

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **NON** ☐ OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA : ……..
- Montant HT : ……
- Montant TTC : ……
- % d'écart introduit par l'avenant : ……..

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ……
- Montant HT : ……..
- Montant TTC : …….

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 083-288300403-20260730-26_71-DE

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le titulaire :		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du Pouvoir Adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Le Muy, le ……..

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

INFORMATION